This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

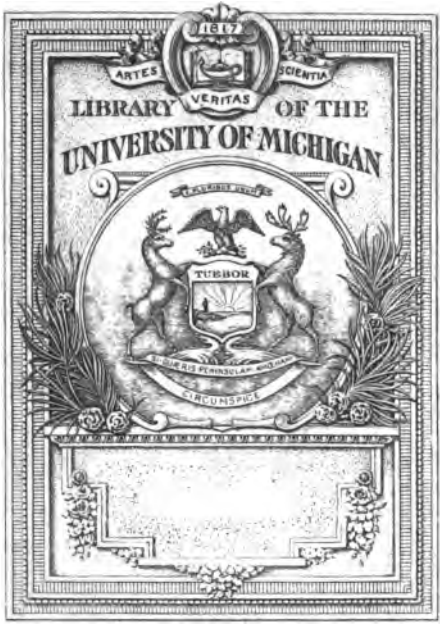
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DC
39
D98
1867

Ioa S.

PETIT COURS
D'HISTOIRE UNIVERSELLE

HISTOIRE DE FRANCE

[illegible] suivie de la liste des grands [illegible] des dynasties puissantes [illegible] de premier ordre, avec les [illegible] des familles royales de France [illegible] des souverains d'Europe; par [illegible] au lycée Napoléon; [illegible] in-18 jésus de plus de 900 pages, [illegible] volumes en petits caractères, [illegible], 6 fr.

Histoire des temps modernes depuis 1453 jusqu'à [illegible] par M. *Duruy*; 4 édition; 1 volume in-18 jésus [illegible] de 14 gravures, broché, 4 fr.

Histoire de France, par M. *Duruy*. Nouvelle édition [illegible] d'un grand nombre de gravures sur bois et de cartes géographiques; 2 beaux volumes in-18 jésus brochés, 7 fr. 50 c.

Histoire de la littérature française, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par M. *Demogeot*, agrégé de la Faculté des lettres de Paris; 7e édition. 1 volume in-18 jésus, broché, 4 fr.

Dictionnaire historique des instituteurs, mœurs et coutumes de la France, par M. *Chéruel*, recteur de l'Académie de Strasbourg; 2e édition. 2 volumes in-18 jésus illustrés de gravures sur bois et formant ensemble 1350 pages, brochés, 12 fr.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

PETITE

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS
JUSQU'À NOS JOURS

AVEC UNE CARTE DE LA FRANCE

PAR V. DURUY

NOUVELLE ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

1867

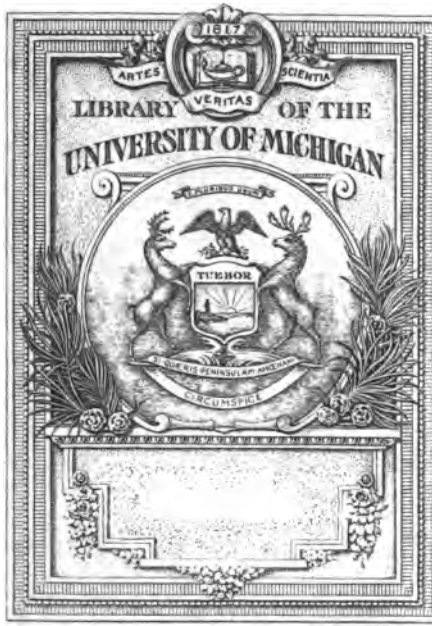
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DC
39
D98
1867

Ioa S.

PETIT COURS
D'HISTOIRE UNIVERSELLE

HISTOIRE DE FRANCE

A LA MÊME LIBRAIRIE.

Chronologie universelle, suivie de la liste des grands États anciens et modernes, des dynasties puissantes et des princes souverains de premier ordre, avec les tableaux généalogiques des familles royales de France et des principales maisons régnantes d'Europe; par M. *Dreyss*, professeur d'histoire au lycée Napoléon; 3e édition. 1 volume in-18 jésus de plus de 900 pages, imprimé sur deux colonnes en petits caractères, broché, 6 fr.

Histoire des temps modernes, depuis 1453 jusqu'à 1789, par M. *Duruy*; 3e édition. 1 volume in-18 jésus contenant 6 cartes et 4 gravures, broché, 4 fr.

Histoire de France, par M. *Duruy*. Nouvelle édition illustrée d'un grand nombre de gravures sur bois et de cartes géographiques. 2 beaux volumes in-18 jésus brochés, 7 fr. 50 c.

Histoire de la littérature française, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par M. *Demogeot*, agrégé de la Faculté des lettres de Paris; 7e édition. 1 volume in-18 jésus, broché, 4 fr.

Dictionnaire historique des instituteurs, mœurs et coutumes de la France, par M. *Chéruel*, recteur de l'Académie de Strasbourg; 2e édition. 2 volumes in-18 jésus illustrés de gravures sur bois et formant ensemble 1350 pages, brochés, 12 fr.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

PETITE

HISTOIRE DE FRANCE

108052

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS
JUSQU'A NOS JOURS

AVEC UNE CARTE DE LA FRANCE

PAR V. DURUY

NOUVELLE ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

1867

944
D97 p.
1867

TABLE DES CHAPITRES.

I.	La Gaule indépendante	1
II.	La Gaule sous les Romains	6
III.	La France sous les Mérovingiens	10
IV.	La France sous les Carlovingiens	23
V.	La féodalité	37
VI.	Le temps des croisades (1095-1270). Progrès du roi et du peuple	50
VII.	Progrès de la royauté jusqu'à la grande guerre contre les Anglais	74
VIII.	La guerre de Cent ans et l'anarchie intérieure.	83
IX.	Ruine de la féodalité	93
X.	Les guerres d'Italie	101
XI.	Les guerres de religion	117
XII.	La monarchie absolue	130
XIII.	Le dix-huitième siècle	156
XIV.	La Révolution	169
XV.	Le Directoire et le Consulat	192
XVI.	L'Empire	205
XVII.	La Restauration	219
XVIII.	Le gouvernement de Juillet	227
XIX.	La république de 1848	253
XX.	Le second Empire	269

PETITE

HISTOIRE DE FRANCE.

CHAPITRE I.

LA GAULE INDÉPENDANTE.

(De l'an 1600 environ à l'an 123, avant J. C.)

Limites comparées de la Gaule et de la France. — Deux mers, l'Océan et la Méditerranée, deux chaînes de hautes montagnes, les Pyrénées et les Alpes, enfin un des plus grands fleuves de l'Europe, le Rhin, marquaient dans l'antiquité les limites de la Gaule, plus grande d'un quart que la France d'aujourd'hui. La France actuelle a en effet perdu la Suisse, les provinces rhénanes et la Belgique, de sorte qu'elle a reculé des grandes Alpes derrière le Jura, et que sa frontière est tracée de Dunkerque, sur la mer, à Lauterbourg, sur le Rhin, par une limite artificielle.

Populations primitives. — Trois ou quatre cents peuplades, divisées en trois grandes fa-

milles, se partageaient anciennement le territoire gaulois :

1° Les *Ibères*, qui, après avoir dominé toute la Gaule méridionale, furent peu à peu refoulés, sous le nom d'Aquitains, au sud de la Garonne. Leur langue est celle des Basques dans les Pyrénées ;

2° Les *Celtes* ou *Gaëls*, entre la Garonne, la Seine, le cours supérieur du Rhin et les Alpes. Les bas Bretons sont aujourd'hui les débris vivants de cette race ;

3° Les *Belges* ou *Kymris*, arrivés les derniers entre les années 600 et 350, se fixèrent entre la Seine, la Marne, le Rhin et la mer.

Des Grecs originaires de Phocée fondèrent, vers 600, *Marseille*, qui couvrit de ses comptoirs toute la côte gauloise de la Méditerranée. Antérieurement, des Phéniciens avaient peut-être bâti *Nîmes*.

Coutumes. — Toutes les tribus celtiques ou belges avaient des coutumes à peu près semblables, malgré la différence des origines, et, aux yeux des étrangers, elles ne formaient qu'un seul peuple. Les Grecs et les Romains ne voyaient que des Gaulois dans la Gaule, parce qu'ils y trouvaient partout le même courage. « Race indomptable, disaient-ils dans leur effroi, qui fait la guerre non-seulement aux hommes, mais à la nature et aux dieux. Ils lancent des flèches contre le ciel, quand il tonne; ils prennent les armes contre la tempête : ils marchent l'épée à la main au-devant des fleuves débordés ou de l'Océan en courroux. »

Religion. — Les Gaulois adorèrent d'abord

le tonnerre, les astres, l'Océan, les fleuves, les lacs, le vent, c'est-à-dire les forces matérielles; puis Hésus, le génie de la guerre; Teutatès, celui du commerce; Ogmius, le dieu de la poésie et de l'éloquence, représenté avec des chaînes d'or sortant de sa bouche pour aller saisir et entraîner ceux qui l'écoutaient.

Leurs prêtres, les *druides* ou *hommes des chênes*, avaient des doctrines plus hautes; ils croyaient aux peines et aux récompenses dans la vie à venir. Mais d'horribles superstitions, des sacrifices humains ensanglantaient les grossiers autels qu'ils élevaient au fond des forêts, au milieu des landes sauvages où quelques-uns subsistent encore[1]. Des druidesses, des bardes et des devins étaient affiliés à leur ordre, où l'on n'entrait que par l'élection, après un noviciat sévère et prolongé durant de longues années. Les bardes accompagnaient les guerriers et chantaient leurs exploits.

Gouvernement. — L'ordre des druides fut longtemps tout-puissant, mais, trois siècles environ avant notre ère, les guerriers et les nobles brisèrent le joug de la caste sacerdotale et constituèrent des monarchies. Les nobles furent,

1. *Dolmen*, *menhir*, etc. C'étaient d'immenses pierres dures, debout et isolées ou rangées en cercle, ou formant des galeries basses, etc. Les plus célèbres monuments druidiques sont ceux de Carnac et de Lok-Maria-Ker, en Bretagne, et la *pierre branlante* de Perros-Guyrech (Côtes-du-Nord), longue de quatorze mètres sur sept d'épaisseur, et si parfaitement équilibrée qu'un seul homme peut la mettre en branle, malgré son poids de cinq mille kilogrammes. — Le *gui*, plante parasite qui naît sur les branches de certains arbres, jouait un grand rôle dans les cérémonies religieuses et la médecine des druides, mais ceux-ci ne recherchaient que celui qui poussait sur le chêne, l'arbre sacré des Gaulois.

après leur victoire, attaqués à leur tour par les classes inférieures, surtout par les habitants des villes. Les druides s'unirent aux rebelles contre la noblesse qui les avait dépossédés, et, dans la plupart des cités, le gouvernement royal fut successivement aboli. Cette révolution achevait de s'accomplir quand César entreprit de dompter les Gaulois.

Industrie. — Les Phéniciens et les Grecs avaient appris aux Gaulois l'art d'exploiter les mines, et les Édues (Bourgogne) eurent des fabriques pour l'or et l'argent, les Bituriges (Berry) pour le fer; ce dernier peuple trouva même l'art, resté traditionnel chez lui et chez ses voisins les Arvernes (Auvergne), de fixer à chaud l'étain sur le cuivre. Les Édues inventèrent le placage. Ils ornaient ainsi les mors et les harnais des chevaux. Le roi Bituit avait un char tout plaqué d'argent.

« La Gaule ne marqua pas moins dans l'art de tisser et de brocher les étoffes; ses teintures n'étaient pas sans réputation. En agriculture, elle imagina la charrue à roues, le crible de crin et l'emploi de la marne comme amendement. Les Gaulois composaient diverses sortes de boissons fermentées, telles que la bière d'orge et la bière de froment mêlée d'hydromel. » Bien qu'ils eussent peu de vin, on leur attribuait l'invention des tonneaux propres à le conserver.

Commerce. — Le commerce ne pouvait être fort actif, car il y avait peu d'objets d'échange. Cependant les Séquanes (Franche-Comté) envoyaient par la Saône leurs salaisons à Marseille, d'où elles se répandaient dans l'Italie et la Grèce.

La Gaule exportait aussi de gros draps, et entretenait avec l'île de Bretagne (Angleterre) d'assez nombreuses relations dont le centre était à Corbilo, à l'embouchure de la Loire.

Expéditions hors de la Gaule. — Nul peuple barbare n'eut un égal renom d'intrépidité. Les Gaulois troublèrent tout l'ancien monde de leurs courses aventureuses. A deux reprises, vers 1400, sous le nom d'Ombriens, vers 587, sous ceux d'Insubres, de Cénomans, de Boïes et de Sénons, ils firent la conquête du nord de l'Italie, où tant de fois leurs descendants sont retournés. La première armée romaine qui les vit s'enfuit épouvantée (bataille de l'*Allia*, en 390). Ils prirent et brûlèrent Rome (390), assiégèrent sept mois le Capitole et forcèrent le Sénat à se racheter à prix d'argent.

D'autres, établis dans la vallée du Danube, sous Sigovèse en 587, répondirent plus tard à Alexandre jeune, heureux et menaçant, qu'ils ne craignaient rien que la chute du ciel. En Grèce, ils voulurent piller Delphes. Au milieu de l'Asie Mineure, ils fondèrent, en 278, un état longtemps redouté (la *Galatie*), et, en Afrique, ils furent les meilleurs soldats de Carthage. C'est avec le sang des Gaulois italiens qu'Annibal gagna toutes ses victoires.

Divisions intestines. — Cette race valeureuse eût été invincible si elle avait été unie; mais la multitude de ses villes, toutes ennemies les unes des autres, et, dans l'intérieur de chaque cité, la rivalité des grands, des druides et du peuple, rendaient la guerre civile presque permanente.

On a vu que la Gaule était divisée en trois ou quatre cents petits États. De grandes confédérations s'étaient pourtant formées. Les peuples les plus puissants avaient réuni et groupé autour d'eux les plus faibles, à titre de sujets ou de clients. Ainsi les Arvernes (Clermont), les Édues (Autun), les Rèmes (Reims), dominaient sur de vastes territoires.

Mais la guerre était entre ces confédérations comme entre les petites cités, et ce fut en s'appuyant sur quelques-unes d'entre elles que César vainquit les autres. Rome toutefois n'osa attaquer les Gaulois qu'après avoir dompté leurs colonies d'Italie (Gaulois cisalpins) et de l'Asie Mineure (Galates). La Gaule fut la dernière des conquêtes de la république, et sa défaite fit la gloire et la fortune du premier empereur.

CHAPITRE II.

LA GAULE SOUS LES ROMAINS.

(De l'an 123 avant J. C. à l'an 486 après J. C.)

Conquête de la Narbonnaise par les Romains.— Appelés, dès l'année 154, par les Grecs de Marseille contre les Gaulois du voisinage, les Romains ne vainquirent d'abord que pour le compte de leurs alliés. Mais, à la suite d'une seconde expédition contre les Arvernes, ils fondèrent la ville d'Aix (123); cinq ans plus tard,

celle de Narbonne. En l'an 106, ils prirent Toulouse. Ils possédèrent alors dans la Gaule une vaste province qu'ils appelèrent la *Narbonnaise*. L'invasion des Teutons faillit la leur ôter; mais Marius extermina ces barbares près de la ville d'Aix (102).

Conquête de la Gaule par César (58-51). — Cette première conquête ne fut agrandie que cinquante ans plus tard par César, qui employa, pendant neuf campagnes, toutes les ressources de sa prodigieuse activité et de son génie à soumettre les cités gauloises. Deux hommes s'illustrèrent dans cette lutte héroïque pour sauver l'indépendance nationale, l'indomptable Ambiorix et Vercingétorix, le généralissime des Arvernes. Le récit du siége d'Alésia, que César nous a laissé, étonne encore aujourd'hui par la grandeur des travaux que les Romains y accomplirent.

La civilisation romaine en Gaule. — Vaincus pour avoir mis trop tard un terme à leurs divisions, les Gaulois acceptèrent le joug de Rome et portèrent dans les travaux de la paix l'activité qu'ils avaient montrée dans la guerre. Les villes se multiplièrent; l'art les décora. Des arcs de triomphe, des temples, des cirques, des théâtres s'élevèrent. Tout le pays fut sillonné de routes que le commerce et la civilisation suivirent. Les écoles de Bordeaux, d'Autun, de Lyon et de Vienne rivalisèrent avec celles de la Grèce, et la Gaule vaincue envoya à Rome des grammairiens, des orateurs et des poëtes. Considérée par les empereurs comme une des plus importantes parties de l'empire, elle fut traitée par

eux avec une sorte de prédilection. Avant l'invasion des barbares, elle comptait dans ses dix-sept provinces cent vingt cités.

Le christianisme en Gaule. — La Gaule fut, durant trois siècles, à peu près heureuse sous l'empire. Dès le second siècle, il y eut des chrétiens à Lyon qui vit les premiers martyrs, saint Pothin et saint Irénée. Saint Denis et saint Martin de Tours furent les principaux apôtres des provinces du Nord. Ce fut de la Gaule que Constantin partit pour faire triompher le christianisme dans l'empire. Elle eut deux fois aussi l'honneur de défendre énergiquement l'orthodoxie, au deuxième siècle avec saint Irénée de Lyon, au quatrième avec saint Hilaire de Poitiers.

Invasion des Barbares.— Depuis bien longtemps, les barbares de la Germanie menaçaient les frontières de l'empire. Au commencement du cinquième siècle, ils les franchirent. Le 25 décembre 406, des Alains, des Suèves, des Quades, des Vandales et des Burgondes traversèrent le Rhin. Rejetés, après deux ans d'affreux ravages, vers les Pyrénées, ils passèrent en Espagne. Les Burgondes seuls s'arrêtèrent en Gaule, où ils fondèrent, dans la vallée de la Saône, le royaume de Bourgogne (413).

Les Visigoths, venus par l'Italie, furent mis, par un traité avec l'empereur, en possession de l'Aquitaine, et s'étendirent jusqu'à la Loire (419). Des Alamans occupèrent l'Alsace, des Francs, tout le pays au nord de la Somme.

Les cités de l'Armorique, entre les embouchures de la Loire et de la Seine, s'étaient constituées en État fédératif. Enfin, un général ro-

main, Ægidius, commandait entre la moyenne Loire et la Somme, moins comme agent de l'empereur qu'en son propre nom.

Les Francs. — De ces sept États, un seul allait hériter de tous les autres, celui des Francs. Ce peuple était une réunion de plusieurs tribus germaniques : les Saliens, les Ripuaires, les Sicambres, les Chamaves, etc., qu'on voit apparaître pour la première fois l'an 240 de notre ère, le long du Rhin inférieur. Depuis lors, ils n'avaient cessé de combattre pour franchir le fleuve et s'établir en Gaule. Ils y avaient réussi, et leurs tribus, passant chacune sous son chef ou roi, s'étaient établies à Cologne, à Tournay, à Cambrai et à Térouanne.

Premiers rois connus. — De ces rois, Clodion, chef des Francs saliens, est le premier dont l'existence soit constatée par des faits positifs. Pharamond, qu'on fait régner avant lui, n'est cité que dans des chroniques très-postérieures. Clodion, qui fut vaincu dans une rencontre par le Romain Aëtius, paraît avoir commandé de 428 à 448. Mérovée, qui lui succéda, donna son nom aux rois de la première race. Sous lui eut lieu la formidable invasion d'Attila qui pénétra jusqu'à Orléans, en portant la dévastation et la mort sur son passage. La Gaule tout entière, romaine et barbare, se leva contre lui, et la sanglante bataille de Méry-sur-Seine (451) fit reculer le roi des Huns. Childéric Ier n'est connu que par son exil et son retour. Il mourut en 481. Son fils Clovis est le vrai fondateur de la monarchie franque.

CHAPITRE III.

LA FRANCE SOUS LES MÉROVINGIENS.

(De 486 à 687 après J. C.)

§ 1. FORMATION DE LA MONARCHIE FRANQUE SOUS CLOVIS.

Victoire de Soissons (486). — En 481, Clovis ne possédait que quelques districts de la Belgique avec le titre de roi des Francs cantonnés aux environs de Tournay. Cinq ans après, uni à Ragnacaire, chef des Francs de Cambrai, il défit, à *Soissons*, Syagrius et soumit tout le pays jusqu'à la Loire (486). Ce fut la fin de la domination romaine en Gaule ; depuis dix ans, elle s'était écroulée en Italie. Un chef hérule, Odoacre, avait déposé, en 476, le dernier empereur romain.

Victoire de Tolbiac, conversion de Clovis (496). — En 493, Clovis épousa Clotilde, fille d'un roi des Burgondes et chrétienne orthodoxe. Cette circonstance eut les plus heureux résultats, car Clotilde convertit son époux ; et, comme tous les chefs établis dans la Gaule étaient ariens, c'est-à dire hérétiques, Clovis se trouva, seul des rois barbares, partager la foi des populations gauloises. Leurs vœux et leur assistance aidèrent à sa fortune. Ce fut à la bataille de Tolbiac, gagnée par lui sur les Ale-

mans, que Clovis invoqua, au milieu du danger, le Dieu de Clotilde. Saint Rémi, archevêque de Reims, lui donna le baptême, que trois mille de ses soldats reçurent avec lui. « Courbe la tête, Sicambre adouci, dit l'évêque, adore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu as adoré. » (496.)

Victoire de Voulon (507). — La gloire, surtout le butin que lui valurent ses succès, firent accourir autour de lui les Francs des autres tribus. Un jour, leur parlant des Visigoths qui occupaient tout le pays de la Loire aux Pyrénées, il leur dit : « Il me déplaît que ces ariens possèdent la meilleure partie des Gaules. Marchons contre eux et gagnons leur pays. » L'armée le suivit, et vainquit à *Voulon*, près de Poitiers, les Visigoths, qui ne conservèrent en Gaule que la Septimanie (Nîmes, Béziers, Narbonne, etc.). Les évêques, que les Visigoths opprimaient, applaudirent au succès de Clovis. « Quand tu combats, lui écrivait l'un d'eux, c'est à nous qu'est la victoire. »

Clovis maître de la plus grande partie des Gaules. — Lorsque Clovis rentra à Tours après cette brillante expédition, il y trouva les ambassadeurs de l'empereur d'Orient, Anastase. Ce prince, menacé, en ce temps-là, par les Ostrogoths d'Italie, était charmé de voir s'élever, au delà des Alpes, un rival de leur roi Théodoric, et il envoyait au roi des Francs les titres de consul et de patrice avec la tunique de pourpre. « Alors Clovis posa la couronne sur sa tête, et, étant monté à cheval, il jeta de l'or et de l'argent au peuple assemblé. Depuis ce jour, il fut

appelé consul ou auguste. » Le souvenir de l'empire romain était vivant encore. Ces titres conférés par l'empereur semblaient donner le droit à celui qui n'avait que la force. Clovis, aux yeux des Gallo-Romains, n'était plus le conquérant barbare et païen, mais le prince orthodoxe et le consul de Rome.

Clovis seul roi des Francs. — Les tribus des Francs ne reconnaissaient pas toutes son autorité. Pour les réunir sous son commandement, il fit tuer leurs rois en trahison. Quand il mourut, en 511, il légua à ses quatre fils un État puissant et redouté au loin. Il avait fixé sa résidence à Paris. Il y bâtit, vers l'an 507, sur le sommet de la montagne au pied de laquelle se trouvait le palais impérial des Thermes, une église consacrée aux apôtres saint Pierre et saint Paul : elle reçut plus tard le nom de Saint-Étienne.

§ 2. LES FILS DE CLOVIS (511-561).

Partage entre les quatre fils de Clovis. — Les quatre fils de Clovis firent quatre parts de son héritage et de ses *leudes* ou fidèles, de manière que chacun d'eux eut une portion à peu près égale du territoire au nord de la Loire, où la nation franque s'était établie, et aussi une partie des cités romaines de l'Aquitaine. Childebert fut roi de *Paris* avec Poitiers, Périgueux, Saintes et Bordeaux ; Clotaire, de *Soissons* avec Limoges ; Clodomir, d'*Orléans* avec Bourges ; Thierry, de *Metz* avec Cahors et l'Auvergne.

Conquêtes des fils de Clovis. — En 523, le

roi des Ostrogoths d'Italie, Théodoric, déjà maître de la Provence, conquit le Rouergue, le Velay et le Gévaudan. Sa puissance était redoutable, car, depuis la bataille de Voulon, les Visigoths d'Espagne et de Septimanie (bas Languedoc) s'étaient placés sous sa protection. Mais sa mort, en 526, laissa reprendre aux Francs la prépondérance. L'esprit de conquête se réveilla. En 534, les Burgondes perdirent leurs chefs nationaux et leur indépendance. L'année suivante, le Rouergue, le Velay et le Gévaudan furent reconquis; et les Francs, débordant par-dessus les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, allèrent assiéger Saragosse, ravager l'Italie et faire reconnaître aux Alamans de la Rhétie et aux Bavarois leur suzeraineté. La Thuringe avait été conquise en 530; les Saxons mêmes se soumirent à un tribut.

Clotaire, seul roi (558). Férocité des mœurs. — Cette puissance arriva, en 558, aux mains du seul Clotaire. La mort ou l'assassinat l'avaient débarrassé de ses frères et de leurs enfants. Un d'eux, Clodomir, avait été tué à la suite d'un combat, par les Burgondes, en 524. Il avait trois fils; Childebert et Clotaire en égorgèrent deux de leurs propres mains, et le troisième se fit moine. Clotaire lui-même, devenu seul roi, fit brûler dans une cabane Chramne, son fils aîné, avec sa femme et ses enfants. Voilà les mœurs féroces de ce temps.

Si les rois donnaient ces exemples, que devaient faire leurs leudes ou compagnons? Telle était leur brutale indiscipline, que quelques-uns avaient dit à Thierry : « Si tu ne nous mènes

pas au pillage, nous te quitterons pour suivre tes frères, qui valent mieux que toi. » A Clovis même, qui réclamait, comme sa part du butin, un vase d'église, pour le rendre à l'évêque, un soldat avait répondu en brisant le vase avec sa hache. Clovis avait dissimulé sa colère; mais à quelque temps de là, passant une revue, il reproche à ce soldat sa mauvaise tenue, lui arrache ses armes, les jette à terre, et celui-ci se baissant pour les ramasser, il lui fend la tête d'un coup de sa francisque, en lui criant : « Souviens-toi du vase de Soissons. »

§ 3. LES FILS ET LES PETITS-FILS DE CLOTAIRE Ier. (561-613.)

Nouveau partage. — Après la mort de Clotaire Ier (561), la monarchie fut de nouveau divisée en quatre royaumes, ceux de Paris, de Soissons, de Metz et de Bourgogne. La mort du roi de Paris, Charibert, les réduisit à trois, en 567. Ce dernier partage eut plus de durée que les précédents, parce qu'il répondait à des divisions réelles, à des nationalités distinctes. Gontran commanda aux *Bourguignons*, Sigebert aux *Francs austrasiens* ou orientaux, et Chilpéric à cette population mêlée de Francs et de Gallo-Romains, qu'on appela les *Neustriens* ou les Occidentaux. Quant à l'Aquitaine, elle resta divisée entre les trois rois.

De ces trois personnages, Gontran eut le rôle le moins éclatant, mais l'existence la plus longue; il put voir les sanglantes catastrophes dont les deux autres royaumes furent le théâtre.

Frédégonde et Brunehaut. — Ces catastrophes commencèrent par la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut. La première de ces reines trop célèbres avait épousé Chilpéric, après lui avoir fait tuer sa femme, Galswinthe; l'autre, sœur de Galswinthe, avait épousé Sigebert.

Meurtres ordonnés par Frédégonde. — Excité par Brunehaut, qui voulait venger la mort de sa sœur, Sigebert s'empara de presque tous les États de son frère. Mais Frédégonde le fit assassiner (575). De ce jour, ses crimes se multiplièrent : le fils de son mari fut tué; Chilpéric lui-même fut égorgé (584); l'évêque Prétextat fut assassiné sur les marches mêmes de l'autel. Frédégonde régna, jusqu'en 597, sous le nom de son fils Clotaire II.

Grandeur et fin misérable de Brunehaut. — Brunehaut gouverna aussi en Austrasie pendant la minorité de son fils Childebert II, puis de son petit-fils Théodebert II. Chassée par celui-ci, elle se réfugia en Bourgogne, où commandait son autre petit-fils Thierry II, qu'elle poussa à la guerre contre le roi des Austrasiens. Thierry, vainqueur, fit tuer son frère et tous ses enfants. Un soldat bourguignon prit chacun de ceux-ci par les pieds et leur écrasa la tête contre la pierre.

Quand Thierry mourut, Brunehaut espéra réunir les Bourguignons et les Austrasiens contre le fils de Frédégonde; elle fut trahie et livrée à Clotaire II. Celui-ci lui reprocha la mort de dix rois ou fils de rois, et la fit attacher à la queue d'un cheval indompté (613). Ses crimes, ses efforts pour assouplir les grands au joug de l'autorité

royale, et sa fin lamentable ont empêché son nom de périr. On montre encore, en divers lieux, des chaussées et des tours de Brunehaut, dont on attribue la construction à la grande et terrible reine.

§ 4. PUISSANCE DES MÉROVINGIENS; DAGOBERT; DÉCADENCE.

Réunion de toute la monarchie sous Clotaire II et Dagobert. — Clotaire II réunit encore une fois, en 613, comme son aïeul Clotaire Ier, les trois couronnes de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne. Mais dès l'année 622, il céda l'Austrasie à son fils Dagobert, qui hérita des autres provinces en 628.

Puissance de Dagobert (628-638). — Dagobert fut le plus puissant et est resté le plus populaire des rois mérovingiens. Sous lui les Vascons ou Basques furent vaincus. Les Bretons promirent obéissance; la plus grande partie des Frisons et des Saxons payait le tribut. L'empire des Francs s'étendait alors du Weser aux Pyrénées et de l'Océan occidental aux frontières de la Bohême. Aussi Dagobert apparaît-il comme le chef de tous les barbares établis dans les provinces de l'ancien empire d'Occident. Il était l'allié des empereurs de Constantinople, et on le voit intervenir dans les affaires des Visigoths d'Espagne, auxquels il donna un roi; dans celles des Lombards d'Italie, qu'il força de respecter leur reine Gondeberge, sa parente, et d'attaquer les Vénèdes, ses ennemis. Enfin, ce fut sur la terre des Francs que les Bulgares fugitifs vinrent chercher un asile.

A l'intérieur, Dagobert s'appliqua à rendre bonne justice. Il visitait lui-même ses royaumes pour réprimer les désordres, et il fit écrire les lois des peuples barbares, ses sujets. Il fonda l'abbaye de Saint-Denis, encouragea le peu d'arts qui restaient encore et montra un luxe que n'avaient point connu ses farouches prédécesseurs. Sa mollesse l'a fait surnommer le Salomon des Francs. Il mourut en 638. Le nom de l'orfévre saint Éloi, son fidèle et populaire ministre, est resté attaché au sien.

Décadence de l'empire des Mérovingiens. — Le règne de Dagobert, qui fut comme un temps de repos entre la période des conquêtes et celle de la décadence, vit aussi commencer les revers. Ce prince fut contraint de céder la plus grande partie de l'Aquitaine à son frère Charibert. De son vivant, mais surtout après sa mort, les défections se multiplièrent. Alors les Saxons refusèrent le tribut, les Thuringiens se révoltèrent, les Frisons se donnèrent un duc, les Bavarois et les Alamans ne prêtèrent qu'une obéissance purement nominale. Dans l'intérieur même de la Gaule, la domination franque recula jusqu'à la Loire. Les successeurs de Charibert régnèrent sur toute l'Aquitaine et sur la Gascogne. La Bourgogne méridionale se donna également des chefs nationaux.

Les maires du palais. — Dans chaque cour il y avait un maire du palais, chef des guerriers, élu par eux et juge de toutes les querelles qui s'élevaient dans la demeure royale. Peu à peu cet officier, qui n'avait que la police du palais et le commandement des leudes, prit le pouvoir;

le roi se déchargea sur lui de ses fonctions. Dès l'année 613, les maires se trouvèrent assez forts pour stipuler, en livrant Brunehaut à Clotaire II, qu'ils auraient leur charge à vie.

Les fils de Dagobert. — Quand Dagobert mourut (638), ses deux fils étaient encore enfants; l'un, Sigebert II, régna en Austrasie, sous la tutelle du maire Pépin de Landen; l'autre, Clovis II, sous celle d'Erchinoald en Neustrie et de Flaochat en Bourgogne. Sigebert mourut en 650, et Grimoald, fils et successeur de Pépin dans la mairie d'Austrasie, se crut assez assuré de l'appui des grands pour oser nommer roi son propre fils. Le sang de Mérovée était encore respecté. Clovis II renversa l'usurpateur et réunit toute la monarchie (656).

Ébroïn (659). — La mort de Clovis II amena un nouveau partage. Clotaire III, puis Thierry III, régnèrent en Neustrie, Chilpéric II en Austrasie. Ébroïn, maire de Neustrie en 659, essaya de mettre un terme à la turbulence des grands au profit de l'autorité royale dont il était dépositaire. Mais les seigneurs de Neustrie s'unirent à ceux de Bourgogne; soulevés par saint Léger, évêque d'Autun, ils déposèrent Thierry III, mirent à sa place Childéric II et enfermèrent Ebroïn au monastère de Luxeuil (670). Celui-ci en sortit bientôt à la faveur des troubles qui suivirent l'assassinat du roi Childéric II. Ce prince avait été tué à la chasse avec sa femme et son fils par un noble neustrien, qu'il avait fait frapper de verges (673).

Mort d'Ébroïn (681) et bataille de Testry (687). — Au milieu de ce chaos, Ébroïn, homme

habile et énergique, ressaisit le pouvoir et recommença la lutte, au nom d'un fils supposé de Clotaire III, contre le maire et les grands d'Austrasie. Ceux-ci, renonçant à des rois impuissants, venaient de donner à leur maire Martin et à son cousin Pépin d'Héristal le titre de ducs des Francs. Ébroïn tua Martin en trahison et battit les Austrasiens. Mais il fut assassiné en 681, et avec lui tomba le dernier défenseur de la race mérovingienne. La bataille de Testry, gagnée par Pépin en 687 sur les Neustriens, mit réellement fin à la première dynastie des rois francs, car si les Mérovingiens portèrent encore ce titre jusqu'en 752, ce fut sans y joindre même une ombre de pouvoir.

§ 5. LA SOCIÉTÉ FRANQUE.

Désordres de ce temps. — L'humanité a traversé peu d'époques aussi malheureuses que le sixième et le septième siècle de notre ère. Le désordre, la violence étaient partout, la sécurité nulle part, l'ignorance profonde. Rois et chefs, nul ne s'inquiétait même plus de savoir lire et écrire.

Le clergé. — Le clergé seul conservait quelque teinture des lettres. A côté des églises s'élevaient des monastères, sous la règle laborieuse de saint Benoît. Les nombreuses donations faites alors au clergé attestent sa puissance et la ferveur du zèle religieux.

Gouvernement. — La royauté était à la fois élective et héréditaire, c'est-à-dire que le roi était élu, mais toujours choisi dans la famille des Mé-

rovingiens. Au delà du Rhin, les rois n'avaient eu qu'une autorité fort restreinte. Après la conquête de la Gaule, ils prirent, au contact des Gallo-Romains, quelques idées d'ordre et d'administration. Ils divisèrent le territoire en provinces ou duchés, les duchés en comtés, les comtés en centuries, et essayèrent de reprendre les droits des empereurs romains.

Assemblée nationale. — Les Francs avaient en effet apporté de la Germanie une idée qu'on ne connaissait pas dans l'empire, celle de la souveraineté de la nation. Pour toutes les questions importantes, le roi était obligé, dans les premiers temps, de réunir l'assemblée générale à laquelle tous les hommes libres étaient tenus d'assister (champ de Mars). Dans chaque comté, dans chaque centurie, les hommes libres venaient aussi former la cour du comte ou du centenier pour rendre la justice.

Lois barbares. — Chaque tribu germanique avait ses lois particulières. On y remarque que toute blessure pouvait être rachetée par l'offenseur au prix d'une somme d'argent (*wehrgeld*) dont le chiffre différait d'après la condition de l'offensé. Cependant le juge pouvait ordonner le combat ou *duel judiciaire*, et l'épreuve de l'eau bouillante. L'accusé plongeait sa main au fond d'un vase rempli d'eau en ébullition. S'il la retirait sans qu'il y eût trace de brûlure, il était acquitté. C'était le jugement de Dieu. Les tortures et les supplices étaient réservés pour l'esclave ou le serf. L'homme libre n'était soumis qu'au wehrgeld.

La loi salique. — Un article fameux de la loi

salique décrétait qu'une femme ne pouvait hériter de la terre salique, domaine pour lequel le Franc devait le service militaire. Plus tard on conclut que cette exclusion s'étendait à la succession de la couronne, et les femmes en France n'ont jamais pu régner.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES MÉROVINGIENS.

(La date qui suit chaque nom est celle de la mort.)

Clodion, 447.

Mérovée, 456.

Childéric, 481.

Clovis, 511.

- Thierry, roi d'Austrasie, 534.
  - Théodebert I, 548.
    - Théodebald, 555.
- Clodomir, roi d'Orléans, 524.
- Childebert, roi de Paris, 558.
- Clotaire I, roi de Soissons, seul roi en 558, mort en 561.
  - Charibert, roi de Paris, 567.
  - Gontran I, roi de Bourgogne et d'Orléans, 593.
  - Sigebert, roi d'Austrasie, ép. Brunehaut, 575.
    - Childebert II, roi d'Austrasie, puis de Bourgogne et d'Orléans, 596.
      - Théodebert II, roi d'Austrasie, 612.
      - Thierry II, roi de Bourgogne, 613.
  - Chilpéric I roi de Soissons, ép. Frédégonde, 584.
    - Clotaire II, roi de Soissons, puis seul roi, 613.
      - Dagobert I, 638.
        - Sigebert II, roi d'Austrasie, 656.
        - Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne, puis seul roi, 656.
          - Dagobert II, roi d'Austrasie, 679.
            - Clotaire III, roi de Neustrie et de Bourgogne, 670.
              - Clovis, supposé par Ébroïn.
            - Childéric II, roi d'Austrasie, puis seul roi, 673.
              - Chilpéric II, 720.
                - Childéric III, déposé en 752.
            - Thierry III, seul roi, 691.
              - Clovis III, 695.
              - Childebert III, 711.
                - Dagobert III, 715.
                - Thierry IV, roi de Neustrie et de Bourgogne.
      - Chairbert, roi d'Aquitaine, 631.

10 princes à partir de Clovis, ayant régné 271 ans.

CHAPITRE IV.

LA FRANCE SOUS LES CARLOVINGIENS.

(687-987.)

Triple caractère de cette période. — L'empire des Mérovingiens, arrivé à son opogée sous Dagobert, s'était après lui dissous entre les mains incapables des rois fainéants. Mais sur les bords du Rhin, au milieu des Francs-Ripuaires, s'élevait une famille qui, par ses richesses territoriales, sa nombreuse clientèle et la sainteté de quelques-uns de ses membres[1] s'était placée au-dessus de tous les grands de l'Austrasie. Ses chefs avaient possédé héréditairement la mairie pendant le huitième siècle. Deux d'entre eux, Martin et Pépin d'Héristal, avaient même pris le titre de ducs des Francs. Cette famille doit son nom au plus illustre des Carlovingiens, à Charlemagne. Avec ces nouveaux chefs, la nation franque allait rentrer, après un siècle et demi de guerres civiles, dans la voie des conquêtes, et élever un empire presque aussi vaste que l'avait été l'empire romain d'Occident.

1. Un d'eux, Pépin de Landen, fut canonisé ; un autre était saint Arnould, évêque de Metz.

§ 1. PÉPIN D'HÉRISTAL, CHARLES MARTEL ET PÉPIN LE BREF (687-768).

Pépin d'Héristal. — Après sa victoire sur les Neustriens, à *Testry*, Pépin, dit un chroniqueur, prit le roi Thierry III avec ses trésors, et s'en retourna en Austrasie : toute la révolution est dans ces paroles. La royauté ne fut pas supprimée ; mais le duc des Francs ne conserva un roi qu'afin de pouvoir montrer de loin en loin, au peuple assemblé, un prince du sang de Clovis. On a appelé ces princes les rois fainéants. Ils ne méritent pas que leurs noms soient tirés de l'obscurité où de leur vivant même ils étaient tombés.

Pépin justifia son pouvoir par des succès sur les tribus germaniques. A sa mort, en 714, il laissa son héritage à un petit-fils en bas âge.

Charles Martel. — Mais les Austrasiens, refusant d'obéir à cet enfant, mirent à leur tête un fils naturel de Pépin, Charles, surnommé Martel pour son courage dans les combats, et battirent à *Vincy* les Neustriens révoltés (717). Des expéditions répétées contraignirent les Alamans, les Bavarois et les Thuringiens à rentrer sous le joug. Les Frisons furent menacés, et six fois Charles pénétra sur les terres des Saxons.

Victoire de Poitiers (732). — Mais sa plus grande gloire fut d'avoir sauvé la France de l'invasion musulmane que l'Afrique et l'Espagne venaient de subir. Ce fut aux environs de Poitiers que le duc des Francs battit les Arabes et recouvra l'Aquitaine. Trois cent mille Sarrasins,

lisent les chroniqueurs, tombèrent sous l'épée les Francs. Après cette victoire, le duc d'Aquitaine prêta serment d'obéissance au duc des Francs.

Conquête de la Bourgogne et de la Provence. — Les Bourguignons avaient refusé d'obéir aux indignes successeurs de Dagobert; Charles tourna ses armes contre eux et força Lyon, Vienne, Valence, Avignon à recevoir garnison franque. Quatre ans plus tard, il pénétra dans la Septimanie (la côte du Rhône aux Pyrénées) que les Arabes avaient conservée, détruisit Agde et Maguelonne, démantela Nîmes et brûla ses *arènes*[1], sur lesquelles on voit encore les traces de l'incendie qu'il alluma. En 739, il acheva, par la prise de deux grandes cités, d'Arles et de Marseille, la soumission de la Provence : celle de la Septimanie était réservée à son fils Pépin.

Préparatifs d'une expédition en Italie. — Pour récompenser ses glorieux soldats, Charles leur distribua des terres ou bénéfices qu'il prit sur les immenses domaines de l'Église. Cependant il allait, quand la mort le surprit, passer les Alpes pour défendre le pape contre les Lombards (741).

Pépin le Bref. — Des deux fils de Charles Martel, l'un, Carloman, reçut l'Austrasie et les pays d'outre-Rhin; l'autre, Pépin le Bref, les régions occidentales. Le premier n'eut pas besoin, au milieu de ses leudes germains, de cacher son pouvoir sous le nom d'un roi et n'en

1. Cirque romain, la plus belle ruine romaine qu'on puisse voir en Gaule.

reconnut pas. Le second voulut gagner les Neustriens en flattant leur vieil attachement pour la race royale de Mérovée; il proclama Childéric III. Par l'abdication et la retraite de son frère au monastère du mont Cassin, Pépin resta, en 747, seul chef de la monarchie.

Guerres de Pépin (741-768).—Durant vingt-six années de guerres continuelles et de victoires, Pépin rendit plus assurée la domination des Francs sur les tribus germaniques; il renversa les ducs d'Aquitaine; il conquit la Septimanie sur les Arabes, et prit aux Bretons la ville de Vannes.

Expédition d'Italie. — A la sollicitation du pape, Pépin franchit deux fois les Alpes, vainquit Astolphe, roi des Lombards, et lui enleva la province appelée l'exarchat de Ravenne, qu'il donna à l'Église de Rome. Cette donation fut l'origine de la puissance temporelle des papes.

Fin de la première race (752). — Pépin avait fait cesser dès l'année 752 le mensonge d'une royauté mérovingienne, en déposant Childéric III et en prenant lui-même le titre de roi. Le pape consulté avait répondu qu'il était juste que celui qui avait le pouvoir eût aussi le titre. L'Eglise renouvela pour lui la cérémonie du sacre hébraïque; il reçut deux fois l'onction sainte, d'abord par les mains de Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, et une seconde fois, en 754, par celles du pape Etienne II, qui vint lui-même jusqu'à Saint-Denis.

Il mourut en 768. On l'appelait *le Bref*, à cause de sa courte taille, qui n'ôtait rien à sa force, s'il fallait en croire la très-douteuse anecdote

qui le montre abattant d'un seul coup la tête d'un lion que personne n'osait affronter.

Charlemagne et Carloman (768-771). — Pépin laissait deux fils, Carloman, qui mourut dès l'année 771, et Charles, surnommé le Grand, ou Charlemagne, qui se fit décerner par les leudes de son frère, au détriment de ses neveux, les possessions de Carloman.

§ 2. CONQUÊTES ET ESSAIS D'ORGANISATION DE CHARLEMAGNE (768-814).

Charlemagne seul roi (771-800). — Il faut faire deux parts du règne de Charlemagne : ses conquêtes et son administration. Les premières eurent pour résultat de porter les limites de son empire à l'est jusqu'à l'Elbe, à la Theiss et à la Bosna ; au sud, jusqu'au Garigliano, en Italie, et jusque vers les bouches de l'Èbre, en Espagne.

Guerre de Saxe (772-804). — La guerre de Saxe dura trente-trois ans ; la religion en fut le prétexte, parce que les Saxons avaient massacré les missionnaires qui voulaient les convertir. Le héros de la résistance fut Witikind. Cette longue guerre fut marquée par la destruction de l'Irmensul, principale idole des Saxons, la victoire de Bucholtz, le massacre de quatre mille cinq cents Saxons à Verden, la translation d'une partie de ce peuple dans d'autres provinces et la conversion forcée du reste des habitants. Huit évêchés fondés en Saxe mirent tout le pays sous la surveillance de l'Eglise et en commencèrent la civilisation.

Guerre de Lombardie (773). — La conquête du royaume des Lombards eut lieu en 773. Le roi Didier, assiégé dans Pavie, fut contraint de se rendre ; les Lombards ne conservèrent que l'Italie méridionale ou duché de Bénévent. Charles fut proclamé roi d'Italie ; il était déjà patrice de Rome dont les habitants lui avaient juré fidélité ; il confirma au pape la donation faite par son père.

Guerre contre les Avares (788). — Ce peuple habitait alors en Hongrie. La guerre éclata contre lui à la suite d'un vaste complot formé par les ennemis des Francs, le duc de Bavière, les Avares, les Grecs et les Lombards bénéventins. Le duc de Bavière fut déposé, et les Avares, forcés dans leurs dernières retraites, livrèrent les trésors, fruits de leurs longs pillages.

Guerre d'Espagne (778). — L'Aquitaine s'était révoltée à la mort de Pépin ; elle avait été promptement replacée sous le joug, et Charlemagne en avait fait un royaume pour son fils aîné Louis. La domination franque touchait ainsi aux Pyrénées ; les armées de Charlemagne les franchirent par la Navarre, qui se soumit (778), et par le comté de Barcelone, qui fut enlevé aux Sarrasins (801). De ce côté, les Francs éprouvèrent cependant à leur première campagne un désastre, celui de Roncevaux, où les Basques surprirent leur arrière-garde. Roland, le fabuleux héros des poëmes chevaleresques, y fut tué (778).

Une expédition dirigée sur la Corse, la Sardaigne et les Baléares, en chassa les Sarrasins (778).

Charlemagne, empereur (800). — Toutes ces guerres étaient à peu près achevées en l'an 800. Charles se trouvait alors maître de la France, de l'Allemagne, des trois quarts de l'Italie et d'une partie de l'Espagne ; il avait augmenté de plus d'un tiers l'étendue des pays que son père lui avait laissés. Ces vastes possessions n'étaient plus un royaume, mais un empire. Le pape Léon III le couronna à Rome empereur d'Occident (800).

Administration ; l'Assemblée générale et les Capitulaires. — Pour mieux administrer cet empire, Charlemagne le divisa en royaumes, subdivisés en duchés, margraviats, comtés, vigueries, etc. Un certain nombre de comtés réunis formaient une *légation*, où chaque année des envoyés royaux (*missi dominici*), ordinairement un comte et un évêque, venaient recevoir les plaintes des sujets, tenir les assises judiciaires et veiller à la bonne administration du pays, à l'exécution des lois.

Ces lois, ou *capitulaires*, étaient présentées par Charlemagne et élaborées dans l'*Assemblée générale*, où se réunissaient deux fois chaque année, au printemps et à l'automne, les ducs, les évêques et les comtes, chacun de ceux-ci amenant ses douze échevins, ou, s'il n'en avait pas douze, complétant ce nombre « avec les meilleurs hommes de son comté. » Nous avons soixante-cinq de ces capitulaires ; ils comprennent onze cent cinquante et un articles. La diversité des affaires dont ils traitent prouve la sérieuse activité du prince, son ardent désir de mettre de l'ordre dans l'État.

Travaux publics et Écoles. — Pour civiliser la Saxe et la Pannonie, il y fonda des évêchés, qui donnèrent chacun naissance à une ville importante. Il commença un canal entre le Rhin et le Danube, et construisit un pont à Mayence, une basilique à Aix-la-Chapelle, deux palais à Nimègue et à Ingelheim. Il releva nombre d'églises, exigea des prêtres qu'ils fussent non-seulement pieux, mais savants, et créa des écoles dans les évêchés, dans les monastères, jusque dans son palais. Il assistait lui-même aux leçons, récompensait les plus habiles, et faisait honte aux fils des grands quand ils se laissaient devancer par les fils des pauvres. « Vous comptez, leur disait-il avec colère, sur les services de vos pères; mais sachez qu'ils en ont été récompensés, et que l'État ne doit rien qu'à celui qui mérite par lui-même. »

Relations extérieures. — Ses conquêtes, ses travaux répandirent au loin sa renommée. Il fut sur le point d'épouser Irène, impératrice de Constantinople, et d'unir ainsi les deux empires. Il entretint des relations amicales avec le calife de Bagdad, Haroun-al-Raschid, qui lui envoya de riches présents. Parmi ces dons était une horloge sonnante, la première qu'on eût vue dans l'empire.

Sa mort. — Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle en 814. Ses dernières années avaient été attristées par l'apparition des pirates du Nord. « Que ne feront-ils pas après moi, disait-il avec douleur, si moi vivant ils osent approcher de nos rivages ! »

Faits divers. — L'usage de compter les an-

nées à partir de la naissance de Jésus-Christ s'introduisit en France sous ce prince et sous son prédécesseur. Mais longtemps on fit commencer l'année tantôt au 1er mars, tantôt à Noël (25 décembre), ou à l'Annonciation (25 mars), enfin à Pâques. Ce dernier usage prévalut de Hugues Capet à Charles IX.

Un capitulaire de 802 défend de se servir d'avocat : « Que chacun rende raison de sa propre cause et que personne ne pratique l'usage de discuter pour autrui. » Le même capitulaire essayait d'établir l'égalité des poids et mesures.

Un autre de 812 réglait le service militaire : tout homme libre possédant quatre métairies doit aller à la guerre. Ceux qui ne possèdent pas quatre métairies se réunissent : un d'eux part, les autres lui fournissent les armes, les chevaux et les provisions nécessaires.

Le capitulaire de 801 divise la *dîme* ou dixième partie des revenus, due par chaque paroissien à son église, en trois parties : la première pour l'entretien ou l'ornement de l'église, la deuxième à l'usage des pauvres et des voyageurs, la troisième pour les prêtres et les clercs.

§ 3. DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE (814-887).

Faiblesse de l'empire carlovingien. — Charlemagne avait bien pu fonder un vaste empire ; il était au-dessus de ses forces de donner des intérêts et des sentiments communs à ces peuples qui, différant tous les uns des autres par l'origine, la langue et les coutumes, n'a-

vaient nul désir de rester unis. Aussi, quand l'autorité impériale tomba en des mains débiles, les guerres civiles se renouvelèrent presque chaque année.

Louis le Débonnaire (814-840). — Louis *le Débonnaire*, le successeur de Charlemagne, débuta par un acte de sévérité : son neveu, Bernard, s'étant révolté en Italie, il lui fit crever les yeux. Mais Bernard en mourut (818) et Louis se laissa condamner par les évêques à faire pénitence publique (822).

Cette dégradation de l'autorité impériale et le pouvoir exercé par l'impératrice Judith amenèrent une première guerre civile. Judith voulait faire doter son fils Charles aux dépens des autres fils de Louis nés d'un premier mariage. Ces princes, Lothaire, Louis et Pépin, prirent les armes et enfermèrent leur père dans un couvent (830). Une première fois rétabli par l'Assemblée générale de Nimègue, il montra la même faiblesse. Ses fils armèrent de nouveau et le contraignirent, après qu'il eut fait un aveu public de ses fautes, à cacher sa honte dans un monastère (833). Deux de ses fils l'en tirèrent encore pour l'opposer à leur frère aîné ; et le vieux roi passa le reste de sa vie, jusqu'à sa dernière heure, à combattre tour à tour chacun de ses coupables enfants (840).

Bataille de Fontanet (841). — La cause de tous ces troubles était les partages que Louis avait faits de son vivant entre ses fils. Chacun de ceux-ci voulait un royaume, et chaque grande nation comprise dans l'empire voulait un roi, pour former un État à part. En 817, il y avait

eu une première division : d'autres encore en 837, 837 et 839. Les peuples, à la fin, lassés de ces révolutions perpétuelles, vinrent décider la question à la solennelle bataille de *Fontanet*, près d'Auxerre. Toutes les tribus de l'Allemagne, sous Louis le Germanique, et les Neustriens, les Aquitains, les Bourguignons et les Provençaux, sous Charles le Chauve, combattirent dans les mêmes rangs pour renverser l'ordre politique établi par Charles Martel, Pépin et Charlemagne au profit des Francs austrasiens. Ceux-ci, c'est-à-dire presque toute la population franque établie entre la Seine et le Rhin, qui ne défendaient que leur propre cause en soutenant celle de l'empire qu'ils avaient fondé, furent secondés par les Italiens, qui avaient adopté les nouveaux empereurs comme les légitimes héritiers de Marc Aurèle et de Trajan. Lothaire, le fils aîné de Louis le Débonnaire, était leur chef (841)[1]. Il fut vaincu.

Traité de Verdun (843). — Le résultat de la bataille de Fontanet fut écrit dans le traité de Verdun (843). Les trois principaux peuples de l'empire, Germains, Gallo-Francs et Italiens se séparèrent pour toujours, les premiers sous Louis, les seconds sous Charles, les troisièmes sous Lothaire. Le nom d'empereur, titre sans puissance, resta attaché à la possession de Rome

1. Après la bataille de Fontanet, Charles et Louis se jurèrent alliance à Strasbourg, devant leurs soldats, l'un, en langue tudesque ou allemande, l'autre, en langue romane ou française. Le serment de Strasbourg est le premier monument de notre langue formée de la combinaison, en quantités inégales, des trois idiomes celte, latin et allemand qui ont été parlés en Gaule, le latin primant de beaucoup les deux autres.

et de l'Italie. Pour rendre moins inégale la part de Lothaire, on lui abandonna une bande de territoire longue et étroite, qui alla de la Meuse au Rhin, de la Saône et du Rhône aux Alpes (Belgique, Lotharingie ou Lorraine, comté de Bourgogne, Dauphiné et Provence). Ce traité réduisait la Gaule d'un tiers, et lui enlevait pour la première fois sa limite naturelle du Rhin et des Alpes : il pèse encore sur nous depuis mille ans. Les efforts de François Ier, de Henri II, de Richelieu, de Louis XIV et de la Révolution n'ont pu le déchirer tout à fait. Nous n'avons repris encore que la Provence, le Dauphiné, la Savoie, la Franche-Comté, la Lorraine et l'Alsace. Charles le Chauve, qui signa cette convention fatale, fut donc, à vrai dire, le premier roi de la France moderne.

Charles le Chauve. — Ce prince régna, depuis le traité de Verdun, trente-quatre années, qui ne furent qu'une lutte sans relâche pour arrêter, après le démembrement de l'empire, celui du royaume. D'abord son neveu Pépin lui disputa l'Aquitaine ; et quand il l'eut chassé de ce pays, il se trouva en face des comtes de Poitiers, de Toulouse et de Barcelone, qu'il fut obligé de laisser à peu près indépendants. En Bretagne, Noménoë prit le titre de roi, et Charles ne put abattre cette nouvelle couronne (848).

Les Northmans. — Les pirates, venus de la Suède, de la Norvége et du Danemark, et qu'à cause de cela on nommait hommes du Nord ou Northmans, accrurent encore le désordre général. Du vivant même de Charlemagne, ils avaient osé assaillir son empire ; sous ses débiles succes-

seurs, rien ne les arrêta plus. A partir de 843, on les voit arriver chaque année. Ils remontaient par l'embouchure des fleuves, par l'Escaut, la Somme, la Seine, la Loire et la Gironde, jusque dans l'intérieur du pays. Nombre de villes furent prises par eux et brûlées, sans que Charles pût les défendre. Du Rhin à l'Adour et de l'Océan aux Cévennes et aux Vosges, tout fut pillé. En même temps, des musulmans, les Sarrazins, ravageaient les provinces du Midi, et les Hongrois allaient dévaster celles de l'Est.

Édit de Kiersy (877). — Ce n'est pas que les troupes de ces nouveaux barbares fussent bien nombreuses; c'est que les ressources du roi diminuaient tous les jours, chaque seigneur oubliant l'État et le prince pour vivre indépendant sur sa terre. L'édit de Mersen, en 847, avait permis à tout homme libre de se choisir un seigneur, et à tout vassal du roi de ne le suivre en guerre que contre un ennemi étranger. Lorsque Charles voulut, en 877, aller prendre en Italie la couronne impériale alors vacante, les vassaux l'obligèrent à signer la charte de Kiersy-sur-Oise, qui déclarait héréditaires les bénéfices ou fiefs et les charges de ceux qui le suivaient au delà des monts. Cet acte dépouillait à la fois la royauté des pouvoirs qu'elle avait conférés et des terres qu'elle avait temporairement cédées. Il constituait l'hérédité des fonctions publiques (voy. p. 38).

Sous ce prince vivait l'archevêque de Reims, Hincmar, qui joua un rôle considérable dans l'État et dans l'Église.

Louis II le Bègue; Louis III et Carloman.

—Le fils de Charles le Chauve, Louis II le Bègue (877-879), dut, pour gagner les grands, leur abandonner une partie des domaines qui restaient encore à la couronne; concessions que ses deux fils Louis III et Carloman multiplièrent encore. La situation devenait à chaque instant plus triste. Le duc Boson se fit proclamer, en 879, roi de Provence. Deux victoires sur les Northmans jetèrent pourtant un peu de gloire sur le nom de ces deux princes, morts prématurément, l'un en 882, l'autre en 884.

Charles le Gros. — Ils avaient un frère, Charles le Simple; les grands lui préférèrent un petit-fils de Louis le Débonnaire, Charles le Gros, alors empereur et roi de Germanie. Tout l'héritage de Charlemagne se trouva réuni dans ses mains. Il ne sut pas même le défendre contre les Northmans. A un de leurs chefs il avait déjà cédé la Frise ; d'autres vinrent assiéger Paris, que l'évêque Gozlin et le fils de Robert le Fort, Eudes, défendirent avec héroïsme ; Charles acheta à prix d'or leur retraite. On s'indigna de tant de lâcheté ; l'empereur fut déposé à la diète de Tribur (887), et depuis ce jour, l'Allemagne, l'Italie et la France n'ont plus jamais eu un maître commun. L'empire carlovingien était irrévocablement démembré ; ses débris avaient servi à former sept royaumes, France, Navarre, Bourgogne cisjurane, Bourgogne transjurane, Lorraine, Italie et Germanie.

CHAPITRE V.

LA FÉODALITÉ.

(887-1095).

§ 1. LE RÉGIME FÉODAL.

Les bénéfices et fiefs. — Il y avait alors deux espèces principales de propriétés : les *alleux*, terres franches d'impôts et de redevances; les *bénéfices*, terres chargées de redevances plus ou moins nombreuses. Celui qui avait reçu un bénéfice ou *fief*, était obligé à l'égard de celui qui l'avait donné, soit à des services personnels, comme la garde du château du suzerain, soit à des prestations en nature, comme la fourniture de blé, de vin, etc.; en retour il pouvait compter sur la protection de son seigneur. La plus importante de ces obligations était celle du service militaire.

Les alleux changés en bénéfices. — Au milieu d'une société où le droit du plus fort était toujours le meilleur, les propriétaires d'alleux, libres de toutes charges, mais aussi n'ayant pas de protecteur, se trouvèrent en grand péril. Ils cherchèrent un appui auprès des grands et se *recommandèrent* à quelque homme puissant du voisinage.

La *recommandation* était l'acte par lequel un propriétaire d'alleu faisait une cession fictive de sa terre au protecteur qu'il s'était choisi. Il la reprenait ensuite de ses mains, non plus comme *alleu*, mais comme *bénéfice*, avec toutes les charges de service militaire et de redevances en nature, dont était frappée la propriété bénéficiaire. Ce système se généralisant, il en résulta qu'au neuvième siècle il n'y eut plus guère que des bénéfices ou fiefs, c'est-à-dire que toute terre dépendit d'une autre terre, tout homme d'un autre homme. La première était le *fief mouvant*, tenu par le *vassal ;* la seconde était le *fief dominant*, tenu par le *suzerain* ou le *seigneur*.

Hérédité des fiefs et des fonctions publiques. — L'argent était rare. C'était avec des terres, avec des bénéfices, que les rois avaient payé tous les services. Quand ces bénéfices furent devenus héréditaires, les rois ne possédèrent plus qu'un petit nombre de domaines échappés à l'avidité de leurs vassaux. Dès lors ils ne furent plus assez forts pour empêcher que leurs officiers s'attribuassent aussi l'hérédité des fonctions dont ils les avaient investis. Le comte, par exemple, devint seul maître dans son comté, où il exerça héréditairement les droits de l'autorité royale, qui lui avaient été délégués.

Cette usurpation des droits royaux donna à tout grand propriétaire ou seigneur quelques-unes des prérogatives du souverain : le droit de guerre, celui de battre monnaie, de faire des lois, de juger et de faire exécuter les senten-

ces, etc. Et comme cette usurpation eut lieu à tous les degrés de l'échelle administrative, la *féodalité*, c'est le nom de ce régime, présenta une hiérarchie de propriétaires ayant plus de droits politiques, selon qu'ils avaient été primitivement investis par les rois de fonctions plus étendues.

Le vassal et le suzerain. — Des devoirs réciproques unissaient le suzerain qui avait donné l'*investiture* du fief, et le vassal, qui avait prêté le serment de *fidélité* et fait *hommage*. Mais chacun pouvait avoir à la fois ce double caractère. Un comte, vassal d'un duc ou d'un roi, était suzerain de plusieurs vicomtes, barons ou chevaliers. Le roi de France était lui-même vassal de l'abbé de Saint-Denis pour une terre qu'il tenait de cette abbaye; le duc de Bourgogne, de l'évêque de Langres, etc.

Faiblesse de la royauté dans le régime féodal. — On appelait grands vassaux les seigneurs qui relevaient directement du roi, comme les comtes de Champagne et de Flandre, les ducs de Bourgogne et de France, etc. Ces grands vassaux exerçant sur leurs terres tous les droits de la royauté, y administrant, jugeant, guerroyant sans souci du roi, celui-ci n'avait plus qu'un titre sans force réelle, à moins que ce titre ne fût réuni à la possession de quelque grand domaine patrimonial. Or, en 887, le duc de *Gascogne* possédait presque tout le pays au sud de la Garonne; les comtes de *Toulouse*, d'*Auvergne*, de *Périgord*, du *Poitou* et du *Berry*, les provinces entre la Garonne et la Loire. A

l'est et au nord de ce fleuve, tout appartenait au comte de *Forez*, au duc de *Bourgogne*, au duc de *France* et aux comtes de *Flandre*, de *Champagne*, d'*Anjou* et de *Bretagne*. Au roi il ne restait que quelques petits comtés et quelques villes de l'Ile de France qu'il n'avait pas encore été contraint de donner en fiefs.

Ce titre sans pouvoir fut cependant l'objet d'une grande convoitise. Le dixième siècle fut rempli par la querelle des deux maisons qui se disputèrent la chétive couronne des derniers descendants de Charlemagne.

LUTTE D'UN SIÈCLE ENTRE LES CARLOVINGIENS ET LES CAPÉTIENS (887-987).

Eudes (888-898). — Après la déposition de Charles le Gros, en 887, on élut pour roi le comte Eudes, qui avait si bien défendu Paris contre les Northmans (888). Il était fils de Robert le Fort, célèbre sous Charles le Chauve par une victoire gagnée sur les mêmes ennemis, et ancêtre de tous les Capétiens. De nouveaux succès sur les Northmans, auxquels Eudes tua dix-neuf mille hommes, lui donnèrent la force de faire respecter son autorité par le comte de Flandre et par les seigneurs du Midi. Durant une expédition au sud de la Loire, des mécontents proclamèrent un fils de Louis le Bègue, le Carlovingien Charles le Simple, qui consentit pourtant à recevoir un apanage de son rival. Eudes le désigna en mourant pour son héritier (898).

Charles le Simple (898-922). — Charles le Simple est célèbre par ses malheurs. En 912, il céda au chef northman Rollon la belle province qui prit le nom de *Normandie*, et que le nouveau duc rendit florissante par une sage administration. Ce traité et la faiblesse du prince, qui se laissait conduire par quelques favoris, irritèrent les grands. Un Capétien, frère du roi Eudes, Robert, duc de France, se fit proclamer roi (923). Il fut tué à la bataille de Soissons, mais son gendre Raoul, duc de Bourgogne, le remplaça.

Raoul ; les Sarrasins et les Hongrois (923-936). — Malgré les secours que la Germanie, plus fidèle au sang de Charlemagne, fournit à Charles le Simple contre son nouveau rival, il ne put ressaisir la couronne. Fait prisonnier en trahison par Herbert, comte de Vermandois, il fut enfermé dans le château de Péronne, où il mourut en 929.

Raoul régna sept ans encore obscurément. En 926, il avait repoussé une invasion de nouveaux barbares : les Hongrois, qui arrivaient par l'Est, comme les Northmans étaient venus par le Nord et l'Ouest, et les Sarrasins par le Sud. L'abandon fait à Rollon de la Normandie et à d'autres chefs de Tours, de Chartres, de Blois et de Senlis, avait mis un terme aux ravages des pirates du Nord. Quant aux Sarrasins, la Provence seule en souffrit beaucoup. Ils s'y maintinrent pendant quatre-vingt-quatre ans. Leur principal établissement était au village de Fraxinet (la Garde-Freynet, dans le Var), qui ne leur fut enlevé qu'en 973. Les

Hongrois, plus nombreux et plus terribles, ne firent heureusement que de rares apparitions en Lorraine, dans la Bourgogne et jusque dans l'Aquitaine. L'Allemagne se chargea de les arrêter.

Louis IV d'Outre-Mer (936-954). — A la mort de Raoul, Hugues le Grand, son beau-frère, duc de France, c'est-à-dire maître de tout le pays compris entre la Loire et la Marne, rappela d'Angleterre un fils de Charles le Simple, Louis IV d'Outre-Mer. L'activité, le courage du nouveau roi furent inutiles. Il obtint l'appui de quelques seigneurs jaloux de la puissance du duc de France. Mais quand il essaya d'attaquer directement celui-ci, Hugues le retint une année captif, et ne lui ouvrit les portes de sa prison qu'après s'être fait donner la ville de Laon, la seule qui restât au malheureux prince. Louis se plaignit au pape et à l'Empereur, et un concile excommunia le duc de France, qui brava toutes les menaces. Cet appel à des princes étrangers, dont Charles le Simple avait déjà donné l'exemple, acheva de rendre nationale en France l'opposition faite par la maison capétienne aux derniers rois du sang de Charlemagne.

Lothaire et Louis V (954-987). — Louis IV mourut en 954. Hugues le Grand ne voulut pas encore prendre cette couronne : il la fit donner à son neveu Lothaire, fils de Louis, qui, par une attaque imprudente sur la Lorraine, amena soixante mille Allemands jusque sous les murs de Paris. Ils furent battus dans leur retraite ; mais Lothaire dut renoncer à la

suzeraineté sur la Lorraine. Il mourut en 986. Son fils, Louis V le Fainéant, ne régna qu'une année (987). Avec lui finit en France la race des Carlovingiens.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES CARLOVINGIENS.

La (date qui suit chaque nom est celle de la mort.)

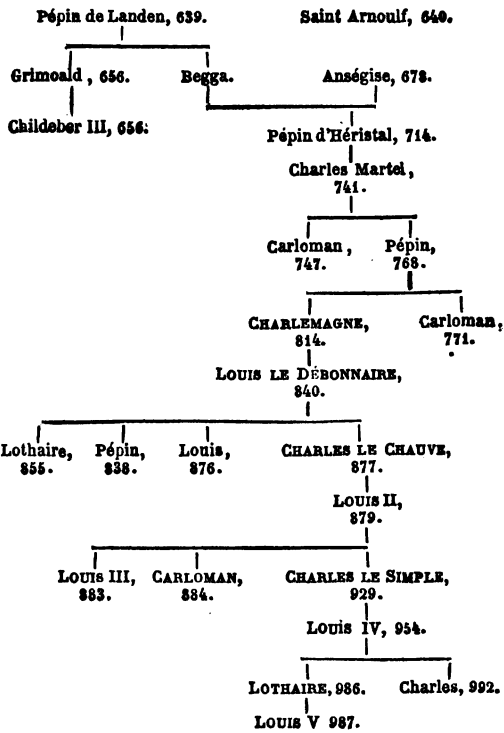

12 rois qui règnent 236 ans.

§ 3. PREMIERS CAPÉTIENS.

Hugues Capet (987-996). — Louis V avait un oncle, le Carlovingien Charles duc de Lorraine. Mais Hugues Capet, fils aîné de Hugues le Grand et duc de France, se décida à prendre enfin le titre de roi, que les grands vassaux lui reconnurent. Charles de Lorraine, qui soutint ses droits par les armes, fut vaincu, pris et enfermé dans la tour d'Orléans, où il mourut.

Hugues Capet fonda une nouvelle maison, qui a occupé longtemps plusieurs trônes de l'Europe. Mais le nom de roi au dixième siècle était si peu de chose que son avénement fut à peine remarqué. On n'y voyait que la fin d'une lutte séculaire et de longs tiraillements. C'était pourtant un grave événement. La couronne se trouvait réunie à un grand fief. Le roi devenait au moins comme duc de France, comme comte de Paris et d'Orléans, etc., l'égal des plus puissants seigneurs. Il augmenta encore le pouvoir en s'appuyant sur l'autorité de l'Église. Que les circonstances lui viennent en aide, et il fera valoir les droits de son titre !

Les premiers Capétiens montrèrent peu d'ambition et firent peu de bruit. « Qui t'a fait duc? » écrivait Hugues Capet au duc d'Aquitaine. « Qui t'a fait roi ? » répondit l'orgueilleux vassal. Cependant, battu en plusieurs rencontres, il reconnut le nouveau monarque.

Robert (996) et Henri I (1031). — Robert, que Hugues s'était associé de son vivant, ne s'occupa guère que de chants d'église et d'au-

mônes. Ce fut presque un moine sur le trône, et l'autorité ne grandit pas sous lui. Son long règne (996-1031) fut troublé par l'excommunication dont le pape le frappa pour avoir épousé Berthe, sa parente, et par les violences de sa seconde femme Constance, qui poussa à la révolte le fils aîné du roi, Hugues, puis Henri, son troisième fils. L'acquisition que ce prince sut faire du duché de Bourgogne, après une guerre de cinq ans, augmenta cependant le domaine royal. Mais Henri I, devenu roi (1031), dut céder cette belle province à son frère Robert, qui fonda la première maison capétienne de Bourgogne.

L'acte le plus remarquable du règne de Henri I, fut le mariage du roi avec une fille du grand-duc de Russie. Henri avait pris une princesse d'une maison si éloignée afin d'être bien sûr qu'elle ne pourrait se trouver sa parente à un degré prohibé par l'Église, et de ne pas subir ce qu'avait souffert son père.

Philippe I (1060-1108). — Son fils Philippe I vit quelques gentilshommes normands de Coutance soumettre l'Italie méridionale, Naples et la Sicile, un Capétien de la maison de Bourgogne fonder le royaume de Portugal, et le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, faire la conquête de l'Angleterre (1066). La France était grande quand son roi était faible. Ce succès d'un vassal excita la jalousie de Philippe; il soutint le fils aîné du nouveau monarque révolté contre son père, et Guillaume, irrité, marchait sur Paris, quand la mort l'arrêta. Ainsi commença la fatale rivalité de la France et de l'An-

gleterre. Un plus grand événement signala le règne de ce prince indolent, la première croisade ; mais Philippe n'y prit aucune part.

Progrès de la féodalité ; ruine de l'autorité royale. — En 887 nous avons compté douze grands fiefs, d'où relevaient une foule de fiefs secondaires ; en 1095 nous en trouverions, même en ne comptant que les principaux, plus de quatre-vingts qui avaient des souverains héréditaires, et une véritable indépendance. C'étaient quatre-vingts roi qu'il y avait en France. Le roi véritable avait vu, même depuis l'avénement de Hugues Capet, décroître son pouvoir, car nombre d'anciens vassaux du duc de France ne lui obéissaient plus. Philippe I ne possédait réellement que les comtés de Paris, d'Étampes, de Melun, d'Orléans, de Dreux et de Sens, et en montrant à son fils le château du seigneur de Montlhéry aux portes de Paris : « Beau fils, lui disait-il, garde bien cette tour qui m'a donné tant d'ennui. Je me suis envieilli à la combattre et l'assaillir. »

Désordres et ignorance. — Tous ces seigneurs cantonnés dans des châteaux forts, couverts d'armures de fer, entourés d'hommes d'armes, ne respiraient que la guerre et le pillage. Plus de commerce, car les routes n'étaient pas sûres. Plus d'industrie, car les seigneurs, maîtres des campagnes, l'étaient aussi des villes, et rançonnaient les bourgeois dès que ceux-ci laissaient paraître quelque peu d'opulence. Partout la plus profonde ignorance, si ce n'est au fond de quelques couvents ; partout la guerre organisée, permanente, et le clergé réduit, non

à interdire la violence, mais à la régulariser en établissant la *Trêve de Dieu* qui défendait de tuer et de voler à main armée du mercredi soir au lundi matin. Dans la paix, les seules distractions de la noblesse étaient la chasse, les *tournois*, sorte de combats à fer émoussé, souvent ensanglantés, et parfois les chants d'un ménestrel qui allait de château en château récitant des ballades ou quelque poëme chevaleresque composé par les *troubadours* ou par les *trouvères*.

Pouvoir du clergé. — Une autre puissance, l'Église, devait aux vertus de quelques-uns, à la foi ardente des populations un très-grand pouvoir moral. Mais elle était riche aussi des biens de ce monde, maîtresse de nombreux vassaux et d'immenses domaines; et les évêques, les abbés, seigneurs de bourgs et de villes, faisaient peser sur le peuple une oppression quelquefois égale à celle qu'il souffrait de la part des nobles.

Oppression du peuple. — L'évêque Adalbéron, dans un poëme qu'il adressait au roi Robert, ne reconnaît que deux classes dans la société de ce temps : les clercs qui prient et les nobles qui combattent ; au-dessous sont les vilains et les serfs qui travaillent, mais qui ne comptent pas dans l'État. Pour Adalbéron, la bourgeoisie n'était pas née, et le roi n'était qu'une sorte de juge dont les fonctions devaient se borner à réprimer les crimes. Mais il pressentait avec douleur une révolution prochaine. « Les mœurs changent, s'écria-t-il, l'ordre social est ébranlé? » Ces bourgeois, en effet, ces ma-

nants et vilains, ainsi qu'on les appelait, commençaient à se lasser de cette tyrannie, et tournaient les yeux vers le roi, opprimé comme eux par les grands.

CHAPITRE VI.

LE TEMPS DES CROISADES (1095-1270). PROGRÈS DU ROI ET DU PEUPLE.

§ 1. LA CROISADE ET SES RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

La première croisade (1095). — Les musulmans en Asie s'étaient emparés de Jérusalem et abreuvaient d'outrages les pèlerins qui osaient encore aller visiter le saint sépulcre. Pierre l'Ermite fit retentir la France du triste récit de ces calamités, et le peuple, saisi d'un pieux enthousiasme, s'arma partout pour arracher le tombeau du Christ aux mains des infidèles. Le concile de Clermont, réuni en 1095, sous la présidence du pape Urbain II, prêcha la croisade : et le nombre de ceux qui placèrent sur leur poitrine la croix de drap rouge, signe de leur engagement dans la sainte entreprise, monta à plus d'un million. Les plus impatients partirent les premiers au cri de : *Dieu le veut!* mais ils périrent presque tous avant d'avoir atteint Constantinople. L'armée des chevaliers, mieux organisée, après avoir traversé l'Europe, y arriva sous différents chefs, emporta Nicée dans l'Asie Mineure, Antioche en Syrie, et, après des souffrances inouïes, enleva enfin Jérusalem, le vendredi saint de l'an 1099. Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, chef de l'expédition, fut pro-

clamé roi. Les lois[1], la langue, les mœurs de la France furent conservées dans la colonie qu'elle venait de fonder si audacieusement au delà des mers.

Part de la France dans les croisades. — Ce grand mouvement, qui se continua plus d'un siècle et demi, et qui entraîna tous les peuples de l'Europe, était parti de la France. La nation, quoique sous le régime féodal, montrait déjà qu'elle serait toujours dévouée aux grandes causes. « On avait pleuré en Italie, dit Voltaire, on s'arma en France ; » et la France fut ce que le grand poëte anglais est contraint de l'appeler, « le vrai soldat de Dieu. » Les Français, en effet, firent à peu près seuls la première croisade. Ils partagèrent la seconde avec les Allemands, la troisième avec les Anglais, la quatrième avec les Vénitiens ; la cinquième et la sixième furent sans importance, la septième et la huitième furent conduites par saint Louis, et exclusivement françaises.

Renaissance du commerce et de l'industrie. — Ces grandes expéditions rouvrirent les anciennes routes du commerce. La Méditerranée, dont les peuples européens avaient désappris le chemin, se rouvrit pour eux. L'Orient redevint accessible aux marchands de l'Occident. L'industrie, à son tour, se réveilla pour fournir les armes, les chariots, les vêtements nécessaires à tant d'hommes ; et ce mouvement, une fois commencé, ne s'arrêta plus. Les artisans se multiplièrent comme les marchands. Pour

1. *Les Assises* ou *Lois du royaume de Jérusalem* sont rédigées en français.

protéger leurs diverses industries, ils formèrent des *corporations d'arts et de métiers*, et peu à peu beaucoup d'argent s'accumula entre leurs mains. Un nouvel élément de force, qu'on ne connaissait plus, fut donc retrouvé : la richesse mobilière, qui désormais grandira en face de la richesse immobilière, et fera monter à côté des nobles, maîtres du sol, les bourgeois devenus par le travail des bras et de l'intelligence, maîtres de l'or.

Ordres militaires. Armoiries. — Les croisades furent la cause de quelques institutions nouvelles ; un Provençal fonda l'*ordre militaire des Hospitaliers*, connus plus tard sous le nom de chevaliers de Rhodes, puis de chevaliers de Malte. L'*ordre des Templiers* en fut une imitation. La guerre sainte avait ses moines soldats. Dans la confusion que produisaient ces grands rassemblements d'hommes, des signes de reconnaissance étaient nécessaires ; on inventa les *armoiries*, emblèmes divers dont les guerriers de distinction couvraient leur bouclier, leur cotte d'armes ou leur bannière, et qui passèrent du père au fils. Ces armoiries devinrent une langue compliquée qui forma la science du *blason*. Les *noms de famille* commencèrent aussi vers ce temps à s'introduire. Aux noms de baptême[1] jusqu'alors presque seuls usités, on joignit un nom de terre.

Chevalerie. — Les nobles, distingués déjà des *manants* par ces signes héréditaires, voulurent se donner une organisation qui les sé-

1. A une cour plénière tenue en 1171, près de Bayeux, il se trouva cent dix seigneurs du nom de *Guillaume*.

parât davantage du peuple; ils instituèrent la *chevalerie*, sorte de confrérie militaire où les nobles seuls, après de longues épreuves, purent entrer. L'Église sanctifia bientôt cette institution. Les *ordres* de l'Europe moderne en sont un dernier reste.

Pouvoir de la papauté. — Le temps des croisades fut naturellement l'époque de la plus grande autorité du pontificat romain; quelques années auparavant, Grégoire VII, après avoir retrempé la discipline ecclésiastique, avait voulu soumettre toutes les couronnes à sa tiare. Il avait échoué dans cette entreprise; mais en tenant suspendue sur la tête des rois l'arme terrible de l'*excommunication*, c'est-à-dire en leur fermant les portes de l'Eglise, les papes pouvaient soulever les peuples et faire trembler les plus puissants monarques. C'est ce qui arriva principalement sous Innocent III, contemporain de Philippe Auguste, et sous Innocent IV, contemporain de saint Louis.

Monastères. — Les principaux appuis du souverain pontife étaient les ordres *monastiques*. Onze cent huit monastères avaient été déjà fondés en France en l'an 1000. Le onzième siècle vit s'en élever trois cent vingt-six nouveaux, et le douzième sept cent deux. Ces couvents étaient un asile ouvert au pauvre, au faible, à l'opprimé, comme le clergé était le refuge de tous ceux qui sentaient en eux la force de l'esprit. Par l'Église seule, alors, on avait chance de sortir de l'obscurité de sa condition, puisque seule elle se recrutait par l'élection et faisait la part de l'intelligence. Beaucoup d'é-

vêques et de papes sortirent des derniers rangs de la société. D'ailleurs la vie des moines était occupée. Ils ranimèrent l'agriculture, fondèrent les premiers hôpitaux et conservèrent le peu de livres, d'art et d'étude qui avaient survécu à l'invasion.

§ 2. LOUIS VI (1108) ET LES COMMUNES.

Louis VI dit le Gros. — Tandis que la nation française sortait par toutes ses frontières à la fois pour conquérir l'Angleterre, Naples, Jérusalem, et fonder un royaume en Espagne, l'indolent Philippe I avait sommeillé sur le trône. Au contraire, son fils, Louis VI (1108-1137) toujours à cheval et la lance au poing, combattit sans relâche contre les nobles qui détroussaient les voyageurs, et parvint à mettre un peu d'ordre et de sécurité dans ses domaines de l'Ile-de-France. Les comtes de Corbeil et de Mantes, les sires de Montmorency, du Puiset, de Coucy et de Montfort furent contraints de respecter les marchands et les clercs. Tous les faibles, tous les opprimés accoururent autour de l'étendard protecteur qui se levait, et Louis scella son alliance avec le peuple en confirmant à plusieurs villes leurs *chartes de commune*.

Communes. — Autour de chaque château, autour de chaque abbaye, des villages s'étaient formés. Quelques-uns, placés dans des conditions favorables, avaient peu à peu grandi et étaient devenus des villes, où l'abbé et le seigneur exerçaient des droits souvent onéreux et oppressifs. L'empire romain avait aussi laissé

sur le sol de la Gaule, particulièrement au midi, un grand nombre de cités que les barbares n'avaient pas détruites. Ces villes restèrent, au milieu de la confusion générale, des foyers d'industrie et de commerce. Le souvenir des anciennes libertés municipales s'y était conservé; il se réveilla avec énergie quand l'oppression fut arrivée à son comble.

Ce fut vers le milieu du onzième siècle que ce mouvement commença au sein des antiques cités et des villes nouvelles. Quelques-unes s'insurgèrent pour obtenir le droit de s'administrer elles-mêmes par des magistrats élus. D'autres, profitant des besoins des nobles pressés de partir pour la croisade, achetèrent des concessions; d'autres encore, qui avaient conservé depuis les Romains leur administration locale et élective, firent augmenter leurs priviléges. En un mot, par des causes diverses, un vif désir de liberté agita alors toutes les villes du nord de la France. Le Mans (1166), puis Cambrai, donnèrent le signal, suivis par Beauvais, Saint-Quentin, Laon, Amiens et Soissons, qui toutes arrachèrent à leurs seigneurs des chartes de commune.

Le roi favorise la formation de communes hors de ses domaines. — Louis VI, en lutte avec le même ennemi, la féodalité, seconda cette insurrection, qui lui assurait des alliés au milieu même des possessions de ceux qu'il combattait. Il confirma huit chartes de commune, c'est-à-dire qu'il accorda la sanction et la garantie royales aux traités de paix conclus entre les bourgeois rebelles et leurs sei-

gneurs. Ces traités, appelés *chartes de commune*, stipulaient les concessions obtenues par les manants. Cette politique habile donnait tout d'un coup une force immense au petit prince qui portait le titre de roi de France, parce qu'elle le montrait comme le patron de ceux qu'on appela plus tard le tiers état. De ce jour-là, en effet, data l'amour si longtemps vivace en France du peuple pour le roi. Il est vrai que si Louis le Gros favorisa la création des communes sur les terres de seigneurs, il n'en souffrit pas une seule dans ses domaines, tout en accordant les priviléges à leurs villes. Il voulut rester le maître chez lui et le devenir un jour chez ses turbulents vassaux qui, naguère, dataient leurs chartes du règne de Dieu, *Deo regnante*, comme s'il n'y avait plus eu de roi en France.

Pouvoir croissant du roi. — Ces efforts de Louis pour protéger les faibles et discipliner la société féodale furent récompensés. Dans sa guerre contre Henri I, roi d'Angleterre, qui pourtant le battit à Brennevilie, les milices communales vinrent se ranger autour de son oriflamme[1]; et à la nouvelle d'une attaque projetée par l'empereur d'Allemagne, une armée nombreuse de bourgeois et de vassaux se tint prête à le défendre et fit reculer l'étranger. Son influence, même son autorité, s'étendirent jus-

1. L'*oriflamme* était la bannière de l'abbaye de Saint-Denis. Le roi étant vassal de l'abbaye pour la terre du Vexin, prenait, chaque fois qu'il avait la guerre, cet étendard qui devint ainsi l'étendard royal. C'était un morceau de taffetas couleur de feu, sans broderie ni figure, fendu par le bas en trois endroits, orné de houppes de soie verte, et suspendu au bout d'une lance dorée.

que dans la France méridionale. Il força le comte d'Auvergne à reconnaître son autorité, et il put, avant de mourir, faire épouser à son fils, Louis le Jeune, Éléonore de Guienne, héritière du Poitou et de l'Aquitaine.

§ 3. LOUIS VII, PHILIPPE AUGUSTE ET LOUIS VIII.

La seconde croisade. (1147-1149). — Une circonstance avait favorisé les succès de Louis VI; les plus riches seigneurs avaient épuisé toutes leurs ressources pour aller à la croisade, et beaucoup n'en étaient point revenus. Louis VII, qui régna de 1137 à 1180, commit la faute de se mettre à la tête d'une seconde expédition à la terre sainte. Il voulut expier la mort des habitants de Vitry, qu'il avait fait brûler tout vifs dans l'église où ils s'étaient réfugiés, à la suite d'une défaite du comte de Champagne, leur seigneur. Cette croisade, prêchée en France et en Allemagne par saint Bernard, l'adversaire d'Abailard, et l'homme le plus influent de ce siècle par ses vertus, fut désastreuse. Quelques chevaliers seulement purent arriver à Jérusalem.

Vastes possessions du roi d'Angleterre en France. — Au retour, le roi trouva ses États paisibles, grâce à l'habile administration de son ministre Suger. Mais il commit une autre faute, celle de répudier sa femme, Éléonore, qui alla porter son riche héritage à Henri Plantagenet, comte d'Anjou, duc de Normandie, et héritier de la couronne d'Angleterre (1152). Lorsque, deux ans plus tard, Henri fut entré en possession de son royal héritage, et qu'il y eut ajouté

la Bretagne par le mariage d'un de ses fils avec la fille unique du comte de ce pays, il se trouva maître de presque toute la France occidentale. Louis VII pouvait trembler pour sa couronne. Mais Henri II, forcé de respecter en lui son suzerain pour obtenir de ses vassaux le même respect, ne l'attaqua point avec toutes ses forces; et Louis put se défendre en soutenant les révoltes continuelles des fils de Henri II contre leur père. Les troubles qui suivirent l'assassinat, par des officiers du roi d'Angleterre, de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket (1171), défenseur des priviléges de l'Église anglaise, firent encore une diversion utile au roi de France.

Administration de Louis VII. — A l'intérieur, Louis VII seconda comme son père, mais déjà avec plus de réserve, le mouvement communal. L'ordre qu'il fit régner favorisa pourtant les progrès des villes. Il confirma les antiques priviléges de la *hanse*, ou société des marchands de Paris. Sous lui, le pape Alexandre III posa, en 1163, la première pierre de la cathédrale de Paris. Il fit couronner, de son vivant, son fils Philippe Auguste, et attacha le privilége du sacre à la cathédrale de Reims. Les *pairs*[1] du royaume prirent séance à la cérémonie.

1. *Pair* signifie égal. Les vassaux directs d'un même seigneur étaient pairs ou égaux entre eux. On appela plus particulièrement pairs de France les possesseurs des grandes seigneuries qui relevaient directement de la couronne Leur nombre fut fixé sous Louis VII à douze : les ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guienne, les comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse, l'archevêque de Reims, et les évêques de Laon, Noyon Châlons, Beauvais et Langres.

Philippe Auguste (1180-1223); acquisition de plusieurs provinces. — Philippe II monta sur le trône à quatorze ans. Ses proches, ses vassaux crurent avoir bon marché d'un enfant; il les trompa par son activité et sa résolution. Le résultat des guerres qu'il eut alors à soutenir fut l'acquisition, en 1186, des comtés d'Amiens, de Vermandois et de Valois. L'Artois, qui lui était échu en 1191 par héritage de sa femme, porta jusqu'aux frontières de la Flandre le domaine immédiat de la couronne.

Troisième croisade (1190-1191). — Philippe, comme son père, entreprit une croisade. Il s'agissait de recouvrer Jérusalem tombé, en 1187, aux mains des infidèles. Huit rois, tous Français, y avaient régné depuis Godefroy de Bouillon. Le dernier, Guy de Lusignan, venait d'être fait prisonnier par le célèbre Saladin à la bataille de Tibériade. La chrétienté fit un puissant effort; Richard, roi d'Angleterre, et Philippe Auguste partirent ensemble. L'empereur Frédéric Barberousse les avait précédés. On ne dépassa point Saint-Jean d'Acre, qui fut repris, sur la côte, après un long siége et de brillants combats entre les chrétiens et les infidèles.

Rivalité de Philippe Auguste et de Richard. — Durant ce long siége la mésintelligence éclata entre les deux rois. Philippe, éclipsé par son brillant rival, se hâta de regagner la France pour y travailler à la ruine de la trop puissante maison d'Angleterre. Il espéra dépouiller Richard en s'entendant avec un frère

que celui-ci avait laissé pour administrer le royaume en son absence, Jean sans Terre. Mais Richard s'échappa d'une prison où l'empereur d'Allemagne l'avait retenu, à son retour, contre toute foi, et il se fût sans doute cruellement vengé, s'il n'avait été tué, en France, au siége d'un château du Limousin. Son frère, Jean, lui succéda (1199). Le roi de France, aussitôt devenu l'ennemi de son ancien allié, soutint contre lui un prétendant, le jeune Arthur, duc de Bretagne, fils d'un frère aîné de Jean sans Terre ; et lorsque Jean eut poignardé celui-ci de sa propre main, Philippe cita le meurtrier à comparaître par-devant les douze grands vassaux de la couronne ou pairs du royaume. Sur son refus, il confisqua ses fiefs, la Normandie, le Maine, l'Anjou et le Poitou. Jean ne conserva que la Guienne (1203-1205).

Victoire de Bouvines (1214). — Quelque lâche qu'il fût, Jean ne pouvait se résigner à tant de honte. Il forma une vaste coalition. Pendant qu'il attaquerait lui-même la France par le sud-ouest, l'empereur d'Allemagne et le comte de Flandre devaient l'attaquer par le nord-est. Il espérait que la royauté capétienne serait écrasée par le choc. Mais la France, se levant pour repousser l'invasion étrangère, gagna la victoire de Bouvines, qui donna à la dynastie capétienne le baptême de gloire qu'elle n'avait pas encore reçu. Les milices communales avaient vaillamment combattu dans cette grande journée (1214), où le roi donna aussi de sa personne.

La quatrième croisade (1203) et la croi-

sade des Albigeois(1209). — La nation signala encore sous ce règne son activité guerrière par deux grandes entreprises. La quatrième croisade, que notre premier chroniqueur en langue française, Villehardouin, a racontée, fonda l'empire latin de Constantinople qui ne subsista que soixante ans; et Simon de Montfort conduisit devant les Albigeois une nombreuse armée qui fit la conquête du Languedoc. Philippe ne prit part ni à l'une ni à l'autre expédition. Il laissa les nobles user leurs ressources et leur turbulence dans ces guerres, qui profitaient doublement à la France et par l'ordre qu'elles permettaient d'établir dans le royaume et par la gloire dont elles couvraient au loin son nom. Comme au temps de Charlemagne, comme au temps même de Philippe I, le nom des Francs remplissait encore l'Europe et l'Asie.

Au reste, la croisade des Albigeois fut plus directement profitable à la France que celle de Constantinople. Le midi de la France s'était depuis longtemps séparé du nord; il avait une autre langue, d'autres mœurs. Le commerce y avait amené l'aisance parmi les bourgeois, le luxe parmi les seigneurs; mais dans ces cours brillantes, qu'animaient les chants des troubadours, les doctrines religieuses étaient aussi légèrement traitées que les mœurs. L'hérésie perçait de toutes parts. Le pape Innocent III, le même qui prêcha la quatrième croisade et décida alors des destinées de l'Allemagne et de l'Italie, organisa contre elle l'inquisition, tribunal qui ordonna de nombreux supplices.

L'inquisition elle-même ayant échoué, le pape fit prêcher une croisade. Les chevaliers du nord de la France, grossiers et barbares à côté de ceux du midi, saisirent l'occasion de se venger d'une supériorité qui leur était odieuse. Ils s'enrôlèrent en foule dans l'espoir de piller les riches cités dont on leur avait dit tant de merveilles. La guerre fut sans pitié. A Béziers, quinze mille personnes furent égorgées. Partout ailleurs il en fut ainsi. Le puissant comte de Toulouse, les vicomtes de Narbonne et de Béziers furent dépossédés (1209) ; le roi d'Aragon, venu à leur secours, fut tué à la bataille de Muret (1213). Le légat du pape Innocent donna leurs fiefs à Simon de Montfort, et déclara que les veuves des hérétiques possédant des fiefs nobles ne pourraient épouser que des Français [1] durant les dix années qui allaient suivre. La civilisation du midi, étouffée par ces rudes mains, périt. La gaie science, comme les troubadours appelaient la poésie, ne pouvait plus chanter sur tant de ruines sanglantes.

Dans leurs misères, les gens de la langue d'oc se souvinrent du roi de France. Montpellier se donna à lui, et Philippe envoya son fils Louis leur montrer la bannière de France. Louis y retourna une seconde fois après la mort de Simon de Montfort, tué devant Toulouse ; et le fils du comte, Amaury de Montfort, offrit au roi de lui

1. La *France*, proprement dite, ne comprenait alors qu'une partie des pays compris entre la Somme et la Loire. Ce dernier fleuve séparait à peu près les pays où *oui* se disait *oyl* de ceux où il se disait *oc*, ou comme on disait la langue d'oyl et la langue d'oc.

céder les conquêtes de son père, qu'il ne pouvait plus défendre contre l'universelle réprobation de ses nouveaux sujets. Philippe, alors sur le bord de la tombe, repoussa cette offre, qui fut acceptée cinq ans plus tard, et qui devait rattacher le midi au nord de la France.

Administration intérieure. — Philippe Auguste avait glorieusement rempli son règne de quarante-trois ans. Le domaine royal doublé et pour la première fois soumis à une organisation régulière (division en *bailliages* et *prévôtés*), la féodalité attaquée dans un de ses plus ruineux priviléges, le droit de guerre privée, Paris embelli, pavé et ceint d'une muraille, le Louvre commencé, l'Université et les Archives fondées, l'autorité de la cour des pairs consacrée par un grand exemple, tels sont les principaux actes de Philippe Auguste. Il avait mis la royauté hors de tutelle, au grand profit de l'ordre, du commerce et de l'industrie.

Louis VIII. Réunion du nord et du midi de la France. — Le règne de son fils n'est que la continuation du sien (1223-1226). Louis VIII avait été un instant proclamé roi d'Angleterre par les barons révoltés contre Jean sans Terre, et deux fois il s'était croisé contre les Albigeois. Devenu roi de France, il poursuivit ces deux guerres. Sur les Anglais, il conquit le Poitou, l'Aunis, la Rochelle, Limoges, Périgueux ; dans la langue d'oc, il alla prendre Avignon. Le pays depuis le Rhône jusqu'à quatre lieues de Toulouse lui fit soumission ; et il mit des sénéchaux ou des baillis à Beaucaire, à Carcassonne et à Béziers. Tout le midi, à l'ouest du Rhône,

moins la Guienne et Toulouse, reconnut l'autorité royale. Il n'y avait plus deux Frances ; l'œuvre de l'unité territoriale avançait. Louis VIII mourut au retour de cette expédition.

§ 4. SAINT LOUIS (1226-1270).

Régence de la reine Blanche (1226-1236). — Depuis plus d'un siècle l'épée de la royauté, qui était celle de la France, était vaillamment portée. Mais le fils de Louis VIII était un enfant de onze ans. Une coalition de grands vassaux se forma aussitôt pour profiter de sa minorité. La régente Blanche de Castille, sa mère, joignait heureusement l'habileté au courage. Elle gagna un des confédérés, le puissant comte de Champagne, Thibaut, qu'elle sauva avec l'armée royale des attaques de ses anciens alliés, et en reconnaissance de ce service, on obtint les importants comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre. Un traité signé en 1228 assura à un frère du roi l'héritage du comte de Toulouse, et un mariage ménagé entre un second frère de saint Louis et l'héritière de la Provence prépara, pour une autre époque, la réunion de ce pays à la France.

La majorité de saint Louis fut proclamée en 1236, mais la sage régente conserva la plus grande influence sur l'esprit de son fils et sur la direction des affaires.

Victoire de Taillebourg (1242). — Attaqué en 1242 par les Anglais, le jeune roi les battit à Taillebourg et à Saintes. Il eût pu les chasser

de France. Par scrupule de conscience, il leur laissa, par un traité qui ne fut signé qu'en 1258, Bordeaux et le duché de Guienne, c'est-à-dire Limoges, Périgueux, Cahors, Agen, la Saintonge, au sud de la Charente, et la Gascogne, à charge d'hommage envers sa couronne.

Première croisade de saint Louis (1248-1254). — Durant une maladie, saint Louis fit vœu d'aller en terre sainte. Sa mère et ses conseillers combattirent en vain cette résolution imprudente. Il s'embarqua à Aigues-Mortes (août 1248) et fit voile pour l'Égypte, dont la conquête eût ouvert les portes de Jérusalem. Il s'arrêta dans l'île de Chypre, où il avait fait réunir pendant deux années de grandes provisions. L'armée en partit sur dix-huit cents vaisseaux grands et petits. Damiette, à l'une des bouches du Nil, fut enlevée (7 juin 1249), mais on perdit un temps précieux avant de marcher sur le Caire. Cinq mois et demi de retard rendirent le courage aux mamelucks. Les croisés mirent un mois à parcourir les dix lieues qui les séparaient de la ville de Mansourah. Un combat mal engagé dans cette place même coûta la vie à un grand nombre de chevaliers (février 1250). Bientôt l'armée fut enveloppée par les ennemis, décimée par la peste, réduite à se rendre (avril). Louis honora sa captivité par son courage et inspira à ses ennemis mêmes le respect de ses vertus. Ils le relâchèrent pour une grosse rançon. Libre, il passa en Palestine où il resta trois années occupé à réparer les fortifications des places que les chrétiens occupaient

encore. Il fut rappelé en France par la mort de sa mère (1254). Au retour, la galère qu'il montait fit une voie d'eau dangereuse près de l'île de Chypre ; on pressait le roi de passer sur un autre navire : « Si je descends de la nef, dit-il, cinq ou six cents personnes qui y sont descendront dans l'île de Chypre, et jamais n'auront plus moyen de retourner en leur pays. J'aime mieux mettre, moi, la reine et mes enfants en danger et en la main de Dieu que de faire un tel dommage à tant de monde. » Belles paroles et belle action !

Administration de saint Louis. — La royauté capétienne avait fait de tels progrès, que nul seigneur n'eût alors osé dire à ses vassaux : « Venez-vous-en guerroyer sous ma bannière contre le seigneur roi, » bien que ce droit anarchique fût encore reconnu par saint Louis lui-même dans ses *Établissements*[1]. Les comtes de Flandre et de Bretagne et le duc de Guienne étaient les seuls à peu près qui ne fussent pas descendus à la condition de vassaux dociles ; mais la féodalité conservait encore d'immenses prérogatives. Saint Louis les attaqua au nom de la justice et de la religion.

Entraves mises aux guerres privées et au duel judiciaire. — Les *guerres privées* furent à peu près interdites par l'établissement de la Quarantaine-le-Roi, qui ne permettait de prendre les armes que quarante jours après l'injure reçue ; Louis défendit dans ses domaines

1. Les *Établissements*, corps de lois pour les domaines de la couronne.

le *duel judiciaire*[1] qui livrait le droit et l'innocence au hasard de la force et de l'adresse. La justice du roi fut ainsi mise à la place des violences individuelles ; et les preuves par témoins, les procédures par écrit remplacèrent *les batailles en justice*. Pour ces procédures, il fallut des clercs, des légistes. La bourgeoisie les fournit ; et ces juges, ces scribes, ces procureurs tirés du peuple combattirent avec des lois les coutumes féodales. Le droit romain, dont le principe est l'égalité de tous sous un maître, deviendra leur évangile ; il leur servira à ruiner peu à peu les priviléges féodaux. Déjà saint Louis a autorisé le Languedoc à suivre le droit romain comme sa loi municipale, concession qui sera successivement accordée à d'autres provinces au grand détriment de la féodalité.

Cas royaux, cour du roi. — Les *Établissements* de saint Louis accrurent l'influence des légistes en les rendant chaque jour plus nécessaires. Ce prince, en effet, multiplia les *appels* et les *cas royaux*[2] de manière à placer les justices féodales dans la dépendance de la justice royale. Celle-ci était primitivement rendue par les nobles qui formaient la *cour du roi*. Mais cette cour ayant à juger maintenant sur procédures écrites, fut désertée des barons ignorants et laissée par eux aux conseillers-clercs. Ainsi,

1. Le *duel judiciaire*, coutume importée en Gaule par les Germains, était un combat entre l'accusateur et l'accusé. Dieu étant supposé le juge de ces combats, la défaite prouvait le crime, la victoire l'innocence, le vaincu était traîné du *champ clos* au bûcher ou à la potence.

2. *Cas royaux*, causes réservées au jugement des officiers du roi.

les roturiers entrèrent dans la *cour du roi ;* ils y formèrent bientôt presque seuls le *Parlement*, qui sera jusqu'à la Révolution la tête du tiers état, et comme la forteresse d'où partiront tous les coups contre la féodalité.

Justice du roi. — L'envoi dans les provinces de commissaires royaux, usage renouvelé de Charlemagne, l'institution du *ministère public* ou de magistrats chargés de défendre dans toutes les causes les droits de l'État, la séparation des fonctions judiciaires et des fonctions financières, de sages ordonnances sur l'administration, la réforme des monnaies et la police des corps et métiers, prouvent combien sa sollicitude pour le bien général fut vive et soutenue. La tradition populaire le montre encore rendant lui-même la justice au pied d'un chêne de Vincennes. Ni le rang ni la naissance n'étaient pour lui une excuse. Charles d'Anjou, son frère, s'étant emparé, en le payant, d'un bien dont le possesseur ne voulait pas se dessaisir, Louis l'obligea à le restituer. Cette réputation d'équité était si bien assise que les barons anglais, soulevés contre leur roi, le prirent pour arbitre de leurs différends, exemple suivi par les comtes de Bar et de Luxembourg. Et dans une guerre où le pape Innocent IV et l'empereur d'Allemagne Frédéric II troublaient la chrétienté par leurs querelles, il put leur adresser de sévères paroles qui ne les rappelèrent cependant pas à la modération.

Pragmatique sanction. — Sa piété, qui l'a fait mettre au rang des saints, ne l'empêcha pas de publier la *Pragmatique sanction*. Cette

ordonnance fut la première base des libertés de l'Église gallicane vis-à-vis du saint-siége. Les impositions que la cour de Rome pouvait mettre sur les églises de France y étaient restreintes aux *nécessités urgentes*.

Dernière croisade de saint Louis. — En l'année 1270, saint Louis entreprit une seconde croisade, où son fidèle Joinville refusa cette fois de le suivre. Elle fut dirigée contre Tunis. Le roi mourut de la peste sous les murs de la place avec la plus grande partie de son armée.

Conquête de Naples.— Des Français avaient encore fait sous ce prince une grande expédition sans le concours de la royauté : Charles d'Anjou, comte de Provence, frère du roi, avait conquis en 1266 le royaume de Naples. Mais les Latins avaient cinq ans plus tôt perdu Constantinople où les Grecs étaient rentrés.

La Sainte-Chapelle; la Sorbonne. — Saint Louis avait fondé l'hospice des *Quinze-Vingts* pour trois cents chevaliers revenus aveugles de la croisade, et la *Sainte-Chapelle* pour y conserver la couronne d'épines que les Vénitiens lui avaient cédée. Son confesseur, Robert de Sorbon, fonda la *Sorbonne* qui devint une faculté de théologie célèbre dans toute la chrétienté. La piété de ce siècle était grande, mais les hérétiques en souffraient cruellement. En 1239 un comte de Champagne fit brûler en une seule fois cent quatre-vingt-trois de ces malheureux.

§ 5. OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Commerce. — Les croisades, si désastreuses pour ceux qui les entreprirent, causèrent un mouvement d'idées et d'affaires qui depuis ne s'est pas arrêté. Par elles la société chrétienne fut remise en marche. Auparavant les seules villes de l'Italie et de la Provence prenaient part au commerce; celles d'Allemagne et de France s'en occuperont désormais. Au douzième siècle, Troyes en Champagne avait une foire annuelle célèbre dans toute l'Europe. Les marchands de Rouen, d'Orléans, d'Amiens, de Reims, etc., se tenaient en relations avec les riches fabriques de la Flandre et l'immense entrepôt de Bruges. Ceux de Lyon, de Nîmes, d'Avignon et de Marseille allaient, deux fois par an, chercher à Alexandrie des denrées de l'Orient, qui nous arrivaient aussi par Venise et par les villes de l'Allemagne. Bordeaux exportait déjà ses vins pour l'Angleterre et la Flandre; les villes du Languedoc achetaient à Tolède des armes d'une trempe excellente, à Cordoue des tapisseries de cuir chargées d'arabesques. Paris avait une *hanse* ou association pour les marchandises qui lui venaient par eau. Philippe Auguste confirma ses priviléges. De là ce vaisseau que la ville garde encore dans ses armes. Les croisés rapportèrent aussi d'Orient quelques industries nouvelles: les tissus de Damas, imités à Palerme et à Milan; le verre de Tyr, imité à Venise, qui en fit des glaces pour remplacer les miroirs en métal; l'usage des moulins à vent, du lin, de la soie,

du coton, des plantes utiles, comme le prunier de Damas, la canne à sucre, le mûrier.

Sûreté des routes; monnaies. — Pour la sécurité du commerce, saint Louis renouvela un capitulaire de Charlemagne qui obligeait les seigneurs prenant péage à garantir la sûreté des routes depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant. Pour faciliter les échanges, le même prince ordonna que la monnaie des quatre-vingts seigneurs qui avaient alors le droit d'en frapper n'aurait pas cours hors de leurs terres, au lieu que celle de la couronne serait reçue par tout le royaume; et comme il frappa de bonne monnaie tandis que les seigneurs n'y mettaient pas tant de scrupules, il fit faire ainsi un grand pas à l'unité monétaire.

Lettres. — Un autre signe que la nation s'éveillait, c'est que son idiome se dégageait enfin des formes latines pour prendre son vrai caractère. Le français devenait la langue des légistes et des lois. Villehardouin et Joinville l'avaient déjà écrit, et nous lisons encore leurs histoires[1]. Les *trouvères*, Robert Wace, Chrétien de Troyes, Marie de France, Thibaut, le puissant comte de Champagne, le chantaient dans les châteaux et aux cours des princes. Pour les nobles, les trouvères écrivaient d'interminables poëmes sur les fabuleux exploits des chevaliers de la Table Ronde, ou sur ceux des douze pairs de Charlemagne. Pour les bourgeois, des poëtes, qui

1. Un Vénitien, traduisant en français une chronique de son pays, en 1275, dit qu'il le fait « parce que la langue française court parmi tout le monde et est plus delectable à ouïr et à lire que nulle autre. »

presque tous sont restés inconnus, composaient des fabliaux, des contes hardis où le clerc et le noble étaient déjà peu ménagés. Ces attaques se retrouvent dans l'ouvrage le plus populaire de ce temps, le *Roman de la Rose*, de Guillaume de Lorris.

Arts. — Les arts aussi se réveillèrent dans ces deux siècles qui virent une première *renaissance*. C'est alors que l'architecture éleva ces montagnes de pierres ciselées à jour, ces cathédrales gothiques qui remplaçaient la lourde et basse architecture romane par des temples où se montraient toutes les hardiesses de la pensée, toute l'élévation, toute la ferveur du sentiment religieux. Notre âge n'a rien construit encore, au moins dans nos villes de province, qui puisse lutter d'imposante grandeur avec ces monuments sortis des mains de nos pères. Une statuaire grossière, mais naïve, décorait les portails, et la peinture sur verre avait, pour produire de magnifiques effets dans les vitrages, des secrets que nous venons à peine de retrouver.

Progrès du tiers-état. — A qui profitait ce grand mouvement de rénovation? A la bourgeoisie, dont les enfants remplissaient les universités, principalement celle de Paris, la plus illustre de toutes. Enrichis par le commerce, éclairés par l'instruction devenue moins rare, initiés aux affaires par la gestion des intérêts municipaux, les hommes du tiers état allaient être appelés par la royauté dans ses parlements, dans ses cours de justice, dans ses charges de baillis, de sénéchaux, de prévôts, dont elle couvre peu à peu la France pour l'administrer,

et enfin même aux honneurs de la noblesse, que les rois vont leur donner ou leur vendre.

Au onzième siècle, les villes avaient voulu des priviléges exclusifs (*chartes de commune*). Dégoûtées de ces constitutions républicaines par les dépenses qu'elles leur imposaient, et par les périls où cet isolement les jetait, elles laissèrent volontiers, dès la fin du douzième siècle, tomber leurs chartes en désuétude. Elles n'aspiraient plus à l'indépendance, mais à l'ordre. Et comme cet ordre, le roi seul pouvait l'assurer, elles se donnaient au roi, et recevaient ses prévôts à la place des maires et des échevins, qu'auparavant elles élisaient elles-mêmes. Saint Louis, oubliant les chartes particulières, avait déjà rendu des ordonnances générales pour les principales villes de son royaume. Mais en échange il avait aussi fait entrer quelques-uns de leurs députés dans ses conseils. Philippe IV fera plus: il convoquera, pour les grandes affaires du pays, les *états généraux*, représentants des trois ordres de la nation.

CHAPITRE VII.

PROGRÈS DE LA ROYAUTÉ JUSQU'A LA GRANDE GUERRE CONTRE LES ANGLAIS.

(1270-1337.)

Philippe III (1270-1285). Agrandissement du domaine royal. — Le règne du fils aîné de saint Louis, Philippe III, est peu connu, malgré sa durée de quinze années. On peut cependant suivre encore sous ce prince la marche ascendante de la royauté, qui réunit à son domaine par héritage le Valois, le Poitou, le comté de Toulouse et le comtat Venaissin. Mais Philippe III fit abandon au pape de ce dernier fief avec la moitié d'Avignon. Le comte de Foix, vaincu et pris dans sa capitale, fut contraint de promettre fidèle obéissance et de céder une partie de ses domaines. La domination du roi de France approchait ainsi des Pyrénées; elle les franchit. Philippe fit épouser à son fis l'héritière du royaume de Navarre; et s'il ne réussit pas à faire proclamer roi de Castille un prince soumis à son influence, ni à placer la couronne d'Aragon sur la tête de son second fils Charles, il montra du moins ses armes dans la Catalogne, où il prit la place forte de Girone. Ainsi, la royauté capétienne, conquérante dans l'intérieur du royaume depuis Louis VI, tâchait déjà de le devenir au dehors. C'était trop tôt, parce

que la première œuvre n'était pas achevée, et devait l'être avant qu'il fût possible de commencer la seconde.

Cette expédition en Catalogne n'avait eu d'ailleurs pour cause qu'un intérêt de famille. Philippe voulait punir don Pèdre, roi d'Aragon, de l'appui donné par lui aux Siciliens révoltés contre Charles d'Anjou après le massacre de tous les Français résidants dans l'île. Ce massacre célèbre avait eu lieu pendant les vêpres du jour de Pâques, de là son nom des *Vêpres siciliennes* (1282).

Une ordonnance de Philippe III obligea les avocats des justices royales à jurer tous les ans qu'ils ne défendraient que des causes justes.

Philippe IV (1285-1314). Guerre de Guienne. — Philippe IV, surnommé le Bel, n'avait que dix-sept ans quand il succéda à son père (1285). Il eut assez de prudence pour terminer par des traités ces guerres extérieures qui étaient prématurées, puisque la royauté n'avait pas encore achevé la conquête de la France. De puissants vassaux restaient encore, le duc de Bretagne, le comte de Flandre, et surtout le duc de Guienne. Philippe s'attaqua d'abord au dernier. C'était un adversaire redoutable, puisqu'il était en même temps roi d'Angleterre. Heureusement, Edouard Ier, qui venait de dompter les Gallois et qui menaçait l'indépendance de l'Ecosse, était trop occcupé dans son île pour passer sur le continent. Aussi l'armée royale put faire de rapides progrès en Guienne; une flotte française alla même sur la côte anglaise piller Dou-

vres. L'intervention du pape Boniface VIII amena une paix qui fut scellée par un mariage. Une fille de Philippe le Bel épousa le fils d'Édouard et porta dans la maison d'Angleterre des droits à la couronne de France, qu'Édouard III prétendra bientôt faire valoir (1299).

Guerre de Flandre. — Par cette paix, les deux rois se livraient leurs alliés, Édouard le comte de Flandre, et Philippe les Écossais. Philippe attaqua aussitôt les Flamands qu'il avait déjà vaincus à Furnes, 1297. Le comte, effrayé, vint se livrer lui-même, et la Flandre fut réunie au domaine. Mais les exactions du gouverneur, Jacques de Châtillon, excitèrent une révolte, et la fleur de la chevalerie française périt à Courtrai (1302). Malgré la victoire de Mons en Puelle, le roi fut contraint d'évacuer la Flandre. La chevalerie reculait devant des artisans et des bourgeois (1304).

Démêlé avec Boniface VIII. — Les différends de Philippe le Bel avec Boniface VIII avaient commencé en 1296, au sujet des impôts mis par le roi sur les églises de France. Un moment apaisée, la querelle se ranima par l'intervention hautaine du pontife dans les affaires intérieures du pays.

Un de ses légats, Bernard Saisset, osa braver le roi en face, et la bulle *Ausculta, fili*, laissa même entrevoir cette pensée du pape, qu'il y avait dans le royaume un pouvoir placé au-dessus du roi, celui du saint-siége. Philippe fit brûler la bulle et, pour trouver un appui contre une puissance alors si redoutable, appela autour de lui les députés des *états généraux* (1302),

divisés en trois ordres, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie ou tiers état. Il les convoqua encore l'année suivante; et se confiant au ferme appui qu'il trouva dans ces représentants du pays, il poursuivit la lutte à outrance. Un chevalier du roi alla saisir Boniface dans sa ville même d'Anagni pour le conduire devant un concile convoqué à Lyon. Le pape fut délivré par les habitants; mais il mourut de honte et de colère à la suite des indignes affronts qu'il avait subis (1303).

Condamnation des Templiers (1307). — Philippe fit élire un pape français dont il s'assura le dévouement, Clément V. Le pontife, entre autres concessions, s'engagea à résider en France, sous la main du roi[1], et lui abandonna l'ordre militaire des Templiers. Les richesses de ces moines guerriers, inutiles maintenant qu'ils ne les dépensaient plus en armements contre les infidèles, avaient tenté l'avidité du roi, toujours à court d'argent. Dans le régime féodal, le service militaire, l'administration et la justice étaient gratuits; le roi n'avait alors nul besoin de finances. Mais à présent des armées mercenaires remplacent les armées féodales, qui servaient sans solde; et il faut payer les baillis, les sénéchaux, les clercs que la royauté emploie en si grand nombre pour administrer le pays. Où prendre cet argent, alors qu'il n'y avait que peu ou point d'impôts en espèces? En pillant les Juifs, qui faisaient en ce temps office de banquiers? Philippe Auguste

1. Il se fixa, en 1308, à Avignon, possession du saint-siége, et ses successeurs y restèrent jusqu'en 1378.

avait employé ce moyen; en frappant de la fausse monnaie, en prononçant des amendes, des confiscations? Philippe IV usa fréquemment de ces ressources. Les Templiers offraient une riche proie ; il la prit (1307), et pour justifier la spoliation, il leur imputa des crimes odieux. Ils n'étaient sans doute coupables que d'un grand relâchement de mœurs. Leur grand maître, Jacques de Molay, fut brûlé vif à Paris avec cinquante-six chevaliers.

Acquisitions de territoire. — Il y eut sous ce règne d'importantes acquisitions de territoire ; les comtés de la Marche, de Champagne et de Lectoure, une partie de la Flandre (Lille, Douai et Orchies), le Quercy, la grande ville de Lyon et une partie de Montpellier.

Le parlement. — Sous saint Louis, le caractère du *parlement* n'était pas encore nettement dessiné. Philippe le Bel précisa son organisation. Il voulut qu'il se réunît à Paris deux fois l'an, pendant deux mois. Cette cour souveraine de justice allait être le grand instrument qu'emploieront les rois pour amener la France entière sous leur autorité absolue.

Premiers états généraux (1302). — Le fait le plus important de l'administration de Philippe IV fut la convocation des états généraux, composés de députés des trois *ordres*. Amené par sa violence même en face d'un grand péril, il dut appeler autour de lui, pour s'en couvrir, les députés de la nation. En discutant devant eux les prérogatives de la couronne et celles de la tiare, il reconnaissait implicitement le vieux droit de la souveraineté nationale, si fort obs-

curci et oublié depuis des siècles. Philippe IV ne demandait rien sans doute qu'il ne fût sûr d'avance d'obtenir. Mais ces hommes qui, en 1302, luttent pour le roi contre le pape, qui, en 1317, disposeront de la couronne, s'enhardiront plus tard jusqu'à vouloir porter la main sur cette couronne même.

Les fils de Philippe le Bel (1314-1328). — Trois fils de Philippe le Bel régnèrent l'un après l'autre; Louis X le Hutin ou le Querelleur, de 1314 à 1316; Philippe V le Long, jusqu'en 1322; Charles IV le Bel, jusqu'en 1328.

Louis X, le Hutin. — Sous le premier de ces princes se manifesta une vive réaction féodale. Enguerrand de Marigny, le ministre des finances du dernier roi, fut pendu, et les nobles de plusieurs provinces se firent rendre les priviléges dont ils avaient été dépouillés. Mais en même temps Louis, pour se procurer quelque argent, fit cette déclaration solennelle que, tous les Français étant naturellement libres, les serfs du domaine royal pourraient se racheter.

Loi salique. — Louis X laissa une fille et un fils posthume. Celui-ci n'ayant pas vécu, les états généraux appliquèrent à la couronne de France la règle de succession anciennement établie pour les terres saliques : la fille de Louis X fut exclue du trône.

Philippe V. — Philippe V fut proclamé roi à la place de sa nièce (1316). Cette décision tourna contre sa propre maison; car il n'eut lui-même que des filles, qui furent déshéritées au profit de Charles IV, leur oncle. Ce dernier prince fut

précédé au tombeau par ses deux fils, et sa veuve donna le jour à une fille que la même exclusion frappa (1328). La route du trône fut ainsi ouverte à une branche nouvelle des Capétiens, celle des Valois, dans la personne de Philippe VI.

Lettres de noblesse. — Les règnes de Philippe V et Charles IV comptent peu d'événements militaires, mais beaucoup de mesures pour régulariser l'administration du pays. Philippe V convoqua trois fois les états généraux, dont la périodicité semblait ainsi devoir bientôt s'établir, et exclut les gens d'église du parlement. Il voulait déjà établir l'unité de monnaie, de poids et mesures, « afin que le peuple marchandast plus seurement; » et il rendit sur les finances plusieurs ordonnances qui montrent un remarquable esprit d'ordre et d'économie. Il donna à des roturiers des titres de noblesse, innovation qui, en renouvelant le corps aristocratique, assurait sa durée, mais aussi altérait son esprit[1]. Ces lettres de noblesse s'achèteront un jour argent comptant. Chaque ville eut un capitaine pour les compagnies bourgeoises; chaque bailliage un capitaine général.

Charles IV. — Charles IV publia divers règlements relatifs au commerce, et donna un grand exemple de juste sévérité. Le baron de l'Ile en Jourdain, convaincu de plusieurs crimes, fut pendu, malgré les supplications de toute la noblesse et l'intervention du pape, son oncle.

1. Les premières lettres d'anoblissement furent données, en 1272, à Raoul, argentier du roi et orfèvre. En 1280, un comte de Flandre fit des manants chevaliers.

Avénement des Valois (1328). Victoire de Cassel. — Philippe VI, cousin de Charles IV, était parvenu au trône en vertu de la loi salique, interprétée trois fois en douze ans, contrairement au droit des femmes. Édouard III, roi d'Angleterre, petit-fils de Philippe IV par sa mère Isabelle, protesta contre cette exclusion et revendiqua la couronne. Mais les troubles intérieurs de l'Angleterre l'obligèrent à reconnaître les droits de Philippe VI, auquel il fit hommage pour son duché de Guienne. La victoire de Cassel, que Philippe gagna pour le comte de Flandre sur ses sujets révoltés, donna à la nouvelle maison royale la sanction de la gloire.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA BRANCHE AINÉE DES CAPÉTIENS.

(Les chiffres indiquent l'année de la mort.)

Robert le Fort,
gendre de Louis le Débonnaire, 866.

- EUDES, comte de Paris, et roi, 898.
- Robert, duc de France, 923.
  - Hugues le Grand ou le Blanc, comte de Paris et duc de France, 956.
    - HUGUES CAPET, roi en 987, m. 996.
      - ROBERT, 1031.
      - HENRI I, 1060.
      - PHILIPPE I, 1108.
      - LOUIS VI, dit le Gros, 1137.
      - LOUIS VII, dit le Jeune, 1180.
      - PHILIPPE II, surnommé Auguste, 1223.
      - LOUIS VIII, 1226.
      - LOUIS IX, dit saint Louis, 1270.
      - PHILIPPE III, 1285.
        - PHILIPPE IV, 1314.
          - LOUIS X, le Hutin, 1316.
          - PHILIPPE V, le Long, 1322.
          - CHARLES VI, le Bel, 1328.
        - Charles, comte de Valois et d'Alençon, tige de la maison de Valois.
  - Emma, épouse de RAOUL, ou Rodolphe, roi de France.

15 rois ayant régné 341 ans.

CHAPITRE VIII.

LA GUERRE DE CENT ANS ET L'ANARCHIE INTÉRIEURE.

(1337-1453.)

Philippe VI; la Flandre et la Bretagne. — Édouard III, roi d'Angleterre, et petit-fils, par sa mère, de Philippe IV, prétendait à cette belle couronne de France. L'appui fourni par Philippe VI aux Écossais, ses ennemis, et des débats touchant les limites du duché de Guienne lui servirent de prétexte pour déclarer la guerre au roi de France. Les Flamands étaient alors le peuple le plus industrieux, le plus riche et le plus libre de l'Europe. Le comte Louis de Nevers, toujours en besoin d'argent, viola leurs priviléges pour s'en procurer et punit cruellement toute résistance. Les draps de Flandre étaient fabriqués avec de la laine d'Angleterre, de sorte que si le comte était Français de cœur, les Flamands étaient Anglais d'intérêt. En 1337, ils chassèrent leur comte, et leur chef populaire, le brasseur Arteweld, invoqua aussitôt l'appui d'Édouard III, en lui donnant le funeste conseil de prendre le titre de roi de France. Un traître, Robert d'Artois, offrit en même temps de guider sa marche. La guerre, commencée en 1337 du côté de la Flandre, languit plusieurs années. Les Français, vaincus au combat naval

de l'Écluse, furent vainqueurs à Saint-Omer, et Édouard échoua au siége de Tournai. En 1341, les hostilités se ranimèrent en Bretagne, où les deux rois soutinrent chacun un candidat au trône ducal, Charles de Blois et Simon de Montfort.

Bataille de Crécy (1346).—Ce ne fut qu'en 1346 qu'Édouard se décida à faire un puissant effort. Il débarqua, sous la conduite d'un autre traître, Geoffroy d'Harcourt, en Normandie, et saccagea toute cette province; mais il battait déjà en retraite et se trouvait dans la plus critique position, quand l'imprudence et l'indiscipline de la chevalerie française lui firent gagner la grande bataille de *Crécy*. Trente mille hommes périrent. Les Anglais s'y étaient servis, pour la première fois en bataille rangée, de canons, qu'on appelait alors des bombardes.

Perte de Calais (1347).—La suite de cette défaite fut la prise de Calais, héroïquement défendue pendant une année. Quand il fallut se rendre, Eustache de Saint-Pierre se dévoua une dernière fois pour tous, en allant avec cinq autres bourgeois, offrir, en expiation de son courage, sa tête au vainqueur irrité. Calais resta deux siècles aux Anglais. Une trêve suspendit les hostilités. Mais à la guerre succéda une peste affreuse (*peste de Florence*) qui enleva, dit-on, à l'Europe un tiers de ses habitants (1348).

Administration intérieure.—De lourds impôts, notamment celui du sel (*la gabelle*), fournirent à Philippe VI les moyens d'acheter la seigneurie de Montpellier et le Dauphiné (1349). Cette dernière acquisition faisait enfin toucher

la France aux Alpes. Sous ce prince avait été institué l'*appel comme d'abus*, qui permettait de recourir au roi contre les abus commis par les clercs. — En 1338 une assemblée des états généraux décréta : « que les rois ne lèveront aucuns deniers extraordinaires sur le peuple, sans l'octroi des trois états, et qu'ils en prêteront le serment à leur sacre. » C'était la proclamation du grand principe que le peuple ne doit payer que les impôts consentis par ses représentants. Philippe VI échappa à cette obligation, en faisant fréquemment de la fausse monnaie. En 1342 le prix des monnaies changea presque toutes les semaines. Quelles entraves au commerce !

Jean (1350-1363). Défaite de Poitiers. — Jean dépensa en fêtes somptueuses toutes les ressources amassées par son père ; et quand la guerre recommença avec l'Angleterre, il fut contraint d'appeler les états généraux pour en obtenir des subsides. Ils les donnèrent, mais se chargèrent cette fois de les lever eux-mêmes (1355). La victoire de Poitiers, gagnée par le prince Noir, fils d'Édouard III, en 1356, la captivité du roi Jean et celle de dix mille seigneurs faits prisonniers avec lui, accrurent la misère générale, car il fallut d'énormes rançons pour racheter tous ces nobles ; celle du roi seul coûta trois millions d'écus.

Tentative d'une révolution (1356-1357). — La royauté avait compromis la France ; la chevalerie avait perdu les deux batailles de Crécy et de Poitiers ; la bourgeoisie, irritée de l'incurie du gouvernement royal, prit sa place et fut sur

le point de la garder. Les états de 1356 et de 1357, dirigés par Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, et par Robert Le Coq, évêque de Laon, se saisirent de tous les pouvoirs, rédigèrent une ordonnance de réforme pour le royaume, firent égorger les conseillers récalcitrants du dauphin Charles, et le chassèrent lui-même de Paris. Les paysans, ou les *Jacques*, comme on les appela, en même temps soulevés par les misères d'un temps d'anarchie, brûlaient les châteaux et dévastaient les campagnes. Toute la noblesse se réunit contre eux; ils furent défaits à Meaux, et le contre-coup de cette défaite retomba sur les bourgeois qui s'étaient faits leurs alliés. Paris, cerné, affamé, vit éclater une réaction royaliste. Marcel réduit à conspirer avec le roi de Navarre Charles le Mauvais, se perdit; il fut tué au moment où il ouvrait une des portes à son complice; cette trahison acheva de ruiner le parti des réformateurs. Le Dauphin, régent pendant la captivité de son père, rentra dans la capitale plus puissant que jamais (1358).

Traité de Brétigny (1360). — Ce traité, signé en 1360, céda aux Anglais en toute souveraineté la moitié occidentale des pays situés entre la Loire et les Pyrénées sous le titre de duché d'Aquitaine, avec le Ponthieu, Guisnes et Calais. La France retombait plus bas qu'au traité de Verdun.

Jean, de retour en France, donna le duché de Bourgogne à un de ses fils, Philippe le Hardi. Ce prince devint ainsi le fondateur d'une puissante maison qui mit plus d'une fois le royaume

en péril. Jean avait laissé un autre de ses fils le duc d'Anjou, en otage. Le duc s'étant enfui, le roi se constitua prisonnier à Londres. Il y mourut.

Charles V dit le Sage (1364-1380). Revers des Anglais. — Charles V se donna pour mission de rétablir l'ordre dans les finances et dans le pays. Le brave Duguesclin, un Breton qu'il fit plus tard son connétable, vainquit le roi de Navarre à Cocherel et délivra la France des bandes indisciplinées, qu'on appelait les grandes compagnies. Il les mena en Castille pour donner la couronne de ce pays à un prince ami de la France. Deux traités, l'un avec Charles le Mauvais, et l'autre entre les prétendants au duché de Bretagne, firent cesser en 1365 deux guerres intérieures qui affaiblissaient la France. Dès l'année 1469, Charles avait mis assez d'écus dans son épargne, d'ordre dans le pays et de discipline dans ses armées pour oser recommencer la guerre. Mais il ordonna d'éviter les grandes batailles. Deux armées anglaises traversèrent le royaume, de Calais à Bordeaux, sans pouvoir donner un coup de lance, mais aussi sans prendre un château. Quand Charles V mourut, en 1380, les Anglais n'avaient plus que Bayonne, Bordeaux, Brest et Calais. Une flotte castillane avait aidé à ces succès en battant la flotte anglaise devant la Rochelle. Duguesclin avait précédé de deux mois le roi au tombeau. Il mourut sous les murs du château de Randon. Le gouverneur lui avait promis de se rendre s'il n'était pas secouru. Il tint parole au guerrier mort et vint déposer les clefs de la place sur son cercueil.

Administration. — Les conquêtes de Charles V, son économie sévère, une probité dans la gestion des finances qu'on ne connaissait pas, enfin d'utiles règlements pour l'administration du pays lui ont valu le surnom de *Sage*. Il rendit le parlement perpétuel, fixa à treize ans accomplis la majorité du roi, créa une marine, commença la Bastille, encouragea les lettres et fonda la Bibliothèque royale, qui compta sous lui neuf cent dix volumes, collection riche pour ces temps d'ignorance! Froissart écrivait alors ses curieuses chroniques.

Sous Charles V les Dieppois avaient découvert la côte de Guinée en Afrique, d'où ils rapportaient de la poudre d'or et de l'ivoire.

Charles VI (1380-1422). Ses oncles, sa démence. — Charles VI n'avait pas encore douze ans quand son père mourut, et à vingt-trois ans il tomba en démence. Ce règne désastreux mit la France au bord de l'abîme.

A l'avénement de Charles VI, trois de ses oncles possédaient, l'un l'*Anjou* et le *Maine*, l'autre le *Berry*, le troisième la *Bourgogne*, la *Flandre*, l'*Artois* et la *Franche-Comté*. Son frère avait le duché d'Orléans. D'autres membres de sa maison avaient reçu ou acquis, à diverses époques, le Bourbonnais et la Marche, Alençon et le Perche, Limoges et la Bretagne, etc. Le roi étant mineur, ses oncles se disputèrent l'autorité. Le duc d'Anjou, nommé régent, pilla le trésor afin de se procurer les moyens d'aller conquérir Naples. Le duc de Berry se contenta de piller le Languedoc, qu'il devait administrer. Leurs exactions amenèrent le soulèvement des

Maillotins à Paris, et celui des *Tuchins* en Languedoc. Dans le même temps, les Flamands chassaient encore leur comte, et Rouen était en armes. Le grand mouvement populaire de 1356 recommençait avec la faiblesse de la royauté. Charles vainquit les Flamands à *Rosebecque* (1382), et les révoltés n'osèrent plus tenir tête à un roi victorieux. Des supplices épouvantèrent Paris et Rouen. Mais une expéditon inutile contre le duc de Gueldre, d'immenses préparatifs pour une descente en Angleterre, qu'on n'opéra pas, bien qu'on eût réuni « assez de vaisseaux pour faire un pont de Calais à Douvres, » coûtèrent beaucoup d'argent sans rapporter ni gloire ni profit. On sut encore gré au jeune roi de sa sévérité à l'égard de son oncle le duc de Berry, qui fut destitué de son gouvernement du Languedoc, et dont le trésorier, Bétizac, fut brûlé vif. Malheureusement, le roi tomba en démence, ses oncles reprirent le pouvoir (1392) et l'anarchie recommença.

Les Armagnacs et les Bourguignons; Azincourt (1415). — Le duc de Bourgogne Jean sans Peur disputait l'autorité au duc d'Orléans, frère du roi, qui avait l'appui de la reine, l'indigne Isabeau de Bavière. Pour terminer leurs longs débats, Jean ne trouva rien de mieux que de faire assassiner son rival. Un soir, à Paris, il fit embusquer ses gens sur le chemin que devait prendre le duc d'Orléans pour retourner à son hôtel. Dans la rue Vieille-du-Temple, le duc fut assailli par les spadassins qui le massacrèrent avec son page. Une vieille femme vit un homme couvert d'un chapeau rouge qui, avec

un falot de paille, regarda si le duc était bien mort. Le duc de Bourgogne prétendit justifier son crime par la maxime qu'il est permis de tuer les princes qu'on croit être des tyrans (1407). Un des fils de la victime avait pour beau-père le comte d'Armagnac, qui donna son nom au parti d'Orléans. Pendant huit années, les Armagnacs et les Bourguignons ensanglantèrent la France et Paris, où les Bourguignons avaient organisé la milice des *Cabochiens*, dont le chef était le bourreau Capeluche. Henri V, roi d'Angleterre, crut l'occasion favorable pour reprendre les projets d'Édouard. Il réussit mieux que lui. La témérité indisciplinable de la noblesse lui fit gagner en Picardie la bataille d'Azincourt, plus désastreuse encore pour la France que celles de Poitiers et de Crécy (1415).

Traité de Troyes (1420). — Ce désastre eût dû réunir les Armagnacs et les Bourguignons. Les premiers dominaient dans Paris, les seconds vinrent les y forcer et en faire un affreux massacre. Le connétable, le chancelier, six évêques, un grand nombre de magistrats et plus de trois mille cinq cents personnes furent égorgés (1418). Mais, attiré par le dauphin Charles à une entrevue au pont de Montereau, le duc de Bourgogne y fut assassiné à son tour par Tanneguy-Duchâtel (1419). Durant cette anarchie, Henri V s'empara de Rouen, où il fit décapiter le maire coupable d'avoir bravement défendu sa ville, et prit le titre de roi de France. Voilà où conduit l'anarchie. Le traité de Troyes, signé par la reine Isabeau de Bavière et le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon, lui abandonna,

avec la main d'une fille de Charles VI, le titre de régent et le droit de succéder à son beau-père (1420). Mais il le précéda au tombeau (1422). Quelques mois après, Charles VI y descendit, et le fils de Henri V fut proclamé, à Vincennes, roi de France et d'Angleterre.

Faits divers. — Deux croisades eurent encore lieu sous son règne, car la France se relève toujours même de ses misères par des actions généreuses. Dix mille chevaliers allèrent, sous la conduite de Jean sans Peur, attaquer, à Nicopolis, les Turcs qui commençaient à envahir l'Europe (1396); il en revint vingt-cinq. Le duc de Bourbon fit contre Tunis une expédition moins malheureuse sans avoir eu plus de résultats. — Le Dieppois Béthencourt s'établit aux Canaries. Il est fait mention pour la première fois, en 1418, d'arquebuses, alors nommées canons à main. C'est aussi l'époque de l'invention des cartes à jouer, et, par Jean de Bruges, de la peinture à l'huile.

Charles VII (1422-1461). Jeanne d'Arc. — Charles VI avait cependant laissé un fils qui se fit couronner à Poitiers. Réduit à la possession des provinces situées au sud de la Loire, Charles VII oubliait dans les fêtes qu'il n'était plus que le *roi de Bourges*. Mais cette humiliation de la France et de son chef pesait au peuple. Le sentiment de la nationalité se réveilla en lui.

Dans une des expéditions des Anglais sous Charles V, un d'eux vint frapper de sa lance contre une des portes de Paris, pour acquitter un vœu. Les chevaliers qui gardaient la barrière applaudirent à son audace, et le laissèrent

aller ; mais un boucher ne put supporter cette honte : il courut après l'Anglais et l'abattit d'un coup de hache. On voit combien la haine de l'étranger fermentait déjà dans le cœur du peuple.

Ce sentiment se personnifia en une jeune fille, Jeanne d'Arc[1], dont le pieux enthousiasme, la sainte confiance et le courage parurent annoncer une mission divine. « Le cœur me saigne, disait-elle, quand je vois le sang d'un Français. » Elle ramena la confiance dans l'armée royale, jeta la terreur dans les bandes anglaises, délivra Orléans (1429), et conduisit le roi à Reims pour l'y faire sacrer. Tombée au pouvoir des Anglais, elle fut abandonnée par le roi et lâchement brûlée par ceux qu'elle avait battus comme sorcière, à Rouen (1431). Son nom est immortel; c'est une des gloires les plus pures de la France.

Expulsion définitive des Anglais (1455). — Ce crime des Anglais n'arrêta pas leurs désastres. Dunois, Richemont, La Trémouille, La Hire, Xaintrailles, le roi lui-même, enfin sorti de sa mollesse, les chassèrent de ville en ville. Le traité d'Arras, conclu avec le duc de Bourgogne, leur ôta un puissant allié (1435). La victoire de Formigny détruisit leur dernière armée (1450). L'année précédente, Rouen avait été repris. Caen, Falaise, Cherbourg ouvrirent leurs portes ; puis Bayonne et Bordeaux, en 1451. Bordeaux se souleva l'année suivante, mais la défaite de Talbot, à Castillon, le força de capituler. En 1453 il n'y avait plus, hors des murs de Calais, un soldat anglais sur le sol de France.

1. Elle était née à Domremy, petit village sur la frontière de Champagne et de la Lorraine.

CHAPITRE IX.

RUINE DE LA FÉODALITÉ.

(1453-1492.)

État de la France après l'expulsion des Anglais ; grandes maisons féodales. — L'Anglais était chassé, mais plus de la moitié du royaume était occupée par les princes apanagistes ou par les seigneurs dont les fiefs n'avaient jamais été réunis au domaine de la couronne. La maison d'*Orléans* possédait Orléans, Blois, le Valois, Soissons, Angoulême, etc.; la maison de *Bourgogne :* le Charolais, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Flandre et les Pays-Bas ; la maison de *Bourbon :* le Bourbonnais, l'Auvergne, le Forez, le Beaujolais, etc ; la maison d'*Anjou :* le Maine, l'Anjou, la Provence, Bar et la Lorraine ; la maison de *Foix :* le Bigorre, le Béarn, Foix, Narbonne et bientôt la Navarre. Parmi les plus puissantes maisons on comptait encore celles d'*Alençon*, de *Bretagne*, d'*Albret*, d'*Armagnac*.

Administration de Charles VII. — Tous ces seigneurs, qui avaient gagné à la désorganisation du royaume une entière indépendance, comptaient bien la conserver. Mais Charles VII était entouré d'habiles ministres, sortis de la bourgeoisie, tels que Jacques Cœur, qui prêta

au roi l'argent nécessaire pour la conquête de la Normandie ; Jean Bureau, qui éleva jusqu'à la science l'emploi de l'artillerie; Cousinot, Chevalier, d'autres encore qui firent donner à leur maître le nom de Charles *le bien servi*. Ces hommes actifs, intègres, dévoués au bien public, et auxquels il faut joindre le connétable de Richemont, imprimèrent au gouvernement une énergie que la France ne connaissait plus. Le comte d'Armagnac fut emprisonné ; Retz, qui avait fait périr plus de cent soixante personnes pour des opérations magiques, fut brûlé ; le sire de Lesparre, décapité ; le bâtard de Bourbon, cousu dans un sac et jeté à la rivière. Même un prince du sang, le duc d'Alençon, fut condamné à mort. Les ligues contre la couronne ne réussirent pas mieux que les résistances individuelles. La *Praguerie* en 1440, une autre cabale formée en 1442 sous prétexte de la réforme des abus, furent déjouées par la promptitude des mesures que le roi sut prendre. Le Dauphin, qui était l'âme de ces complots, fut réduit à se renfermer dans son apanage, et plus tard à fuir auprès du duc de Bourgogne.

Armée permanente ; pragmatique de Bourges. — Pour réprimer les brigandages des gens de guerre et se soustraire à la dépendance des armées féodales, Charles VII établit une *armée permanente* qu'il put soumettre à une forte discipline parce qu'il la paya régulièrement au moyen d'une *taille perpétuelle* d'un million deux cent mille livres. Pour ramener la justice seigneuriale du midi sous celle du roi, il fonda le parlement de Toulouse, et pour mettre un terme

aux exactions auxquelles la cour de Rome avait assujetti le clergé de France, il promulgua la *pragmatique sanction* de Bourges. Un acte d'ingratitude et d'injustice fut la condamnation et l'exil de Jacques Cœur.

Faits divers. — Sous ce règne, invention de l'imprimerie par Guttenberg, à Strasbourg, et de la gravure sur bois et sur métal.

Louis XI (1461-1483). Ligue du bien public. — « Le roi, notre seigneur, est mort, dit le comte de Dunois, au moment où Charles VII expira (1461); que chacun cherche à se pourvoir. » Tous crurent, en effet, qu'ils allaient faire reculer la royauté jusque vers le temps des premiers Capétiens. Il est vrai que Louis mécontenta d'abord tout le monde par des mesures imprudentes. Mais *la ligue du bien public*, que cinq cents princes ou chevaliers formèrent en 1465, n'avait d'autre but que l'intérêt des nobles. Cette ligue amena la bataille indécise de Montlhéry, suivie des traités de Conflans et de Saint-Maur, qui mirent la royauté et le royaume au pillage. Louis dut céder à son frère Charles la Normandie, au duc de Bourgogne la Picardie; au duc de Bretagne, le comté d'Étampes; au comte de Saint-Pol, l'épée de connétable; à chacun des confédérés, enfin, une charge ou des pensions. Ce règne commençait bien mal pour la royauté.

Entrevue de Péronne (1468). — Mais cette avidité des grands fit ouvrir les yeux aux petits. Aussi, quand une seconde ligue essaya de se reformer, les états généraux, réunis à Tours en 1468, soutinrent vivement le roi. Il avait repris

à son frère Charles la Normandie. Les états déclarèrent cette province inaliénable. Le duc de Bretagne réunissait des troupes; menacé, par une armée, presque dans sa capitale, il se soumit. Enfin, une révolte fomentée à Gand et à Liége retint chez lui le fougueux duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Par malheur, le roi était venu à Péronne pour conférer de la paix avec lui quand les Liégeois se soulevèrent; le duc irrité l'enferma dans la tour où Charles le Simple avait été autrefois emprisonné, et lui arracha un traité onéreux.

Ruine du duc de Bourgogne. — Mais Louis fit casser encore cette convention par les états de Tours (1470). Puis, voyant le duc occupé du côté de l'Allemagne, où il voulait forcer l'empereur à le couronner roi, il accabla les ennemis qui lui restaient dans l'intérieur du royaume. Quand le Téméraire se retourna contre lui, en 1472, il était trop tard. Il échoua devant Beauvais, que défendit une femme, Jeanne Hachette, et il signa une trêve pour être libre d'employer toutes ses forces contre les Suisses, avec lesquels le roi conclut en secret un traité d'alliance. Vaincu à Morat et à Granson, le duc de Bourgogne essaya de se venger sur la Lorraine; une mort misérable l'attendait devant Nancy (1477).

Abaissement des grands. — Louis avait mis à profit ces imprudences de son plus redoutable adversaire. La maladie ou le poison, en le débarrassant de son frère, lui rendirent la Guienne, qu'il avait été contraint de lui céder (1472). Le duc d'Alençon fut condamné à une prison perpétuelle; le comte d'Armagnac, assiégé dans

Lectoure, y fut forcé et massacré. Perpignan fut pris et tout le midi trembla. Les maisons de Bourbon et d'Orléans furent gagnées par des mariages ; celle de Bretagne, intimidée ; celle d'Anjou, dépouillée ; et, lorsque le Téméraire mourut, en laissant une fille pour héritière, Louis s'empara des fiefs masculins de Bourgogne, de Franche-Comté et d'Artois. Maximilien d'Autriche, l'époux de Marie de Bourgogne, essaya bien de défendre son héritage, et gagna la victoire de Guinegate (1479). Mais la mort prématurée de Marie obligea Maximilien de signer le traité d'Arras, qui laissa à Louis XI ce dont il s'était emparé (1482).

Invasion anglaise. — En 1475, Édouard IV, à l'instigation de Charles le Téméraire, avait envahi la France avec une puissante armée. Louis, au lieu de risquer contre les Anglais une bataille, les festoya et les renvoya gorgés de vin et d'or.

Acquisitions faites sous ce règne. — En résumé, sous ce règne, la féodalité perdit la Provence, le Maine, l'Anjou, le Roussillon et la Cerdagne, la Bourgogne avec le Mâconnais, le Charolais et l'Auxerrois, la Franche-Comté, l'Artois, la moitié de la Picardie, Boulogne, l'Armagnac, Étampes, Saint-Pol et Nemours.

Nouveaux parlements, postes, etc. — La royauté étendit son action sur les provinces éloignées par l'établissement des *postes*, qui pendant un siècle, ne servirent que pour les affaires du roi et celles du pape ; par l'érection des parlements de Grenoble, de Bordeaux et de Dijon ; enfin par l'extension des appels par de-

vant la justice du roi des sentences qu'avaient rendues les justices seigneuriales. La permission donnée aux bourgeois de racheter le droit qu'avaient les nobles de commander le guet et la garde, acheva de détruire l'influence féodale dans les villes.

Sévérité de Louis XI. — Ce n'est pas que Louis XI préférât les libertés municipales aux priviléges aristocratiques. Il ne voulait ni des unes ni des autres; et s'il fit décapiter le comte de Saint-Pol et le duc de Nemours, les bourgeois, que l'aggravation des taxes souleva, furent cruellement traités. Beaucoup périrent, pendus aux arbres le long des chemins, ou jetés à la rivière cousus dans des sacs, sur lesquels était écrit : « Laissez passer la justice du roi. » Tout plia sous sa volonté souveraine; et la royauté sortit de ses mains couverte de sang, mais redoutée des grands à cause de sa force, et respectée du peuple parce qu'elle assurait la paix publique, la sûreté des routes, et que déjà elle s'occupait du grand intérêt des sociétés modernes, le commerce et l'industrie, que Louis XI protégea. Des ouvriers attirés de Venise, de Gênes et de Florence, fondèrent à Tours les premières manufactures de soieries. « Pour éviter, dit Commines, la cautelle (les fourberies) et pillerie de chicaneurs, il eût voulu qu'en ce royaume l'on usast d'une coustume, d'un poids et d'une mesure (unité de lois, de poids et de mesures), et que toutes ces coustumes fussent mises en françois, en un beau livre. »

Les lettres. — On doit tenir compte encore à ce prince, qui lui-même était lettré, de ses en-

couragements aux savants (fondation ou réorganisation des universités de Valence, de Bourges et de Bordeaux, de plusieurs écoles de droit et de médecine, etc.), et de la faveur avec laquelle il accueillit la récente découverte de Guttenberg, l'imprimerie. Villon, joyeux enfant de Paris et qui le premier a trouvé la poésie des sujets simples en écrivant non plus des poëmes longs et confus, mais en chantant ses propres misères, vivait sous Louis XI. Commines, conseiller du roi, est resté, après les chroniqueurs Villehardouin et Joinville, un de nos grands historiens.

Louis mourut en 1483, à son château de Plessis-lez-Tours, au milieu des inexprimables terreurs que lui causait l'approche de la mort et du compte terrible qu'il allait avoir à rendre. La France lui doit beaucoup, mais n'a pu l'absoudre d'avoir cru que tous les moyens étaient bons pour arriver à un but utile.

Charles VIII (1483-1498); acquisition de la Bretagne. — Son fils Charles VIII n'avait que treize ans, et resta sous la régence de sa sœur Anne de Beaujeu, qui continua l'œuvre de son père. Elle déjoua, en 1484, une tentative des seigneurs pour ressaisir le pouvoir, et une autre des états généraux pour faire reconnaître leurs droits politiques et établir la périodicité de leurs assemblées. En 1488, elle força le duc d'Orléans, vaincu à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, à rentrer dans le devoir. Enfin, en 1491, elle fit épouser au roi, son frère, l'héritière du duché de Bretagne. C'était une grande province de plus ôtée à la féodalité, et une porte pour entrer dans le royaume fermé

aux Anglais. Ainsi, Louis XI avait si bien établi le pouvoir de la royauté, que, même aux mains d'une femme et d'un enfant, elle se défendait, et triomphait à la fois des prétentions déjà surannées des nobles et de l'ambition prématurée du peuple.

CHAPITRE X.

LES GUERRES D'ITALIE.

(1494-1559.)

§ 1. CHARLES VIII ET LOUIS XII.

Imprudentes concessions de Charles VIII. — Louis XI avait fait toutes ses conquêtes sans livrer une bataille; la noblesse, impatiente du repos, appelait les combats. Charles VIII, exalté lui-même par la lecture assidue des romans chevaleresques, ne songeait qu'à imiter les exploits des paladins de Charlemagne. La maison d'Anjou lui avait légué ses droits sur le royaume de Naples; il se décida à les faire valoir; et, pour être libre de tout souci, il restitua le Roussillon et la Cerdagne à l'Espagne; l'Artois, la Franche-Comté et le Charolais à Maximilien d'Autriche. Fatale imprudence que la France a mis deux siècles à réparer! Mais Charles croyait marcher à la conquête de Constantinople et de Jérusalem!

Conquête et perte du royaume de Naples. Fornoue. — En 1494, une nombreuse armée franchit joyeusement les Alpes. L'expédition fut une marche triomphale à travers Turin, Florence et Rome. Naples tomba sans coup férir; mais cette conquête si facile alarma les autres

rois, qui, eux aussi, pour la plupart, avaient opéré dans leurs États des réformes analogues à celles qui s'étaient accomplies chez nous. En Angleterre, en Espagne, en Autriche, la royauté s'était mise, comme en France, hors de tutelle, et, ayant brisé au dedans toute opposition gênante, elle était prête à agir au dehors. Effrayés des succès de Charles VIII, Venise, le pape, l'empereur, le roi de Castille et le duc de Milan se réunirent contre lui; et il trouva, au retour de Naples, à la descente des Apennins, quarante mille hommes qui lui fermaient le passage. Son armée était cinq fois moindre; elle n'en gagna pas moins l'éclatante victoire de Fornoue, qui lui rouvrit la route de France (1495). Il faisait les préparatifs d'une expédition nouvelle pour recouvrer le royaume de Naples, perdu presque aussitôt que gagné (1498), lorsqu'il mourut au château d'Amboise. « Il ne fut jamais que petit homme de corps et peu entendu; mais il était si bon, qu'il n'est point possible de voir meilleure créature. » (Commines.)

Louis XII (1498); partage de Naples avec les Espagnols et acquisition de Milan. — Son successeur, Louis XII, de la branche des Valois-Orléans, tenait de son aïeule Valentine Visconti des droits sur le Milanais. Malheureusement pour la France, qui, sans ces guerres, eût été heureuse sous un gouvernement paternel, Louis voulut faire valoir ses prétentions sur Milan sans abandonner celles de son prédécesseur sur Naples. Le duc de Milan, Ludovic Sforza, perdit son duché (1500) et vint mourir en France pri-

sonnier. Quant au royaume de Naples, Louis le partagea avec le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique (1501). Ce partage, préparé par une trahison odieuse des Espagnols, que le roi de Naples avait reçus dans ses forteresses comme ses alliés, amena la guerre entre les deux rois. En vain Bayard déploya ce courage qui lui avait valu le surnom de chevalier sans peur et sans reproche, les Français, battus à Seminara et à Cérignoles (1503), furent encore une fois chassés du royaume.

Les traités de Blois (1504) mirent fin à cette guerre. Milan restait à Louis XII; mais sa fille Claude devait épouser l'héritier des Pays-Bas et de l'Espagne en lui portant la Bourgogne et la Bretagne en dot. Les états généraux, réunis à Tours, déchirèrent heureusement ce traité fatal qui nous laissait une province au delà des Alpes pour nous en enlever une en deçà, et donnèrent pour époux à la jeune princesse François d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne de France.

Les Français sont chassés d'Italie. — Louis XII conservait Milan. Mais l'année 1508 vit s'accomplir une grande iniquité qui retomba sur la France; Louis XII, l'empereur, le roi d'Espagne et le pape formèrent une ligue contre la république de Venise, dont ils enviaient la prospérité. Louis attaqua le premier et vainquit à Agnadel (1509). Mais bientôt les alliés des Français, irrités de leurs succès, se tournèrent contre eux pour chasser les *barbares* de l'Italie. Les exploits de Gaston de Foix, jeune héros de 22 ans, et la victoire de Ravenne (1512) ne pu-

rent sauver le Milanais, que la défaite de Novarre fit perdre (1513). La France elle-même fut envahie : les Espagnols pénétrèrent en Navarre, les Suisses en Bourgogne et les Anglais en Artois, où ils gagnèrent la bataille de Guinegate. Louis se décida à traiter; il fallut renoncer à l'Italie.

Bonté de Louis XII. — Louis XII mourut l'année suivante (1515). Sa bonté l'avait fait surnommer le *Père du peuple*. Il justifia ce titre par ses efforts pour diminuer les impôts[1], pour faire régner dans l'administration la justice et l'économie, pour maintenir l'ordre dans l'État et encourager le commerce. « Il y a trois cents ans, disait-on, qu'il ne courut en France si bon temps qu'il fait à présent. » Un tiers du royaume avait été remis en culture dans les trente dernières années, « et les marchands faisaient moins de difficultés d'aller à Rome, à Naples ou à Londres, qu'autrefois à Lyon ou à Genève. » Les arts n'avaient pas reçu de moins grands encouragements. Le château de Gaillon, le palais de justice de Rouen, l'hôtel de Cluny à Paris, une des façades du château de Blois, datent du règne de Louis XII. A son nom il faut joindre celui de son digne ministre, Georges d'Amboise, qui aima le peuple comme lui, et comme lui en fut aimé.

1. Louis XII exigea moitié moins d'impôts que Louis XI, et refusa le *don de joyeux avénement*, qui s'élevait à trois cent mille livres, mais il introduisit l'usage de vendre les *offices* de finances.

§ 2. FRANÇOIS Ier (1515-1547), ET HENRI II (1547-1559).

Victoire de Marignan (1515). — Au père du peuple succéda le roi des gentilshommes; à l'administration sévère et parcimonieuse de Louis XII la cour prodigue et brillante de François Ier, de la branche des Valois-Angoulême. « Ce gros garçon gâtera tout, » avait dit le vieux roi, prévoyant les témérités de son successeur. François Ier pourtant ne justifia pas ce jugement sévère. Le trésor était sans dette, mais vide. François, au lieu d'établir de nouveaux impôts, se procura des ressources en vendant, à l'exemple de Louis XII, des charges de justice. La nation, humiliée de ses récentes défaites, se porta d'elle-même et avec ardeur à une nouvelle expédition. Les Alpes furent audacieusement franchies au col impraticable de l'Argentière, et les Suisses, dont la réputation militaire était immense, furent écrasés à la journée de Marignan, bataille de géants, comme l'appelait le vieux Trivulce, qui avait assisté à cent combats. Le roi voulut être armé chevalier par Bayard sur le champ de bataille. Les suites de cette victoire furent la conquête du Milanais, la paix perpétuelle signée avec les Suisses, depuis ce jour-là nos alliés, et le *concordat* conclu avec le pape Léon X; le Concordat rendit au pape les *annates*[1] et laissa le roi de France nommer aux abbayes et aux évêchés vacants (1516).

1. *Annates*, revenus d'une année que ceux qui avaient obtenu des *bénéfices* étaient obligés de payer au saint-siége. La pragmatique sanction de Bourges avait défendu de payer cette taxe, le concordat la rétablit.

Puissance de l'empereur Charles-Quint.— Tandis que François Ier célébrait sa victoire par des fêtes et appelait les dames à la cour, en disant qu'une cour sans dames était une année sans printemps et un printemps sans roses, le roi d'Espagne, Charles Ier, petit-fils de Ferdinand le Catholique, se faisait élire empereur sous le nom de Charles-Quint (1519). De ce jour la politique de la France changea. Il ne s'agissait plus de gagner une province au delà des Alpes, pour en faire probablement l'apanage de quelque fils de France, mais de sauver la liberté de l'Europe menacée. Maître de l'Espagne et de Naples, des Pays-Bas et de l'Autriche, Charles-Quint tenait, si j'ose dire, l'Europe par quatre coins. Il était encore empereur d'Allemagne, titre auquel étaient attachés des droits de suzeraineté sur l'Italie; il avait entraîné dans son alliance le pape Léon X et Henri VIII d'Angleterre[1]; Fernand Cortez et Pizarre faisaient pour lui la conquête du Mexique et du Pérou. Que manquait-il donc au nouveau Charlemagne? la France. Mais la France ne se donna ni ne se laissa prendre.

Défaite de la Bicoque (1522). — C'est la gloire de François Ier d'avoir accepté avec la maison d'Autriche une lutte qui semblait si inégale. Il attaqua le premier, par la Navarre et le Luxembourg. Bayard résista six semaines dans Mézières à une armée de trente-six mille hom-

1. François Ier avait eu cependant avec Henri VIII l'entrevue célèbre *du camp du Drap d'or* où tant de seigneurs se ruinèrent en rivalisant de magnificence, ce qui fit dire qu'en pierreries ils portaient leurs moulins, leurs forêts et leurs prés sur leurs épaules.

mes. Mais Lautrec fut battu à la Bicoque en Italie par la témérité des Suisses auxiliaires, et le Milanais regagné à Marignan fut encore perdu (1522). La France même fut envahie, par les Anglais et les Flamands, du côté de la Picardie.

Défaite de Pavie (1525). — La trahison du connétable de Bourbon, qui passa à l'empereur, amena de nouveaux désastres. Bonnivet, envoyé en Italie, y fut défait à Biagrasso, où Bayard fut tué. Le chevalier sans peur et sans reproche était couché au pied d'un arbre quand Bourbon, venant à passer, lui exprima sa douleur de l'état où il le voyait. « Il n'y a point de pitié à avoir de moi, répondit Bayard, car je meurs en homme de bien; mais j'ai pitié de vous, qui servez contre votre prince, votre patrie et votre serment. » La frontière de France était découverte, Bourbon pénétra en Provence; mais Marseille fit une défense héroïque et donna au roi le temps de venir. François chassa l'ennemi et le suivit à son tour en Italie jusqu'à Pavie; mais là encore, meilleur chevalier que bon général, il perdit la victoire et la liberté (1525). Il s'était bravement battu, et l'on prétendit longtemps qu'il avait écrit le soir à sa mère : « Madame, tout est perdu fors l'honneur. » — « On n'a pas retrouvé, dit Chateaubriand, l'original de ce billet, mais la France, qui l'eût signé, le tient pour authentique[1]. »

Paix de Cambrai (1529). — Conduit à Madrid, François n'en sortit que par un traité qui

1. Il écrivit au contraire une lettre fort modeste où l'honneur était bien sauf, mais aussi la vie.

abandonnait la Bourgogne à l'empereur. Mais les députés de cette province déclarèrent qu'ils voulaient rester Français. C'était la troisième fois que le pays se refusait à livrer les provinces que cédaient ses rois ; la guerrre recommença. L'effroi causé par la prépondérance menaçante de l'Empereur donna à François Ier des alliés qu'il n'osa énergiquement soutenir. Ceux d'Italie furent écrasés; la ville de Rome fut prise et saccagée par les soldats de Bourbon (1527), Lautrec défait mourut dans le royaume de Naples (1528). Mais la *Réforme* lui fit trouver d'autres appuis : Henri VIII d'Angleterre qui, en rompant avec le saint-siége, rompit aussi avec l'Empereur, et les protestants d'Allemagne, qui voulaient défendre contre Charles-Quint leur liberté politique et religieuse. La nécessité engagea aussi François Ier à accepter l'alliance des Turcs. Leur glorieux prince Soliman fit une puissante diversion en menaçant sans relâche l'Autriche du côté du Danube. Le siége de Vienne, par les Turcs, en 1529, amena la paix de Cambrai, qui confirma à l'Empereur la possession de l'Artois et de la Flandre française.

Victoire de Cérisoles ; paix de Crépy (1544). — Cette paix n'était qu'une trêve. En 1536, Charles, de retour de l'expédition de Tunis et alors au comble de la puissance, envahit lui-même la Provence à la tête d'une armée formidable. Le maréchal de Montmorency ravagea le pays autour de lui et l'obligea par la famine à une retraite désastreuse. L'entrevue de Nice entre les deux monarques suspendit les hostilités (1538); et quelque temps après, Charles-

Quint traversa la France au milieu des fêtes, pour aller châtier les Gantois. Il avait promis le Milanais à un fils du roi, il le garda. Une expédition malheureuse qu'il tenta contre Alger parut à François Ier une occasion favorable de reprendre les armes. Abandonné de tous ses alliés, sauf des Turcs, il gagna la bataille de Cérisoles en Piémont (1544), mais vit l'empereur envahir la Champagne, tandis que Henri VIII attaquait la Picardie. La belle défense de Boulogne et de Saint-Dizier le sauva et lui permit de signer le traité de Crépy (1544), qui lui laissait le Piémont et la Savoie en échange de la renonciation à ses droits sur Naples, Milan et la Flandre.

Henri II (1547-1559); conquête de Metz, Toul et Verdun; reprise de Calais. — Henri II, qui succéda à son père en 1547, donna une direction meilleure aux efforts de la France. Des provinces au delà des Alpes nous étaient inutiles. Les vraies conquêtes à faire étaient sur la Moselle et l'Escaut, pour rendre à la France les limites de la Gaule que le traité de Verdun lui avait ôtées en 843, et pour éloigner de Paris la frontière qui, de ce côté, laissait la capitale trop près de l'ennemi, sans qu'elle fût couverte par aucune barrière. Henri II, ligué avec les protestants d'Allemagne, pénétra en Lorraine, et s'empara des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun (1552). Charles-Quint voulut reprendre Metz. Cette ville fut héroïquement défendue par le duc de Guise qui, deux ans après, battit l'empereur à Renty. Charles, abandonné, comme il le disait, « par la fortune qui n'aime pas les vieillards, » abdiqua (1556).

Défaite de Saint-Quentin. Traité de Cateau-Cambrésis. — Son fils, Philippe II, continua la guerre et gagna la bataille de Saint-Quentin (1557); mais le duc de Guise rappelé d'Italie où il avait fait une expédition inutile contre Naples, reprit Calais en huit jours (1558); et Philippe, pressé de combattre les réformateurs religieux, signa en 1559 le traité de Cateau-Cambrésis. La France restitua Bouillon et Thionville, la Bresse, le Bugey, la Savoie et presque tout le Piémont, mais les Espagnols lui rendaient ce qu'ils avaient conquis en Picardie, et elle gardait Calais et les trois évêchés.

§ 3. RÉSULTATS DES GUERRES D'ITALIE ET DU RÈGNE DE FRANÇOIS Ier.

Résultats politiques. — Cette paix mit fin aux guerres d'Italie. La France avait joué pendant soixante-cinq ans sa fortune avec une inconcevable légèreté dans ces lointaines expéditions. « Il n'est, disait Commines, mémoire des Français en Italie que par les sépultures de leurs prédécesseurs. » Cependant il n'y eut pas en tout perte pour elle. Sans compter la gloire de Fornoue, de Ravenne, de Marignan et de Cérisoles, elle gagna au contact de l'Italie la *Renaissance;* et en tenant sans relâche la noblesse sous le harnais, elle l'assouplit à l'obéissance militaire. L'œuvre commencée par Louis XI sur les échafauds, s'acheva dans les camps. Au dehors, l'honneur d'avoir lutté, après tout, victorieusement, contre Charles-Quint, agrandit le rôle de la France et en fit la pre-

mière nation du continent. Depuis 1494, elle n'avait gagné que Calais, Metz, Toul, Verdun et quelques places du Piémont; mais elle avait sauvé l'Europe de la monarchie universelle rêvée par Charles-Quint, et contribué au triomphe du protestantisme en Allemagne[1].

La Renaissance. — Au traité de Cateau-Cambrésis se termine le premier acte de la longue rivalité de la France et de la maison d'Autriche. François Ier, qui y joua le principal rôle, fut en bien comme en mal un prince remarquable. Il eut de brillants défauts pour lesquels la France a eu de tout temps trop de faiblesse. Sa galanterie allait jusqu'à la débauche, sa magnificence jusqu'à la profusion, son courage jusqu'à la témérité. Il fut violent, capricieux, livré à d'indignes favoris; au besoin même, perfide et injuste, toujours absolu dans ses volontés. Mais il eut le goût des choses de l'esprit ; il aima les lettres, les arts et les sciences, et, malgré son despotisme, il n'est pas déplacé dans ce grand siècle, qui vit le réveil de l'esprit humain. Il appela d'Italie Léonard de Vinci, le Rosso, André del Sarto, Benvenuto Cellini[2], le Primatice, pour lui bâtir des châteaux ou décorer ses palais de Fontainebleau, de Saint-Germain, de Madrid, de Chambord[3], et former ces illustres

1. Propagation en France de deux cultures venues d'Italie : celle du mûrier et du maïs.

2. Un de leurs contemporains, l'illustre et malheureux Bernard de Palissy, qui retrouva l'art d'émailler les poteries, et posa les vrais fondements de la généalogie, ne dut rien aux Italiens.

3. Chenonceaux fut commencé, et Amboise achevé sous François Ier, Anet et Meudon sous Henri II. L'hôtel de ville de Paris fut commencé en 1533. Les grands travaux de Jean Goujon et de Philibert Delorme eurent lieu sous Henri II et Charles IX. Le

élèves, l'honneur de l'école française, Pierre Lescot, qui commença le Louvre, Jean Goujon, Philibert Delorme, l'architecte des Tuileries, Cousin et Germain Pilon. Il voulait que celui qui fut presque le Voltaire de ce temps, Érasme, vînt professer à Paris, au Collége de France, où il avait institué des cours gratuits pour le haut enseignement; et il prépara l'imprimerie royale; il organisa la bibliothèque du roi; il laissa Rabelais écrire son audacieuse et bouffonne satire.

Tous les actes publics avaient jusqu'alors été rédigés en latin. Par l'ordonnance de Villers-Cotterets, qui améliora notablement l'administration de la justice, il prescrivit de les rédiger, à l'avenir, tous en français. La langue nationale, sévère avec Calvin, élégante avec Marot, commença son premier grand âge littéraire. Le roi lui-même faisait des vers qui n'étaient point sans grâce; et sa sœur Marguerite tenait école de bel esprit.

Accroissement du pouvoir royal. — Louis XII, en montant sur le trône, avait réuni au domaine royal les possessions de la maison d'Orléans; François Ier réunit son comté d'Angoulême, et par confiscation les vastes apanages du connétable de Bourbon, par hérédité les États du duc d'Alençon. Il n'y avait plus que deux grandes maisons féodales, celle de Bourbon et celle d'Albret, qu'un mariage réunit en 1548, et d'où sortit Henri IV. Au-dessous paraissaient encore de puissantes maisons, mais toutes dans l'inté-

Primatice acheta en Italie, pour François Ier, plus de cent statues parmi lesquelles le *Laocoon* et la *Vénus de Médicis*.

rieur du royaume, dociles et soumises. La féodalité avait moins perdu en terres qu'en autorité. Là où les seigneurs avaient conservé leurs fiefs, ils avaient été dépouillés de leurs priviléges, ils ne gardaient plus que quelques droits de justice et de vasselage. Neuf parlements à Aix, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Paris, Rennes, Rouen, Toulouse et Dombes étaient comme autant de représentants de l'autorité royale. Au nom de la loi, ils poursuivaient les crimes, comme au nom de l'ordre public les sénéchaux baillis et prévôts réprimaient les violences. Si quelque province lointaine échappait à cette double surveillance, des commissaires royaux venaient tenir les *grands jours*, où toute plainte contre les nobles était accueillie, et justice sévère aussitôt faite[1].

Conditions des trois ordres. Pouvoir absolu du roi. — L'administration, dont les Valois avaient doté la France, pénétrait donc à présent partout, et partout aussi faisait respecter la paix du roi. Les seigneurs étaient réduits à solliciter les hautes places de cette administration que les bourgeois remplissaient, et les charges de cour, les titres, les cordons que le roi jetait à leur vanité. Les seigneurs féodaux qui, il y a trois siècles, étaient tout, maintenant n'étaient plus que la noblesse de France, c'est-à-dire un des trois ordres de la nation. Des deux autres, le *clergé* avait été mis par le concordat de 1516, dans la dépendance absolue du roi, à l'égard du temporel ; le troisième, ou *tiers état*, gran-

1. A ceux de Poitiers tenus en 1531, cinq cents causes furent jugées en deux mois, et un grand nombre de gentilshommes furent condamnés.

dissait en lumière, en richesses, et, content d'avoir l'ordre, ne demandait plus l'ancienne liberté communale trop orageuse et dépensière, et pas encore la liberté moderne, qui ne devait venir qu'après l'égalité.

L'égalité de tous devant la loi, c'est le legs que le gouvernement royal devait faire un jour à la France, parce qu'en pesant sur tous, il nivellera tout. Déjà cette royauté s'était mise hors de pages[1] comme s'en vantait François Ier. Le premier de nos rois, il osa écrire en tête de ses édits : *tel est notre bon plaisir;* et cette formule il la pratiqua en réglant les impôts à sa guise, en évitant d'assembler les états généraux, en interdisant au parlement toute intervention dans les affaires publiques.

Armée, marine, finances. — Comme soutien de cette autorité souveraine, François Ier avait une armée considérable. Il soudoyait des mercenaires étrangers, suisses et lansquenets allemands. Et à côté des compagnies nobles de gendarmerie créées par Charles VII, il organisa des *légions provinciales*, premier germe de cette armée du peuple, de cette infanterie nationale, dont les victoires, sous Condé et Turenne, annonceront les merveilleux exploits de la République et de l'Empire.

François Ier forma une marine. En 1545, 225 bâtiments de guerre sortirent du port du Havre, qu'il avait creusé, et ravagèrent les côtes d'Angleterre, sans que la flotte anglaise osât accepter

1. *Hors de pages*, c'est-à-dire hors de tutelle, par allusion aux jeunes gentilshommes qui, après avoir été pages, devenaient chevaliers et maîtres d'eux-mêmes.

le combat[1]. Il essaya aussi de fonder quelques colonies dans l'Amérique, récemment découverte; et il créa les premières *rentes perpétuelles*, origine des rentes inscrites aujourd'hui sur le grand livre de la dette publique. Pour remplir son trésor épuisé, il institua l'impôt immoral de la *loterie* et il recourut souvent à la triste ressource de créer des charges inutiles qu'il vendait au plus offrant. C'était une mesure calamiteuse, qui augmentait sans nécessité le nombre des *gens du roi*, diminuait celui des *taillables* et rendait pour le peuple l'administration de la justice plus chère[2].

Sous Louis XII, premières monnaies frappées avec l'effigie du roi.

Simplicité de mœurs dans la bourgeoisie de ce temps. — Gilles Le Maître, premier président du parlement sous Henri II, stipulait dans le bail d'une terre qu'il possédait près de Paris, que ses fermiers, aux quatre bonnes fêtes de l'année et au temps des vendanges, lui amèneraient une charrette couverte et de la paille fraîche dedans, pour y asseoir sa femme et sa fille, et qu'ils lui amèneraient aussi un ânon et une ânesse pour la monture de sa chambrière; quant à lui, il allait devant sur sa mule, accompagné de son clerc à pied.

1. Dieppe était alors le port le plus commerçant du royaume. Les Portugais ayant pillé quelques navires d'Ango, bourgeois de cette ville, celui-ci arma une flottille, bloqua Lisbonne et força le roi à lui payer une indemnité.

2. La possession de beaucoup d'offices exemptait de l'impôt appelé la *taille*, que les roturiers seuls payaient, et qui retombait d'ailleurs d'autant plus lourdement sur ceux-ci, qu'il y avait plus de personnes exemptées.

Résumé de 1453 à 1559. — Ainsi, dans le siècle qui s'étend de l'expulsion des Anglais au traité de Cateau-Cambrésis, de 1453 à 1559, la France renouvela, au dedans, sa constitution, qu'elle fit décidément de féodale, monarchique ; et, non contente d'agir autour d'elle par ses armes ou par ses alliances, elle songeait déjà au commerce maritime et aux acquisitions transatlantiques. Une ère nouvelle s'ouvrait donc devant elle ; les guerres de religion la fermèrent et arrêtèrent pour un siècle cet essor.

CHAPITRE XI.

LES GUERRES DE RELIGION.

(1559-1598.)

Faiblesse des trois fils de Henri II. Catherine de Médicis. — Henri II avait voulu célébrer par des fêtes pompeuses la paix de Cateau-Cambrésis. Dans une joute, il fut blessé mortellement par un éclat de lance et mourut (1559). Il laissait, de Catherine de Médicis, quatre fils, dont trois régnèrent. Ils se succédèrent sur le trône sans laisser eux-mêmes de postérité ; de sorte que, pendant un quart de siècle, cette couronne, si difficile alors à porter, reposa sur trois têtes d'enfant. François II avait seize ans à la mort de son père ; Charles IX en avait dix, quand il monta sur le trône ; Henri III, vingt-trois. Au milieu de cette famille destinée à s'éteindre dans la honte, placez une femme, Catherine de Médicis, qui apporte, au lieu d'une politique ferme et droite, le goût des intrigues ténébreuses, et vous aurez les causes des troubles qui suivirent.

Partis politiques et religieux. — Ces partis ne se disputent d'abord que l'influence à la cour. Ce sont les Guises, de la maison ducale de Lorraine, et oncles de la jeune Marie Stuart d'Écosse, épouse de François II; les princes de

la maison de Bourbon, la seule qui restât du sang royal; et le connétable de Montmorency, ancien ministre de François Ier et de Henri II.

La réforme.— Un nouvel élément de troubles grandissait tous les jours, *le calvinisme*. Trente ans auparavant, Luther avait commencé en Allemagne la réforme religieuse; Calvin, de Noyon, la prêcha en France. François Ier et Henri II voulurent l'étouffer (massacre des Vaudois de Cabrière et de Mérindol en 1545 ; supplice de luthériens, à Paris, dès 1526, etc.), et parurent réussir; mais la persécution multiplia les prosélytes. En 1562, on comptait en France 2160 églises réformées. La noblesse se partagea entre les deux cultes. La réforme, qui était une révolte contre l'autorité du pape, était bien près de conduire, en politique, à une révolte contre l'autorité du roi. Ses doctrines austères et indépendantes eurent de nombreux partisans parmi les gentilshommes de province, jaloux et ennemis de la cour; au contraire, la cour, les grands seigneurs restèrent presque tous catholiques. L'opposition religieuse fortifia aussi l'opposition politique. Les princes de Bourbon, éloignés du gouvernement, se mirent à la tête de la petite noblesse provinciale, devenue calviniste; les Guises, au contraire, s'appuyèrent sur les grandes villes, restées en grande majorité catholiques. Des deux côtés, on commit le crime d'appeler l'étranger. Les Guises invoquèrent le secours du roi d'Espagne, Philippe II, le défenseur intéressé de l'orthodoxie; et leurs adversaires, celui des Anglais et des Allemands.

François II (1559-1560). Conjuration

d'Amboise. — Les rois enfants à qui Henri II avait légué son trône, disparaissent au milieu du choc de ces croyances ennemies et de ces ambitions rivales. François II inaugure son règne par le supplice d'un conseiller au parlement, le protestant Anne Dubourg. Cette exécution provoque la conjuration d'Amboise, formée par le prince de Condé, frère d'Antoine de Bourbon, avec les calvinistes, pour enlever le roi et tuer les Guises (1560). Ceux-ci déjouent le complot; douze cents protestants périssent. Le prince de Condé, arrêté aux états d'Orléans[1], est lui-même condamné à perdre la tête. La mort du roi, au bout de dix-sept mois de règne, le sauve.

Charles IX (1560-1574). — Catherine de Médicis gouverna alors comme régente au nom de son autre fils, Charles IX, qui, tout occupé de ses chasses et de ses vers, laissa la reine mère soutenir tour à tour Condé et les Guises, pour tenir entre eux la balance égale. Elle essaya même de rétablir la paix religieuse en ouvrant à Poissy des conférences entre les théologiens des deux partis (1561). Les docteurs ne s'entendirent pas mieux que les princes.

Massacre de Vassy; guerres civiles. — La guerre civile commença en 1562, au massacre de Vassy ordonné par le duc de Guise, et se continua jusqu'en 1572, sauf quelques interruptions ménagées par les paix d'Amboise (1563), de Longjumeau (1568) et de Saint-Germain (1570). Les principaux incidents de la lutte fu-

1. L'orateur du clergé, à ces états, dit : « Nous voulons une foi, une loi, un roi. »

rent les batailles de Dreux (1562), de Saint-Denis (1567), de Jarnac et de Montcontour (1569). Elles furent toutes gagnées par les catholiques, mais restèrent toutes aussi sans résultat, parce que la cavalerie huguenote[1], incapable de tenir tête à une armée régulière, se reformait après sa défaite, et que, de tous les châteaux du centre, de l'est et de l'ouest de la France, accouraient dans ses rangs de nouvelles et vaillantes recrues. Leur chef, Coligny, général malheureux, mais plein de ressources, était d'ailleurs l'homme le plus propre à éterniser une guerre. Tout ce sang versé profitait pourtant à quelqu'un. La reine mère voyait avec joie tomber à chaque bataille un de ceux qui lui disputaient le pouvoir : au siége de Rouen (1562), le roi de Navarre, premier prince du sang; devant Orléans, le duc François de Guise, assassiné par le protestant Poltrot de Méré (1563); à Saint-Denis, le vieux connétable de Montmorency; à Jarnac, le prince de Condé, tué de sang-froid par un catholique après le combat.

La Saint-Barthélemy (1572). — Guise et Montmorency tombés, Catherine de Médicis n'avait plus de rivaux pour le moment dans le parti catholique. Afin de se débarrasser aussi des protestants, elle les attira à Paris pour les fêtes du mariage de Henri de Navarre avec une sœur de Charles IX, et le 25 août 1572 commença l'affreux massacre de la Saint-Barthélemy. Des milliers de protestants périrent, soit à Paris, soit

1. Les protestants étaient aussi appelés *huguenots*, d'un mot allemand qui signifie : *confédérés*.

dans les grandes villes qui se hâtèrent d'imiter la capitale. L'amiral de Coligny fut égorgé un des premiers. Henri de Navarre, qui fut plus tard Henri IV, ne sauva sa tête qu'en abjurant, et resta quatre ans captif à la cour. Il y eut pourtant de nobles exemples. D'Orthez, gouverneur de Bayonne, écrivit au roi : « Sire, j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre de la garnison. Je n'y ai trouvé que de bons citoyens et de braves soldats, mais pas un bourreau. C'est pourquoi eux et moi, vous supplions très-humblement de vouloir employer nos vies en choses possibles, quelque hasardeuses qu'elles soient. »

Le chancelier de l'Hôpital, qui avait amélioré la législation par de sages ordonnances, et qui, le premier, après avoir repoussé l'établissement de l'inquisition en France, avait eu le courage de prononcer, au milieu de ces furieux, le grand mot de tolérance religieuse et de fraternité chrétienne, mourut de douleur en répétant: « Périsse à jamais le souvenir de ce jour exécrable! »

Le crime, comme il arrive toujours, fut même inutile; les protestants coururent aux armes, et arrachèrent un quatrième traité dit paix de la Rochelle, qui ne dura que quelques mois. Charles IX légua la guerre civile à son successeur (1574). Ses derniers jours furent remplis de remords et de visions terribles.

Henri III (1574-1589); sa faiblesse. — Le nouveau roi Henri III avait été appelé, quelques mois auparavant, par les Polonais pour

régner sur eux. A la nouvelle de la mort de son frère, il s'enfuit de Varsovie comme d'une prison, et vint prendre ce sceptre taché de sang. La France était alors déchirée par une guerre de ville à ville, de rue à rue, de famille à famille. Sur les champs de bataille, point de quartier; partout guet-apens et pillages. Derrière les armées régulières, des partisans féroces couraient les campagnes; Montluc, parmi les catholiques, le baron des Adrets, parmi les protestants, pouvaient se vanter « de laisser aux arbres, le long des chemins, traces de leur passage. » Quelle main il eût fallu pour discipliner ce chaos! et Henri III, ne songeait qu'au plaisir.

Prétentions des Guises. — Le duc François de Guise avait laissé pour héritier de ses desseins, un frère, le cardinal de Lorraine, et deux fils, le duc Henri et le cardinal de Guise, plus ambitieux que lui-même. Ces princes, de fortune assez récente, prétendaient descendre de Charlemagne, et par conséquent avoir à la couronne de France un droit supérieur à celui des Valois. Ils tentèrent trois choses : renverser du trône l'indigne monarque qui l'occupait, en fermer les approches au protestant Henri de Navarre, héritier possible de la couronne; enfin saisir cette couronne pour eux-mêmes.

La Ligue (1576). — Pour réussir, ils s'allièrent au roi d'Espagne Philippe II qui leur fournit l'argent nécessaire, et ils soulevèrent le peuple des grandes villes en le fanatisant. Une vaste association, la *sainte Ligue*, réunit les forces des catholiques sous prétexte d'empêcher que le trône fût jamais occupé par un calvi-

niste. Henri III crut faire un coup hardi en se déclarant le chef de l'union pour ôter la première place au duc de Guise, Henri le Balafré[1]; mais l'autorité réelle resta aux mains du prince lorrain.

L'appel fait par la Ligue aux passions religieuses eut un autre résultat. L'esprit d'égalité qui règne dans l'Écriture inspira les prédicateurs et fit fermenter ce vieux levain de démocratie qui se trouve toujours au fond des grandes cités. Nombre de villes : Paris, Rouen, Marseille, Bordeaux, Toulouse, dans le parti catholique; la Rochelle, Montauban, Nîmes, dans le parti protestant, redevinrent, au milieu de cette ruine de l'autorité royale, comme de véritables républiques, se gouvernant elles-mêmes, armant leurs milices et les envoyant combattre.

Henri III, dans ce grand drame, se laisse presque oublier. Il se déclare le chef des ligueurs, marche nu-pieds aux processions en habit de pénitent, la discipline à la main, et les catholiques ne répondent à ses avances que par des moqueries ou des insultes. Le duc de Guise le force à combattre Henri de Navarre son seul appui, et en même temps il empêche les villes de lui fournir l'argent nécessaire, afin qu'il ne puisse faire ni bonne guerre ni bonne paix.

Henri III lui-même, cherchant à contenir les Guises qu'il redoute par les protestants qu'il déteste, prolonge cette situation désastreuse pour le pays. De 1575 à 1587, il se passe à peine une

1. Il fut ainsi appelé à cause d'une blessure qu'il avait reçue au travers du visage au combat de Dormans, en 1575, contre les protestants.

année sans qu'il y ait une guerre ou un traité. Parmi les faits de guerre, il n'y a à citer que la victoire de Guise à Dormans (1575), et la prise de Cahors par Henri de Navarre. Parmi les traités, la paix de Monsieur (1576), la paix de Bergerac (1577), les traités de Nérac (1579), de Fleix (1580), etc., n'étaient que des trêves passagères.

Batailles de Coutras et d'Auneau (1587). — Pourtant en 1587, chaque parti fit un effort énergique ; le dénouement approchait. La santé du roi était mauvaise ; et par la mort de son frère, le duc d'Anjou, il n'y avait plus d'autre héritier que le calviniste Henri de Navarre. Le duc de Guise voulut se servir des derniers jours de royauté qui restaient à Henri III, pour accabler le Béarnais et faire peut-être légitimer son usurpation. Le pape excommunia le roi de Navarre, les ligueurs lancèrent contre lui un manifeste violent, et le calvinisme fut menacé d'une ruine prochaine. Mais les protestants d'Allemagne envoyèrent une puissante armée au secours de leurs frères de France. Henri chargea le duc de Guise de l'arrêter avec quelques soldats, en même temps que son favori, Joyeuse, marchait avec des troupes nombreuses contre le roi de Navarre. Il comptait que les Allemands le débarrasseraient de Guise, et Joyeuse du Béarnais. Le contraire arriva : Joyeuse fut vaincu et tué à Coutras (1587), et Guise dispersa les Allemands à Auneau. C'était Henri III qui, des deux côtés, était battu.

Assassinat du duc de Guise et de Henri III (1589). — Le duc, en effet, de retour à Paris,

fit la *journée des barricades*, qui désarma le roi et le rendit comme prisonnier de son puissant sujet (1588). Henri III se vengea par un crime. Sorti de Paris en fugitif, il se rendit à Blois, y appela les états généraux, et le duc ayant osé y venir, il l'y fit tuer en trahison avec son oncle le cardinal de Guise. Paris, où dominaient dans le conseil des *Seize* les plus fougueux ligueurs, prononça aussitôt sa déchéance, et Henri III n'eut d'autre ressource que de se jeter dans les bras du roi de Navarre, son cousin. Ils vinrent tous deux assiéger Paris que défendait Mayenne, frère de Guise. Henri III fut, durant ce siége, assassiné à Saint-Cloud par un moine, Jacques Clément. Avec lui finit la branche capétienne des Valois.

Henri IV. Victoires d'Arques et d'Ivry. — L'armée proclama aussitôt le roi de Navarre sous le nom de Henri IV[1]. Mais une partie des seigneurs catholiques l'abandonnèrent, et la Ligue reconnut le vieux cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X. De ce jour Henri se dit que le salut de la France valait bien une messe, et il promit de se faire instruire. Son intérêt était ici celui de la France. Philippe II, en effet, se croyait au moment de réaliser une de ses plus ambitieuses espérances. La France lui semblait une proie facile. Déjà des troupes espagnoles étaient à Paris; son lieutenant dans les Pays-Bas, le duc de Parme, se tenait prêt à y accourir, et, depuis longtemps, son argent y

1. Il descendait de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis. Son père, Antoine de Bourbon, était devenu, par mariage, roi de Navarre.

soudoyait les factieux. Henri IV était le seul obstacle à ses desseins. Secouru par Élisabeth d'Angleterre, Henri IV vainquit d'abord Mayenne à Arques (1589), à Ivry (1590), et se trouva assez fort pour revenir devant Paris qui supporta bravement la plus horrible famine : cinquante mille personnes y moururent de faim. Mais le duc de Parme obligea Henri à lever le siége et sauva encore, par d'habiles manœuvres, Rouen qu'il attaquait (1592).

États de la Ligue (1593). Les politiques. — Ce succès encouragea Mayenne à réunir dans Paris les états généraux pour l'élection d'un roi. Les prétentions contraires de Mayenne, du fils du duc de Guise et celles de Philippe II qui réclamait aussi cette couronne pour lui-même, ou tout au moins pour sa fille Elisabeth, firent avorter ce dessein. Un parti nombreux qui ne voulait ni de l'usurpation des princes lorrains, ni de l'occupation ou du démembrement du royaume par les Espagnols, commença à voir dans Henri IV le sauveur de la France. La Satire Ménippée, œuvre de quelques bourgeois de Paris, qui dévoila les secrets desseins de Philippe II et qui attaqua par le ridicule les états de la Ligue, fut comme le manifeste de ce parti. On voulut le flétrir sous le nom de parti des politiques. Il représentait pourtant deux grandes choses : en religion, la tolérance; en politique, l'unité et l'indépendance du pays, dont le salut est le premier et le plus cher des intérêts.

Conversion du roi; soumission des ligueurs. — Le 25 juillet 1593, Henri fit à Saint-

Denis une solennelle abjuration de l'hérésie, et le 21 mars de l'année suivante, les portes de la capitale lui furent ouvertes. Il ne lui restait plus qu'à racheter son royaume pièce à pièce. Brissac lui avait vendu Paris pour deux cent mille écus. Orléans lui en coûta soixante mille, et un bâton de maréchal de France pour son gouverneur ; la Normandie, un million deux cent mille, et le titre d'amiral pour Villars Brancas. Trente-deux millions, plus de quatre-vingts d'aujourd'hui, furent dépensés dans ces marchés où le roi perdait son argent, mais la noblesse son honneur.

Paix de Vervins (1598). — Pour discipliner ses nouveaux serviteurs, Henri les appela à la guerre contre l'étranger. Il attaqua les Espagnols, les battit à Fontaine-Française, leur reprit Amiens, et décida Philippe II à signer enfin la paix de Vervins, qui rétablit entre les deux États les frontières tracées par le traité de Cateau-Cambrésis (1598).

Par le traité de 1601, le duc de Savoie lui céda la Bresse et le Bugey, ce qui faisait toucher la France au Jura.

Édit de Nantes (1598). — Dans l'année où il signa la paix de Vervins, Henri IV promulgua l'édit de Nantes, qui assurait aux réformés la liberté de conscience. C'était enfin l'inauguration du principe de la tolérance en matière de religion.

Observations diverses. — De cette période si troublée datent pourtant deux de nos grands monuments littéraires : les *Essais* de Montaigne et la traduction de *Plutarque* par Amyot. Le poëte

Ronsard et l'historien-poëte d'Aubigné étaient aussi de ce temps. Charles IX écrivait au premier :

> Tous deux également nous portons des couronnes,
> Mais, roi, je la reçois, poëte tu la donnes.

Les arts revendiquent Philibert Delorme, qui bâtit les Tuileries, et Jean Goujon, le sculpteur du Louvre et de la fontaine des Innocents; le droit réclame le grand Cujas; la législation, l'Hôpital, et le président Bresson, qui rédigea les *Basiliques* ou code de Henri III.

Un édit de 1554 fixa le commencement de l'année au 1er janvier; un autre de 1594 prononça l'expulsion des jésuites, dont le parlement venait de condamner les statuts et les doctrines[1].

1. Le premier carrosse qu'on ait vu à Paris fut celui de Catherine de Médicis. Au seizième siècle, importation en France du dindon, du canard de Barbarie, de la pintade, de l'artichaut, de la betterave et du tabac. Le marronnier et l'acacia furent naturalisés au commencement du siècle suivant.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON CAPÉTIENNE DES VALOIS.

(Les dates indiquent l'année de la mort.)

Charles, comte de Valois, et fils de Philippe III.

PHILIPPE VI, roi de France, 1350.

JEAN LE BON, roi, 1364.

- CHARLES V, dit le Sage, 1380.
  - CHARLES VI, 1422.
    - CHARLES VII, 1461.
      - LOUIS XI, 1483.
        - CHARLES VIII 1498.
  - Louis, duc d'Orléans, tige des maisons de Valois-Orléans et de Valois-Angoulême.
    - Charles, duc d'Orléans, 1465.
      - LOUIS XII, roi, 1515.
        - Claude de France, épouse François I.
    - Jean, comte d'Angoulême, tige des Valois d'Angoulême
      - Charles, comte d'Angoulême. 1495.
        - FRANÇOIS I, roi, 1547.
          - HENRI II, 1559.
            - FRANÇOIS II, 1560.
            - CHARLES IX, 1574.
            - HENRI III, 1589.
            - Marguerite épouse Henri IV
- Philippe le Hardi, tige de la seconde maison capétienne des ducs de Bourgogne, 1404.
  - Jean sans Peur, duc de Bourgogne, 1418.
    - Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 1467.
      - Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, 1477.
        - Marie de Bourgogne épouse l'empereur Maximilien, et a pour petit-fils Charles Quint qui hérite d'elle les Pays-Bas.

13 rois ayant régné 261 ans.

CHAPITRE XII.

LA MONARCHIE ABSOLUE.

(1598-1715.)

§ 1. RÉORGANISATION DE LA FRANCE PAR HENRI IV ET SULLY.

Finances. — De 1572 à 1589, Henri IV avait défendu sa vie; de 1589 à 1598 il avait conquis son royaume sur les ligueurs et sur les Espagnols; de 1598 à 1610 il le conquit une seconde fois sur l'anarchie par l'ordre qu'il mit en tout. Sully, son ami et son premier ministre, l'y aida puissamment en réorganisant les finances.

Sur cent cinquante millions que le peuple payait annuellement, sans compter les dîmes, vingt-cinq millions seulement entraient dans le trésor. « Je n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, écrivait Henri IV à Sully de son camp d'Amiens, en 1596; mes pourpoints sont troués au coude, et ma marmite est souvent renversée. » Sully fit rendre gorge aux traitants : et, par une économie sévère, il parvint à diminuer les impôts tout en augmentant les revenus du roi, et à payer deux tiers des dettes énormes de l'État, trois cents millions qui en feraient près de quinze cents aujourd'hui. Avant 1598, il avait déjà remis au peuple vingt

millions dus sur les tailles. Les grands levaient des contributions qu'ils imposaient eux-mêmes. Le duc d'Épernon se faisait ainsi, aux dépens de ses vassaux, soixante mille écus de rente. Sully fit interdire ces exactions. En 1610, il avait assuré le service de l'année entière, et de plus amassé à la Bastille un trésor de vingt millions qui en vaudraient près de cent aujourd'hui.

Agriculture. — Il avait sans cesse à la bouche cette maxime, qui devrait être encore la nôtre : « Le labourage et le pâturage sont les deux mamelles de la France, » et il défendit qu'on saisît jamais le bétail et les instruments du laboureur. Il fit même accorder la noblesse à tous les chefs des compagnies de desséchement, et pour combattre l'usure, alors comme aujourd'hui la plaie de nos campagnes, il réduisit l'intérêt légal à six un quart pour cent. Ses encouragements à l'agriculture réussirent si bien, que la France fut au bout de quelques années en état d'exporter du blé chez ses voisins.

Travaux publics. — Les ressources trouvées par Sully permirent au roi d'entreprendre de grands travaux : la construction de la galerie du Louvre, du collége de la Flèche, du canal de Briare, entre la Seine et la Loire, et de la tour de Cordouan. A Paris, l'hôtel de ville, le pont Neuf, la Place-Royale, furent achevés ; dans tout le royaume des routes furent percées et plantées d'arbres, les places fortes réparées, les arsenaux remplis. Louis XIV a élevé l'hôtel des Invalides, mais la pensée populaire d'assurer une retraite aux vieux soldats est due à Henri IV.

Manufactures et commerce.—Malgré Sully,

le roi encouragea les manufactures : celles de soie, à Lyon, remontent à lui. Il en créa d'autres de tapisseries, de faïence, de verrerie. Pour encourager le commerce, il facilita la circulation des produits en diminuant les droits qu'ils avaient à payer pour passer d'une province dans une autre. Il envoya une colonie au Canada où Québec fut fondée, et il augmenta celle de Terre-Neuve où se faisait la pêche de la morue.

Popularité du roi. — Le peuple, soulagé, bénissait partout ce roi blanchi sous le harnais, et ami des pauvres parce qu'il avait été pauvre lui-même. Sous le chaume, où son nom et son souvenir sont restés, on répétait les mots qui couraient de lui : « Si l'on ruine le peuple, qui soutiendra les charges de l'État? S'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi-même. » Et son vœu, « que le paysan pût mettre chaque dimanche la poule au pot. »

Conspirations. — S'il était aimé du peuple, les grands qui l'avaient vu si pauvre gentilhomme, n'obéissaient qu'à regret. Il fallut qu'à deux reprises il les frappât par l'exécution du maréchal de Biron et la condamnation du comte d'Auvergne. Des ultra-catholiques essayèrent contre lui du poignard, et les jésuites justifièrent d'avance le régicide, en enseignant qu'il était permis de tuer les tyrans. Dix-neuf tentatives furent faites contre lui ; la vingtième réussit. Ravaillac lui enfonça un couteau dans le cœur, dans la rue de la Ferronnerie, pendant que son carrosse était arrêté par un embarras de voitures (1610).

Plan de réorganisation de l'Europe. — Au

moment de sa mort, Henri IV se préparait à accomplir un vaste projet. Il voulait chasser la maison d'Autriche des Pays-Bas et de l'Italie, faire trois royaumes de la Hongrie, de la Bohême et de la Pologne; de l'Allemagne un empire électif, des Pays-Bas et de la Hollande une république; confiner les Anglais dans leur île, reléguer les Turcs en Asie, et y jeter les Russes s'ils refusaient de s'associer à la grande république que l'Europe formerait alors. Un conseil suprême, composé des députés de tous les États, aurait en effet été chargé de prévenir les injustices et les collisions. Le règne du droit aurait remplacé celui de la force. Ce projet était l'application d'un grand principe, le respect des nationalités. Henri IV ne comprenait pas qu'un peuple fût possédé par un autre peuple; et, en preuve du désintéressement de ses vues, dans ce grand remaniement de l'Europe, il ne demandait rien pour la France.

Remarques diverses. — Ce temps eut deux poëtes : Malherbe, « qui dégasconna la langue, » et Mathurin Régnier, le satirique.

Un édit de 1609 défendit les duels. En dix-huit ans quatre mille gentilshommes avaient été tués en combat singulier. Une autre ordonnance de 1609 prescrivit aux comédiens des deux théâtres qui existaient alors, de jouer leurs pièces de deux heures à quatre heures et demie, les rues de Paris n'étant pas sûres le soir. En effet, « il n'y avait point de lanternes, il y avait beaucoup de boue, très-peu de carrosses et quantité de voleurs. »

§ 2. LOUIS XIII (1610-1643) ET RICHELIEU.

Régence de Marie de Médicis; révolte des princes; Concini. — La reine, Marie de Médicis, devenue, par la mort de Henri IV, régente de son fils Louis XIII, changea de politique et de ministres. Elle s'unit à l'Espagne, renvoya Sully et accorda toute sa faveur au Florentin Concini, qu'elle fit maréchal. Les grands reconnurent bien vite la faiblesse de ce gouvernement de femme; ils prirent les armes et ne les déposèrent qu'en échange de grosses pensions (1614). Aussi, trouvant ce moyen commode de subvenir à leurs prodigalités, ils firent une nouvelle levée de boucliers en 1615, et vendirent encore la paix. Le prince de Condé exigea pour lui seul un million cinq cent mille livres et cinq villes.

États généraux. — Pour remettre l'ordre dans l'État on avait recouru en 1614 aux *états généraux*. Cette assemblée ne mérite pas le discrédit où elle est tombée. Le tiers état, déjà plein de science et de patriotisme, demanda des réformes dont les réclamations de 1789 ne sont qu'un écho agrandi. On refusa de l'entendre; et son orateur ayant osé dire que les Français ne formaient tous qu'une même famille dont les nobles étaient les aînés et les gens du tiers les cadets, la noblesse se plaignit violemment au roi de ces paroles comme d'un affront : « C'est grande insolence, disait son orateur, de vouloir établir quelque sorte d'égalité entre le tiers et la noblesse, car il y a entre eux autant de différence comme entre le maître et le valet. » De

tels sentiments rendaient toute union impossible. Les députés du tiers persistèrent néanmoins à consigner dans les cahiers les plaintes et les vœux du peuple. Mais la nation, dont l'éducation n'était pas faite encore, ne les soutint pas; la cour put les chasser impunément de leur salle, et l'oubli pesa bientôt sur ces États, les derniers que la vieille monarchie ait assemblés avant ceux qui firent la Révolution. Richelieu seul garda souvenir de quelques-unes de leurs réclamations et en tint compte plus d'une fois dans son administration.

De Luynes; désordre universel dans l'État. — En 1617, Louis XIII voulant sortir de tutelle, se débarrassa du joug de Concini en le faisant assassiner; mais son favori de Luynes remplaça le maréchal d'Ancre, et mit comme lui le trésor au pillage. Il se fit nommer, en moins de quinze mois, duc, pair et connétable. Marie de Médicis, exilée de la cour, arma deux fois contre son fils. Ces folles guerres, cette administration déplorable encouragèrent les protestants, qui n'aspirèrent à rien moins qu'à former en France une république calviniste à l'instar de celle des Provinces-Unies. Une guerre de deux ans (1621-1622), marquée par le siége inutile de Mantauban, après lequel de Luynes mourut, et par une défaite navale des Rochellois, força les protestants d'ajourner leurs espérances, mais sans les détruire. « Lorsque Votre Majesté, disait plus tard le cardinal de Richelieu à Louis XIII, résolut de me donner la direction de ses affaires, les huguenots partageaient l'État avec elle, les grands se conduisaient comme s'ils n'eussent pas été ses sujets,

et les plus puissants gouverneurs de provinces comme s'ils eussent été souverains en leurs charges. »

Richelieu ; buts qu'il se propose. — En 1622, Marie de Médicis s'était réconciliée avec son fils et avait obtenu pour son conseiller, l'évêque de Luçon, le chapeau de cardinal. En 1624, elle le fit entrer au conseil du roi, où bientôt l'ascendant de son génie lui donna la première place et une influence souveraine. Ce cardinal était Richelieu.

Devenu principal ministre, Richelieu se proposa trois buts :

1° Détruire en France, non la religion réformée, mais le parti politique que les calvinistes formaient ;

2° Dompter les grands ;

3° Abaisser la maison d'Autriche, « et relever le nom de la France dans les nations étrangères, au point où il devait être. »

Abaissement des protestants. — Dès 1625, les huguenots reprirent les armes. Richelieu n'était pas prêt encore : il leur accorda, au bout de quelques mois, un édit de pacification. En 1627, il avait déjà réorganisé la marine, et enlevé aux Rochellois l'alliance de la Hollande. Les Anglais, qui voulurent les secourir, quand la guerre recommença, furent chassés de l'île de Ré ; et une digue immense, jetée dans la mer, empêcha leur flotte de porter des secours dans la Rochelle assiégée. Cette forteresse du calvinisme en France tomba en 1628. La perte de Privas et d'Alais força, l'année suivante, les protestants à implorer la paix. Richelieu leur

laissa le droit de prier Dieu à leur guise, et ne leur ferma ni les honneurs ni les fonctions publiques. Mais il démantela toutes leurs places fortes, et dès lors, ils cessèrent de former un État à part dans l'État.

Abaissement des grands. — La désorganisation du royaume durant les guerres de religion et la minorité de Louis XIII avaient rendu à la noblesse toute son indocilité ; Richelieu reprit l'œuvre de Louis XI.

Il fit décapiter le comte de Chalais, convaincu de complot (1626), le marquis de Beuvron et le comte de Boutteville-Montmorency pour s'être battus en duel, malgré les défenses du roi (1627) ; le maréchal de Marillac, comme concussionnaire (mai 1632) ; le plus illustre seigneur du royaume, le duc de Montmorency, coupable de révolte ouverte (oct. 1632) ; le grand écuyer, Cinq-Mars, le dernier et le plus cher des favoris de Louis XIII, pour avoir conspiré avec l'Espagne la chute du ministre, et le fils du président de Thou, pour n'avoir pas révélé les desseins de son ami dont il avait eu connaissance (1642).

Il enferma à la Bastille les maréchaux de Bassompierre et d'Ornano, ses ennemis.

Il chassa de France le frère du roi, Gaston, et Marie de Médicis, qui étaient le centre de toutes les intrigues contre le gouvernement, et il laissa la reine mère mourir dans le dénûment à Cologne.

Il fit exécuter en effigie les ducs de Vendôme et de la Valette, l'un pour un complot, l'autre pour une défaite, car il punit souvent le mal-

heur comme la trahison ; et à la Bastille une commission attendait les généraux malheureux ou incapables (Sourdis, Grancey, Praslin).

Enfin, le duc de Bouillon, complice de Cinq-Mars, arrêté au milieu de l'armée qu'il commandait, dut, pour sauver sa tête, livrer à Richelieu sa forte place de Sedan. Les autres seigneurs lui ouvrirent leurs forteresses de l'intérieur du royaume qu'il fit raser.

Cette politique sans pitié souleva bien des résistances. Pour renverser le ministre, on mit tout en jeu, les intrigues, les complots, même la guerre civile. Deux prises d'armes, essayées par les grands, aboutirent, l'une au combat de Castelnaudary, où le duc de Montmorency fut pris (1632), l'autre au combat de la Marfée (1641), où un prince du sang, chef des rebelles, le comte de Soissons, fut tué.

Les parlements plièrent comme les grands sous cette main de fer. Dans les provinces, ils avaient envahi les fonctions administratives. Pour les réduire à leur rôle judiciaire et placer à côté des gouverneurs, qui tous étaient de la haute noblesse, un surveillant jaloux, Richelieu créa les *Intendants* (1635). Ces nouveaux magistrats, hommes obscurs et révocables à la volonté du ministre, allaient maintenir énergiquement les provinces sous l'autorité royale que parlements et gouverneurs avaient tant de fois méconnue.

Abaissement de la maison d'Autriche. — Cette maison possédait encore, par ses deux branches d'Autriche et d'Espagne, presque tout

l'héritage de Charles-Quint et la couronne impériale. Richelieu reprit contre elle la politique de Henri IV et de François Ier.

D'abord il rétablit notre influence en Italie, en chassant les Espagnols de la Valteline par où se touchaient les possessions italiennes et allemandes des deux branches de la maison d'Autriche (1624). En même temps, il força le duc de Savoie à rentrer dans notre alliance, après le combat du Pas-de-Suze (1629), où Louis XIII montra la brillante valeur de son père (traité de Chérasco qui, en outre, donne Pignerol à la France, 1631).

L'influence autrichienne ruinée en Italie, Richelieu s'occupa de la réduire dans l'empire. Il avait, dès l'année 1629, signé la paix avec l'Angleterre, et il était l'allié de la Hollande. Il alla chercher au fond du Nord le roi de Suède, Gustave-Adolphe, pour qu'il arrachât l'Allemagne protestante des mains de l'empereur (1631). Quand la mort eut arrêté le héros suédois au milieu de sa glorieuse carrière, à Lutzen, Richelieu, libre de tout souci à l'intérieur, donna enfin à la France le premier rôle dans la lutte contre la maison d'Autriche (1635).

Il acheta Bernard de Saxe-Weimar, un des meilleurs généraux de Gustave-Adolphe, et il envoya sur toutes nos frontières des armées bien disciplinées et bien pourvues que le patriotisme de la nation lui donna. En 1635, cent régiments d'infanterie et plus de trois cents cornettes de cavalerie entrèrent en campagne. Les commencements de cette guerre furent ce-

pendant malheureux. Malgré la victoire d'Avein (1635), les Impériaux pénétrèrent en Bourgogne, et les Espagnols en Picardie, d'où ils envoyèrent des coureurs jusque sous les murs de la capitale (1636). Mais, à l'approche des troupes ennemies toute la France s'arma, les fit reculer et reprit l'offensive. Les victoires de Bernard de Weimar à Rhinfeld (1638) et à Brisach, celles de d'Harcourt à Casal et à Turin (1640), de Guébriant à Wolffenbuttel (1641), et à Kempen (1642), les succès de l'archevêque de Bordeaux Sourdis, qui battit plusieurs fois les Espagnols sur mer; enfin le soulèvement contre la couronne d'Espagne des Catalans et des Portugais auquel les intrigues de Richelieu n'étaient pas étrangères, furent comme l'annonce des éclatants succès de Condé et de Turenne, qui obligèrent plus tard la maison d'Autriche à signer le traité de Westphalie (1648).

Mort de Richelieu et de Louis XIII (1642, 1643). — Richelieu, qui l'avait préparé, ne le vit pas. Ce terrible niveleur était mort en 1642. Un mot de lui, ou fait pour lui, caractérise sa politique: « Quand j'ai tout examiné, tout pesé, je marche droit au but : je fauche tout, et je recouvre tout de ma soutane rouge. »

L'Académie française, la Sorbonne, le Palais-Royal, le Jardin des Plantes, aujourd'hui Muséum d'histoire naturelle, lui doivent leur fondation. Le grand Corneille était son pensionnaire[1].

Aux éminents services rendus par Richelieu

1. Le Luxembourg est une création de Marie de Médicis. En 1620, elle avait appelé à Paris le grand peintre flamand Rubens

à la France, ajoutons ses efforts pour relever la marine. Parlant un jour d'une insulte faite par les Anglais à un de nos navires, il avait dit ces belles paroles, qui montrent quel vif sentiment il avait de l'honneur national: « Les coups de canon perçant le vaisseau percèrent aussi le cœur aux bons Français. »

Louis XIII, qui n'avait jamais aimé son ministre ni jamais eu la faiblesse de céder aux clameurs élevées de partout contre lui, ne lui survécut que six mois (1643).

§ 3. LOUIS XIV (1643-1715).

Ministère de Mazarin. Traités de Westphalie (1648) et des Pyrénées (1659). — Louis XIV n'avait que cinq ans à la mort de son père. Heureusement un élève de Richelieu, l'Italien Mazarin, avait la confiance de la régente Anne d'Autriche. Il suivit au dehors la politique du grand ministre de Louis XIII, et eut la gloire de signer deux traités : après les victoires de Condé à Rocroy (1643), à Fribourg (1644), à Nordlingen (1645) et à Lens (1648), celui de Westphalie, qui nous donna l'Alsace (1648) ; après les victoires de Turenne à Arras et aux Dunes, celui des Pyrénées (1659), qui nous assura l'Artois et le Roussillon, avec une partie de la Flandre, du Hainaut et du Luxembourg. C'étaient encore des conquêtes de Richelieu. La gloire de Mazarin fut de les avoir conservées au milieu des troubles qui agitèrent la minorité de Louis XIV.

La Fronde. — Les grands, en effet, qui re-

trouvaient, comme à la mort de Henri II et de Henri IV, un roi enfant et une reine étrangère, essayèrent une dernière lutte contre la royauté. Mais Richelieu avait si bien brisé cette indisciplinable noblesse, qu'elle eut besoin, pour être en état d'agiter le peuple, de s'appuyer sur le parlement, c'est-à-dire sur le grand instrument dont les rois s'étaient servis pour battre en brèche la féodalité. Le parlement de Paris prétendait représenter la nation dans l'intervalle des états-généraux; et, comme toute la loi, avant d'être rendue exécutoire, devait être transcrite sur des registres, il avait tiré de cette circonstance le droit d'adresser des remontrances. Sous les rois forts, il était muet; sous les rois faibles, les remontrances étaient fréquentes, et, si elles portaient sur des mesures de finances, elles pouvaient donner au parlement une popularité qui forçât pour un instant la royauté à compter avec lui. Ce fut ce qui arriva en 1647. Le cardinal de Richelieu avait légué d'immenses embarras financiers à son successeur. Pour combler le vide des caisses publiques, il fallait de nouveaux impôts; le parlement refusa de les enregistrer (1647). Mazarin voulut faire enlever trois conseillers; une émeute de bourgeois obligea la cour de les relâcher, et un arrêt du parlement ordonna à Mazarin de sortir du royaume sous huit jours. Dès que la noblesse vit ce mouvement, elle s'y jeta. Un petit-fils de Henri IV, le duc de Beaufort, surnommé le *roi des Halles*, à cause de son éloquence populaire; les ducs de Longueville, d'Elbœuf, de Bouillon, de Chevreuse, surtout le coadjuteur de Paris, Paul de

Gondi, depuis cardinal de Retz, caractère ambitieux, esprit brouillon, se firent les chefs de cette faction. Turenne, puis Condé, mirent un instant à son service leur génie militaire.

Cette parodie ridicule de la Ligue, qu'on appela avec justice, du nom d'un jeu d'enfants, *la Fronde*, n'avait d'autre but que de remplacer un ministre fidèle à la couronne par des intrigants titrés qui ne se proposaient même plus le démembrement de l'autorité royale, mais le pillage du trésor. Ce n'est pas avec de tels principes qu'on fait des révolutions, la Fronde resta une émeute. Turenne en sortit bientôt; Condé compromit sa gloire en y entrant par dépit contre Mazarin, et surtout en traitant avec l'Espagne. Philippe IV, trop heureux de mettre à la tête de ses armées celui qui tant de fois les avait défaites, le nomma généralissime. Mais Condé sembla avoir perdu son bonheur en quittant la France. Turenne aussi, un moment réuni aux Espagnols, avait été battu avec eux à Rhétel (1650). Les deux illustres rivaux se trouvèrent en présence à Bléneau, où Turenne sauva l'armée royale, et au combat de la Porte-Saint-Antoine (1652) où Condé eût été écrasé si Paris ne lui eût ouvert ses portes. Mais il fut bientôt obligé de le quitter, et Turenne le défit encore avec les Espagnols, ses alliés, devant Arras (1654), puis au pied des dunes de Dunkerque (1658).

La Fronde tomba d'elle-même sous le ridicule. Les parlementaires retournèrent à leurs fonctions, les bourgeois à leurs affaires. Mazarin, qui n'avait cessé de tout diriger du fond

de son exil par son ascendant sur la reine mère, revint en triomphe. Mais le jeune roi garda de ces troubles un souvenir qui ne s'effaça jamais. Il n'était plus depuis longtemps question de la Fronde quand le traité des Pyrénées (1659) rouvrit la France au prince de Condé. Mazarin, qui l'avait signé, mourut peu de temps après (9 mars 1661). De ce jour, Louis XIV voulut gouverner lui-même, et, durant trente années, il travailla régulièrement huit heures par jour.

Colbert; réorganisation des finances. — Mazarin, en mourant, avait recommandé Colbert à Louis XIV. Ce grand homme, rude dans ses manières, mais austère dans ses mœurs, infatigable au labeur, et qui ne sépara jamais la grandeur du roi de la grandeur du pays, réorganisa les finances retombées dans le même désordre où Sully les avait trouvées. Richelieu avait eu trop à faire pour songer aux finances. Mazarin ne s'en était occupé que pour amasser une fortune de plus de deux cents millions. Fouquet, le prédécesseur de Colbert, pillait assez en grand pour dépenser dix-huit millions à son château de Vaux, et ne pas regarder à cent vingt mille livres pour un dîner. A l'exemple du chef, tous les agents inférieurs volaient. En 1661, sur quatre-vingt-quatre millions d'impôts que payait la France, un tiers seulement entrait au trésor, et les revenus de deux années étaient consommées d'avance. Colbert fit rendre gorge aux traitants qui restituèrent plus de cent dix millions, et assura au roi, en quelques années, malgré une bienfaisante diminution des

tailles, un revenu net de quatre-vingt-neuf millions au lieu de trente-deux que le trésor recevait avant lui.

Travaux publics ; agriculture. — Pour remplir le trésor et répandre l'aisance dans le pays, l'économie ne suffisait pas ; il fallait encore donner une impulsion puissante à l'industrie, au commerce et à la marine marchande, laquelle rendait seule possible la création d'une grande marine militaire. Colbert fit réparer les grands chemins devenus impraticables, en créa de nouveaux, creusa le canal du Languedoc pour réunir la Méditerranée à l'Océan, projeta celui de Bourgogne, et simplifia ou réduisit les péages et servitudes qui frappaient les marchandises sur les chemins et les rivières. Il encouragea la population en exemptant de la taille les familles nombreuses, et n'oublia pas l'agriculture. Il allégea le poids des tailles qui pesaient sur elle ; il interdit la saisie des bestiaux et des instruments de labour en recouvrement des taxes dues à l'État ; il rétablit les haras, ordonna le desséchement des marais et diminua le prix du sel. Mais, contrairement à Sully, il défendit l'exportation des grains : ce qui était une erreur fâcheuse.

Industrie et commerce. — L'industrie était dans l'enfance ; Colbert acheta ou surprit les secrets industriels des étrangers ; il appela les ouvriers les plus habiles ; il créa les conseils de prud'hommes, le conseil de commerce et les entrepôts : ce qui fit naître le commerce de transit.

Grâce à ces mesures, les manufactures se

multiplièrent, au point qu'en 1669 on compta dans le royaume, quarante-quatre mille deux cents métiers pour la laine, et soixante mille ouvriers. Les fabriques de soie donnèrent annuellement pour plus de cinquante millions d'étoffes; et les dentelles, les draps, la faïence, la verrerie, les glaces de France rivalisèrent avec les produits de l'étranger. « En moins de vingt ans, dit un ministre, la France égala l'Espagne et la Hollande pour la belle draperie; le Brabant pour les dentelles, Venise pour les glaces, l'Angleterre pour la bonneterie, l'Allemagne pour les armes blanches, la Hollande pour les toiles. »

En même temps une protection efficace était assurée, au dehors, à nos négociants qui, par la fondation de nouveaux comptoirs en Amérique, au Sénégal, aux Indes, furent appelés sur toutes les mers.

Marine. — Pour recruter la flotte, il créa *l'inscription maritime* et la caisse de la marine que nous avons gardées. Pour avoir un grand port sur le golfe de Gascogne, il bâtit Rochefort, et, aidé de Duquesne et de Vauban, il fit de Brest et de Toulon deux des plus magnifiques arsenaux maritimes qu'il y ait au monde.

Législation. — Enfin, de sages règlements sur toutes les parties de l'administration, ordonnance civile des eaux et forêts, d'instruction criminelle, du commerce, etc., furent une première tentative pour tirer nos lois du chaos. L'ordonnance sur la marine devint presque aussitôt le code de toutes les nations maritimes.

Guerre de Flandre (1667). — Dès 1665, Colbert et Louvois, le ministre de la guerre, avaient donné à Louis XIV un trésor bien rempli, qui permit de racheter Dunkerque aux Anglais; une armée bien équipée et une flotte déjà respectable qui purgea la Méditerranée de pirates (prise de Djigelli, en Afrique, 1664), défaite des Algériens devant Tunis et Alger (1665). Aussi, quand Philippe IV mourut en 1665, Louis fut en état de faire valoir les droits qu'il prétendait tenir du chef de sa femme, Marie-Thérèse d'Autriche, sur une partie de son héritage. La Flandre et la Franche-Comté furent conquises en deux mois presque sans coup férir. Mais la Hollande, effrayée de ces rapides progrès, s'interposa. Le traité d'Aix-la-Chapelle laissa la Flandre à la France (1668).

Guerre de Hollande (1672) et première coalition. — Louis s'était indigné de cette intervention des républicains d'Amsterdam; un autre motif le décida à leur déclarer la guerre. Sur vingt-cinq mille navires dont se composait la marine marchande du monde entier, la Hollande en possédait seize mille, la France six cents. Presque toutes les exportations du royaume se faisaient par eux. Colbert, pour leur enlever ce rôle d'entrepositaires de l'Europe et en faire profiter la marine nationale, déclara Dunkerque et Marseille ports francs. Il avait fondé en 1664 la compagnie des Indes orientales et occidentales; il fonda en 1669 celle du Nord, et un édit déclara que le commerce de mer ne dérogeait pas à la noblesse.

Grâce à cette puissante impulsion, le com-

merce se développait[1]. L'établissement de nouveaux tarifs, en 1667, accrut la jalousie des Hollandais; ils y répondirent par une surtaxe considérable frappée sur nos produits. Cette guerre de tarifs fut la principale cause des hostilités qui éclatèrent en 1672. Le prince d'Orange eut l'adresse d'en faire une guerre européenne en entraînant dans l'alliance de la Hollande, l'Espagne, l'électeur de Brandebourg et l'Empire d'Allemagne.

Traités de Nimègue (1678-1679). — Cette coalition fut vaincue. Louis XIV passa le Rhin. Les Français pénétrèrent non loin d'Amsterdam, que les Hollandais sauvèrent en coupant leurs digues. Condé battit le prince d'Orange à Sénef (1674); Turenne, les Impériaux, qui avaient pénétré en Alsace, partout où il put les joindre; à Ensisheim, Mulhausen, Turkheim, etc., Schomberg, les Espagnols dans le Roussillon. Duquesne arracha aux Hollandais par deux victoires navales l'empire de la mer. D'Estrées, Château-Renaud sur mer, Créquy et Luxembourg sur terre, se firent encore une belle place à côté de ces grands hommes de guerre. Louis dicta la paix de Nimègue (1678-1679), qui lui donna la Franche-Comté et des accroissements de territoire en Flandre.

Prospérité de Louis XIV. — C'est l'époque

1. Henri IV, qui voulut aussi créer une marine, avait établi sur les navires étrangers un droit de cinquante sous par tonneau tant à l'entrée qu'à la sortie. Ce droit, supprimé après Henri IV, fut rétabli par Fouquet, en 1659, et maintenu par Colbert. En Angleterre, le parlement l'imita, en l'exagérant, et c'est de cet *acte de navigation* que date la fortune maritime de l'Angleterre.

la plus brillante de son règne. Victorieux, dit Voltaire, depuis qu'il régnait, n'ayant assiégé aucune place qu'il n'eût prise, la terreur de l'Europe pendant six années de suite, enfin son arbitre et son pacificateur, il crut que tout lui était possible, et il fit de la paix un temps de conquêtes. Il acquit Strasbourg, qui acheva la conquête de l'Alsace, bombarda Alger et Tripoli, humilia Gênes, et par ses *chambres de réunion*, alarma tous les princes de l'Empire limitrophes de la France. Mais cent dix vaisseaux de ligne étaient dans les ports de Toulon, de Rochefort, de Brest, au Havre et à Dunkerque. Cent forteresses construites ou réparées par l'illustre et honnête Vauban couvraient ses frontières, que défendait mieux encore une formidable armée de cent quarante mille hommes[1], où Luxembourg, Catinat, Vendôme et Villars étaient prêts à remplacer dignement Turenne, tué d'un coup de canon en 1675, et Condé, que de précoces infirmités avaient relégué loin des camps[2].

Révocation de l'édit de Nantes (1685). — Devant de telles forces, l'Europe hésitait. Une

1. Louvois établit l'*Ordre du Tableau*, généralisa l'usage de la baïonnette, donna à tous les corps un uniforme, bâtit des casernes et des hôpitaux militaires, chose inconnue avant lui, institua un corps des ingénieurs, des écoles d'artillerie, des compagnies de cadets. Dans la guerre de la Succession, le roi avait plus de quatre cent mille hommes sous les armes. Le roi créa, en 1693, l'ordre militaire de Saint-Louis et fonda, dès 1670, les Invalides.

2. Turenne fut tué par un boulet à Saltzbach, le 27 juillet 1675, au moment où il choisissait l'emplacement d'une batterie pour une bataille décisive qu'il était sûr de gagner. Le même boulet enleva un bras au général Saint-Hilaire. Son fils se jetait sur lui en pleurant : « Ce n'est pas moi qu'il faut pleurer, lui dit héroïquement le blessé, mais le grand homme que la France vient de perdre. »

mesure imprudente et coupable fut, vers ce temps, conseillée à Louis XIV par l'implacable Louvois et peut-être par la nouvelle et dernière favorite, Mme de Maintenon, je veux dire la révocation de l'édit de Nantes. Cette révocation avait été précédée des *missions bottées* de Louvois; le ministre envoyait des dragons chez les protestants pour obtenir par force des conversions; et elle fut suivie d'une guerre, celle des *Camisards* dans les Cévennes, qui occupa trois maréchaux, dont l'un était Villars. Trois cent mille protestants, tous adonnés au commerce et à l'industrie, puisqu'on les avait exclus des charges publiques, s'exilèrent de France. Ils portèrent à l'étranger, en Angleterre, en Hollande, à Berlin, leur habileté de main-d'œuvre et leur haine contre Louis.

Guerre de la ligue d'Augsbourg, seconde coalition (1688-1697). — Aussi le prince d'Orange, infatigable ennemi de Louis XIV, réussit à nouer une nouvelle coalition. Les premières hostilités avaient à peine éclaté que la chute du roi d'Angleterre, Jacques II, renversé du trône par son gendre le prince d'Orange, changea la face des choses. Jusqu'alors Louis XIV avait neutralisé l'Angleterre en pensionnant son roi. L'avénement du prince d'Orange sous le nom de Guillaume III à Londres fit substituer dans la lutte contre Louis XIV à la Hollande affaiblie, l'Angleterre, dont les forces avaient été ménagées par une longue paix. Luxembourg, que le peuple appelait le tapissier de Notre-Dame à cause des nombreux drapeaux qu'il y avait envoyés, eut beau vaincre à Fleu-

rus (1690), à Steinkerque (1692), à Nerwinde (1693), Catinat à Staffarde (1690) et à la Marsaille (1693). Louis fut contraint, au traité de Ryswyk, de reconnaître Guillaume III comme roi d'Angleterre, et de renoncer à quelques-unes de ses aquisitions dans l'Empire. Notre marine avait subi dans cette guerre une glorieuse défaite, celle de la Hougue, où Tourville avait lutté tout un jour avec quarante-quatre bâtiments contre les flottes réunies de Hollande et d'Angleterre, fortes de quatre-vingt-dix-neuf vaisseaux de ligne (1622). La France avait donc encore une fois tenu seule tête à l'Europe.

La succession d'Espagne. — Louis avait signé la paix afin de se tenir en mesure pour l'immense événement qui se préparait, l'ouverture de la succession d'Espagne. Charles II, dernier héritier de Philippe II, était mourant et n'avait point d'héritier. Les grandes puissances se partageaient d'avance son héritage. Le traité de Londres (mai 1700) n'assurait à la France que la Lorraine, acquisition peu importante, parce que cette province était au premier coup de canon facilement occupée, et le royaume de Naples, possession plus onéreuse qu'utile. Aussi, quand Louis connut le testament de Charles II, qui appelait à lui succéder le duc d'Anjou, second fils du dauphin, il le proclama roi et l'envoya aux Espagnols en lui disant : « Il n'y a plus de Pyrénées. »

Troisième coalition. — Alors, comme aujourd'hui, la France avait deux grands intérêts. Le premier, c'est que l'Espagne lui fût amie ; l'avénement d'un Bourbon au trône de Charles-

Quint semblait devoir réaliser cette espérance, c'est-à-dire nous assurer la paix sur notre frontière du sud. Le second, c'est que la frontière du nord s'éloignât de Paris, et que les Pays-Bas fussent ou entre nos mains, ou dans notre alliance. Cet avantage, Louis essaya de le garantir à la France en joignant des troupes françaises aux garnisons espagnoles des Pays-Bas. Mais ni la Hollande ni l'Angleterre ne voulaient voir les Français aux bouches de l'Escaut, et une troisième coalition se forma (1701-1709).

La France y répondit d'abord par des succès. Boufflers vainquit les Hollandais à *Eckeren* (1703); Villars, les Impériaux à *Friedlingen* (1702) et à *Hochstedt* (1703); Tallard, à *Spire* en Allemagne; Vendôme, à *Cassano* (1705) en Italie. Mais Tallard et Marsin perdirent la désastreuse bataille de *Bleinheim* (1704); Villeroi, celle de *Ramillies* (1707); Vendôme, celle d'*Oudenarde* (1708). Villars lui-même fut défait à *Malplaquet* (1709), sur la frontière des Pays-Bas. La France désolée par un hiver rigoureux et la famine, à bout de ressources et non pas de courage, demanda la paix. On voulut que Louis XVI chassât lui-même d'Espagne son petit-fils. « Puisqu'il faut faire la guerre, dit-il, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants, » et il envoya Villars livrer une dernière bataille. « S'il est vaincu, disait-il, je convoquerai toute la noblesse de mon royaume pour la conduire à l'ennemi, malgré mes soixante-quatorze ans, et périr à sa tête ou sauver l'État. »

Traités d'Utrecht et de Rastadt (1713-

1714). — Ces nobles sentiments eurent leur récompense. La victoire de Villars à Denain sauva la monarchie (1712), et les traités d'Utrecht et de Rastadt réglèrent pour un siècle la distribution territoriale des États européens. A la France restèrent la Flandre et l'Alsace avec Landau; à Philippe V, l'Espagne et ses colonies; à l'Autriche, les Pays-Bas, le Milanais et Naples; au duc de Savoie, Nice et la Sicile; à l'Angleterre, Mahon, Minorque, Gibraltar, la baie d'Hudson, Terre-Neuve et l'Acadie; au nouveau roi de Prusse, la haute Gueldre, enfin la Hollande obtenait le droit de tenir garnison dans sept villes des Pays-Bas qui devaient lui servir de barrière contre la France.

Aux acquisitions de Richelieu et de Mazarin, Louis XIV n'avait donc ajouté en réalité que Strasbourg, Landau, la Franche-Comté, Dunkerque, la Flandre, et aux colonies les Antilles, Cayenne, Bourbon et le Sénégal.

Cette paix peu glorieuse avait cependant mis un terme aux épouvantables misères des dernières années. On avait vu durant le terrible hiver de 1709, les valets du roi mendier dans Versailles, et Mme de Maintenon manger du pain noir. Le roi ne survécut à la paix que quelques mois; il mourut le 1er septembre 1715.

Le siècle de Louis XIV. — La gloire de Louis XIV n'est pas tout entière dans les conquêtes de ses belles années, dans les efforts qu'il fit pour donner à la France une administration régulière et active, elle est encore dans l'éclat que jetèrent sous son règne les lettres et les arts. Jamais on ne vit, dans un aussi court

espace de temps, une telle réunion de génies littéraires.

Alors brillèrent dans la poésie Racine, Molière, la Fontaine et Boileau; dans l'éloquence de la chaire, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue et Massillon; en philosophie Descartes, Pascal, la Bruyère et Malebranche; et les peintres Poussin, Lesueur, Lebrun, Claude Lorrain; et les sculpteurs Puget, Girardon, Coustou, Coysevox; et les architectes Perrault, les deux Mansart, qui construisirent la colonnade du Louvre, Versailles, les Invalides, Marly, le Val-de-Grâce, l'Observatoire, etc., et cet artiste qui créa un art nouveau, le Nôtre, le dessinateur des jardins de Versailles, de Trianon, des Tuileries, de Chantilly et de Saint-Cloud.

Les chefs-d'œuvre sortis de la main de ces grands hommes, pour la plupart aimés et protégés du roi, avaient élevé l'orgueil de la France et fortifié par l'admiration cette unité nationale que Duquesne et Condé, Tourville et Turenne, Duguay-Trouin et Villars, Luxembourg et Catinat, Vendôme et Créquy, Boufflers et Jean Bart, consacrèrent par la victoire. N'oublions pas sur cette liste d'honneur un grand citoyen et un grand ingénieur : Vauban.

Les glorieux souvenirs laissés par ces illustres personnages qui entourent Louis XIV d'un immortel cortége, ne périront pas. Ce siècle restera un des plus grands de notre histoire.

Remarques diverses. — Sous ce règne : Fondation des Académies des sciences, des Inscriptions, de peinture et de musique. — Pascal invente la presse hydraulique. Papin

trouve la machine à vapeur que malheureusement il ne réalise pas en grand. — L'astronome Picard exécute les premières opérations qui devaient servir à mesurer la terre. — Pensions faites par le roi aux écrivains français ou étrangers. La bibliothèque Mazarine est la première ouverte à tout le monde. — Le premier lieutenant de police fait placer, en 1667, à l'entrée et au milieu de chaque rue de Paris, une lanterne dans laquelle brûle une chandelle. Cet éclairage si imparfait n'avait lieu que du 1er novembre au 1er mars. Les réverbères ne datent que de 1745. Établissement des fiacres ou voitures publiques.

CHAPITRE XIII.

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

(1715-1789.)

LOUIS XV (1715-1774).

La régence du duc d'Orléans; alliance avec l'Angleterre. — Louis XIV, avant de mourir, avait vu tous les siens descendre au tombeau : c'était un enfant de cinq ans et demi qui était l'héritier du grand roi.

Ce dernier avait réglé par son testament l'administration de l'État durant la minorité de son arrière-petit-fils; mais le parlement cassa cet acte et déféra tous les droits de la régence au premier prince du sang, le duc d'Orléans. Ce prince déshonora le pouvoir par ses mœurs licencieuses et l'infamie de son principal agent, Dubois, bientôt cardinal, qui se fit pensionner par l'Angleterre. La politique de Louis XIV fut abandonnée. Le roi d'Espagne ambitionnait pour lui-même la régence de France et essaya de la saisir par la conspiration de Cellamare en 1718. Le duc d'Orléans se défendit contre cette attaque en recherchant l'alliance des Anglais, et, pour prix de leur amitié, sacrifia notre marine.

Désordre des finances. — Louis XIV avait laissé une dette de près de deux milliards et demi

et un déficit annuel de soixante-dix-huit millions. On ordonna une refonte des monnaies qui produisit soixante-dix millions, la révision des mauvaises créances, et les financiers, qui avaient indignement abusé des malheurs de la France, furent contraints de restituer deux cent vingt millions sur lesquels les courtisans ou les *roués*, comme on appelait les amis du régent, ne laissèrent arriver que quinze millions au trésor. Toutes ces mesures n'étaient que des expédients temporaires et, comme on le voit, peu productifs pour l'État.

Révolution financière de Law. — L'Écossais Law prétendit ouvrir une source nouvelle de richesses. Il fonda, en 1716, une banque par actions, qui escompta à bas prix les billets des négociants, facilita par là le commerce et fit elle-même d'excellentes affaires. Aussi ses actions furent-elles vivement recherchées.

Mais à sa banque, devenue, en 1718, banque royale, Law ajouta une *compagnie* à laquelle il fit attribuer le privilége exclusif du commerce de la Louisiane et du Mississipi. Son premier succès fit croire au second; on se promit des merveilles de l'exploitation de la Louisiane, et telles furent les folles espérances placées sur cette entreprise que des actions de cinq cents livres furent achetées, dix, vingt, trente et quarante fois leur prix. Ce jeu extravagant devait conduire à une catastrophe. Law, voyant l'engouement public, crut pouvoir faire impunément des émissions si considérables de ces actions (pour un milliard six cent soixante-quinze millions), que la confiance se perdit. Bientôt, les

profits espérés n'arrivant pas, tout croula. Pour sauver la *compagnie*, Law la réunit à la *banque*. Ce fut la perte de l'une et de l'autre. Les détenteurs de billets voulurent tous à la fois être remboursés, la banque tomba, et il n'y eut pas dans le royaume une fortune qui ne fût ébranlée ou détruite. Des mendiants devinrent millionnaires, des princes furent ruinés. Ce qui était plus grave, ce fut la démoralisation produite par ces changements soudains et le goût d'un luxe insensé, résultat de ces gains illégitimes.

Law mourut à Venise dans la misère. Nos banques modernes ont réalisé la partie la plus raisonnable de son plan.

Le duc de Bourbon. — Le régent mourut en 1723. Le duc de Bourbon, son successeur comme premier ministre, ne signala son passage aux affaires, que par beaucoup de désordres privés et une alliance qui amena une guerre. Il fit épouser au roi la fille de Stanislas Leczinski, roi détrôné de Pologne.

Fleury. — Le cardinal de Fleury, ancien précepteur du roi, remplaça, en 1726, le duc de Bourbon. Pendant dix-sept ans, il s'applique à faire vivre la France en paix, pour réparer le désordre des finances. Mais tous les ressorts du gouvernement se détendirent sous la main de ce ministre octogénaire, qui, par une fausse économie, acheva de laisser dépérir nos ressources navales.

Guerre pour la succession de Pologne (1733-1735). — Ce règne désastreux eut une guerre peu importante et deux autres plus sérieuses. La première, pour le rétablissement

de Leczinski sur le trône de Pologne, fut marquée par les victoires de *Parme* et de *Guastalla* (1734); la paix de Vienne céda la Lorraine au beau-père de Louis XV, à condition que cette province retournerait à la France après sa mort.

Guerre pour la succession d'Autriche. (1740-1748). — La seconde guerre fut entreprise pour dépouiller Marie-Thérèse d'Autriche; elle ne profita qu'au roi de Prusse, Frédéric II, malgré la prise de Prague par nos soldats en 1741, et les victoires de *Fontenoy* (1745), de *Raucoux* (1746), et de *Lawfeld* (1747), que remporta le maréchal de Saxe. Louis XV, maître des Pays-Bas, grâce à ces succès, ne sut pas les garder. Il ne voulait pas faire, disait-il, la paix en marchand, mais en roi. Il rendit ses conquêtes, et la France ne gagna pas un pouce de terre à sept années de combats. Fleury n'avait pas vu la fin de cette guerre, il était mort en 1743, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

Guerre dite de sept ans (1756-1763)[1]. — Cependant l'activité de la nation se déployait au loin. Le commerce renaissait, les colonies étaient florissantes, et un officier de la Compagnie des Indes, Dupleix, semblait sur le point de nous donner l'Hindoustan. L'Angleterre s'en émut. Sans déclaration de guerre, elle enleva trois cents navires français. La France devait concentrer

1. C'est dans cette guerre que se place le dévouement du chevalier d'Assas. Tombé seul au milieu d'une embuscade ennemie, on lui impose silence sous peine de mort : « A moi, Auvergne ! » s'écrie-t-il. Il est aussitôt percé de mille coups ; mais l'ennemi est découvert, et l'armée qu'il allait surprendre est sauvée.

toutes ses forces sur la guerre maritime ; elle se laissa entraîner à une guerre continentale. Alliée de la Prusse dans la guerre précédente, elle devint son ennemie, parce que l'impératrice Marie-Thérèse humilia sa fierté jusqu'à flatter une favorite, la marquise de Pompadour. Cette faute eut des conséquences désastreuses. On ne fit bien la guerre ni sur terre ni sur mer. Frédéric II battit nos troupes à *Rosbach*. Trente-sept vaisseaux, cinquante frégates furent pris ou détruits, nos colonies furent perdues, notre commerce ruiné. Quelques succès du maréchal de Broglie, et la conquête audacieuse de Minorque par le duc de Richelieu ne furent pas une compensation pour l'orgueil national. Les résultats de cette guerre furent la grandeur de la Prusse, que Frédéric II éleva au rang des premières puissances de l'Europe, et celle de l'Angleterre, à qui Louis XV, par le traité de Paris (1763), céda le Canada avec toutes ses dépendances, une partie des Antilles, le Sénégal, presque toutes nos possessions de l'Inde. La cession de la Louisiane à l'Espagne, en 1769, fut une suite de ce traité déplorable.

Impéritie des généraux ; courage des soldats. — Ces revers étaient dus à l'impéritie des généraux que leur naissance, comme le comte de Clermont, ou la faveur, comme le prince de Soubise, et non leur mérite, appelait à la tête des armées. Les régiments s'achetaient, et les nobles seuls étaient officiers. C'est à peine si, à force de courage, quelques roturiers passaient. Chevert était né à Verdun de parents pauvres et entra au service comme

simple soldat. A l'escalade de Prague, en 1741, il conduisit l'attaque. Au moment où l'on allait poser la première échelle, le dialogue suivant s'engagea avec les sergents de son détachement: « Mes amis, leur dit-il, vous êtes tous braves, mais il me faut ici un brave à trois poils. Le voilà, ajouta-t-il en s'adressant à un d'eux, le sergent Pascal. Tu vas monter le premier. — Oui, mon colonel. — La sentinelle te criera « qui « va là ? » ne réponds rien. — Oui, mon colonel. — Elle tirera sur toi et te manquera. — Oui, mon colonel. — Tu la tueras. — Oui, mon colonel. — Et je suis là pour te soutenir. » Le sergent monte; on tire, il est manqué; la sentinelle tombe. Chevert le suit et la ville est prise. Dans les mauvais jours de Louis XIV, les soldats avaient montré des qualités plus difficiles que le courage. « Ils n'ont que quart de ration, dit Villars, et sans se plaindre. » A Malplaquet, ils n'avaient pas mangé depuis vingt-quatre heures; on leur fait une distribution de pain, mais la charge sonne, ils jettent le pain pour courir plus légèrement au combat. Devant Port-Mahon, en 1756, beaucoup s'enivraient; le maréchal de Richelieu déclare que ceux qui se mettraient dans cet état ne seraient pas commandés le jour de l'assaut. Personne ne s'enivra plus. A l'attaque du fort d'Exilles, en 1744, les grenadiers sautèrent dans la place par les embrasures pendant le recul des pièces.

Acquisition de la Lorraine et de la Corse. — Deux provinces furent cependant, sous ce règne, ajoutées au royaume: la Lorraine, qui nous revint en 1766 après la mort de l'ancien

roi de Pologne, Leczinski, à qui l'Autriche l'avait cédée en 1737, et la Corse, qui nous fut, en 1768, abandonnée par Gênes. Napoléon y naquit l'année suivante. Mais ces acquisitions faites sans gloire n'effaçaient pas la honte du traité de Paris.

Le duc de Choiseul. — Louis XV eut cependant sinon un grand ministre, du moins un ministre patriote, le duc de Choiseul, qui signa contre l'Angleterre, en 1761, le *pacte de famille* entre les Bourbons de France, d'Espagne et de Naples. Choiseul réorganisa l'armée, fit fleurir ce qui nous restait de colonies, et créa une nouvelle marine. Il aurait voulu contenir à la fois les deux puissances les plus ambitieuses et les plus menaçantes pour l'Europe, la Russie, en s'opposant au partage de la Pologne ; l'Angleterre, en excitant le mécontentement des colonies anglaises d'Amérique. Enfin, pour l'intérieur, il avait des projets de réformes. Il laissa le parlement condamner, en 1762, les jésuites et dissoudre leur société. Les couvents lui semblaient trop nombreux, et il regardait l'immunité d'impôt accordée à l'Église pour ses biens comme un privilége dont la suppression aiderait à rétablir les finances délabrées de l'État. Louis XV, que tant de projets effrayaient pour son repos, sacrifia son ministre à la haine d'une courtisane, la comtesse du Barry (1770).

Banqueroute, pacte de famine, lettres de cachet. — L'abbé Terray, un des ennemis de Choiseul, fut alors chargé des finances. Cet homme, qui regardait « le peuple comme une

éponge qu'il faut pressurer, » ne trouva d'autre remède pour réduire la dette de l'État qu'une banqueroute. Cette banqueroute survenant au milieu de disettes artificiellement produites par le *pacte de famine*[1], porta au comble le mépris et la haine pour un gouvernement si coupable. Aux clameurs qui s'élevaient de toutes parts, Terray répondait froidement : « Le roi est le maître ; la nécessité justifie tout. » Il n'en laissa pas moins subsister un déficit de vingt-cinq millions. Si les impôts, doublés depuis 1715, excitaient des murmures, les *lettres de cachet*, qui, chaque jour, se multipliaient d'une effrayante manière, faisaient naître bien des colères, car elles livraient la liberté des citoyens aux riches et aux puissants qui avaient une passion à assouvir ou une vengeance à satisfaire[1].

Destruction des parlements. — Vers ce temps, le roi brisa aussi les parlements, instruments utiles, même avec leurs résistances (1771). Dès lors il n'y eut plus dans l'État place pour la seule opposition, respectueuse et timide, qui pût légalement se montrer. Richelieu et Louis XIV avaient détruit l'importance politique de la noblesse ; Louis XV détruisait le grand corps

1. *Pacte de famine*, on appela ainsi une société qui accaparait les grains, produisait la famine au sein de l'abondance et gagnait ainsi des sommes énormes Louis XV était actionnaire de cette compagnie pour dix millions.

2. Ces *lettres de cachet* étaient des ordres d'emprisonnement, où quelquefois le nom de la personne à emprisonner était laissé en blanc, pour que celui qui avait acheté ou reçu en don la *lettre de cachet* pût la remplir à son gré. Un seul ministre de Louis XV Saint-Florentin, passait pour en avoir donné cinquante mille.

de la magistrature. Qu'allait-il donc rester pour étayer le vieil édifice et couvrir le monarque ?

Partage de la Pologne. — Et comment Louis XV usa-t-il de ce pouvoir, le plus absolu qui fut jamais? pour laisser, en 1772, s'accomplir le grand crime politique de ce siècle, le déchirement de la Pologne, dont l'Autriche, la Prusse et la Russie se partagèrent les lambeaux sanglants.

Éclat des lettres et progrès des sciences. — Pendant que la France rougissait de son gouvernement, les lettres et les sciences prenaient un glorieux essor; Buffon, Clairaut, Réaumur, Jussieu, Lavoisier, Lagrange, Laplace renouvelaient les sciences; Condillac, la philosophie. Quesnay, Gournay, Turgot fondaient l'économie politique; Fontenelle, Diderot, d'Alembert, Raynal, Helvétius, Condorcet, Bernardin de Saint-Pierre, Lesage, Beaumarchais portaient sur toutes choses un esprit nouveau. Une immense activité intellectuelle agitait la nation; et si la France n'avait plus en Europe la prépondérance politique, elle y avait la suprématie littéraire. L'Europe entière lisait ses livres. Les rois mêmes subissaient l'influence de ses idées et courtisaient le vrai roi du siècle, le défenseur de Sirven, de la Barre et de Calas, l'écrivain universel qui composait la *Henriade*, *Zaïre* et le *Siècle de Louis XIV*, l'homme, en un mot, duquel il a été dit le plus de bien et le plus de mal, Voltaire. Montesquieu, tout à la fois moins audacieux et plus précis, comparait les législations, et montrait l'Angleterre avec ses libertés politiques comme le modèle à suivre. Un esprit

plus aventureux, Rousseau, aussi éloquent qu'il était paradoxal, prenait la société tout entière à partie dans l'*Émile*, dans la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, dans le *Contrat social*.

Ainsi, le siècle marchait sur deux pentes contraires : la royauté d'un côté, la nation de l'autre. De là l'abîme qui se trouva à la fin entre elles : le trône y tomba[1].

Louis XVI, Turgot. — Un espoir restait ; Louis XVI (1774-1793) apportait sur le trône des vertus privées, une grande pureté de mœurs et l'envie de faire le bien, mais aussi une désastreuse faiblesse. Il commença par rappeler les parlements, que le chancelier Maupou avait détruits; il supprima la servitude dans ses domaines, abolit les tortures, réduisit l'impôt, et refusa le don de joyeux avénement. La grande question était la réorganisation des finances.

Le roi appela au ministère le vertueux Turgot, grand citoyen qui voulait sauver la monarchie par de sévères réformes. Il proclama la liberté du commerce des grains, l'abolition des jurandes et maîtrises ou la liberté de l'industrie, celle

1, *Remarques diverses.* — Sous ce règne : Belles ordonnances de d'Aguesseau, qui forment le code Louis XV. — Création de l'École militaire, de l'École des ponts et chaussées, de la Manufacture royale des porcelaines de Sèvres. — Construction du Panthéon et du Palais-Bourbon, du Collége de France et de l'École de médecine. — Première exposition de peinture et de sculpture au Louvre, en 1740. — Premier paratonnerre établi en France, à Marly ; première fabrique d'indiennes à Mulhouse, première fabrique de velours de coton, à Amiens; première machine à vapeur, à Chaillot, en 1770. Établissement de réverbères à Paris, en 1767. Importation, en 1720, à la Martinique, d'un pied à café élevé en serre chaude, au Jardin des Plantes. La riche culture du café aux Antilles date de là.

des corvées, qu'après lui on se hâta de rétablir ; enfin l'établissement d'un impôt territorial égal pour tous. Le clergé et la noblesse possédaient les deux tiers des propriétés du royaume. Les soumettre à l'impôt était le seul remède ; mais ils jetèrent les hauts cris et renversèrent le ministre qui avait voulu prévenir la révolution en la faisant lui-même. « Il n'y a que moi et M. Turgot qui aimons le peuple, » dit Louis XVI en signant le renvoi de son ministre.

Necker (1777-1781.) — Après quelques jours de réaction, sous Maurepas, frivole vieillard de quatre-vingts ans, il fallut en revenir aux ministres sérieux. Le banquier génevois Necker, homme de talent et de probité, fut nommé contrôleur général. Necker fit appel au crédit et ouvrit des emprunts; mais c'était grever l'avenir au profit du présent; et quand il voulut revenir au système de Turgot, aux réformes, la même opposition le renversa.

Guerre d'Amérique (1778-1783).— Un peu de gloire fit trêve pour quelques jours aux inquiétudes. Les colonies anglaises d'Amérique s'étaient soulevées contre leur métropole. La France les soutint. Une armée envoyée en Amérique sous les ordres de Rochambeau, et que le marquis de la Fayette avait précédée, aida à fonder l'indépendance des États-Unis Le combat d'Ouessant, les succès de Lamotte-Piquet, d'Estaing, surtout les victoires du bailli de Suffren montrèrent que la France n'a rien à craindre sur mer lorsqu'elle n'a pas, en même temps, à combattre sur terre quelque coalition formidable. Dans cette guerre, en effet, nous

avions livré dix-sept batailles navales, et si nous ne les avions pas toutes gagnées, du moins nous n'en avions perdu qu'une seule.

Traité de Versailles (1783). — Ce traité fut le dernier triomphe de la vieille monarchie. Il nous rendit le Sénégal, Tabago, Sainte-Lucie, Saint-Pierre et Miquelon, et à l'Espagne notre alliée, Minorque et les Florides. Il faisait bien plus. En forçant les Anglais à reconnaître l'indépendance de leurs colonies, il constituait en face de la vieille Angleterre une Angleterre nouvelle. Les maîtres de la mer allaient avoir des rivaux qui ont déjà aidé à reconnaître la liberté de l'Océan.

Calonne. — Ce triomphe coûtait cher, plus de quatorze cents millions. Et les dépenses, depuis longtemps, dépassaient les revenus! Pour combler le déficit, qui s'élevait à plus de cent millions, les écrivains, la bourgeoisie, le parlement demandaient des réformes politiques. Le succès de la guerre d'Amérique avait mis les idées de liberté à la mode jusque parmi les grands seigneurs. Mais la cour n'en voulait pas, Louis XVI céda à l'influence de la reine Marie-Antoinette, fille de l'impératrice Marie-Thérèse, qui se souvint trop de l'Autriche sur le trône de France. Calonne, le ministre aimé de la cour, rejeta les réformes comme inutiles, et bientôt il fut réduit à avouer devant les notables (1787) un déficit annuel de cent quarante millions et une dette accrue en quelques années d'un milliard six cent quarante-six millions. Alors il se fit lui-même novateur, plus novateur que Turgot, plus que Necker. Le mot fatal revenait donc tou-

jours, les *abus*, les *priviléges*, et toujours repoussé !

Le successeur de Calonne, Brienne, archevêque de Toulouse, essaya d'établir de nouveaux impôts. Le parlement refusa de les enregistrer et demanda les états généraux. C'était le cri de la France ; le roi les convoqua à Versailles pour le 1er mai (1789)[1].

1. *Remarques diverses.* — Sous ce règne, Lavoisier fonde la chimie moderne. — Invention, en 1783, des aérostats (ballons) ; commencement des constructions de la digue de Cherbourg. — Fondation de l'Institut des aveugles. — Construction du mur d'enceinte de Paris. — Importation de mérinos d'Espagne, d'où sont provenus presque tous les mérinos et métis aujourd'hui répandus en France.

CHAPITRE XIV.

LA RÉVOLUTION.

(1789-1795.)

§ 1. L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Le tiers état. — C'était le tiers état qui portait tout le poids de l'impôt. Puisque sa bourse était le trésor commun, il était inévitable que plus la monarchie deviendrait dépensière, plus elle se mettrait dans sa dépendance, et qu'un moment arriverait où, lassé de payer, il demanderait des comptes. Ce jour-là s'appelle la Révolution de 1789.

Dans une brochure célèbre, l'abbé Siéyès répondit aux questions que tout le monde se faisait alors. « Qu'est-ce que le tiers état? La nation. Qu'est-il? Rien. Que doit-il être? Tout. » Ainsi, au mot de Louis XIV : L'État, c'est moi, » Siéyès répondait : « L'État, c'est nous.» Il n'évaluait, en effet, le nombre des nobles de tout âge et de tout rang qu'à moins de cent dix mille : faible minorité qui se perdait au sein de vingt-six millions d'hommes.

La cour. — La cour, surtout la reine, le comte d'Artois, le prince de Condé, eût voulu que les états généraux s'occupassent seulement d'affaires de finances, et que le déficit comblé,

les dettes payées, on renvoyât les députés chez eux. Mais les réformes politiques étaient la meilleure précaution à prendre contre le retour du déficit. La nation le comprit et le voulut.

Dissidences parmi les privilégiés. — Il s'en fallait de beaucoup qu'il y eût unanimité, au sein même des deux ordres privilégiés, pour le maintien des priviléges. Dans l'Église, comme à l'armée, les fonctions étaient souvent d'un côté, les revenus de l'autre. Il y avait des colonels en layettes, des abbés de vingt ans et des évêques de vingt-cinq. De vieux majors, mal vus et mal payés, commandaient pour les uns au régiment, un prieur claustral ou un vicaire administrait pour les autres. Le clergé et la noblesse avaient donc chacun leur démocratie : l'un, les curés et les desservants de village ; l'autre, les cadets de famille et les pauvres gentilshommes réduits, comme d'Assas, à se faire officiers de fortune. Il y eut pourtant cette différence, que les curés acceptèrent d'abord la Révolution, et que la gentilhommerie provinciale, surtout dans l'Ouest, se montra de très-bonne heure opposée au mouvement.

Demandes des cahiers. — Cette opposition ne se montra pas au premier jour de la Révolution. L'élan fut d'abord général. La nation tout entière, nobles, prêtres et roturiers, moins quelques privilégiés, qui alors se taisaient, était d'accord pour se régénérer. Elle avait consigné ses vœux dans les *cahiers des bailliages* en même temps qu'elle avait chargé ses députés de les accomplir. Or, voici les demandes qui se retrouvaient à la fois dans tous les cahiers et qui,

par conséquent, n'étaient l'objet d'aucune contestation :

1° La souveraineté émane du peuple et ne peut s'exercer que par l'accord de la représentation nationale avec le chef héréditaire de l'État ; urgence de donner une constitution à la France ; droit exclusif pour les états généraux de contrôler les dépenses publiques et de voter l'impôt ; nécessité pour le clergé et la noblesse de renoncer à leurs immunités financières et à leurs priviléges personnels ; suppression des derniers restes du servage ; admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics.

2° Liberté des cultes et de la presse ; éducation par l'Etat des enfants pauvres et abandonnés.

3° Unité de la législation et de la jurisprudence ; suppression des juridictions exceptionnelles ; publicité des débats ; adoucissement des lois pénales ; réforme des lois de procédure.

4° Création d'assemblées provinciales pour contrôler la gestion de tous les délégués de l'autorité royale ; unité de poids et mesures ; nouvelle division du royaume d'après la population et le revenu.

5° Dans l'ordre économique : Liberté de l'industrie ; suppression des douanes intérieures ; remplacement de divers impôts par un impôt territorial et mobilier qui atteindrait les revenus. mais jamais le capital.

Ces demandes contenaient toute la révolution.

L'Assemblée nationale constituante. — Les états généraux se réunirent le 5 mai à Versailles. La première question qui se présenta fut

celle-ci : Votera-t-on par tête ou par ordre? Si l'on votait par ordre, la majorité était assurée au clergé et à la noblesse; si l'on votait par tête, elle était acquise aux députés du tiers, plus nombreux que ceux des deux autres ordres réunis (584 contre 561). Les députés du tiers, maîtres de la salle commune, appelèrent dans leur sein les dissidents du clergé et de la noblesse, et le 17 juin 1789 ils se déclarèrent, sur la proposition de Siéyès, *Assemblée nationale constituante*.

Serment du jeu de paume (20 juin). — La cour, effrayée, ferma le lieu des séances; mais les députés, rassemblés le 20 juin dans la salle du Jeu de paume, y firent le solennel serment de ne point se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Dès lors, les événements se précipitent.

Fusion des trois ordres. — Le 22 juin, cent quarante-huit membres du clergé viennent siéger avec les députés du tiers. — Le 23, le roi casse, en séance royale, toutes les décisions du tiers, et défend aux membres des trois ordres de se réunir. Le maître des cérémonies veut faire évacuer la salle commune. La révolution répond par la voix de Mirabeau : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » Et l'Assemblée se déclare inviolable. — Le 25, quarante-sept membres de la noblesse se réunissent au tiers. — Le 27, le roi invite lui-même les dissidents à achever la fusion des ordres.

Prise de la Bastille, 14 juillet 1789. —

Mais la cour rassemble secrètement des troupes, appelle des régiments étrangers et renvoie Necker, le ministre populaire. Paris répond à ces provocations par une insurrection. Camille Desmoulins soulève le peuple au Palais-Royal; les gardes françaises passent de son côté[1], et les régiments allemands, qui campaient aux Champs-Élysées, se replient sur Versailles. Aussitôt la garde nationale s'organise. Mais le peuple ne l'attend pas. Le 14 juillet, il attaque la Bastille malgré ses hautes tours et ses canons, malgré l'armée qui enveloppait Paris, et il la prend[2].

Création de la garde nationale : drapeau tricolore. — « C'est donc une révolte! s'écria Louis XVI en apprenant ces nouvelles. — Non, sire, répondit le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, c'est une révolution. » la veille, on lui avait envoyé ses soldats vaincus, aujourd'hui on jetait bas sa forteresse. Les temps étaient accomplis. Le petit-fils de Louis XIV vint à l'assemblée et de là à Paris, déclarant qu'il ne faisait qu'un avec la nation; qu'il rappelait Necker, qu'il éloignait les troupes, qu'il sanctionnait l'établissement de la garde nationale. Cette garde prit la cocarde bleue et rouge de Paris, au milieu de laquelle la Fayette plaça

1. L'armée était d'avance du côté de la Révolution, par haine contre les officiers nobles. Sur quatre-vingt-dix millions qu'elle coûtait, les officiers en prenaient quarante-six, et n'en laissaient aux soldats que quarante-quatre. Encore y avait-il d'indignes fraudes. Le seul régiment de Beauce réclamait deux cent quarante mille sept cent vingt-sept livres qui avaient été détournées.

2. Il n'y avait qu'une très-faible garnison qui se défendit mal On compta seulement quatre-vingt-trois morts et à peu près autant de blessés.

la cocarde blanche de la royauté, en disant : « Voici une cocarde qui fera le tour du monde. »

Abolition des droits féodaux, 4 août. — A la nouvelle des événements de Paris, l'agitation gagna de proche en proche toute la France. En beaucoup de lieux, les paysans brûlèrent les couvents et les châteaux pour détruire les anciens titres et les chartes féodales. Il devenait urgent de prévenir une jacquerie par une révolution.

Dans la nuit du 4 août, le clergé et la noblesse renoncèrent aux droits féodaux et aux justices seigneuriales; le tiers, à la vénalité des charges. Tous se soumettaient au droit commun.

Journées des 5 et 6 octobre. — Jusqu'au mois d'octobre, l'Assemblée s'occupa de la constitution. Mais autour du roi s'était réveillée l'espérance de tout arrêter encore. La cour parlait de nouveau d'un appel à la force. Ces sourdes menaces contre l'Assemblée amenèrent les journées des 5 et 6 octobre. Le peuple de Paris, jeté dans le désespoir par la famine, courut à Versailles et viola la demeure royale. Le roi fut ramené dans la capitale. « Henri IV a conquis son peuple, dit Bailly à Louis XVI; le peuple vient de conquérir son roi. » Avec Louis XVI à Paris, le peuple croyait avoir du même coup chassé la famine ! « Nous ramenons le boulanger, » disait-il. L'Assemblée suivit le prince, et, comme lui, se trouva sous la main du peuple de cette grande cité, que bientôt la bourgeoisie et ses représentants, la Fayette et Bailly, deux

hommes honnêtes et modérés, ne pourront plus contenir.

L'émigration. — Déjà de déplorables excès avaient lieu. La foule exaltée par la misère, par les périls, par les soupçons, s'était habituée à frapper elle-même ceux qu'elle regardait comme coupables, et, dans ces exécutions sans jugement, elle avait pris le goût du sang. Après la chute de la Bastille, de Launay, son gouverneur, Flesselle, le prévôt des marchands, le ministre Foulon, l'intendant Berthier, avaient été égorgés. A Versailles, des gardes du corps avaient été massacrés en défendant la reine. Dans les provinces, les paysans ne se contentaient pas toujours de déchirer les titres féodaux, d'abattre les tours et les ponts-levis, ils abattaient quelquefois aussi le seigneur. La terreur gagna la cour et les châteaux. Les conseillers les plus imprudents du roi, le comte d'Artois, son frère, le prince de Condé, les Polignac, etc., s'enfuirent le laissant seul au milieu du peuple, dont ils allaient soulever la terrible colère en dirigeant contre la patrie la main de l'étranger.

Travaux de l'Assemblée. — Cependant l'Assemblée nationale poursuivait le cours de ses immortels travaux. Au nom de la liberté, elle affranchit de toute entrave les cultes dissidents, la presse et l'industrie. Au nom de la justice, elle supprima le droit d'aînesse; au nom de l'égalité, elle abolit la noblesse et les titres, déclara tous les Français admissibles aux emplois publics, quelle que fût leur religion, et remplaça les vieilles démarcations pro-

vinciales par la division en quatre-vingt-trois départements[1].

L'argent sortait du royaume avec les émigrés et surtout se cachait par peur de l'émeute. L'Assemblée ordonna l'émission de quatre cents millions d'*Assignats* hypothéqués sur les biens du clergé, dont elle ordonna la vente. En même temps les vœux monastiques cessèrent d'être reconnus par la loi, les cloîtres furent ouverts et les parlements remplacés par des tribunaux électifs.

La souveraineté de la nation étant proclamée, on en concluait que tous les pouvoirs devaient découler du peuple. L'élection fut donc partout introduite. Un conseil délibérant fut placé dans les départements, les districts et les communes, à côté du conseil exécutif, comme à côté du roi on plaçait le Corps législatif. Et déjà quelques-uns trouvaient que, dans ce système, un roi héréditaire était une inconséquence.

Opposition de la cour. — Cependant la cour n'acceptait pas et ne pouvait pas accepter la Constitution. Vaincue à Paris au 14 juillet, à Versailles au 6 octobre, la noblesse fuyait à Coblentz, et de là conspirait tout haut contre la France. Celle qui était restée auprès du roi conspirait tout bas. Le roi, qui n'eut jamais une volonté, laissait faire; il acceptait publiquement les décrets de l'Assemblée et, en secret, il protestait contre la violence faite à ses

1. La province existant comme un État à part, avait ses frontières et ses douanes. Il y avait, avant 1789, douze cents lieues de barrières intérieures en France. (Mémoire de Calonne aux notables, n° 8.)

droits : jeu double qui, toujours, porta malheur.

La Fédération. — Il y eut pourtant un moment d'universelle confiance et d'immense espoir : ce fut à la fête de la Fédération, offerte par les Parisiens, dans le champ de Mars, aplani à cet effet, aux cent mille députés de l'armée et des quatre-ving-trois départements. Depuis novembre 1789 jusqu'en juillet 1790, dans les villages, dans les villes, les habitants, en armes, fraternisèrent avec les hommes de la ville, du village voisin, tous s'unissant dans la joie de la patrie retrouvée. Ces fédérations locales se rattachèrent les unes aux autres et finirent par former la grande fédération française, qui envoya le 14 juillet 1790, à Paris, cent mille représentants. Le roi jura solennellement, devant eux, fidélité à la Constitution.

Constitution civile du clergé. — L'esprit de concorde et de fraternel dévouement remplit tous les cœurs durant cette fête, une des magnifiques journées de la Révolution, mais qui n'eut pas de lendemain. Les sourdes hostilités recommencèrent aussitôt entre la cour et l'Assemblée. Le prétexte fut la *constitution civile du clergé* qui, appliquant à l'Église la réforme introduite dans l'État, soumettait à l'élection, même les curés et les évêques, et troublait toute la hiérarchie ecclésiastique alors existante. Le pape condamna cette organisation nouvelle et défendit d'y obéir. Le roi opposa son *veto*. Il le leva après une émeute. Mais la grande majorité du clergé refusa de prêter serment à la constitution. Le schisme entra alors dans

l'Église de France. A sa suite vont arriver bientôt les persécutions et une guerre civile effroyable.

Fuite du roi. — Le roi, violenté dans sa conscience par ce décret, comme il l'était dans ses affections par les mesures que l'Assemblée le forçait de prendre contre l'émigration, ne se sentait plus libre. Cette liberté, qu'il n'avait pas aux Tuileries, il crut la retrouver en se réfugiant dans le camp de Bouillé, d'où il pouvait appeler l'Autriche et la Prusse à son secours. Arrêté, dans sa fuite, à Varennes (21 juin 1791), il fut suspendu de ses fonctions par l'Assemblée et le peuple réclamant, le 17 juillet, au champ de Mars, son abdication, Bailly ordonna de déployer le drapeau rouge et de tirer sur les attroupements.

La Constitution de 1791. — Le 14 septembre, le roi, jusque-là retenu aux Tuileries comme un prisonnier, accepta la Constitution de 1791 qui créait une seule assemblée législative chargée de faire les lois, et laissait au monarque, avec le pouvoir exécutif, la faculté de suspendre, pendant quatre ans, les volontés nationales (droit de *veto*). Le corps électoral était divisé en assemblées primaires qui nommaient les électeurs et en assemblées électorales qui nommaient les députés. Les premières comprenaient les citoyens actifs, c'est-à-dire les citoyens âgés de vingt-cinq ans, inscrits sur les rôles de la garde nationale et payant une contribution directe égale à la valeur locale de trois journées de travail; les secondes étaient formées des citoyens propriétaires, ou usufruitiers, ou locataires d'un bien rapportant de cent cin-

quante à deux cents francs environ. Tous les citoyens actifs étaient éligibles.

Clôture de la Constituante (30 septembre 1791). — La Constituante finit dignement par des paroles de liberté et de concorde. Elle proclama une amnistie générale, supprima les entraves mises à la circulation, et effaça, pour rappeler les émigrés à la patrie, toutes les lois d'exception, mais ils ne l'entendirent pas.

Deux hommes s'étaient surtout signalés dans la Constituante, Mirabeau, par son éloquence impétueuse, Siéyès par son imperturbable logique. Elle est de Mirabeau cette belle formule de l'ère nouvelle qui s'ouvrait pour les peuples : « Le droit est le souverain du monde. » Après eux on avait remarqué Mounier, Malouet, Barnave, les Lameth, Cazalès, Maury et Duport. La Constituante avait interdit la réélection de ses membres à la nouvelle assemblée. C'était un désintéressement imprudent au moment où plus que jamais la liberté avait besoin que les vétérans de la Révolution tinssent son drapeau haut et ferme au-dessus des rêveurs farouches[1].

§ 2. L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

1er octobre 1791. — 21 septembre 1792.

L'Assemblée législative. — L'Assemblée législative, si pâle entre ses deux grandes et

1. *Remarques diverses* : 1789, création du *Moniteur universel* (5 mai) ; formation du club des Jacobins (novembre). — 1790, insurrection des colonies (octobre et novembre). — 1791, Mort de Mirabeau (2 avril); réunion du contrat Venaissin à la France (4 mai).

terribles sœurs, la Constituante et la Convention, commença ses séances le 1er octobre 1791 et les termina le 21 septembre 1792. Ses meneurs, les girondins Brissot, Pétion, Vergniaud, Gensonné, Ducos, Isnard, Valazé, travaillèrent à renverser la royauté, mais en laissant aux partis extrêmes l'initiative de la république, qu'ils firent sanglante, et qu'eux peut-être ils auraient faite modérée.

Les premiers décrets de l'Assemblée frappèrent les émigrés qui venaient de faire signer aux puissances la déclaration de Pilnitz, et les prêtres non assermentés qui, par leur refus de prêter le serment civique, devenaient des causes de trouble dans les provinces, surtout dans la Vendée et la Bretagne. Le roi ne voulut point d'abord sanctionner ces décrets. La déclaration de guerre qu'il fit à l'Autriche le 20 avril 1792 ne put dissiper la crainte de secrètes négociations de la cour avec l'ennemi; et la déroute des troupes françaises, à la rencontre de Quiévrain, fit crier à la trahison.

Puissance de la commune de Paris. — Les constitutionnels, amis du roi, qui avaient eu d'abord la prépondérance dans l'Assemblée, n'avaient pu prévaloir dans le conseil municipal de Paris. Un girondin, Pétion, fut nommé maire, de préférence à la Fayette. Dès lors les plus violentes motions contre la royauté partirent de l'hôtel de ville, répétées, grossies encore dans les clubs fameux des Jacobins[1] et

1. Les Jacobins avaient des affiliés dans toutes les villes, et ce fut cette minorité active, violente, qui égara, maitrisa l'opinion publique, et fit la *Terreur*.

des Cordeliers, et de là répandues dans le peuple par les mille voix de la presse, surtout par le journal de Marat, qui commençait sa sanguinaire dictature. La foule ne résista pas longtemps à cet appel, que semblaient justifier et les menaces de l'étranger et l'insuffisance des mesures prises pour la défense du territoire.

Le 20 juin 1792. — Le 20 juin, les Tuileries furent envahies, et le roi, injurié en face, fut contraint de se couvrir du bonnet rouge. La Fayette demanda en vain justice pour cette violation de la demeure royale. Lui-même, proscrit deux mois après, fut forcé de quitter son armée et la France. Il avait été la dernière espérance des constitutionnels; sa fuite annonçait le triomphe des républicains.

Manifeste de Brunswick; journée du 10 août. — L'insolent manifeste du duc de Brunswick, qui, en envahissant la France, menaça de mort tous les habitants pris les armes à la main (25 juillet), et la déclaration faite par l'Assemblée que la patrie était en danger, donnèrent une nouvelle impulsion à l'exaltation populaire. La France répondit au patriotique appel de Paris. Mais aux cris de haine contre l'étranger se mêlaient des cris de colère contre la cour, secrète alliée de l'ennemi. Au 10 août, les républicains reprirent la tentative manquée au 20 juin.

Des volontaires marseillais et bretons, tout le peuple des faubourgs, plusieurs sections de la garde nationale attaquèrent le château. Les Suisses et les nobles qui le défendaient furent massacrés. Le roi se réfugia au milieu de l'As-

semblée législative, qui le déclara suspendu de ses droits, et le fit enfermer au Temple avec toute la famille royale. Quatre mille personnes avaient péri.

La constitution était déchirée, une *Convention* fut convoquée pour rédiger une constitution nouvelle.

Massacres de septembre. — Avant qu'elle s'assemblât, et quand la Législative avait déjà perdu toute autorité par l'approche de sa fin, un grand crime épouvanta la France. Les prisons de Paris furent forcées du 2 au 5 septembre, et neuf cent soixante-six prisonniers furent égorgés. Danton avait prononcé ces sinistres paroles: « Il faut faire peur aux royalistes; de l'audace, de l'audace, encore de l'audace. » Un petit nombre d'égorgeurs, soudoyés par la commune de Paris, avaient répondu à cet appel. Le peuple répudia toute complicité dans l'attentat : « Nous étions tous au 10 août, disait un homme du faubourg Saint-Antoine, et pas un au 2 septembre. »

Victoire de Valmy. — Le courage de nos soldats permet heureusement de détourner les yeux de la Saint-Barthélemy révolutionnaire. Dumouriez gagna, le 20 septembre, la bataille de Valmy, qui sauva la France. Quelques jours auparavant, les Prussiens assiégeaient Verdun; Beaurepaire y commandait. Le conseil municipal, refusant de se défendre, signa une capitulation. « J'ai juré, s'écria le commandant, de sauver la place ou de périr : je tiendrai mon serment; » et, tirant un pistolet, il se fit sauter la cervelle dans la salle même du conseil.

§ 3. LA CONVENTION.

21 septembre 1792 — 26 octobre 1795.

Abolition de la royauté. Victoire de Jemmapes. — Dès sa première séance, la Convention abolit la royauté et proclama la république. Le 3 décembre, elle décida que Louis XVI serait jugé par elle, contrairement à la constitution, qui déclarait le roi inviolable et ne prononçait d'autre peine contre lui que la déchéance. Un mois auparavant, Dumouriez avait gagné sur les Autrichiens la bataille de Jemmapes, qui nous ouvrit la Belgique (7 novembre).

Procès et mort de Louis XVI. — Dans les grands procès politiques il n'y a point de juges, mais des vainqueurs et des vaincus. Louis, vaincu, était condamné d'avance. Le vénérable Malesherbes demanda et obtint l'honneur de défendre son ancien maître. Un jeune avocat, Desèze, porta la parole : « Je cherche en vous des juges, dit-il, je ne vois que des accusateurs. » Il disait vrai. La situation était extrême; l'Angleterre menaçait, les Autrichiens allaient faire de plus grands efforts, et une coalition de l'Europe entière était imminente. « Jetons-leur en défi une tête de roi, » s'écria Danton. Louis monta sur l'échafaud le 21 janvier 1793.

On avait cru que cette tête royale, en tombant, creuserait un abîme infranchissable entre l'ancienne France et la France nouvelle; et c'était moins le roi que la royauté qu'on décapitait. En signant l'arrêt de Louis, Carnot avait

pleuré. Ainsi la fatale doctrine du salut public comptait, dans l'histoire, un crime de plus. On venait d'oublier, encore une fois, que le salut vient des grands cœurs, non du bourreau.

Première coalition (1793-1797). — A la nouvelle de la mort de Louis XVI, les puissances, qui hésitaient encore, se déclarèrent contre la France, et toutes nos frontières furent menacées, au moment où dans la Bretagne et dans la Vendée s'allumait la guerre civile. La Convention fit tête partout. Quatorze armées furent levées pour intimider les ennemis du dehors; à l'intérieur, on créa un tribunal révolutionnaire qui jugea sans appel et punit de mort pour une parole, pour un regret, pour le nom seul qu'on portait (10 mars 1793).

La Terreur. — La défection de Dumouriez, qui abandonna son armée pour passer dans le camp autrichien (4 avril 1793), augmenta les craintes et fit multiplier les mesures révolutionnaires. Afin qu'aucun traître ne pût échapper, la Convention renonça à l'inviolabilité de ses membres; et, abdiquant elle-même une partie de ses pouvoirs, elle créa dans son sein un *Comité de salut public* qui fut comme investi du pouvoir exécutif. Le soupçon, en effet, était partout. Robespierre croyait fermement que les girondins voulaient démembrer la France et l'ouvrir aux étrangers; les girondins, que Marat, Robespierre et Danton voulaient faire roi le duc d'Orléans, ensuite l'assassiner, et fonder un triumvirat, d'où Danton aurait précipité ses deux collègues pour régner seul. Chacun prêtait de bonne foi à ses adversaires des plans ab

surdes. De là des défiances, la peur, cette terrible conseillère, et la hache suspendue et tombant sur toutes les têtes. Ce système a un nom, *la Terreur;* terreur parmi les bourreaux comme au milieu des victimes, et d'autant plus impitoyable.

Proscription des girondins. Soulèvement des provinces. — Le premier décret fut bientôt mis à exécution. Les *montagnards*, qui avaient pour chefs Marat, Danton et Robespierre, firent décréter d'accusation trente et un girondins (2 juin), dont plusieurs, échappés aux perquisitions, tentèrent de soulever les départements. Alors Caen, Bordeaux, Lyon, Marseille et la plupart des villes du midi se déclarèrent contre la Convention; Toulon fut livré aux Anglais avec toute la flotte de la Méditerranée; Condé, Valenciennes tombèrent aux mains des ennemis; Mayence, occupé par nos troupes, capitula; au nord et au sud, l'ennemi passa nos frontières. En même temps les Vendéens étaient partout victorieux, et un autre ennemi, une disette affreuse, provoquait la désorganisation intérieure.

Énergie des mesures de défense. — La cause de la Révolution, défendue par moins de trente départements, semblait perdue; la Convention la sauva en déployant une énergie sauvage. Merlin rédigea la loi des suspects, qui jeta plus de trois cent mille individus dans les prisons; et Barrère vint dire au nom du Comité de salut public : « La République n'est plus qu'une grande ville assiégée, il faut que la France ne soit plus qu'un vaste camp. Tous les âges sont appelés par la patrie à défendre la liberté; les

jeunes gens combattront, les hommes mariés forgeront les armes; les femmes feront les habits et les tentes des soldats; les enfants mettront le vieux linge en charpie, et les vieillards se feront porter sur les places publiques pour enflammer tous les courages. » Douze cent mille hommes furent mis sur pied. Bordeaux et Lyon rentrèrent dans le devoir. Bonaparte, alors capitaine d'artillerie, reprit Toulon; les Vendéens furent chassés des portes de Nantes, et Jourdan, mis à la tête de la principale armée, contint les coalisés.

Permanence de la guillotine. — Tant d'efforts ne s'accomplirent pas sans de terribles déchirements à l'intérieur. Les nobles, les prêtres, proscrits sous le nom de suspects, périssaient en foule sur les échafauds dressés dans toutes les villes. Carrier, Fréron, Collot-d'Herbois, Couthon, Fouché, Barras se montraient sans pitié. L'assassinat de Marat par Charlotte Corday, qui, en le tuant, croyait tuer la Terreur (13 juillet), la rendit plus implacable. La reine Marie-Antoinette, sa sœur, Madame Élisabeth, Bailly, les chefs des girondins et le duc d'Orléans, le général Custine, Mme Roland, Lavoisier, Malesherbes, mille autres têtes illustres tombèrent. Puis les montagnards se déchirèrent entre eux. Robespierre et Saint-Just, soutenus par la puissante société des Jacobins, proscrivirent d'abord les anarchistes hideux du parti d'Hébert; après ceux-ci, Camille Desmoulins et Danton, qui parlaient d'indulgence.

Le 9 thermidor. — La paix ne put encore régner parmi ce qui restait de montagnards.

Plusieurs des proconsuls les plus féroces que Robespierre menaçait, et quelques membres des comités dont il voulait briser à son profit la dictature, Fouché, Tallien, Carrier, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Vadier, Amar, etc., firent la journée du 9 thermidor, où l'on décréta d'accusation Ropespierre, Couthon, Saint-Just et deux autres représentants, Lebas et Robespierre le jeune, qui demandèrent à partager leur sort. Cent de leurs amis périrent avec eux. Deux jours plus tôt, cette révolution eût sauvé la tête du jeune et noble André Chénier (27 juillet 1794).

Fin de la Terreur. — Quelques-uns des hommes qui avaient renversé Robespierre étaient ceux-là mêmes qui avaient poussé la Terreur aux dernières limites. Mais telle était la force de l'opinion publique qu'ils furent contraints de paraître n'avoir vaincu que pour la modération. La chute de Robespierre devint ainsi le signal d'une réaction qui, malgré d'affreux excès, laissa cependant respirer la France. La guillotine cessa d'être le grand moyen de gouvernement; et si les partis continuèrent longtemps encore à se proscrire, du moins le peuple ne fut plus appelé à ce hideux spectacle de trente ou quarante têtes tombant par jour sous le couteau. Durant les quatre cent vingt jours qu'avait duré la Terreur, deux mille six cent soixante-neuf condamnations avaient été prononcées par le tribunal révolutionnaire et exécutées. Du 10 au 27 juillet, quatorze cents personnes avaient péri à Paris. Mais comment compter les victimes de Couthon et de Collot-d'Herbois à Lyon, de Lebon

à Arras, de Carrier à Nantes, de Fréron à Toulon et à Marseille, de Tallien à Bordeaux!

Glorieuse campagne de 1793-1794. — La gloire des armes vint heureusement consoler la France dans son deuil. Du Comité de salut public, Carnot, organisant la victoire, avait envoyé aux armées des plans que nos soldats surent accomplir. Dans l'immortelle campagne de 1793, Pichegru battit le duc d'York et l'Autrichien Clairfait; Hoche rejeta au delà du Rhin Brunswick et Wurmser; Jourdan battit le duc de Cobourg à Fleurus; Dugommier et Moncey les Espagnols, qui avaient perdu Fontarabie et Saint-Sébastien. L'hiver n'arrêta pas nos succès. Pichegru conquit la Hollande, qu'il constitua en république batave, Hoche pacifiait la Vendée[1].

1. *Guerre de Vendée.* — Les paysans de la Vendée (bas Poitou), soulevés par leurs prêtres, par leurs seigneurs et par la conscription, avaient commencé en février 1793 les hostilités contre les républicains. Leurs chefs furent Lescure, Bonchamps, d'Elbée, la Rochejaquelein et Charette, tous gentilshommes; Stofflet, un ancien garde-chasse, et Cathelineau, un voiturier; ceux-ci avaient décidé le mouvement. Les Vendéens prirent Chollet, Saumur, attaquèrent Nantes, où Cathelineau fut tué (29 juin 1793) perdirent une bataille près de Luçon (août), et en gagnèrent une à Chantonnay (5 septembre). Mais l'arrivée de la garnison de Mayence et de Kléber change la face des choses. Les Vendéens sont battus à Saint-Symphorien (6 octobre), à Châtillon (12 octobre), à la Tremblaye, où Lescure est blessé à mort (15 octobre), à Chollet, où Bonchamps et d'Elbée périrent (17 octobre). Ils passent alors la Loire pour soulever la Bretagne, l'Anjou, le Maine, et tendre la main aux Anglais. Vainqueurs, ils pénètrent jusqu'à Granville. Repoussés de cette place, ils retournent sur Angers (3 décembre), pour rentrer en Vendée. Mais la Loire leur est fermée; ils sont rejetés sur le Mans, écrasés dans la ville (13 décembre), exterminés enfin à Savenay (23 décembre). Ce fut la fin de la grande guerre. Les *colonnes infernales* livrent encore quelques combats. Mort de la Rochejaquelein (4 mars 1794). — Incendie de Chollet par Stofflet (10 mars).—Traité de la Jaunaye avec Charette (19 février 1795)

Deux puissances, effrayées de leurs défaites, la Prusse et l'Espagne, demandèrent la paix. L'Angleterre, l'Autriche, la Sardaigne et l'Empire restaient toujours en ligne. La première, pour relever, dans nos provinces de l'ouest, les forces du parti royaliste, qu'affaiblissait la rivalité de Charette et de Stofflet, débarqua à Quiberon deux divisions d'émigrés. Elles furent détruites par Hoche (21 juillet 1795).

Revers sur mer; le Vengeur. — La Révolution avait improvisé des généraux comme des armées. Mais si le génie de la guerre continentale tient de l'inspiration, la guerre maritime exige de la science et une longue pratique. Or, tout ce brillant état-major naval qui avait vaincu l'Angleterre dans la guerre d'Amérique avait émigré; nos flottes étaient sans chefs, de là notre infériorité dans les combats d'escadre. Le 1er juin 1794, l'amiral Villaret Joyeuse, naguère simple capitaine, attaqua, avec vingt-six vaisseaux montés par des paysans, une flotte anglaise de trente-huit voiles, pour protéger l'arrivée d'un immense convoi de blé. Le convoi passa, et une partie de nos départements fut sauvée de la famine, mais la flotte fut battue et perdit sept vaisseaux. Un d'eux, *le Vengeur*, plutôt que d'amener son pavillon, s'engloutit dans les flots au chant de *la Marseillaise*. La Martinique, la Guadeloupe, la Corse même, que nous ne pouvions défendre, furent enlevées par les Anglais.

—Soumission de Stofflet à Saint-Florentin (2 mai). — L'année suivante, l'un et l'autre, soulevés de nouveau, furent pris et fusillés.

Constitution de l'an III. — Cependant la Convention, sortie victorieuse des émeutes qui suivirent le 9 thermidor[1], abolit la constitution démocratique de 1793, qui n'avait pas encore été mise à exécution, et attribua le pouvoir législatif à deux conseils, celui des Cinq-Cents et celui des Anciens, et le pouvoir exécutif à un *Directoire* formé de cinq membres, qui se renouvelait tous les ans par cinquième. La Convention avait tout réuni. Maintenant on divisait tout. Le pouvoir législatif allait avoir deux têtes, le pouvoir exécutif en aura cinq. On espérait échapper ainsi à la dictature et faire une république modérée : on ne fit qu'une république faible et anarchique.

Le 13 Vendémiaire. — Les assemblées primaires acceptèrent l'acte constitutionnel ; mais des troubles éclatèrent dans Paris. Plusieurs sections de la garde nationale, entraînées par les royalistes, marchèrent en armes sur la Convention. Barras, que l'Assemblée avait nommé général en chef, chargea Bonaparte de la défendre. La journée du 13 vendémiaire assura son triomphe et la fortune du jeune officier, dont les habiles dispositions avaient rendu la supériorité du nombre inutile (5 octobre 1795.) Le 4 brumaire suivant, la Convention déclara sa missi n terminée (26 octobre).

Principaux actes législatifs de la Con-

1. Une de ces journ es fut celle du 1er prairial (20 mai 1794). Le peuple ayant envahi la salle de la Convention, le député Féraud fut tué. Boissy d'Anglas présidait. On lui présente au bout d'une pique la tête de Féraud. Il se découvre, s'incline, et, par son sang-froid et sa dignité, impose à ces furieux.

vention. — Au milieu de ces déchirements et de ces victoires, la Convention avait poursuivi ses réformes politiques et sociales. Pour fortifier l'unité de la France, elle avait décrété une instruction nationale et la création de l'École normale, des écoles centrales (lycées), des écoles de médecine, des écoles primaires, du Conservatoire des arts et métiers, des chaires de langues vivantes, du Bureau des longitudes, du Conservatoire de musique, de l'Institut, du Muséum d'histoire naturelle, enfin établi l'unité des poids et mesures (système métrique). Par la vente des biens nationaux, elle avait appelé des millions d'hommes à la propriété; et, par la création du grand-livre de la dette publique, elle avait fondé le Crédit de l'État. L'invention du télégraphe aérien permit de porter rapidement jusqu'aux frontières les ordres du gouvernement central, et l'établissement des musées ranima le goût des arts. La Convention voulait encore que l'infirme, l'enfant abandonné, fussent recueillis, secourus par la patrie, et le dernier décret de ces législateurs terribles porta que la peine de mort serait abolie après la pacification générale[1].

1. La Convention avait remplacé le calendrier grégorien par le calendrier républicain. L'ère nouvelle commençait au 22 septembre 1792, elle cessa le 9 septembre 1805. Les douze mois étaient : vendémiaire, brumaire, frimaire, pour l'automne; nivôse, pluviôse, ventôse, pour l'hiver; germinal, floréal, prairial, pour le printemps; messidor, thermidor, fructidor, pour l'été. Ainsi on disait 14 thermidor an X, au lieu de 2 août 1802, etc.

CHAPITRE XV.

LE DIRECTOIRE ET LE CONSULAT.

§ 1. LE DIRECTOIRE.

29 octobre 1795 — 18 juin 1799.

Situation de la République à la fin de 1795. — Avant de se séparer, la Convention avait eu soin de décréter que les deux tiers des membres du conseil des Anciens et de celui des Cinq-Cents seraient pris parmi les conventionnels. Ceux-ci avaient donc la majorité dans les conseils; ils élurent pour directeurs cinq régicides : Laréveillère-Lepeaux, Carnot, Rewbell, Letourneur et Barras. Les cinq membres du nouveau gouvernement vinrent s'établir au palais du Luxembourg. La situation était difficile, le Trésor était vide et les assignats tombés dans le plus complet discrédit[1]. Le commerce et l'industrie n'existaient plus; nos armées manquaient de vivres, de vêtements, même de munitions. Mais trois années d'une telle guerre avaient formé les soldats et les généraux. Moreau commandait l'armée du Rhin, Jourdan celle de Sambre-et-Meuse; Hoche veillait sur les côtes de l'Océan pour les défendre contre les Anglais

1. Le louis d'or coûtait, le 1er décembre 1795, 3500 fr. en assignats; le 1er janvier 1796, 4600; le 1er mars, 7200.

et pacifier la Bretagne et la Vendée. Enfin, celui qui devait les éclipser tous, Bonaparte, alors âgé de vingt-sept ans, venait de gagner, au 13 vendémiaire, le commandement de l'armée de l'intérieur, qu'il échangea bientôt après contre celui de l'armée d'Italie.

Campagnes de Bonaparte en Italie (1796-1797). — Quand il vint se placer à sa tête, il la trouva cantonnée dans les Alpes, où elle luttait péniblement contre les troupes sardes, tandis que les Autrichiens menaçaient Gênes et marchaient sur le Var. Avec le coup-d'œil du génie, Bonaparte choisit son champ de bataille. Au lieu d'user ses forces au milieu de ces rochers stériles où l'on ne peut frapper de grands coups, il tourne les Alpes dont il n'aurait pu forcer le passage, se place par cette habile manœuvre entre les Piémontais et les Autrichiens, les coupe, les bat successivement, rejette les premiers dans l'Apennin, les autres sur leur capitale, et repousse l'armée sarde l'épée dans les reins jusqu'à ce qu'elle ait posé les armes. Délivré d'un ennemi, il se retourne sur l'autre. En vain Beaulieu, effrayé des victoires de Montenotte (11 avril), de Millesimo (14), de Dégo (15) et de Mondovi (22), se replie en toute hâte ; Bonaparte le suit, l'atteint, l'écrase. Au pont de Lodi, les Autrichiens veulent l'arrêter par le feu d'une artillerie formidable : nos soldats les culbutent (10 mai) et chassent jusque dans le Tyrol cette armée qui naguère menaçait nos frontières (6 juillet). A Beaulieu succède Wurmser, le meilleur général de l'Autriche ; à la première armée, une seconde, plus nom-

breuse et mieux aguerrie : elle disparaît comme l'autre (victoires de Lonato et de Castiglione, 3 et 5 août, de Bassano, 8 septembre). Alvinzi remplace Wurmser; il est écrasé à Arcole (novembre 1796) et à Rivoli (janvier 1797). L'archiduc Charles n'est pas plus heureux. Toutes les armées, tous les généraux de l'Autriche viennent échouer contre moins de quarante mille hommes conduits par un général de vingt-huit ans.

Sur le drapeau que le Directoire donna à l'armée d'Italie, il fit écrire ces mots : « Elle a fait cent cinquante mille prisonniers, pris cent soixante-dix drapeaux, cinq cent cinquante pièces d'artillerie de siége, six cents pièces de campagne, cinq équipages de pont, neuf vaisseaux, douze frégates, douze corvettes, dix-huit galères, donné la liberté aux peuples du nord de l'Italie, envoyé à Paris les chefs-d'œuvre de Michel-Ange, du Guerchin, du Titien, de Paul Véronèse, du Corrége, de l'Albane, de Carrache, de Raphaël, etc., triomphé en dix-huit batailles rangées, et livré soixante-sept combats. »

Glorieuse retraite de Moreau et traité de Campo-Formio. — Durant ces merveilleuses campagnes d'Italie, Jourdan s'était laissé battre par l'archiduc Charles à Wurtzbourg; et Moreau, découvert, avait dû reculer jusqu'au Rhin : retraite aussi glorieuse qu'une victoire; car il avait mis quarante jours à faire cent lieues, sans se laisser entamer. D'ailleurs, l'armée d'Italie avait conquis pour la France cette limite du grand fleuve, qui, pendant

plus de mille ans, avait déjà séparé la Gaule et la Germanie. Le traité de Campo-Formio, signé par Bonaparte le 17 octobre 1797, nous avait rendu le Rhin pour frontière. Au delà des Alpes, nous avions une alliée dévouée dans la nouvelle république cisalpine fondée en Lombardie.

Expédition d'Égypte (1798-1799). — L'Autriche avait posé les armes; mais l'Angleterre, inattaquable dans son île, ne pouvait consentir à laisser à la France tant de conquêtes. La guerre continua donc avec elle. Pour la frapper au cœur, en détruisant son commerce, le Directoire entreprit l'expédition d'Égypte, que Bonaparte conduisit. Des bords du Nil, il espérait atteindre l'Angleterre dans l'Inde, et y détruire son empire. Aux batailles des Pyramides (21 juillet 1798) et du Mont-Thabor (16 avril 1799), il dispersa devant lui les Mameluks et les Turcs. Mais la destruction de la flotte française à Aboukir (12 août 1798), en le privant d'artillerie de siége, le fit échouer devant Saint-Jean d'Acre (20 mai 1799). Dès lors, enfermé dans l'Égypte, il ne pouvait rien faire de grand. Après avoir encore exterminé une armée turque à Aboukir (25 juillet 1799), il abandonna sa conquête pour venir offrir à la France son épée et son génie.

Revers en Europe. — Durant son absence, la faiblesse du Directoire avait laissé perdre tous les fruits de la paix de Campo-Formio; la guerre avait recommencé avec l'Autriche ; et l'Italie, où nous avions pénétré jusqu'à Naples, était perdue. La victoire de Masséna à Zurich

(25 septembre 1799) et celle de Brune à Bergen (19 septembre) avaient seules sauvé la France d'une invasion.

Progrès des royalistes. — A l'intérieur, la lutte des partis recommençait plus vive, mais heureusement moins meurtrière. Depuis le 9 thermidor, la Révolution, déviant de sa route, semblait vouloir retourner en arrière; les émigrés rentraient en foule, les royalistes se montraient partout. La condamnation de Babœuf et de quelques républicains exaltés, qui prêchaient l'abolition de la propriété, accrut leurs espérances. Le prétendant, Louis XVIII, frère de Louis XVI[1], se croyait déjà sur le point d'être rappelé, et faisait ses conditions.

Le 18 fructidor. — Mais le Directoire n'hésita pas à se décimer lui-même en proscrivant deux de ses membres : Carnot, qui ne voulait pas qu'on recourût à la violence contre les royalistes, et Barthélemy, qui les favorisait. Cinquante-trois membres des deux conseils furent condamnés à la déportation. Parmi eux étaient Pichegru, Barbé-Marbois, Boissy-d'Anglas, Portalis et Camille Jourdan (4 septembre 1797).

Le 30 prairial. — Le corps législatif, frappé par le Directoire, le frappa à son tour au 30 prairial (18 juin 1799). Trois directeurs furent contraints de se démettre de leurs fonctions; et dans les Conseils, à Paris, aux armées, on parla tout haut de renverser cette constitution de l'an III, qui, en divisant le pouvoir exécutif,

1. Le fils de Louis XVI, que les émigrés avaient nommé Louis XVII, était mort de misère au Temple, en 1795.

le réduisait à être tour à tour faible ou violent, jamais fort avec calme et durée.

Organisation du pouvoir exécutif durant la Révolution. — Le pouvoir avait été remis à un Directoire de cinq personnes. De ces cinq directeurs, trois faisaient la loi aux deux autres. Les royalistes crurent qu'il n'y avait plus qu'un pas à faire pour revenir à la monarchie ; le Directoire leur répondit par les proscriptions du 18 fructidor. La France repoussait l'ancien régime ; elle n'en voulait pas moins l'unité du pouvoir exécutif. Aussi se jeta-t-elle dans les bras de Bonaparte quand il revint d'Orient avec le prestige dont le couvraient ses nouvelles victoires.

Le 18 brumaire. — Fatiguée de l'anarchie dans laquelle la laissait vivre un gouvernement sans force et sans dignité, elle reconnut en lui le chef qu'elle attendait. Un des directeurs, Siéyès, qui espérait enfin faire accepter le plan de constitution que depuis longtemps il méditait, crut trouver dans Bonaparte le plus utile instrument. Le général lui laissa ses espérances et accomplit la révolution militaire du 18 brumaire (9 novembre 1799) qui amena la chute du Directoire et la création du Consulat.

§ 2. LE CONSULAT.

10 novembre 1799 — 16 mai 1804.

Constitution de l'an VIII. Les trois consuls. — Pour rendre le pouvoir plus fort, on réduisit de cinq à trois le nombre des nouveaux

chefs de l'État, et on prorogea leurs fonctions pour dix années. Les trois consuls étaient Bonaparte, Siéyès et Roger-Ducos. Dès le premier jour, Siéyès reconnut qu'il s'était donné un maître. Bonaparte rejeta ses plans et fit adopter une constitution dite de l'an VIII, qui remit entre ses mains, sous le titre de Premier Consul, les plus importantes prérogatives de l'autorité. Ses deux collègues, Cambacérès et Lebrun, n'eurent que voix consultative.

Conseil d'État. Tribunat. Corps législatif. — D'après la nouvelle constitution, les lois préparées, sur l'ordre des consuls, par un *Conseil d'État*, dont les membres étaient révocables à volonté, étaient discutées par le *Tribunat*, votées ou rejetées par le *Corps législatif*. Le Tribunat exprimait sur les lois faites ou à faire, sur les abus à corriger, les améliorations à introduire, etc., des vœux que le gouvernement prenait en considération ou qu'il négligeait. Quand une loi, après l'examen des tribuns, était portée au Corps législatif, trois orateurs du Tribunat venaient ou la soutenir ou la combattre contradictoirement avec trois conseillers d'État, orateurs du gouvernement. Aucun membre du Corps législatif n'avait le droit d'intervenir au débat. Ils votaient en silence.

Le Sénat conservateur. — Un corps, le *Sénat conservateur*, composé de quatre-vingts membres, nommés à vie, eut mission de veiller au maintien de la constitution, de juger tous les actes contraires à la loi organique, et de choisir sur la liste nationale les membres du Tribunat et du Corps législatif.

Corps électoral. — Tous les Français âgés de vingt et un ans accomplis et inscrits sur les registres publics étaient électeurs. Les électeurs de chaque arrondissement communal choisissaient un dixième d'entre eux pour dresser une liste de notabilités communales; et c'est dans cette liste que le Premier Consul prenait les fonctionnaires publics de l'arrondissement. Les citoyens portés sur la liste communale nommaient un dixième d'entre eux pour former la liste départementale, dans laquelle le Premier Consul choisissait les fonctionnaires du département. Les élus de la liste départementale formaient, d'un dixième d'entre eux, la liste nationale. Tous ceux qui y étaient compris pouvaient être élevés aux fonctions publiques nationales.

C'était dans cette troisième liste de notabilités que le Sénat allait prendre les membres du Tribunat et du Corps législatif. Les assemblées qui discutaient et votaient les lois n'étaient donc que le produit d'une élection à quatre degrés.

Mesures de conciliation. — On ne connaissait Bonaparte que comme grand général; il se montra plus grand administrateur. Il donna ses premiers soins au rétablissement de l'ordre. Proclamant lui-même l'oubli du passé et la réconciliation des partis, il déclara les ci-devant nobles admissibles aux emplois, rappela les proscrits du 18 fructidor, rouvrit les églises et ferma la liste des émigrés. Les campagnes furent purgées des bandits qui les infestaient, et, pour fonder une administration à la fois forte

et éclairée, il constitua le département à l'image de l'État lui-même.

Réorganisation départementale. — Les départements étaient administrés par les directoires électifs, sur lesquels le pouvoir central avait peu d'action, et qui eux-mêmes n'agissaient point ou agissaient mal; il les remplaça par un *préfet* relevant directement du ministre de l'intérieur, et concentra dans les mains de ce fonctionnaire toute l'autorité exécutive. A côté de lui, il plaça dans le *conseil de préfecture* une sorte de conseil d'État départemental, et dans le *conseil général* une sorte de Corps législatif. Le *sous-préfet* eut aussi un *conseil d'arrondissement;* le *maire* de chaque commune un *conseil municipal.*

Réorganisation judiciaire et financière. — Chaque arrondissement ou sous-préfecture eut un tribunal civil, et, pour les finances, un receveur particulier; chaque département, un tribunal criminel et un receveur général. Vingt-sept tribunaux d'appel furent répandus sur toute la surface du territoire, et une cour de cassation maintint l'uniformité de la jurisprudence. Une commission composée de Portalis, Tronchet, Bigot de Préameneu, de Malleville, et que présida souvent Bonaparte lui-même, prépara le code civil que discuta le conseil d'État et que le Corps législatif, après un examen des grands corps judiciaires et du Tribunat, adopta en 1804. Une des utiles créations de cette époque fut celle de la *Banque de France*, qui a rendu de grands services au pays dans les moments difficiles.

Marengo; paix de Lunéville et d'Amiens.

— Les royalistes, trompés dans leurs espérances, avaient relevé dans l'ouest le drapeau de l'insurrection; Bonaparte étouffa par d'énergiques mesures cette nouvelle guerre civile. Aux frontières, surtout du côté de l'Italie, de sérieux dangers menaçaient la République. La situation semblait la même qu'en 1796. La France allait être envahie. Au lieu de se répéter en tournant les Alpes comme la première fois, Bonaparte les franchit audacieusement par le Saint-Bernard, et tomba sur les derrières de Mélas. En une seule bataille, à Marengo, il reconquit l'Italie (14 juin 1800). Cet éclatant succès et la victoire de Moreau, à Hohenlinden, forcèrent l'Autriche à signer la paix de Lunéville (8 janvier 1801), bientôt suivie de la paix d'Amiens que l'Angleterre accepta (25 mars 1802).

Glorieuse administration de Bonaparte. — Bonaparte était au comble de la gloire. Pour la seconde fois, il venait de donner la paix à la France. L'Égypte était perdue, et une expédition pour faire reconnaître aux noirs de Saint-Domingue l'autorité de la métropole, allait échouer. Mais ces lointains désastres éveillaient à peine un écho en France. On les oubliait en voyant sous la main habile et ferme du Premier Consul les partis se calmer, et partout l'ordre renaître. Il renouvelait pour l'industrie la puissante impulsion de Colbert. Le commerce était encouragé, les finances réorganisées, les routes, les ports réparés, les arsenaux remplis. A Paris, trois ponts étaient jetés sur la Seine. Entre les vallées de la Seine et de l'Oise il faisait creuser le canal de Saint-Quentin; entre la France et

l'Italie il jetait la magnifique route du Simplon, et il fondait des hospices sur la cime des Alpes. Le Code civil se discutait sous ses yeux, et il élaborait déjà le projet d'une puissante organisation de l'éducation nationale. Une merveilleuse activité, une puissance de travail inouïe lui faisaient tout voir, tout comprendre, tout faire. Les arts, les lettres recevaient de lui de précieux encouragements. Étranger aux rancunes des dix dernières années, il accueillait les émigrés, rappelait les prêtres et signait avec Pie VII le concordat, c'est-à-dire la paix religieuse; il essayait d'effacer les haines et de ne former qu'un grand parti, celui de la France. Enfin, tout en enchaînant la Révolution à son char, il conservait ses principes dans son Code civil, c'est-à-dire qu'il la rendait impérissable.

La machine infernale (1804). — Mais il ne put désarmer tous ses ennemis. Chaque jour de nouvelles conspirations se formaient contre sa vie. La machine infernale de la rue Saint-Nicaise avait failli le faire périr. Pour renvoyer, comme il le dit lui-même, à ses ennemis la terreur, il fit exécuter Georges Cadoudal, venu à Paris pour l'assassiner; il exila Moreau, emprisonna Pichegru, qui s'étrangla dans son cachot, et, faisant, contre le droit des gens, enlever du château d'Ettenheim, dans le margraviat de Bade, le duc d'Enghien, il le livra à une commission militaire qui le condamna et le fit fusiller, la même nuit, dans les fossés de Vincennes (20 mars 1804).

Le Consulat à vie. — Dès le 2 août 1802, Bonaparte s'était fait nommer Consul à vie;

trois mois auparavant, il avait institué, pour récompenser les services civils et militaires, le talent et le courage, l'ordre de la Légion d'honneur, glorieux système de distinctions sociales que l'esprit d'égalité pouvait avouer.

Sénatus-consulte organique de l'an X. — Afin de mettre les institutions en harmonie avec les nouveaux droits accordés au Premier Consul, il fallut remanier la constitution de l'an VIII. Les listes des notabilités furent supprimées et remplacées par des colléges électoraux à vie. Mais les plus importants changements se firent au profit du Sénat. Investi du pouvoir constituant, il eut le droit de régler, par des sénatus-consultes, ce qui n'avait pas été prévu par les lois organiques, le droit de suspendre le jury, de dissoudre le Corps législatif et le Tribunat, de mettre les départements hors de la constitution, le droit enfin de faire des sénatus-consultes organiques, mais qui auraient été discutés au préalable dans un conseil privé dont les membres seraient chaque fois choisis par le Premier Consul.

Opposition du Tribunat. — L'admiration pour un beau génie, la reconnaissance pour de grands services et un immense besoin d'ordre après tant d'agitations, faisaient accepter tous ces changements. Au Tribunat seulement quelques membres protestèrent; mais les voix de Daunou, de Lanjuinais, de Chénier, de Carnot et de Benjamin Constant, comme l'opposition de Mme de Staël et de Chateaubriand, se perdaient dans l'éclat qui environnait le nouveau pouvoir.

Bonaparte proclamé Empereur. — Le terme de ces innovations fut la déclaration par laquelle le Sénat pria le Premier Consul de gouverner la république française avec le titre d'Empereur héréditaire sous le nom de Napoléon Ier (2 floréal an XII, 18 mai 1804).

Remarques diverses. — Première exposition des produits de l'industrie (21 septembre 1798). « C'est une première campagne contre l'Angleterre, disait le ministre. Nos manufactures sont les arsenaux d'où doivent sortir les armées les plus funestes à la puissance britannique. » Il n'y avait que 210 exposants, 1422 en 1806, 1795 en 1827, 4532 en 1849. — Rétablissement de l'impôt du sel à raison d'un sou par livre (28 janvier 1799). Importation du métier appelé le *Mull-Jenny*, 1800. — Chateaubriand publie le *Génie du Christianisme*, 1802. — Création de l'École spéciale militaire (Saint-Cyr), 1803. — Essai du bateau à vapeur de l'Américain Fulton, sur la Seine, à Paris (9 août 1803).

CHAPITRE XVI.

L'EMPIRE.

(18 mai 1804 — 11 avril 1814.)

Couronnement ; nouvelle noblesse. — Plus de trois millions et demi de suffrages avaient accepté l'empire. Le pape Pie VII vint lui-même à Paris couronner le nouveau Charlemagne (2 décembre 1804). Pour donner au trône, qui venait d'être relevé, l'éclat des vieilles monarchies, Napoléon créa une nouvelle noblesse : des comtes, des ducs, des princes. Il nomma dix-huit maréchaux : Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davoust, Bessières, Kellerman, Lefèvre, Pérignon, Serrurier, et il leur donna des titres et des terres. On revit aussi les anciennes charges de cour : les grands dignitaires, les chambellans, les pages. Il espérait par là réunir, sous les mêmes titres, les hommes de la Révolution et ceux de l'ancien régime.

Napoléon roi d'Italie. — Napoléon était président de la république italienne. Passé empereur en France, il devint roi en Italie (18 mars 1805). Cette belle contrée pouvait se régénérer dans ses mains. « Vous n'avez que des lois locales, dit-il aux députés de la république cisal-

pine ; il vous faut des lois générales. » C'est-à-dire vous n'êtes que des municipalités envieuses, ennemies les unes des autres : il faut que vous deveniez un État. Cette unité que Napoléon Ier voulait donner aux Italiens en les faisant d'abord Français, Napoléon III la leur a assurée en les laissant Italiens.

Napoléon médiateur de la Suisse. — Il était, depuis 1802, médiateur de la république helvétique, et il avait profité du droit que lui conférait ce titre pour donner à la Suisse une sage constitution, qui maintenait la paix entre ses cantons rivaux et devait les amener à former une nation véritable. La Diète a repris, de nos jours, pour elle-même, les idées de Napoléon. Après la proclamation de l'empire, Napoléon ne changea rien à ses rapports avec ce pays, mais il prit plusieurs régiments suisses à son service.

Austerlitz et le traité de Presbourg (1805). — La coalition, soudoyée par l'Angleterre, ne pouvait se résigner à voir le triomphe des idées nouvelles et la puissance de Napoléon. L'aristocratie anglaise surtout, dirigée par Pitt, aurait risqué son dernier soldat et son dernier écu plutôt que d'accepter la France si glorieuse et si forte. Par le traité d'Amiens, elle s'était engagée à évacuer Malte, la clef de la Méditerranée, et elle s'y refusait. Napoléon fit entrer des troupes en Hollande et menaça les îles Britanniques d'une descente. L'or anglais détourna ce péril. L'empereur était au camp de Boulogne quand il apprit que deux cent vingt mille Autrichiens s'avançaient sur le Rhin et l'Adige. Il

fallait ajourner le projet de descente. Napoléon s'en vengea par une suite de victoires qui le conduisirent à Vienne et qu'il couronna par la grande bataille d'Austerlitz, gagnée le 2 décembre 1805 sur les empereurs d'Autriche et de Russie. Par la paix de Presbourg (26 décembre), l'Autriche laissa le vainqueur créer les deux nouveaux royaumes allemands de Bavière et de Wurtemberg, et la confédération du Rhin.

Iéna, Friedland et la paix de Tilsitt (1806-1807). — Mais l'Angleterre, encouragée par sa victoire navale de Trafalgar (1805), continuait la lutte et décida la Prusse à descendre à son tour dans l'arène. Napoléon répondit par un coup de foudre à la provocation du cabinet de Berlin. La victoire d'Iéna (1806) brisa la monarchie prussienne. Derrière la Prusse, Napoléon trouva encore une fois la Russie. Après avoir fait éprouver aux troupes russes un premier échec à Eylau, il les écrasa à Friedland (14 juin 1807), et Alexandre signa la paix de Tilsitt (7 juillet).

Napoléon protecteur de la confédération du Rhin. — Après Austerlitz et Iéna, Napoléon avait repris, en l'agrandissant, le plan de la ligue du Rhin imaginée au dix-septième siècle par Mazarin et Louis XIV. Il avait créé la confédération du Rhin (12 juillet 1806) pour établir dans l'ouest de l'Allemagne un corps d'États véritablement allemands, capable de faire équilibre aux deux puissances du nord-est et du sud-est, la Prusse et l'Autriche, toutes deux à moitié slaves. C'était pour tout le monde d'une politique excellente.

Royaumes feudataires de l'Empire. — En même temps, il organisa pour ses frères de nouveaux royaumes : pour Louis, celui de Hollande (juin 1806); pour Jérôme, celui de Westphalie (18 août 1807); pour Joseph, celui de Naples (30 mars 1806), et plus tard celui d'Espagne (6 juin 1808); pour Murat, son beau-frère, le grand-duché de Berg, que Murat échangea contre la couronne de Naples. Par là, il voulut former autour de son empire une ceinture d'États placés sous l'influence des idées françaises, c'est-à-dire sous celle des principes de la Révolution, et qui devaient l'aider dans sa lutte contre le régime féodal et absolutiste de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie. Mesure habile en principe, car ces États alliés ou feudataires pouvaient couvrir l'empire; mesure funeste en réalité, car, dans ces arrangements, Napoléon ne tint aucun compte d'une force immense : le sentiment national des peuples dont il disposait. Quelques années après, cette force se retourna contre lui et le brisa.

Blocus continental. — Le 21 novembre 1806, l'Empereur avait déclaré, à Berlin, les Iles-Britanniques en état de blocus, et, par conséquent, interdit tout commerce avec elles. Ce n'était qu'une représaille provoquée par le despotisme maritime de nos rivaux et qui a rendu, malgré elle-même, l'Europe industrielle. Le Portugal, refusant de s'associer à la politique nouvelle, Napoléon forma un corps d'armée pour chasser les Anglais de ce royaume.

Invasion de l'Espagne. — Durant ces opé-

rations, la cour de Madrid donnait au monde le plus triste spectacle. Le prince héréditaire conspirait contre son père, livré à un indigne favori ; et le roi invoquait l'appui de l'empereur des Français. Napoléon attira les deux princes à Bayonne et décida le vieux monarque à abdiquer en sa faveur (9 mai 1808). Ferdinand fut relégué au château de Valençay ; Charles se retira dans celui de Compiègne. Napoléon voulait reprendre la politique de Louis XIV et s'assurer de l'Espagne au sud, pour avoir au nord toute sa liberté d'action. La pensée était juste : l'exécution fut mauvaise. Cette tentative pour mettre la main sur l'Espagne fut la plus grande faute de Napoléon, et une des causes de la chute de l'empire.

Résistance du peuple espagnol. — Les troupes françaises déjà entrées en Espagne étaient maîtresses de Madrid; mais le courage de nos soldats et l'habileté de leurs chefs furent inutiles contre le fanatisme religieux et patriotique des Espagnols. Son frère, Joseph Bonaparte, qu'il leur imposait pour roi, eût sans doute rendu de grands services à l'Espagne ; mais un peuple ne peut vouloir même de la liberté quand c'est un étranger qui l'apporte. Napoléon eut beau gagner des victoires et conduire son frère à Madrid : dans ce pays de montagnes, l'insurrection, écrasée sur un point, reparaissait sur un autre; et puis l'Angleterre fournissait des armes, de l'argent, des soldats, des généraux.

Wagram (1809). — Malgré les assurances que Napoléon reçut de toutes les puissances du

continent à l'entrevue d'Erfurth, les Anglais surent organiser une cinquième coalition, qui força l'Empereur à laisser inachevée son entreprise d'Espagne pour voler de nouveau en Allemagne. Le 12 mai 1809, il entra pour la seconde fois à Vienne, et le 6 juillet suivant il gagna la sanglante bataille de Wagram, suivie de la paix de Vienne[1].

Apogée de la grandeur de l'Empereur. — Napoléon était alors au comble de la puissance. Son empire, qui s'étendait des bouches de l'Elbe à celles du Tibre, comptait cent trente départements. Son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise venait de le faire entrer dans les vieilles maisons royales de l'Europe. La naissance d'un fils (20 mars 1811), qui fut proclamé roi de Rome à son berceau, et qui est mort duc de Reichstadt, épuisa pour lui les prospérités.

Commencement des revers. — Déjà, cependant, ses armes n'étaient plus invincibles. En Espagne, Junot, Masséna lui-même n'avaient pu conquérir le Portugal, et le général Dupont avait signé, en 1808, la honteuse capitulation de Baylen. Les espérances de ses ennemis grandissaient, et l'Angleterre sut encore détacher la Russie de son alliance.

Campagne de Russie. — Pour contraindre cette puissance à rentrer dans le système du blocus continental, Bonaparte passa le Niémen,

1. La bataille de Wagram avait été précédée par celle d'Essling, où quarante-cinq mille Français résistèrent pendant deux jours à quatre-vingt-dix mille Autrichiens; il y eut de notre côté huit mille cinq cents blessés presque tous touchés du boulet.

le 24 juin 1812, à la tête de quatre cent cinquante mille hommes. L'expédition parut d'abord réussir. Partout les Russes furent battus : à Witepsk, à Smolensk, à Valoutina, et la sanglante victoire de la Moskowa lui livra Moscou, la seconde capitale de l'empire, que les Russes incendièrent en se retirant.

Retraite de Moscou. — Malheureusement il crut avoir gagné la paix; il l'attendit et perdit un temps précieux. Quand il reconnut qu'il faudrait, pour l'arracher, une seconde expédition sur Saint-Pétersbourg, il était trop tard pour l'entreprendre, et l'impossibilité d'hiverner au milieu d'un pays ruiné le décida à la retraite. Elle eût été heureuse sans un hiver précoce et le manque de vivres. Une grande partie de l'armée, tous les chevaux, tous les bagages périrent ou furent abandonnés, soit au milieu des neiges, soit au désastreux passage de la Bérésina. Cependant, ce qui restait encore de soldats en armes ne put être entamé, et Napoléon, accouru à Paris, y fit d'immenses préparatifs pour réparer ses pertes.

Bataille de Leipzig (1813). — Mais c'en était fait du prestige de sa puissance invincible. Tous ses alliés se tournèrent l'un après l'autre contre lui. La Prusse, la Suède, dirigée alors par un de nos anciens généraux, Bernadotte, en donnèrent l'exemple; elles unirent leurs armes à celles des Russes, vainqueurs sans combat. L'Allemagne entière, travaillée par les sociétés secrètes, se tint prête à se soulever. Les promesses libérales, mais trompeuses, des rois achevèrent d'entraîner les peuples. Les

brillantes victoires de Lutzen, de Bautzen et de Wurschen, gagnées par Napoléon avec des conscrits, dans la campagne de 1813, arrêtèrent quelque temps la défection de l'Autriche; mais cette puissance oublia à la fin les nœuds qu'elle avait formés, et l'empereur François réclama le droit d'aider à détrôner sa fille et son petit-fils.

Trois cent mille hommes se réunirent à Leipzig contre les cent trente mille soldats de Napoléon. Après une lutte gigantesque de trois jours, aidés par la trahison des Saxons, qui, au milieu de l'action, passèrent de leur côté, ils nous forcèrent à quitter le champ de bataille, pour la première fois vaincus. Il fallut reculer jusqu'au Rhin.

Campagne de 1814. — L'année suivante commença cette admirable campagne de France où le génie militaire de l'Empereur fit des miracles. Mais, tandis qu'il luttait héroïquement avec quelques milliers de braves contre l'Europe conjurée, les royalistes relevèrent la tête, et les libéraux firent à ses mesures une opposition intempestive. A cette heure suprême, il eût fallu une dictature pour épargner à la France la plus grande honte qu'une nation puisse subir : l'invasion étrangère ; et l'on ne parlait que de droits politiques et de libertés ! A beaucoup l'ennemi semblait un libérateur. Vainement Napoléon vainquit à Champaubert, à Montmirail, à Montereau ; les alliés avançaient toujours favorisés par les défections qui, partout, éclataient, surtout dans le midi, par où arrivaient le duc de Wellington et les Anglais, que le maréchal

Soult arrêta un moment par la bataille de Toulouse.

Un mouvement hardi sur les derrières des armées ennemies allait peut-être sauver la France. Que Paris seulement tînt quelques jours, et les alliés étaient coupés de leurs communications et compromis. Mais Paris, défendu seulement pendant douze heures, capitula (30 mars), et le Sénat proclama la déchéance de l'Empereur. Lui-même signa à Fontainebleau son abdication (11 avril).

La première restauration, les Cent-Jours, Waterloo (1814-1815). — Les anciens princes français de la maison de Bourbon avaient suivi les armées ennemies. Le czar, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, embarrassés sur le choix du gouvernement qu'ils devaient imposer à la France, furent décidés, par Talleyrand et les royalistes, à reconnaître Louis XVIII, qui data son règne de la mort de son neveu. Le drapeau blanc remplaça le drapeau d'Austerlitz, et la France rentra dans les limites qu'elle avait eues avant la Révolution. En compensation de tant de sacrifices, Louis XVIII octroyait une charte constitutionnelle, qui créait deux chambres où seraient discutés les grands intérêts du pays. Les émigrés, revenus avec les princes, s'irritèrent de ces concessions faites aux idées nouvelles. L'avidité des uns, les prétentions surannées des autres, les excès de tous excitèrent un mécontentement qui retentit jusqu'à l'île d'Elbe, où Napoléon avait été relégué. Il crut pouvoir en profiter pour réparer ses derniers désastres, et le 1er mars 1815 il vint débarquer avec huit cents hommes sur les côtes

de la Provence. Toutes les troupes qu'on envoya contre lui passèrent de son côté, et, sans avoir brûlé une amorce, il rentra dans Paris, d'où les Bourbons s'étaient enfuis pour la seconde fois. Mais les princes coalisés n'avaient pas encore licencié leurs troupes. Ils se trouvaient alors réunis au congrès de Vienne, occupés à régler à leur gré les affaires de l'Europe. Ils lancèrent de nouveau huit cent mille hommes sur la France, et mirent Bonaparte au ban des nations.

Cependant l'Empereur avait essayé de rallier à lui les libéraux, en proclamant l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, qui consacrait la plupart des principes de la Charte. Dès qu'il eut rétabli l'ordre à l'intérieur, il courut au-devant de Wellington et de Blücher, battit les Prussiens à Ligny (16 juin 1815), et, pendant une demi-journée, lutta victorieusement avec soixante-cinq mille hommes contre quatre-vingt-dix mille Anglais, Belges, Hanovriens, etc. Déjà Wellington commençait la retraite, quand les Prussiens, échappés par un fatal concours de circonstances à la poursuite de Grouchy, tombèrent sur nos soldats épuisés (18 juin). Le désastre de Waterloo termina les destinées de l'Empire. Napoléon abdiqua de nouveau en faveur de son fils Napoléon II (22 juin); mais Paris vit une seconde fois les étrangers entrer dans ses murs, piller nos musées et dépouiller nos bibliothèques. Napoléon, qu'on n'osa tuer d'un coup, fut déporté à Sainte-Hélène, au milieu de l'Atlantique. Il y mourut le 5 mai 1821, après six ans d'une douloureuse captivité.

Louis XVIII; les traités de 1815. — Les Bourbons revinrent de Gand, et Louis XVIII remonta sur le trône en abandonnant aux alliés une indemnité de huit cents millions, avec Philippeville, Marienbourg, le duché de Bouillon, Sarrelouis, Landau, la Savoie, c'est-à-dire en laissant ouvrir tout le long de nos frontières des trouées par lesquelles une nouvelle coalition, on le croyait, pourrait toujours passer aisément[1]. Non content de nous affaiblir, on se fortifiait contre nous. L'Autriche s'établit en Italie pour y détruire notre influence et au besoin nous menacer par le sud-est; la Bavière et la Prusse, sur le Rhin, pour nous en interdire les approches; et, de la Belgique réunie à la Hollande, on forma le royaume des Pays-Bas, qui devait servir de forteresse contre la France.

Ainsi, on nous fit rétrograder jusqu'au siècle de Louis XIV; on nous reprit plusieurs places de Vauban; et, depuis le commencement du dix-huitième siècle, les grandes puissances de l'Europe avaient doublé, quelques-unes triplé leur population et leur territoire! Même cent cinquante mille étrangers devaient, pendant cinq ans, et à nos frais, faire, au nom de l'Europe, la police de la France.

Résumé de la période impériale. — Ainsi le duel à mort que l'aristocratie britannique avait entrepris contre la France était fini; l'or anglais avait vaincu.

1. Aux colonies, nous perdîmes, par suite des guerres de la Révolution, Tabago, Sainte-Lucie, Saint-Domingue, les Seychelles l'île de France et ses dépendances. L'Inde française fut réduite à des proportions insignifiantes.

Napoléon avait cru l'Europe complice de sa juste haine pour l'Angleterre; et il avait pris l'empire de la terre pour mieux combattre les tyrans des mers. Dans cette lutte gigantesque, la question des libertés publiques de la France et celle de l'indépendance des nations disparurent. Forcé pendant dix années de vaincre, il alla à Lisbonne, à Madrid, à Vienne, à Berlin; et toujours l'insaisissable ennemi échappait. Il voulut aller jusqu'à Moscou. Au retour, l'hiver tua la grande armée; alors les peuples partout se soulevèrent, et en France les patriotes refusèrent leur concours. Le colosse tomba; dans sa chute il semblait entraîner la patrie elle-même. Elle lui a pourtant pardonné, car elle lui doit une gloire incomparable.

Napoléon, en effet, sauva et consacra à jamais, sauf une, les plus heureuses conquêtes de la Révolution : la justice mise dans la loi, l'égalité de tous, quels que fussent la naissance, la religion et le lieu d'origine. C'était là, comme il le disait lui-même, le grand résultat social de la Révolution, celui pour lequel il valait la peine de souffrir ce qu'on avait souffert. Il oubliait la liberté; mais l'égalité devait la ramener un jour.

D'autres bienfaits, d'immenses travaux accomplis, des monuments grandioses, des routes, des canaux[1], l'industrie éveillée, l'agriculture encouragée par la sécurité donnée aux acquéreurs des biens nationaux, une administration

1. La Madeleine, l'arc de l'Étoile, la colonne de la place Vendôme; l'arc de la Paix, à Milan; la place Bellecourt, à Lyon; le canal de l'Ourcq, celui de Saint-Quentin, la magnifique route du Simplon, celle dont il sillonna la Vendée.

d'une célérité incomparable, pleine de probité et de lumière, l'unité de la France consolidée, sa grandeur dépassant tous les rêves : voilà ses excuses. Et pouvait-il, le lendemain de Marengo ou du traité d'Amiens, laisser à elle-même la France délivrée? Au dedans il fallait forcer les partis à vivre en paix; au dehors, il fallait vaincre encore.

Malgré sa cour de rois et à certains égards, malgré lui-même, Napoléon resta pour l'Europe le soldat armé de la Révolution. En couronnant des parvenus, en forçant des rois, des empereurs à devenir les courtisans de sa fortune roturière, il détruisit le vieux prestige de la royauté de droit divin. L'Espagne, l'Italie et l'Allemagne sortirent frémissantes de ses mains. Pour le renverser, les rois furent contraints de proclamer les droits des peuples. Lui-même il reconnut toujours sa véritable origine, aux grands moments de sa destinée. « On veut, disait-il un jour au sujet d'un attentat des royalistes, on veut détruire la Révolution en s'attaquant à ma personne; je la défendrai, car je suis la Révolution, moi. » Au milieu des splendeurs inouïes de Dresde ou d'Erfurt, les rois, les princes l'entendirent, surpris et embarrassés, raconter ses souvenirs de sous-lieutenant d'artillerie, et lorsqu'en 1814 les députés libéraux, se trompant d'heure, marchandaient l'autorité à celui qui seul pouvait sauver la France, il répondit encore : « C'est moi qui suis le véritable représentant du peuple. » Que ne le crut-il assez fermement pour s'adresser au peuple lui-même, qui voulait dé-

fendre Paris et qu'on trompa lâchement. Mais Napoléon, esprit organisateur, ne connaissait pas les forces révolutionnaires. Il ne voulut pas regarder au delà de son fastueux entourage, et quand les ducs et princes qu'il avait faits l'abandonnèrent, il se crut abandonné de tous. Le peuple, plus sûrement conduit par son instinct et son patriotisme, ne s'y trompa jamais; lui qui avait payé de son sang toutes les victoires de l'Empereur, il aimait, il regretta Napoléon.

A partir du chapitre suivant, M. Zeller, maître de conférences à l'École normale supérieure, a rédigé la suite de cette histoire.

CHAPITRE XVII.

LA RESTAURATION.

(22 juin 1815. — 26 juillet 1830.)

Réaction royaliste. — Les royalistes se vengèrent cruellement de leur second exil. Le général Labédoyère, les frères Faucher, les généraux Mouton-Duvernet, Chartrand, Bonnaire furent fusillés. Le maréchal Ney, condamné à mort par la cour des Pairs, fut exécuté le 7 décembre, dans l'avenue de l'Observatoire. « Soldats, droit au cœur, » dit, en commandant le feu, le héros de la Moskowa. Le maréchal Brune, les généraux Ramel et Lagarde furent assassinés, et une sanglante réaction frappa dans tout le midi les hommes dévoués au régime impérial, même des royalistes qu'on ne jugeait pas assez ardents. Une loi du 4 décembre 1815 institua pour trois ans des cours prévôtales qui s'attirèrent bientôt une sinistre renommée. La monarchie restaurée eut ses massacres, sa terreur, qu'on appelle la terreur blanche.

Au lieu de modérer ce mouvement des esprits, la Chambre des députés fit elle-même la guerre aux principes de la Révolution. Elle essaya, malgré le roi, d'effacer la Charte. Louis XVIII fut obligé de renvoyer ces serviteurs trop dévoués; il prit pour ministre le duc de Richelieu, puis le duc Decazes, et une nouvelle

Chambre plus modérée commença l'ère du gouvernement représentatif dans notre pays. Cette Chambre adopta la loi qui assurait le recrutement de l'armée par la conscription et limitait à six ans le service militaire : loi qui a gardé le nom de son auteur, le maréchal Gouvion Saint-Cyr. L'année 1818 vit enfin cesser l'occupation du territoire français par les armées étrangères. La sainte alliance voulut bien retirer ses soldats avant le temps fixé par les traités

Assassinat du duc de Berri. — Jusqu'en 1819, les progrès des libéraux furent lents, mais certains, et ils allaient saisir la majorité, quand le roi, croyant être allé trop loin dans ce sens, se rapprocha du parti contraire. Ce système de bascule, comme on l'appela, ne pouvait contenter personne. L'assassinat du duc de Berri rompit l'équilibre au profit des royalistes. Le 13 février 1820, le duc de Berri était à l'Opéra : à dix heures du soir, il voulut reconduire la duchesse à sa voiture et au moment où il lui disait adieu, un misérable, Louvel, survint et le poignarda sans qu'on eût à peine le temps de le voir. Louvel persista jusque sur l'échafaud à déclarer qu'il n'avait pas de complices. Les idées libérales furent rendues responsables de ce crime, et le nouveau ministère qui fut alors formé lança le gouvernement dans la voie funeste où il vint se briser en 1830.

Alliance de l'autel et du trône. — La liberté individuelle fut suspendue, la censure des journaux rétablie, et le *double vote* institué pour faire passer l'influence politique aux mains des grands propriétaires qui votaient deux fois, au

collége de département et au collége d'arrondissement. La naissance du duc de Bordeaux, fils posthume du duc de Berri (29 septembre 1820), la mort de Napoléon (5 mai 1821), augmentèrent la joie et les espérances des ultra-royalistes, qui firent arriver au ministère MM. de Villèle et Corbière. Alors on parla tout haut de rétablir l'autorité royale dans ses anciennes prérogatives et de rendre au clergé son influence politique. Les jésuites revenus en France et les congrégations religieuses de tous les ordres entreprirent de convertir le pays à ces idées réactionnaires.

Sociétés secrètes. — Les libéraux protestèrent, comme le font les partis opprimés, par des conspirations. A la congrégation formée par les ultra-royalistes, et qui comptait cinquante mille affiliés, ils opposèrent la *charbonnerie*, qui se recrutait surtout dans les écoles, le barreau et l'armée. Le carbonarisme étendait ses ramifications sur toute la France, dans l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Il essaya plusieurs insurrections à main armée. En 1820, le capitaine Nantil, plus tard le général Berton, le colonel Caron, le capitaine Vallé et quatre sous-officiers de la Rochelle furent condamnés et exécutés, excepté Nantil, qui échappa par la fuite.

Expédition d'Espagne. — Après avoir à l'intérieur effrayé les libéraux par des lois et par des supplices, le ministère chargea une armée d'aller étouffer en Espagne l'esprit révolutionnaire et libéral, comme on venait de l'étouffer en Allemagne, à Naples et dans le Piémont

Cette expédition, commandée par le duc d'An-

goulême, avait pour but de rendre à Ferdinand VII son autorité absolue sur ses sujets qui voulaient le contraindre à donner une constitution. L'armée française, qui agissait au nom de la Sainte Alliance réunie en Congrès à Vérone (1822), entra en Espagne le 7 avril 1823. Elle eut peu d'occasions de combattre et ne rencontra de résistance sérieuse qu'à Cadix dont elle fit le siége. Le 31 août nos troupes s'emparèrent, après un brillant assaut, de la forte position du Trocadero, et ce succès détermina la reddition de la ville. Rétabli par nos armes, Ferdinand VII n'en écouta que moins nos conseils et fit peser un joug plus dur sur son royaume. Cette expédition ne put donc, comme l'avait espéré Chateaubriand, alors ministre, faire rejaillir sur la branche aînée des Bourbons assez de gloire militaire pour la réconcilier avec le pays. Le ministère et la congrégation y puisèrent une confiance fatale que les élections augmentèrent encore, parce qu'elles ne laissèrent entrer à la Chambre que dix-neuf députés libéraux.

Courier, Béranger. — Mais derrière eux et avec eux était le pays tout entier qui applaudissait aux arrêts de la magistrature, devenue libérale depuis que la congrégation était menaçante et qui surtout lisait avidement les pamphlets de Paul-Louis Courier et les chansons de Béranger. Béranger continuait, même en prison, à chansonner le Gouvernement, à attaquer cette union dangereuse du trône et de l'autel. Béranger évoquait les glorieux souvenirs de l'Empire et réveillait le patriotisme des Français. Aussi lorsqu'il mourut, en 1857, l'empereur Napoléon III vou-

lut que l'État fît les frais des funérailles de ce poëte populaire et national.

Charles X, M. de Villèle. — La mort de Louis XVIII, roi prudent et modéré, parut devoir assurer le triomphe des ultra-royalistes en faisant passer la couronne sur la tête de son frère Charles X (1824). Un de ceux qui, en 1789, avaient donné le signal de l'émigration, depuis longtemps ennemi du nouveau régime, ce prince se croyait appelé à faire revivre en France la foi à l'ancienne monarchie. Dès les premiers jours de son règne, il fit demander aux Chambres par M. de Villèle une indemnité d'un milliard pour les émigrés, le rétablissement des couvents de femmes, celui du droit d'aînesse, et une loi plus sévère contre les délits commis dans les églises. Les députés accordèrent tout; il n'y eut de résistance qu'à la Chambre des pairs, qui par cette opposition gagna quelques jours de popularité.

Au mois de mai 1825, le nouveau roi fit renouveler en sa faveur l'antique cérémonie du sacre. A cette fête royale répondit une solennité populaire. Un des chefs du parti libéral, le général Foy, venait de mourir. Cent mille personnes suivirent ses funérailles, et une souscription nationale assura l'avenir de ses enfants.

La conduite du ministère avait irrité contre lui la population de toutes les grandes villes. Paris surtout lui était hostile. A une revue de la garde nationale, que le roi passa lui-même au mois d'avril 1827, le cri : « A bas les ministres » retentit dans tous les rangs. Le soir même, la garde nationale fut licenciée. C'était une faute,

car la royauté, en achevant d'éloigner d'elle toute la classe moyenne, se trouva avec ses seules forces en face d'une révolution prochaine. Le ministère Villèle vécut huit mois encore; mais les élections générales qu'il provoqua imprudemment, envoyèrent à la Chambre une majorité libérale devant laquelle il tomba.

Bataille de Navarin. Expédition de Morée. — Tous les partis manifestaient leurs sympathies pour un peuple qui défendait avec héroïsme son indépendance, le peuple grec. Cette nation, si célèbre dans l'antiquité, venait de secouer le joug énervant des Turcs, mais elle allait succomber lorsque l'Angleterre, la France et la Russie s'unirent pour la sauver (5 juillet 1827). Les trois flottes alliées écrasèrent à Navarin la marine turque (20 septembre 1827). La France envoya de plus en Morée un corps d'armée commandé par le général Maison qui reprit en peu de temps toutes les villes occupées par les Turcs. La Grèce était délivrée.

Modération de M. de Martignac. — Le 4 janvier 1828, un nouveau cabinet avait été formé ; il porta le nom du ministre le plus influent, M. de Martignac, et dura dix-huit mois, jusqu'au 8 août 1829. Ses intentions furent droites, libérales, et ses actes généralement approuvés. Il abolit la censure, chercha à prévenir les fraudes électorales, chassa les jésuites du royaume et plaça sous le régime commun les établissements d'éducation dirigés par des ecclésiastiques. Malheureusement, Charles X, toujours livré aux funestes conseils de la congrégation, supportait son ministère sans l'aimer, et n'acceptait qu'à

contre-cœur les ordonnances soumises à sa signature. Il se crut assez fort pour jeter le défi à la France, et, renvoyant son ministère libéral, il le remplaça par MM. de Polignac, de Labourdonnaie et de Bourmont.

Le ministère Polignac. — Ces choix étaient une déclaration de guerre de la royauté au pays: une crise devenait inévitable. Pendant dix mois, la presse de l'opposition répéta au gouvernement qu'il aboutirait forcément à un coup d'Etat, et les députés déclarèrent dans leur réponse au discours du roi que le ministère n'avait pas la confiance du pays. La Chambre fut dissoute, mais les deux cent vingt et un signataires de l'adresse furent réélus, et la royauté vaincue dans les élections se décida à faire elle-même une révolution.

Prise d'Alger. — La conquête d'Alger, entreprise pour venger un affront fait à notre consul, parut fournir une occasion favorable. Une armée de 37 000 hommes, commandée par le comte de Bourmont, s'embarqua à Toulon et descendit le 14 juin sur la côte africaine. Les Algériens furent battus et dispersés dans les montagnes. Le 4 juillet nos troupes s'emparaient du fort appelé le Château de l'Empereur, qui domine Alger et dont la chute amena celle de la ville. Le trésor amassé par les deys paya les frais de cette expédition qui plantait notre drapeau civilisateur sur la terre d'Afrique, d'où il n'a plus été enlevé.

La révolution de 1830. — Le 26 du même mois parurent les fameuses ordonnances qui supprimaient la liberté de la presse et créaient un

nouveau système d'élections. Paris répondit à cette provocation par les trois mémorables journées des 27, 28 et 29 juillet 1830. Malgré la bravoure de la garde royale Charles X fut vaincu et obligé de quitter le royaume (29 juillet-16 août). Après les premiers jours d'août, on éleva au trône le chef de la branche cadette des Bourbons, le duc d'Orléans, qui prit le nom de Louis-Philippe Ier. Six mille victimes étaient tombées mortes ou blessées. La France salua de ses unanimes acclamations cette séparation d'avec les hommes et l'affront de 1815. En reprenant le drapeau tricolore, elle semblait reprendre aussi possession d'elle-même, avec toutes ses gloires et toutes les libertés légitimes.

CHAPITRE XVIII.

LE GOUVERNEMENT DE JUILLET.

(9 août 1830. — 24 février 1848.)

Le roi Louis-Philippe. — La Fayette avait dit en montrant le duc d'Orléans au peuple, à l'hôtel de ville : « Voilà la meilleure des républiques. » Beaucoup avaient pensé comme la Fayette. Les vertus privées du prince, sa belle famille, ses antécédents libéraux, les souvenirs soigneusement ravivés de Jemmapes et de Valmy, ses habitudes bourgeoises, l'éducation populaire donnée à ses fils dans nos écoles publiques, tout encourageait les espérances.

Le duc d'Orléans, chef de la branche cadette de la maison de Bourbon, fut proclamé roi le 9 août, après qu'il eut juré l'observation de la Charte revisée. Les changements étaient peu importants. Abolition de l'hérédité de la pairie, fixation du cens d'éligibilité à 500 francs et du cens électoral à 200. Les droits politiques restaient conférés à la fortune, plutôt qu'à l'intelligence : et la masse de la nation en était exclue. Mais en 1814, Louis XVIII avait donné une Charte octroyée par son bon plaisir ; en 1830, Louis-Philippe en acceptait une qui lui était imposée par la Chambre des députés. Dans ce fait était toute la révolution.

1830-1831. Ministère de M. Laffitte. — L'ébranlement causé par la chute de la Restauration avait donné une force inattendue au parti républicain. Il fallut d'abord compter avec lui. On le flatta quelque temps dans la personne de deux hommes que les républicains respectaient, le général la Fayette que l'on nomma commandant de toutes les gardes nationales de France et M. Laffitte qui fut appelé au ministère. On exploita habilement la popularité du premier jusqu'après le procès des ministres de Charles X, et celle du second jusqu'au moment où il fallut se prononcer nettement sur la politique extérieure.

La France a l'insigne honneur de fixer sur elle l'attention du monde. Au bruit du trône qui s'écroulait à Paris, le 29 juillet 1830, tous les trônes avaient été ébranlés, tous les pouvoirs impopulaires compromis. En Suisse, les gouvernements aristocratiques tombèrent; en Allemagne, de libérales innovations s'introduisirent. L'Italie était frémissante; l'Espagne préparait une révolution; la Belgique se séparait de la Hollande; l'Angleterre elle-même, émue, agitée, arrachait aux tories le bill de réforme. La paix avait été plus profitable que la guerre à la liberté. Nos idées refaisaient les conquêtes que nos armes avaient perdues.

Mais la France devait-elle se faire le champion de toutes les insurrections européennes, au risque de soulever une guerre universelle et de verser des flots de sang? Le nouveau roi ne le pensa point. La Belgique s'était séparée de la Hollande et s'offrait à la France; on la re-

poussa pour ne point exciter la jalousie de l'Angleterre. Les réfugiés espagnols voulaient tenter une révolution dans leur pays ; on les arrêta sur la frontière pour ne point violer le droit international, même en face d'un prince peu ami.

La Pologne, quelques instants délivrée par un héroïque effort, nous appelait. Il était possible de la sauver par les armes, mais comme elle le dit elle-même au moment des grandes douleurs : « Dieu est trop haut et la France est trop loin. » Quelques secours isolés, seulement, lui parvinrent. Varsovie succomba. Sa chute retentit douloureusement au cœur de la France.

L'Italie, enchaînée par l'Autriche, s'agitait pour briser ses fers. M. Laffitte voulait l'y aider. Le roi refusa de le suivre si loin, et appela Casimir Périer à la présidence du conseil.

1831-1832. Ministère de Casimir Périer. — Casimir Périer jeta sur cette politique de juste milieu quelque grandeur, par l'énergie, par l'audace qu'il mit au service de cette modération. Il déclara nettement deux choses : qu'il voulait l'ordre légal, et par conséquent qu'il combattrait à outrance les républicains et les légitimistes ; qu'il ne jetterait point la France dans une guerre universelle, et par conséquent qu'il ferait à la paix du monde tous les sacrifices compatibles avec l'honneur du pays. Ce langage semblait fier ; des actes le soutinrent.

Occupation d'Ancône. — Don Miguel, en Portugal, avait outrageusement traité deux Français. Une flotte força les passes du Tage, réputées infranchissables, et mouilla à trois cents toises des quais de Lisbonne. Les ministres por-

tugais s'humilièrent; une légitime réparation fut accordée. Les Hollandais avaient envahi la Belgique ; cinquante mille Français y pénétrèrent aussitôt, et le pavillon néerlandais recula. Les Autrichiens, une première fois sortis des États pontificaux, y étaient rentrés ; Casimir Périer, résolu de faire respecter le principe de non-intervention, envoya une flottille dans l'Adriatique, et les troupes de débarquement s'emparèrent d'Ancône. Cette apparition du drapeau tricolore au centre de l'Italie était presque une déclaration de guerre à l'Autriche. Elle ne la releva point et retira ses troupes.

Insurrection à Lyon, complot à Paris. — A l'intérieur, le président du conseil suivait avec la même énergie la ligne qu'il s'était tracée. Les légitimistes agitaient les départements de l'ouest ; des colonnes mobiles y étouffèrent la révolte. Les ouvriers de Lyon, excités par de trop cruelles misères, mais aussi par des meneurs légitimistes et républicains, s'étaient soulevés , en inscrivant sur leur bannière cette devise douloureuse et sinistre : » Vivre en travaillant, ou mourir en combattant. » Après une affreuse mêlée dans la ville même, ils furent désarmés, et l'ordre parut rétabli, à la surface. Grenoble à son tour fut ensanglantée. A Paris éclatèrent les complots dits des tours de Notre-Dame et de la rue des Prouvaires.

Tel fut le ministère de Casimir Périer : une lutte énergique, dans laquelle sa forte volonté ne recula, pour la cause de l'ordre, devant aucun obstacle. Collègues, Chambres, le roi même, il maîtrisait tout. Une telle vie avait épuisé ses

forces, quand le choléra vint l'enlever le 16 mai 1832.

Le choléra (1832). — Ce terrible mal, sorti du Delta du Gange, après avoir parcouru tout l'ancien continent, de la Chine, à l'Angleterre, entra dans Paris le 26 mars; il en sortit le 30 septembre, laissant derrière lui de vingt à vingt-cinq mille victimes. Dans quelques journées il y avait eu douze cents morts. Douze mille sept cents personnes avaient péri dans le seul mois d'avril.

Ministère du 11 octobre 1832 (MM. de Broglie, Guizot et Thiers). Insurrection des 5 et 6 juin à Paris. — La société était travaillée, dans ses plus intimes profondeurs, par les partisans de Saint-Simon et de Fourier qui demandaient un autre ordre social. Ceux-ci ne jouaient encore que le rôle d'apôtres pacifiques, mais l'insurrection lyonnaise avait montré dans les prolétaires une armée toute prête pour appliquer les doctrines. La garde nationale défendit énergiquement la royauté, lorsque, à la suite des funérailles du général Lamarque, le parti républicain livra la bataille des 5 et 6 juin, derrière les barricades de Saint-Méry. Cet échec abattit pour quelque temps les républicains. Un mois après (22 juillet 1832), la mort du fils de Napoléon, le duc de Reichstadt, débarrassa d'un concurrent redoutable la dynastie d'Orléans, qui, à la même époque, semblait gagner un appui par le mariage de la princesse Louise avec le roi des Belges.

Arrestation de la duchesse de Berri. — Un autre prétendant perdait aussi sa cause. La

duchesse de Berri, débarquée secrètement sur les côtes de Provence avec le titre de régente, était venue allumer dans l'ouest la guerre civile au nom de son fils Henri V. Mais il n'y avait plus ni Vendéens ni chouans. Les idées nouvelles avaient pénétré là comme ailleurs, plus qu'ailleurs même. « Ces gens-là sont patriotes et républicains, » disait un officier chargé de les combattre. Quelques gentilshommes, des réfractaires, peu de paysans, répondirent à l'appel. Le pays, sillonné de troupes, fut promptement pacifié, et la duchesse, après avoir longtemps erré de métairie en métairie, entra dans Nantes, déguisée en paysanne. Cette aventureuse équipée montra la faiblesse du parti légitimiste. Pour achever de le ruiner, M. Thiers, alors ministre, fit rechercher activement la duchesse. Découverte et enfermée à Blaye, elle fut contrainte d'y avouer un mariage secret, qui rendait, pour l'avenir, toute tentative du même genre impossible.

Succès au dehors. — La prise par nos soldats de la citadelle d'Anvers, que les Hollandais refusaient de rendre aux Belges, termina une situation critique d'où, à chaque instant, la guerre pouvait sortir (23 décembre 1832). L'occupation d'Arzew, de Mostaganem et de Bougie affermit notre établissement d'Alger, et ces expéditions aux bords de l'Escaut et sur les rives de la Méditerranée jetèrent quelque éclat sur nos armes.

En Orient, la diplomatie française intervenait entre le sultan et son victorieux vassal, le pacha d'Égypte. Le traité de Kutayéh, qui laissait la

Syrie à Méhémet-Ali, ne rendait pas le sultan plus faible qu'il ne l'était auparavant, mais il fortifiait le vice-roi d'Egypte, gardien pour la France et pour l'Europe des deux grandes routes commerciales de la mer Rouge et du golfe Persique, dont l'Angleterre voulait se saisir.

Au Portugal, don Pedro venait de renverser don Miguel et de donner, au nom de sa fille dona Maria, une charte constitutionnelle. En Espagne, Ferdinand VII mourait, en excluant du trône, par l'abolition de la loi salique, son frère don Carlos; de sorte que la Péninsule tout entière échappait en même temps au régime absolutiste.

La quadruple alliance. — Le traité de la quadruple alliance, signé le 22 avril 1834, entre les cours de Paris, de Londres, de Lisbonne et de Madrid, promit aux nouveaux gouvernements espagnol et portugais l'appui efficace de deux grands pays constitutionnels, contre le mauvais vouloir des cours du nord. En France, quelques effets suivirent même ces promesses. Pour soutenir, au besoin, contre les légitimistes espagnols, alliés naturels des légitimistes français, la jeune reine Isabelle, on forma un corps d'armée de cinquante mille hommes au pied des Pyrénées.

A l'intérieur, les Chambres avaient adopté une loi célèbre sur l'instruction primaire (1833). Dans le Parlement, sur toutes les questions graves, la majorité était acquise au ministère Si le jury acquittait souvent les accusés politiques, l'armée était fidèle et la magistrature montrait envers les républicains une sévérité qui rassurait la cour. Un premier attentat

contre la vie du roi faisait profiter la royauté de l'horreur qu'inspirèrent toujours de pareils crimes. « Eh bien ! ils ont tiré sur moi, disait le roi. — Sire, répondit Dupin, ils ont tiré sur eux. »

L'année 1835 vit la ruine du parti républicain comme faction militante. Les insurrections d'avril à Lyon et à Paris, qui donnèrent lieu aux massacres du faubourg de Vaïse et de la rue Transnonain, et les dramatiques incidents du procès intenté aux républicains devant la Cour des pairs, amenèrent l'emprisonnement ou la fuite de presque tous les chefs.

Attentats contre la vie du roi. — A la revue du 28 juillet, un Corse, Fieschi, repris de justice et faussaire, dirigea contre le roi une machine infernale, dont les coups jetèrent morts autour du monarque le maréchal Mortier, une des gloires de l'empire et naguère président du conseil, un général, deux colonels, un vieillard, une femme, une jeune fille et plusieurs gardes nationaux. Cet épouvantable attentat effraya la société, encore tout émue de la guerre civile récente et des poignantes péripéties du procès d'avril. Le ministère profita de l'indignation universelle pour présenter les fameuses lois de septembre sur les cours d'Assises, le jury et la presse. Elles étaient calculées de manière à rendre la justice criminelle plus sévère et plus prompte; elles interdisaient toute discussion sur le principe du gouvernement et élevaient le cautionnement des journaux de quarante-huit mille francs à cent mille.

Politique extérieure. — Jusqu'à ce mo-

ment, la cause de l'ordre avait été énergiquement soutenue à l'intérieur ; maintenant qu'elle était triomphante, M. Thiers, président du conseil des ministres depuis le 22 février 1836, voulut reprendre au dehors le rôle de Casimir Périer.

Les carlistes espagnols faisaient dans la Péninsule de menaçants progrès ; M. Thiers se décida à intervenir ; l'Angleterre elle-même le demandait. C'était donc à la fois se rapprocher de cette puissance et prendre hautement en main la défense des idées libérales en Europe. Le souvenir de la malheureuse intervention de 1823 eût été ainsi glorieusement effacé.

Le jeune et hardi ministre avait conçu et préparé une autre expédition importante. Depuis la conquête d'Alger nous avions fait peu de progrès dans l'ancienne Régence. On avait pris quelques villes sur la côte et livré quelques combats dans l'intérieur ; mais nul système général n'avait encore été arrêté. M. Thiers chargea le maréchal Clausel d'attaquer Constantine, la plus forte place de toute l'Afrique, dans le même temps où il comptait faire entrer le général Bugeaud en Espagne à la tête de douze mille hommes. Ainsi, le gouvernement qui avait comprimé les troubles intérieurs, allait ouvrir au dehors une issue à l'activité de la France. A l'ordre qu'il avait donné, il voulait ajouter un peu de gloire. Le roi, que tout grand mouvement effrayait, consentit bien à l'expédition de Constantine, parce que les coups de canon tirés en Afrique, disait-il, ne s'entendaient pas en Europe ; mais il se refusa à l'intervention en Espagne. M. Thiers, plutôt que de céder, sortit du ministère.

Lutte entre la cour et le parlement ; M. Molé. — M. Molé remplaça, le 6 septembre 1836, M. Thiers comme président du conseil.

La première partie du ministère de M. Molé fut marquée par des événements malheureux. Le maréchal Clausel, laissé sans moyens suffisants, échoua dans l'expédition de Constantine. Le prince Louis, neveu de Napoléon, tenta de soulever la garnison de Strasbourg. Arrêté, il fut reconduit hors du royaume ; ses complices comparurent devant le jury ; les jurés renvoyèrent absous ceux qu'on leur avait déférés. Ce verdict souleva toutes les colères de la cour, et le ministère osa présenter la fameuse loi de disjonction, qui était une atteinte au principe inviolable de l'égalité devant la justice. La Chambre la repoussa.

Elle rejeta aussi la demande d'une dotation pour le duc de Nemours. Mais un acte du ministre fut accueilli par d'unanimes applaudissements, l'amnistie promulguée le 8 mai 1837, pour les délits politiques.

Mariage du duc d'Orléans. — Prise de Constantine. — Peu de jours après l'amnistie, on célébra l'union du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklenbourg, jeune femme d'un esprit élevé, et qui, dans le malheur, montra d'austères et touchantes vertus. Le traité de la Tafna, dont on ne connut que plus tard l'imprudence, venait de pacifier la province d'Oran ; et, à l'autre extrémité de nos possessions algériennes, nos soldats plantaient enfin le drapeau de la France sur les inexpugnables murailles de Constantine (1837). La nation

était fière de ces succès, et le roi, s'associant au réveil du patriotisme, peupla de toutes nos gloires le palais désert de Louis XIV. L'érection du musée de Versailles, où la peinture retraça tous les grands faits de notre histoire, était une noble et patriotique pensée.

Bombardement de Saint-Jean-d'Ulloa. — L'année 1838 continua cette prospérité. De longs démêlés avec le Mexique nécessitèrent l'envoi d'une escadre qui bombarda le fort de la Vera-Cruz, Saint-Jean-d'Ulloa, et le força de capituler. Le prince de Joinville se trouvait sur la flotte ; il y montra le courage que ses frères avaient maintes fois déjà déployé en Afrique à la tête de nos soldats. Enfin la naissance d'un héritier de la couronne, que la duchesse d'Orléans donna le 24 août, et que le roi nomma le comte de Paris, parut porter au comble ces prospérités.

Faiblesse du ministère. — Déjà, cependant, au sein même du parlement, se préparaient contre le ministère de vives attaques. M. Molé venait de rappeler nos troupes d'Ancône ; mais abattre à Ancône le drapeau tricolore, c'était abaisser l'attitude de la France en Europe, et renoncer à un gage précieux contre l'Autriche. La diplomatie française n'avait pas été plus heureuse dans le règlement définitif de l'affaire hollando-belge. La révolution de Bruxelles s'était faite pour la séparation de deux peuples divisés de langue, de religion et d'intérêts. Or le traité des vingt-quatre articles, accepté par notre ministère, cédait au roi de Hollande des populations belges qui avaient combattu contre

lui. L'Europe n'avait pas voulu laisser entre des mains amies de la France la province de Luxembourg, qui eût couvert un des points vulnérables de notre frontière.

La Coalition. — Avec plus de souci, disait-on, de l'honneur national, avec plus de confiance dans les forces du pays, on se fût épargné ces inutiles concessions au système de la paix à tout prix. Mais le prétexte véritable de ces vives attaques était ce que l'on appelait l'insuffisance du ministère. M. Guizot, chef des doctrinaires, groupe peu nombreux, mais plein de talents et d'ambition ; M. Thiers, chef d'un groupe du centre gauche, où le gouvernement personnel était hautement condamné ; M. Odilon Barrot, chef de députés opposés à la politique, mais dévoués à la personne du roi, formèrent une *coalition* pour rappeler la devise de 1830 : « Le roi règne et ne gouverne pas. »

Le ministère vivement pressé voulut, le 22 janvier 1839, se retirer. Le roi, dont la cause était en jeu, refusa les démissions et fit un appel au pays. Il prononça la dissolution de la Chambre. Le ministère se jeta énergiquement dans la bataille électorale ; mais il fut vaincu et tomba. Les ambitions éclatèrent dès qu'il fallut partager le butin, c'est-à-dire les portefeuilles ; et la coalition se rompit le lendemain du jour où elle avait vaincu. D'inextricables difficultés, pour la formation d'un nouveau ministère, tinrent pendant près d'un mois Paris en suspens. L'occasion parut favorable pour un coup de main à quelques républicains, qui croyaient bien plus à la vertu des coups de fusil qu'à la propagande

des idées. Leurs chefs, Blanqui, esprit sombre et téméraire, conspirateur-né, et Barbès, tentèrent nne révolution. Ils ne firent même pas une émeute (12 mai).

Ministère du maréchal Soult. — Ce réveil des passions violentes précipita la crise ministérielle. Le même jour un cabinet se constitua sous la présidence du maréchal Soult. Aucun des chefs de la coalition n'en faisait partie. Aussi ne pouvait-il être qu'une sorte de ministère intérimaire. Il ne dura pas dix mois, du 12 mai 1839 au 1er mars 1840.

Les portes de Fer. Mazagran. — Sous lui, en Afrique, Abd-el-Kader rompit le traité de la Tafna et proclama la guerre sainte; des succès répondirent à cette levée de boucliers. Le maréchal Valée et le duc d'Orléans franchirent le passage redouté des portes de Fer; et deux mois après l'infanterie régulière de l'émir fut écrasée au combat de la Chiffa. Un succès dont le pays s'émut davantage fut l'héroïque résistance que durant quatre jours 120 hommes opposèrent dans le fortin de Mazagran à des milliers d'Arabes.

La Question d'Orient. — La grosse affaire de ce cabinet fut la question d'Orient. Le sultan avait voulu reprendre la Syrie au pacha d'Égypte, et le fils de Méhémet-Ali, Ibrahim Pacha, dirigé par plusieurs officiers français, passés depuis longtemps à son service, avait vaincu les Ottomans à la journée de Nézib. Cette victoire lui ouvrait la route de Constantinople. S'il marchait sur cette ville, les Russes y entraient, sous prétexte de la défendre; et une fois

dans ses murs, ils n'en seraient peut-être plus sortis. La France arrêta par son intervention Ibrahim victorieux.

Constantinople était sauvée, mais Alexandrie fut compromise. L'Angleterre, en effet, certaine maintenant que les Russes ne viendraient pas aux Dardanelles, voulut empêcher le retour des craintes qu'elle avait un instant conçues. Le plus sûr moyen lui parut être de dépouiller Méhémet de la Syrie. Elle trouvait doublement son compte à cette combinaison; car l'empire ottoman semblait par là fortifié, et l'Égypte était affaiblie. La France avait à Constantinople un intérêt identique à celui de la Grande-Bretagne; mais en Égypte, les deux intérêts étaient contraires. Or, en couvrant Constantinople, le ministère ne stipula rien en faveur de Méhémet-Ali, et accepta pour le règlement de cette affaire un congrès européen, où d'avance il pouvait compter qu'il trouverait quatre voix sur cinq contre lui.

Ministère du 1er mars. — Cette faute pesa sur le ministère suivant, celui du 1er mars 1840, qui se constitua sous la présidence de M. Thiers, quand le maréchal Soult et ses collègues eurent été renversés par un vote qu'ils avaient provoqué sur un nouveau projet de dotation princière.

Dix années de paix et de bien-être matériel avaient développé de nouveaux besoins. Comme à la fin de la Restauration, le pays était prospère; mais, comme à cette époque aussi, il fermentait. La France étouffait dans le cercle tracé autour d'elle par la diplomatie.

Pour bien marquer que l'œuvre de la pre-

mière partie de ce règne était terminée, les ministres promulguèrent une ordonnance d'amnistie qui compléta celle du 8 mai 1837; et, en même temps, ils donnèrent satisfaction à l'un des plus nobles vœux du pays. Depuis longtemps, la France demandait que l'empereur Napoléon lui fût rendu, et que sa dépouille mortelle ne restât pas oubliée et sans honneurs aux mains de ceux qui l'avaient tué. Le prince de Joinville fut envoyé à Sainte-Hélène pour en rapporter le corps de l'Empereur; il s'acquitta noblement de cette mission. Au retour, comme on craignait une attaque des Anglais, il fit jurer à son équipage de se faire sauter plutôt que de rendre son précieux dépôt.

Traité de Londres. — Mais de graves événements se préparaient en Orient. La France aimait le vainqueur de Nézib, cet Ibrahim qui, sous la tente, se faisait, sans en être jamais lassé, raconter nos victoires, et ce vieux pacha d'Égypte, fils de ses œuvres, barbare de génie qui tenait en bride l'ambition de l'Angleterre; Méhémet-Ali nous rendait en sympathie, pour nos mœurs et notre puissance, ce que la France lui donnait en estime. L'Europe, et surtout l'Angleterre, se résolurent à briser cet accord qui, mettant sous la même main Toulon, Alger, Alexandrie, Beyrouth et les flottes de France, d'Égypte et de Turquie[1] nous assurait la prépondérance dans la Méditerranée. Le 15 juillet, l'Angleterre, la Russie et les deux puissances qu'elles traînaient à leur remorque, signèrent,

1. La flotte turque était venue d'elle-même se livrer au pacha d'Égypte.

sans la participation de la France, le traité de Londres qui devait ôter la Syrie au pacha d'Égypte.

Ainsi donc, la France était remise au ban de l'Europe; la coalition était renouée contre elle. Tous les sacrifices accordés à la paix du monde, toutes les avances faites aux monarchies absolutistes avaient été inutiles. A cette nouvelle, un frémissement de colère agita le pays tout entier; la cour parut s'associer à cette légitime explosion du sentiment national, et la France mit la main à la garde de son épée.... mais elle ne la tira pas. Notre flotte du Levant, qui, de l'aveu des Anglais eux-mêmes, eût pu écraser la flotte britannique, rentra à Toulon, et le bombardement de Beyrouth, la chute de la puissance égyptienne en Syrie, vinrent douloureusement retentir au fond de tous les cœurs.

Fut-ce une faute de ne point combattre? Non. Nous étions seuls alors contre tous, et les cours avaient su tourner les peuples contre nous, invoquant à leurs yeux le fantôme de l'ambition française, et en ravivant les souvenirs haineux de 1813. Trompée par la presse de Vienne et de Berlin, la bonne Allemagne se mettait à crier à tue-tête : « Non, vous n'aurez point notre Rhin allemand! »

N'acceptant pas la guerre dans les conditions désavantageuses où elle se présentait, le ministère voulut du moins donner à la France une attitude digne et ferme. Il fit commencer les fortifications de Paris qui devaient mettre un bouclier sur le cœur de la France; il arma les places fortes, il augmenta l'armée, et, puisqu'on s'iso-

lait de la France, il voulait que la France acceptât cet isolement qui lui rendait la liberté de ses mouvements, et la facilité de choisir ses alliances auprès des rois, ou auprès des peuples, en son temps et à son heure.

Cette situation avait ses périls. Le roi s'en effraya. Il avait suivi d'abord son ministère; il l'abandonna. M. Thiers céda la place à M. Guizot le 29 octobre 1840.

Ministère du 29 octobre[1]. — M. Guizot ne tenait pas assez de compte de l'opinion publique ni du sentiment national. Il se hâta de tendre la main à l'Angleterre et aux puissances qui venaient de nous blesser au vif. Le 13 juillet 1841, il signa le traité *des détroits* qui faisait rentrer la France dans ce qu'on appelait le concert européen, c'est-à-dire qui l'admettait dans cette pentarchie des cinq grandes puissances, que les traités de 1815 avaient constituée sous le nom de la Sainte-Alliance.

Cet événement équivalait à un traité de paix. Aussitôt on désarma; l'armée fut réduite, et la France, qui avait failli se lancer dans la guerre, fut rejetée dans les voies pacifiques du commerce et de l'industrie par le vote d'un projet de loi sur l'établissement général des chemins de fer. L'activité des transactions commerciales manifesta la confiance que la haute bourgeoisie avait mise dans la durée du ministère en qui la paix s'était en quelque sorte personnifiée.

Mort du duc d'Orléans. — Le 13 juillet 1842, un malheureux accident contrista le pays tout en-

1. La présidence du conseil avait été réservée au maréchal Soult, mais le ministre dirigeant était M. Guizot.

tier, sans distinction de partis. Le duc d'Orléans, prince aimable et justement aimé, tomba de voiture et se tua. Sa mort fit passer ses droits à son fils, le comte de Paris; et un enfant de quatre ans se trouva l'héritier de la plus lourde couronne qu'il y eût à porter. De ce jour, parmi les légitimistes on se remit à espérer; et les libéraux, les républicains attendirent tout, pour le triomphe de leurs idées, de l'inévitable faiblesse d'une régence.

La Régence. — Les Chambres furent aussitôt convoquées. On leur présenta une loi qui nommait d'avance le duc de Nemours régent de son neveu. Ce prince n'avait ni la réputation brillante du duc d'Orléans, ni la popularité que valurent au prince de Joinville ses services devant Saint-Jean d'Ulloa, Mogador et Tanger, ni la renommée naissante que donna au duc d'Aumale l'enlèvement de la Smala d'Abd-el-Kader. La loi passa, mais sans obtenir l'assentiment public.

Affaire de Taïti. — Le sentiment national avait été profondément blessé par les événements de 1840. M. Guizot chercha une compensation pour notre orgueil; il fit occuper dans l'océan Pacifique les îles Marquises, rochers stériles. La Nouvelle-Zélande valait mieux; nous allions l'occuper, quand l'Angleterre, avertie, en prit possession et commença à montrer ses susceptibilités jalouses. Un de nos officiers planta le drapeau de la France sur la grande île océanienne de la Nouvelle-Calédonie; le ministère le fit arracher. Les États de Honduras et de Nicaragua réclamèrent le protectorat de la France, Haïti voulait faire de même; on re-

fusa. L'Angleterre parut avoir imposé ce refus. Aux îles de la Société, que nous prîmes encore, les intérêts commerciaux que nous avons dans ces parages n'étaient malheureusement pas assez considérables pour nécessiter un dispendieux établissement. La cession de Mayotte, obtenue le 27 avril 1840, était une meilleure opération, parce que cette île, facile à défendre, offrait à nos vaisseaux un refuge que Bourbon ne pouvait leur donner et une station navale dans le voisinage de Madagascar. Mais dans les îles de la Société, un missionnaire anglais, Pritchard, excita, à Taïti, les indigènes contre nous. L'indigne agent des prédicants de Londres fut chassé de l'île; mais ses clameurs retentirent dans le parlement anglais; notre cabinet eut la faiblesse de faire voter une indemnité pour l'homme qui avait fait couler le sang de nos soldats. Le désaveu du contre-amiral Dupetit-Thouars, qui avait essayé de donner de plus sérieuses proportions à notre établissement dans l'Océanie, accrut l'irritation publique; on y vit une nouvelle concession à l'Angleterre.

Le droit de visite. — Une plus grave concession faite à nos orgueilleux voisins, fut le droit de visite conclu, en 1841, pour la répression de la traite. Cette fois, l'irritation fut si vive dans le pays, que la Chambre força le ministre de déchirer le traité et de replacer, par de nouvelles conventions, notre marine marchande sous la protection exclusive du pavillon national.

Défaite d'Abd-el-Kader. — La Chambre, poussée encore dans cette voie par l'opinion publique, avait au moins voulu qu'on continuât

la conquête de l'Algérie. Le ministère eut le mérite de choisir un homme énergique et habile, le général Bugeaud, qui sut imprimer à la fois le respect et la terreur aux Arabes.

Abd-el-Kader avait violé le traité de la Tafna, prêché la guerre sainte, et, par la rapidité de ses mouvements, répandu l'effroi dans la province d'Oran, l'inquiétude même aux portes d'Alger. Le général le poursuivit sans relâche jusque dans les montagnes de l'Ouarensénis, pacifia cette région difficile et rejeta l'ennemi dans le désert. Ce fut dans sa fuite vers le Sahara que l'émir, atteint par le duc d'Aumale, perdit sa smala (sa famille).

Bombardement de Tanger et de Mogador. — Capture d'Abd-el-Kader. — Réfugié au Maroc, l'émir entraîna l'empereur dans sa cause. L'Angleterre n'était pas étrangère à cette résolution. Notre territoire fut violé à plusieurs reprises, et une armée, qui semblait formidable, se rassembla aux bords de la Monlouiah. La France répondit à ces provocations par le bombardement de Tanger et de Mogador que le prince de Joinville dirigea sous les yeux de la flotte anglaise irritée, et par la victoire d'Isly, que le général Bugeaud gagna avec 8500 hommes et 1400 chevaux sur 25 000 cavaliers réputés invincibles. L'empereur, si rudement châtié, signa la paix qu'on lui rendit peu onéreuse, car la France était assez riche, disait le ministère, pour payer sa gloire. Le principal article du traité portait qu'Abd-el-Kader serait mis hors la loi, et interné dans l'ouest. Cet article resta longtemps inexécuté; mais, désespérant, après

une nouvelle et inutile tentative sur l'Algérie, de tromper notre vigilance, Abd-el-Kader travailla à se former un parti dans l'empire même. Abd-er-Rhaman, cette fois, directement menacé, se souvint du traité fait avec nous et songea à l'exécuter. L'émir, vaincu et rejeté sur nos avant-postes qui le cernaient, se rendit au général Lamoricière.

Mariage du duc de Montpensier. — Au Maroc, comme à Taïti, nous avions trouvé l'Angleterre contre nous. Ainsi l'alliance anglaise, trop avidement recherchée, ne nous avait guère valu que des embarras. Mais elle assurait, disait-on, la paix du monde. Un mariage cependant la rompit, celui du duc de Montpensier avec la sœur de la reine d'Espagne. S'il n'y avait, dans la rapide conclusion de ce mariage, qu'une pensée d'intérêt dynastique, c'était une imprudence; s'il n'existait pas d'autre moyen d'éloigner un candidat anglais, un prince de Cobourg, le ministère avait eu raison; car la France a besoin d'avoir l'Espagne pour amie. Malheureusement, le ministère s'effraya de l'isolement où la France allait se retrouver. Repoussé de l'Angleterre, il se rapprocha de l'Autriche, et, pour la gagner, il lui sacrifia la Suisse et l'Italie.

La Suisse voulait réformer sa constitution de manière à donner plus d'autorité au pouvoir central. Nous avions à cela un intérêt sérieux, car une Suisse forte couvrira mieux notre frontière qu'une Suisse divisée. Mais c'était le parti radical qui voulait la réforme. M. Guizot la combattit et favorisa le Sonderbund (les séparatistes).

Au bord du Pô, les Autrichiens avaient occupé

Ferrare; le pape Pie IX, qui réveillait alors l'Italie de sa torpeur, protesta et fut mal soutenu. A Milan, la garnison allemande commit d'odieuses violences M. Guizot se contenta de négocier en faveur des victimes.

Ainsi la France devenait l'alliée d'un empire qui alors ne se soutenait qu'à la condition d'opprimer l'un par l'autre les divers peuples qu'il tenait asservis.

Politique intérieure. — Pendant plusieurs années le pays jouit d'une prospérité remarquable. L'instruction populaire se développait; le Code pénal avait été adouci, et la loterie supprimée; la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique permettait que des travaux entrepris dans l'intérêt général ne fussent pas entravés par des intérêts particuliers. L'industrie prenait l'essor par l'introduction des machines et le commerce s'étendait. Nos côtes étaient éclairées par des phares, nos chemins vicinaux améliorés et l'on arrêtait l'exécution d'un vaste réseau de chemins de fer. Mais, ce plan une fois conçu, au lieu de concentrer d'abord toutes les forces de la France sur la grande artère du pays, le chemin de fer de Boulogne à Marseille, on éparpilla les ressources sur toutes les lignes à la fois, dans l'intention de satisfaire chaque localité et de préparer ainsi des élections favorables.

Ces entreprises, comme il arrive trop souvent, donnèrent naissance à un agiotage effréné. Le mal alla loin, car un ministre du roi fut condamné par la Cour des pairs pour avoir vendu sa signature.

Les banquets politiques. — Les élections de 1846 donnèrent au ministère la majorité. Mais le nombre des fonctionnaires envoyés à la Chambre était considérable. Il devenait évident que, dans le pays légal, c'est-à-dire au sein de la classe si peu nombreuse des électeurs (220 000), le sens politique se perdait. Le président du conseil avait dit au moment des élections : « Toutes les politiques vous promettront le progrès; la politique conservatrice seule vous le donnera. » L'opposition, dirigée par MM. Thiers et Odilon Barot, mit le ministère en demeure d'accomplir ses promesses. Elle demanda le remaniement de certains impôts, la réforme électorale, la réforme parlementaire. Le ministère refusa tout et railla l'opposition sur ses inutiles efforts pour faire sortir le pays de sa torpeur politique. A ce défi, l'opposition répondit par soixante banquets réunis dans les villes les plus importantes. On y exposa les griefs du pays : au dehors, l'abaissement de la France, qui n'avait plus en Europe son influence nécessaire ; au dedans, le refus des réformes les plus légitimes, et les moyens équivoques de gouvernement la corruption.

Résistance du ministère. — L'opposition était populaire ; Paris tout entier lui appartenait. Aux récentes élections municipales du quartier le plus riche, et par conséquent le plus essentiellement modéré, pas un candidat ministériel n'avait réussi à passer. Presque toute la presse était opposante. Un journal que les conservateurs fondèrent ne put vivre. Au sein même de ce parti, la désaffection se montrait. Plusieurs

membres influents de la majorité passèrent à l'opposition. Le prince de Joinville marquait une désapprobation sensible, et s'exilait à Alger, auprès de son frère le duc d'Aumale. Dans le ministère même, quelques membres répugnaient à cette politique à outrance. M. de Salvandy, qui, au département de l'instruction publique, avait entrepris de nombreuses et libérales réformes, n'était plus retenu que par le désir de défendre les projets de lois qu'il avait présentés. Mais le ministre dirigeant engagea la lutte en faisant prononcer par le roi, à l'ouverture de la session de 1848, un discours qui déclarait cent députés ennemis du trône.

D'irritants débats tinrent, pendant six semaines, l'opinion publique en émoi. Les événements extérieurs, la victoire de la Suisse libérale, les mouvements de l'Italie, qui s'efforçait d'échapper à l'étreinte de l'Autriche, réagirent sur la France. L'opposition tenta une dernière manifestation, le banquet du douzième arrondissement. Les républicains depuis longtemps découragés renaissaient à l'espoir; ils laissaient faire, mais se tenaient prêts. « Si le ministère, disait le 20 février un de leurs chefs, autorise le banquet, il tombera; s'il le défend, c'est une révolution. »

Révolution des 23 et 24 février 1848. — Le ministère empêcha la réunion, mais d'immenses rassemblements se formèrent; çà et là quelques conflits éclatèrent. La garde nationale, tardivement convoquée, demeura inactive. Restaient l'armée et tant d'habiles mesures prises depuis dix ans pour étouffer dans Paris toute émeute. Mais l'armée, ne trouvant pas la garde

nationale à côté d'elle, crut que c'était 1830 qui recommençait; elle ne tira point et laissa passer la réforme. La révolution suivait.

Le soir du 23 février, l'opposition avait gagné sa cause : un ministère libéral était nommé. Mais ceux qui avaient si bien commencé le mouvement n'avaient rien préparé pour l'arrêter juste au point où la majorité du pays attendait. Hommes d'attaque plus que de résistance, de critique plus que d'action, ils virent en quelques heures la direction de l'émeute leur échapper pour passer à un parti faible en nombre, mais qui avait en ce moment sur l'opposition le grand avantage de compter à son service des hommes pleins d'audace, conspirateurs émérites ou vétérans de barricades.

Les hommes de combat du parti se jetèrent dans la foule qui encombraient les boulevards, déjà tout illuminés et joyeux. Un coup de feu fut tiré sur le poste qui gardait l'hôtel des Affaires étrangères. La troupe riposta par une décharge meurtrière. Cinquante victimes, des promeneurs inoffensifs, tombèrent. A la vue de leurs cadavres portés dans la ville aux cris : « On assassine nos frères, vengeance ! » le peuple des faubourgs courut aux armes. Dans la nuit, Paris se hérissa de barricades, tandis que la résistance restait incertaine, paralysée. Le lendemain, l'émeute était maîtresse de presque toutes les mairies, de cinq casernes, et s'avançait vers les Tuileries. A midi, le roi abdiqua pendant qu'on se battait encore au Palais-Royal, et partit, protégé par quelques régiments, sans être poursuivi ni inquiété.

Le duc d'Orléans, dont l'influence sur l'armée avait été grande, était mort, le prince de Joinville, qui avait une popularité justement acquise, le duc d'Aumale, qui marchait sur les traces de ses deux aînés, étaient absents. Restaient avec le duc de Nemours, prince peu populaire, et le duc de Montpensier, trop jeune encore pour être connu, une femme et un enfant, la duchesse d'Orléans et le comte de Paris. La duchesse était respectée pour ses vertus et l'élévation de son esprit; mais étrangère et isolée, elle était sans force. Tandis que le peuple entrait aux Tuileries, la duchesse d'Orléans, avec le comte de Paris, se rendit à la Chambre; mais les insurgés l'y suivirent et firent proclamer un gouvernement provisoire composé de MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Lamartine, Crémieux, Ledru-Rollin et Garnier-Pagès.

CHAPITRE XIX.

LA RÉPUBLIQUE DE 1848.

Le gouvernement provisoire. — Le 24 au soir, le gouvernement provisoire proclamait la République. Le 26, une foule nombreuse, réunie sur la place de l'Hôtel-de-Ville, exigea que le drapeau rouge devînt le symbole du nouveau gouvernement. C'était un présage sinistre. M. de Lamartine repoussa avec énergie « ce drapeau rouge, qui n'avait fait que le tour du champ de Mars, traîné dans le sang, tandis que le drapeau tricolore avait fait le tour du monde en portant partout le nom et la gloire de la patrie ! » Et il profita de cette victoire de l'éloquence pour faire rendre par le gouvernement provisoire un décret qui abolissait la peine de mort en matière politique.

La République parut acceptée. A Paris, une fête, au pied de la colonne de la Bastille, en célébra l'établissement le 28 février; et elle fut répétée dans presque toute la France. On planta sur les places publiques des arbres de liberté que le clergé vint bénir. Pour renouveler l'administration préfectorale, M. Ledru-Rollin envoya dans tous les départements et arrondissements des commissaires chargés d'administrer provisoirement la chose publique dans le sens du nouveau gouvernement. M. de Lamar-

tine écrivit un manifeste pour rassurer l'Europe ; il y déclara que la nouvelle République française n'entendait menacer aucun gouvernement, mais qu'elle était prête à empêcher qu'on apportât des obstacles aux réclamations légitimes des peuples. M. Arago fit décréter l'émancipation des noirs de nos colonies.

Difficultés de la situation. — Le travail s'arrêtant partout, les revenus de l'Etat avaient baissé. En outre, le gouvernement nouveau avait cru devoir abolir l'impôt du sel et quelques autres taxes; aussi M. Garnier Pagès, ministre des finances, fut obligé, pour faire face aux dépenses, de frapper sur les quatre contributions directes un impôt extraordinaire de quarante-cinq centimes, ce qui inaugurait bien mal un gouvernement populaire.

Beaucoup de manufactures s'étaient fermées et des milliers d'ouvriers se trouvaient sans ouvrage et sans pain, exposés à devenir les dupes des doctrines communistes qui, après avoir longtemps miné sourdement la société, avaient tout à coup fait explosion. Le gouvernement provisoire commit l'imprudence de déclarer qu'il garantissait *l'existence de l'ouvrier par le travail*, c'est-à-dire qu'il donnerait du travail, quand même il n'y aurait ni œuvre faite, ni argent pour le payer. En même temps il autorisa M. Louis Blanc à ouvrir, au Luxembourg, avec les délégués des ouvriers, des délibérations sur le sujet si délicat et alors si mal compris des rapports à établir entre le *travail* qui produit et le *capital* qui met le travail en action. Enfin, pour occuper les ouvriers, il éta-

blit des ateliers nationaux où se rencontraient l'oisiveté dangereuse et l'honnêteté découragée. En même temps, des clubs nombreux et des journaux sans frein agitaient les esprits.

Manifestations des 16 et 17 mars. — Cet antagonisme des intérêts et des idées devait amener une lutte nouvelle. Le 16 mars, les compagnies d'élite de l'ancienne garde nationale firent en corps une manifestation à l'hôtel de ville pour déployer les forces dont pouvait disposer la bourgeoisie. En revanche, le lendemain, les corporations ouvrières, les délégués du Luxembourg, les ateliers nationaux, agités par des meneurs qui auraient voulu les pousser plus loin, faisaient une contre-manifestation en faveur du prolétariat. Le gouvernement provisoire, dont les membres, malgré des rivalités intestines, se serraient les uns contre les autres, était obligé de faire tous les jours des discours, des proclamations, qui valaient à M. de Lamartine une popularité croissante mais éphémère. Pour ne pas laisser la capitale sans défense aux mains des factions contraires, le gouvernement provisoire fit rentrer dans Paris quelques bataillons de l'armée qui en était sortie humiliée au 23 février, et forma des plus jeunes et des plus ardents ouvriers un corps dévoué à la République, sous le nom de garde mobile.

Ouverture de l'Assemblée nationale; la commission exécutive. — Après une nouvelle manifestation socialiste que refoula la garde nationale (16 avril), et une fête de la fraternité (21 avril), qui ne réconcilia personne, les colléges électoraux se réunirent le dimanche 23 avril.

Les élections se firent pour la première fois par le suffrage universel avec le plus grand calme. Le nom de M. de Lamartine, élu dans dix départements, caractérisa ce moment de la révolution. Le 4 mai, l'Assemblée constituante se réunit, proclama solennellement la République, et, malgré le souvenir de la faiblesse du Directoire, confia imprudemment le pouvoir à une Commission exécutive composée de 5 membres, MM. Arago, Garnier-Pagès, Marie, de Lamartine et Ledru-Rollin.

Il semblait qu'il n'y eût plus qu'à faire la Constitution. Malheureusement la révolution était tous les jours différemment interprétée. Les uns disaient qu'elle était exclusivement politique et prétendaient la borner à quelques modifications dans la forme du gouvernement ; les autres la voulaient sociale et ne visaient à rien moins qu'à transformer la société. Plusieurs même voulaient déjà retourner à la monarchie et il n'en manquait pas qui rêvaient l'anarchie.

Journée du 15 mai. — Le malentendu qui existait entre la bourgeoisie et le peuple s'envenima. Les partisans des régimes déchus avaient trouvé une assez large place dans l'Assemblée. La majorité même était très-peu favorable aux tendances socialistes d'une partie de la population ouvrière. En revanche, les chefs des partis avancés ne craignaient pas de dire dans leurs journaux qu'il fallait chasser cette fausse représentation nationale, si elle ne se hâtait d'exécuter les volontés du peuple. Le 15 mai, sous prétexte de porter aux députés une pétition

en faveur de la Pologne, un mouvement eut lieu contre la Chambre. La masse du peuple ne croyait faire qu'une manifestation pacifique en faveur d'un peuple ami. Le président Buchez n'avait pas cru devoir prendre de précautions. M. de Lamartine essaye en vain d'arrêter par sa parole les envahisseurs : ils pénètrent dans la salle des séances au nombre de plus de deux mille. Le bureau et la tribune sont envahis ; Blanqui somme l'Assemblée de déclarer immédiatement la guerre à l'Europe pour délivrer la Pologne. Barbès demande un impôt d'un milliard sur les riches. Enfin le président est chassé de son fauteuil, et Hubert déclare l'Assemblée nationale dissoute. Heureusement quelques bataillons de la garde mobile et la garde nationale accourent : ils dispersent les insurgés ; l'Assemblée reprend la séance. MM. de Lamartine et Ledru-Rollin, à la tête des représentants et de la garde nationale, marchent sur l'hôtel de ville, où M. Marrast, maire de Paris, fait saisir un nouveau gouvernement provisoire qui avait voulu s'y installer : les agitateurs sont conduits à Vincennes.

Journées de juin. — Cette émeute, parodie triste et insensée des trop fameuses journées de la première révolution, acheva de mettre l'Assemblée nationale en défiance contre le peuple parisien. Elle résolut de dissoudre les ateliers nationaux, qui formaient comme une armée de 100 000 prolétaires au sein de Paris. Cette nouvelle excita la colère des agitateurs qui étaient encore libres, et le désespoir des ouvriers trompés par de dangereuses utopies ; les factions en

profitent pour provoquer, chacune à leur point de vue, un soulèvement terrible. Le 22, des barricades s'élèvent tout à coup avec une étonnante rapidité dans les faubourgs, et bientôt occupent la moitié de Paris. La Commission exécutive n'avait guère à sa disposition qu'une vingtaine de mille hommes de la ligne et la garde mobile; elle ne pouvait compter sur une partie de la garde nationale. Le général Cavaignac, ministre de la guerre, depuis le 18 mai, concentre ces forces entre l'Assemblée nationale et l'hôtel de ville et occupe toutes les grandes communications. Le combat commence et dure quatre jours. Le 24, cette affreuse bataille où des légions de la garde nationale combattaient contre d'autres légions, où la garde mobile, composée d'enfants du peuple, luttait contre des ouvriers, n'était point encore décidée, et de part et d'autre on avait fait des pertes terribles. L'Assemblée, en permanence, juge nécessaire de concentrer davantage le pouvoir; la Commission exécutive donne sa démission, le général Cavaignac est nommé seul chef du pouvoir exécutif, et Paris est mis en état de siége. Le 25, le général Bréa est traîtreusement assassiné, au moment où il parlementait avec les insurgés de la barrière Fontainebleau; le général Damesme est tué à l'attaque du Panthéon; le général Négrier, à l'assaut de la barricade de la Bastille; deux représentants périssent. Cependant l'insurrection recule. L'archevêque de Paris, Mgr Affre, dans l'espoir d'abréger la lutte, se dirige vers la Bastille pour porter des paroles de paix dans le faubourg Saint-Antoine; on fait trêve un in-

stant au combat. L'archevêque est introduit dans le faubourg; mais bientôt le combat recommence, et une balle, partie d'une fenêtre, atteint mortellement l'archevêque, qui tombe martyr de son zèle pieux et patriotique.

L'insurrection était refoulée dans le faubourg Saint-Antoine. Le général Lamoricière somme les insurgés de mettre bas les armes, sous peine de bombardement. Ils se rendent · la bataille avait duré quatre jours et coûté des deux parts 5000 morts, parmi lesquels sept généraux et deux représentants; quatre autres généraux et trois représentants avaient été blessés. La victoire restait à l'Assemblée nationale et au général Cavaignac. 12 000 prisonniers faits pendant l'insurrection ou arrêtés après le combat furent soumis à des tribunaux militaires et transportés en Afrique.

La République sortit singulièrement affaiblie de cette lutte affreuse. L'Assemblée se hâta de jeter les bases d'un nouveau gouvernement : unité du pouvoir législatif et sa délégation à une Assemblée unique; unité du pouvoir exécutif et sa délégation à un chef unique, à un président, élu pour quatre années. C'était constituer deux pouvoirs rivaux sans aucun intermédiaire pour prévenir leur lutte ou en amortir les effets; c'était, en outre, donner un grand avantage, dans un pays habitué à la monarchie, au pouvoir exécutif, chargé de l'action, sur le pouvoir législatif, qui avait la délibération. On le comprit aussitôt, et l'on ne s'occupa plus que de savoir qui serait président de la République.

Il y avait seulement deux candidats sérieux :

le général Cavaignac, alors chef du pouvoir exécutif, et le prince Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de l'Empereur, qui, deux fois de suite, avait été récemment élu représentant par trois, puis par cinq départements. Le général Cavaignac, qui avait alors le pouvoir en main et qu'honorait un noble caractère, eut 1 448 107 voix que lui donnèrent en général l'administration et la bourgeoisie ; le prince Louis-Napoléon, qui s'était tenu jusqu'alors en dehors des événements, en eut 5 434 226, pour la plupart recueillies dans les campagnes (10 décembre).

Présidence de Louis-Napoléon Bonaparte. — Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, né aux Tuileries le 20 août 1808, troisième fils d'Hortense Beauharnais et de Louis Bonaparte, roi de Hollande, avait été élevé soigneusement sous les yeux de sa mère au château d'Arenenberg, en Suisse. Jeune homme, il partageait son temps entre des études d'art militaire, d'histoire et d'économie sociale. Dès 1831, il avait pris part au mouvement insurrectionnel des Romagnes dans l'Italie asservie. Plus tard, à deux reprises, en 1836 et en 1840, à la faveur d'embarras ou de mécontentements, sous le gouvernement de juillet, il avait tenté sans succès, à Strasbourg et à Boulogne, de réveiller les sympathies populaires pour le nom de Napoléon et la gloire de l'Empire. Fait prisonnier dans la dernière tentative, condamné par la cour des pairs, enfermé au château de Ham, il y lut et étudia beaucoup, acquit des connaissances solides, et publia quelques études qui témoignaient de ses préoccupations du bien-être populaire.

Échappé de Ham en 1846, il apprit à Londres la révolution de Février. En quelques mois, bien que presque toujours absent, il avait acquis une immense popularité grâce aux fautes des républicains et à la puissance magique de son nom.

La nouvelle Constitution n'était pas viable. Outre le défaut radical de mettre les deux pouvoirs d'exécution et de délibération en face l'un de l'autre, sans contre-poids, elle semblait avoir été faite dans le but d'entraver le plus possible l'exécutif. Il était inévitable que le Président voudrait ressaisir les prérogatives qu'on lui avait ôtées. D'autre part, l'Assemblée était composée de factions contraires qui ne s'entendaient que sur un point : considérer la République comme une trêve qui servirait à préparer les armes pour une lutte nouvelle.

Le Président et l'Assemblée s'entendirent cependant tant qu'il s'agit de rétablir l'ordre et de comprimer les partis extrêmes. Ainsi le 29 janvier et le 13 juin 1849, l'armée de Paris, sous leur direction, triompha de l'émeute sans verser de sang.

Une affaire extérieure de grande importance avait causé ce dernier conflit. Les révolutions européennes, nées de la révolution de Février, mais défiantes de la France, avaient été promptement comprimées par les rois, qu'elles avaient effrayés. Déjà l'Autriche, victorieuse de la Hongrie grâce aux Russes, avait battu à Novare le roi de Sardaigne, Charles-Albert, et la Lombardie était retombée en son pouvoir. La république proclamée à Rome, après la fuite du pape, essayait vainement de faire des murs de la sainte

cité le dernier rempart de l'indépendance de la Péninsule. Victorieuse un instant six mois auparavant, l'Italie n'avait point voulu de l'aide de la France; maintenant que, vaincue, elle allait retomber plus lourdement sous le joug de l'Autriche, la politique faisait un devoir à notre gouvernement de couvrir Rome contre l'Autriche, même en y renversant la république. C'était en effet un intérêt politique de premier ordre pour la France que la domination allemande ne s'étendît pas sur toute la Péninsule italienne. Le Prince Président et l'Assemblée envoyèrent une armée française en Italie sous le commandement du général Oudinot. Les républicains de Paris essayèrent de sauver par une insurrection la république de Rome. Un membre de l'ancien gouvernement provisoire, M. Ledru-Rollin, était avec eux. Un déploiement de forces fait à temps (13 juin) étouffa l'émeute dans son germe. Le parti perdit ses chefs dans cette bagarre; la haute cour de Versailles les condamna. Les Romains, en apprenant cette nouvelle, ne pouvaient plus guère se défendre. Le général Oudinot, après avoir fait avec les plus grands ménagements le siége de la place, entra le 2 juillet dans la ville de Rome, où le pape fut bientôt réintégré; et l'Assemblée législative qui succéda, à l'Assemblée constituante, moins unanime sur cette question délicate, approuva la conduite du Président. Nos troupes restèrent à Rome, protégeant la personne du Saint-Père.

L'Assemblée législative (1849-1851). — La nouvelle Assemblée (28 mai 1849) comptait moins de républicains ou de socialistes et un

plus grand nombre de membres réunis par la dénomination générale de « amis de l'ordre; » le prince Louis-Napoléon semblait donc devoir s'entendre davantage avec le pouvoir législatif ainsi constitué. Mais le bon accord ne dura pas longtemps ; la mésintelligence éclata durant les vacances de l'Assemblée, en août et septembre 1849. Plusieurs membres de la majorité, partisans de la branche aînée des Bourbons, allaient en Allemagne, porter leurs hommages au comte de Chambord; d'autres, partisans de la branche cadette, se rendirent en Angleterre, auprès des princes de la maison d'Orléans; de leur côté, les républicains exilés et les sociétés secrètes lançaient des diatribes qui se croisaient avec les manifestes monarchiques. Dans le même temps, le Prince Président voyageait à travers la France pour connaître le pays et se faire connaître de lui.

Le Président et l'Assemblée se retrouvèrent, en 1851, manifestement hostiles; ils couvrirent leur conduite de tous les dehors de la conciliation, mais des bruits de coups d'État et de conpiration y laissèrent croire difficilement. La session fut remplie que de discussions irritantes qui prirent la place des affaires. Le Prince Président révoqua de ses fonctions le général Changarnier, chef de la garde nationale et de l'armée de Paris, qui avait eu des démêlés avec le ministre de la guerre. La Chambre, en revanche, refusa des frais de représentation au Président de la République. Louis-Napoléon et l'Assemblée ne purent s'accorder sur le choix d'un ministère durable.

Une question grave tenait surtout les esprits en suspens. Par une coïncidence fâcheuse, les pouvoirs du Président et ceux de l'Assemblée, se terminaient l'année suivante, 1852, à trois mois d'intervalle. Le suffrage universel, dont la loi du 31 mai 1850 avait fait le suffrage restreint par la radiation de trois millions d'électeurs, devait être appelé prochainement à renouveler les deux pouvoirs de la République. Dans l'anxiété où cet avenir douteux jetait le pays, des pétitions qui atteignirent le chiffre de 1 500 000 signatures étaient adressées à l'Assemblée pour la révision de la Constitution ; quatre-vingts conseils généraux et presque tous les conseils d'arrondissements en émettaient le vœu.

Mais l'Assemblée était profondément divisée. Les uns voulaient la révision seulement de l'article qui interdisait la réélection du président actuel ; les autres une révision complète qui embrassât la forme du gouvernement tout entière et qui ouvrît ainsi la porte plus ou moins largement à la restauration des monarchies déchues. Faute d'union dans ses vues, l'Assemblée repoussa la révision. Cependant des lois nécessaires et déjà élaborées restaient en suspens. Cette interruption de la vie politique encouragea les partis extrêmes, qui, ne comptant plus que sur la force, se proposèrent de profiter du désarroi général et du déclin des pouvoirs, pour exciter sur différents points du pays des troubles qui pouvaient mener à la guerre civile. Déjà on était obligé de proclamer l'état de siége dans le Cher et dans la Nièvre, où éclataient des désordres dangereux. Après les vacances de la session de

1851 qui furent aussi fort agitées, le Président résolut de faire sortir la France de cette impasse.

A la réouverture de l'Assemblée législative (4 novembre) considérant qu'une Asssemblée issue du suffrage universel ne pouvait être modifiée par une Assemblée issue du suffrage restreint, et que la diminution considérable du nombre des électeurs tendait à transférer à l'Assemblée le choix du président qni devait réunir au moins deux millions de suffrages, Louis-Napoléon demanda l'abrogation de la loi du 31 mai. Cette proposition divisa l'Assemblée en deux parties presque égales et la frappa d'impuissance. L'Assemblée crut reprendre l'avantage en faisant, par l'organe de ses questeurs, une proposition qui devait lui donner le droit de requérir la force armée dans l'intérêt de sa propre sûreté. La prise en considération de cette proposition fut repoussée par 403 voix contre 300 (17 novembre). L'Assemblée s'abandonnait elle-même et le pouvoir exécutif restait, dans la lutte légale, vainqueur du pouvoir législatif. Celui-ci cependant n'entendait pas céder et songeait à employer la force quand on le prévint. Ce fut l'œuvre du 2 décembre.

La présidence pour dix ans. — Le 2 décembre, au matin, les chefs des différents partis de l'Assemblée sont arrêtés chez eux, le palais de l'Assemblée occupé par la force armée, quelques représentants qui s'étaient rassemblés dans une mairie saisis ou dispersés. En même temps un décret du Président déclare l'Assemblée dissoute, le suffrage universel rétabli, et propose

au peuple les bases d'une nouvelle Constitution avec un chef responsable élu pour dix ans. Le Président promettait l'ordre et ajournait la liberté. Le 3 et le 4, la résistance fut essayée au centre de Paris et sur les boulevards, mais sans unité, par deux partis différents et sans l'appui de la population. L'armée, conduite avec résolution, resta, après une courte lutte, maîtresse des rues. Quelques essais d'insurrection empreints d'un dangereux caractère d'anarchie eurent lieu dans quelques départements, mais furent promptement réprimés. La mise en état de siége des départements où des troubles avaient éclaté, et la transportation à Cayenne ou en Algérie des malfaiteurs en rupture de ban et des membres des sociétés secrètes, assurèrent la répression. Le pays, par le vote du 20 et du 21 décembre, 7 437 216 votes affirmatifs contre 640 737 négatifs, accepta la Constitution proposée par le Président et lui conféra le pouvoir pour dix ans ; la France se donnait à Louis-Napoléon.

La présidence décennale ne pouvait être qu'un acheminement au rétablissement de l'Empire. La Constitution nouvelle fut publiée le 14 janvier 1852. Ses principes étaient empruntés aux institutions du Consulat et de l'Empire, dans lesquels le Prince reconnaissait un cachet de nationalité qui manquait, disait-il, aux institutions parlementaires de 1814, de 1830 et de 1848, imitations plus ou moins fidèles de la charte anglaise ou de la législation des États-Unis. Le chef de l'État était responsable et gouvernait avec des ministres qui dépendaient de lui seul. Deux assemblées étaient instituées : le Corps

législatif, issu du suffrage universel, avec le vote des lois et de l'impôt; un Sénat formé des illustrations du pays, veillait à la conservation et au développement de la Constitution. Le conseil d'État, formé par le pouvoir, préparait les lois, les soutenait devant le Corps législatif et examinait les amendements. Cette Constitution substituait le système représentatif au système parlementaire. Elle n'enfermait pas cependant dans un cercle infranchissable les destinées de la nation. Elle laissait la voie ouverte à des améliorations qui pouvaient faire rentrer peu à peu dans la pratique les libertés un instant écartées.

Le Président, revêtu de la dictature, remania toutes les branches du gouvernement et de l'administration, pendant quatre mois, avant de mettre la Constitution en pratique. La vente forcée des biens personnels de la maison d'Orléans et le retour au domaine de l'État de ceux qui auraient dû y être réunis après l'avénement du roi Louis-Philippe; la réorganisation de la garde nationale restreinte et mise à la disposition du pouvoir; l'autorité départementale concentrée entre les mains des préfets; la nomination des maires des communes revendiquée par le gouvernement, furent les principaux traits de ce remaniement, conçu pour fortifier le pouvoir.

L'ordre était rétabli. La France, qui n'avait pas alors d'autre occupation, en remercia le Président dans le voyage qu'il fit à travers les provinces de l'est et celles du midi. Parti de Strasbourg au milieu des cris de *Vive le Président!* il arriva à Bordeaux aux cris de *Vive l'Em-*

pereur ! Le 16 octobre, Paris reçut en triomphe l'auguste voyageur. Entraînée par le mouvement qui l'avait saisie depuis le premier vote en faveur de Napoléon, en 1848, la nation croyait ne plus pouvoir trouver le repos et l'ordre qu'au sein d'une monarchie héréditaire, et la satisfaction de son légitime orgueil, en face de l'étranger, que dans la dynastie napoléonienne. Le rétablissement de l'Empire suivit de près.

CHAPITRE XX.

LE SECOND EMPIRE (1852-1865).

Rétablissement de l'Empire (1852). — Un sénatus-consulte, délibéré dans la première assemblée de l'État, proposa au peuple le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive; et les comices populaires adoptèrent cette proposition les 21 et 22 novembre, par 8 157 752 votes affirmatifs contre 254 501 négatifs. L'Empire fut solennellement proclamé le 2 décembre 1852.

Le nouvel Empereur prit le nom de Napoléon III. Son mariage avec Mlle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, qu'il choisit en dehors de tous calculs politiques pour la faire asseoir sur le trône, assura, quelque temps après, les conséquences légitimes qui devaient préserver l'avenir des incertitudes et des secousses qu'on avait voulu éviter. Un Prince Impérial naquit le 16 mars 1856. L'Empire, établi sur la large base du suffrage universel, avait une immense popularité. L'Empereur n'en fit pas une royauté fainéante. Il se proposa deux buts : donner, au dedans, satisfaction aux besoins généraux du pays ainsi qu'aux intérêts populaires, et au dehors, relever la situation politique de la France,

qui était encore sous le coup des grands revers de 1815. Viendrait ensuite le développement progressif des libertés publiques par l'amélioration successive de la Constitution.

L'Empereur a lui-même, à différentes reprises, tracé ce vaste programme, dans le langage élevé qui caractérise ses écrits. « Pour développer, a-t-il dit en parlant des améliorations intérieures qu'il méditait, pour développer notre commerce étranger par l'échange des produits, il faut améliorer l'agriculture, et l'affranchir de toutes les entraves intérieures qui la placent dans une condition d'infériorité. Aujourd'hui, non-seulement nos grandes exploitations sont gênées par une foule de règlements restrictifs, mais encore le bien-être de ceux qui travaillent est loin d'être arrivé au développement qu'il a atteint dans un pays voisin (Angleterre). Il n'y a donc qu'un système général de bonne économie politique qui puisse, en créant la richesse nationale, répandre l'aisance dans la classe ouvrière. » Et, en exposant les principes de sa politique étrangère, dans d'autres circonstances, l'Empereur disait encore : « La France ne menace personne, elle désire développer en paix, dans la plénitude de son indépendance, les ressources immenses que le ciel lui a données, et ne saurait éveiller d'ombrageuses susceptibilités, puisque de l'état de civilisation où nous sommes, ressort de jour en jour plus éclatante, cette vérité qui console et rassure l'humanité, que plus un pays est riche et prospère, plus il contribue à la richesse et à la prospérité des autres.... Si l'on me demande cependant

quel intérêt la France peut avoir parfois à prendre les armes, et à jeter ses armées sur de proches ou de lointains rivages, je répondrai que l'intérêt de la France est partout où il y a une cause juste et civilisatrice à faire prévaloir.... Car partout où l'on voit passer le drapeau de la France, les nations savent qu'il y a une grande cause qui le précède, un grand peuple qui le suit.... La France sait que jamais un intérêt personnel ou une ambition mesquine ne dirigeront mes actions. Lorsque, soutenu par le vœu et le sentiment populaires, on monte les degrés du trône, on s'élève par la plus grave des responsabilités au-dessus de la région infime où se débattent les intérêts vulgaires, et l'on a pour premiers mobiles comme pour derniers juges : Dieu, la conscience et la postérité ! »

Travaux intérieurs et institutions. — Il fallait, à l'intérieur, porter partout ses efforts à la fois, si l'on voulait donner satisfaction aux besoins généraux qui s'étaient révélés pendant la révolution de Février, et diminuer par l'activité du travail ou l'organisation de la bienfaisance le malaise populaire, et par l'instruction plus largement répandue combattre l'ignorance, source la plus active de la misère et du crime.

Institutions de bienfaisance. — L'assistance n'est pas un droit pour ceux qui sont dans la nécessité de la réclamer; mais elle est un des plus impérieux devoirs de l'État et des particuliers. De là, l'idée des institutions de bienfaisance que le nouveau règne a tant multipliées. L'orphelinat du Prince Impérial recueillit les enfants laissés sans soutien naturel et sans for-

tune. L'ouvrier qui vit de salaire, presque au jour le jour, est menacé souvent d'arriver à la vieillesse hors d'état de travailler encore et sans ressources pour ses derniers jours. La caisse d'épargne, sous la Restauration, avait mis déjà la prévoyance et l'économie à la portée des petites bourses. La caisse des retraites, fondée en 1849, réorganisée en 1851, prit un essor rapide, puisqu'au 31 décembre 1853 ses recettes s'étaient déjà élevées à 41 901 437 fr., convertis en 1 694 996 fr. de rentes. Refondue en 1856, la loi amena, dans cette année, le nombre des comptes individuels à 13 965, et porta le nombre total des comptes ouverts à 56 903. En 1863 il y a eu 200 000 versements.

Pour que le pauvre fût assuré de trouver justice et que le malade des campagnes reculées ne se crût pas abandonné, l'organisation de l'assistance judiciaire et de la médecine cantonale mit à la portée de l'inexpérience ou de l'incurie de sages conseils ou des remèdes nécessaires. La loi sur l'assainissement des logements insalubres et les encouragements donnés à la construction de maisons disposées pour les ménages ouvriers permirent d'établir, dans un certain nombre de villes, des demeures plus saines sans augmentation de prix. Mais il y a des catastrophes accidentelles ou des malheurs qui paraissent irréparables. Deux établissements fondés à Vincennes et au Vésinet pour les convalescents qui sortent des hôpitaux, pour les mutilés des industries, enfin pour les indigents, ont donné aux soldats de l'industrie parisienne leur hôtel des Invalides. Un décret du 15 avril 1865

a placé les grandes institutions de bienfaisance sous le haut patronage de l'Impératrice.

Impulsion donnée aux travaux publics, encouragements à l'agriculture, aux industries, aux arts. — Le travail est la loi de notre espèce ; s'il ne dépend ni de l'État ni de personne d'assurer en tout temps à l'ouvrier du travail, il y va de l'intérêt de tous que l'activité de chacun soit constamment tenue en éveil. Le développement prodigieux de l'industrie, en agglomérant la population sur certains points, avait rendu nos villes trop étroites, nos relations entre les différentes parties du territoire trop difficiles ou trop lentes, et l'agriculture n'avait guère profité des progrès que la science pouvait lui offrir dans ses applications.

L'empereur Napoléon III, secondé dans la capitale par le préfet de la Seine, et grâce à des sommes considérables demandées annuellement au Corps législatif, donna aux travaux publics une activité qui, en dix ans, renouvela presque entièrement les plus grandes villes : Paris, Lyon, Marseille, et entraîna les plus petites, qui firent des sacrifices pour se mettre à l'unisson. Le Louvre, à Paris, depuis si longtemps interrompu, fut achevé au mois de janvier 1856 ; des boulevards entiers furent percés, des quartiers assainis, d'autres créés. La ville de Marseille vit s'ouvrir, pour ses relations avec le monde, deux ports nouveaux. Les chemins de fer, qui avaient été jusque-là conduits si lentement que la France était moins avancée que l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne, atteignirent en dix ans du centre aux extrémités, à Strasbourg et à

Cherbourg, à Besançon et à Lorient, à Bayonne et à Marseille, sans compter l'entreprise activement poursuivie des lignes qui doivent achever le réseau. En 1860 encore, l'Empereur ajoutait, par un vote du Corps législatif, 160 millions, divisés en trois annuités, aux sommes déjà considérables portées annuellement au budget pour l'achèvement des chemins de fer, des canaux, des routes, des ports, et la restauration de nos églises.

L'organisation des chambres de l'agriculture et des comices agricoles sur différents points du territoire, de concours pour les plus beaux produits des régions les plus rapprochées, contribuèrent à répandre de meilleures méthodes parmi les agriculteurs et les éleveurs. Une société des assurances agricoles tendit à soustraire le travail des champs aux mauvaises chances de l'instabilité des saisons. Il y a cependant des entreprises d'un intérêt plus général, et au-dessus des forces de l'initiative privée, auxquelles le gouvernement peut donner plus que des encouragements. L'établissement du crédit agricole et plusieurs lois spéciales permirent de commencer le reboisement de nos montagnes, dont la nudité croissante amenait les désastres des inondations, de défricher les forêts situées dans les plaines, et de mettre en valeur des biens communaux perdus pour la prospérité générale, ce qui enrichit la commune sans appauvrir l'État. Enfin une subvention de 100 millions fut votée pour faciliter et répandre par les avances l'emploi de la méthode du drainage, et l'on attaqua, pour les assainir et les cultiver, les landes de la Gascogne.

Institutions de crédit, liberté commerciale. — Le crédit qui fait des avances à la capacité reconnue et au travail honnête, la liberté qui est leur régime le plus favorable, ont été développés. Le *Crédit foncier* permit aux petites propriétés de purger plus aisément leurs hypothèques, et aux propriétaires d'améliorer leurs fonds; le *Crédit mobilier* fit circuler plus rapidement les valeurs fiduciaires. Une société dite *du prêt de l'enfance au travail*, sous la protection du Prince Impérial, mit à la disposition des adultes les instruments du travail nécessaires pour entrer dans la carrière du labeur, et faire arriver le crédit jusqu'aux plus pauvres, à la seule condition qu'ils fussent laborieux et honnêtes. Enfin, lorsque l'Empereur eut besoin, pour faire face à des dépenses de guerre, de contracter des emprunts, il tint à y faire participer les plus petits capitaux, et au lieu de s'adresser seulement aux banquiers, il convia le public lui-même à l'opération par des souscriptions directes.

La science économique a établi qu'il faut multiplier les moyens d'échange pour rendre le commerce florissant; que sans concurrence l'industrie reste stationnaire et produit à des prix trop élevés qui entravent la consommation; enfin, que sans une industrie prospère, l'agriculture languit. L'exemple de l'Angleterre qui venait d'accomplir heureusement cette réforme, l'expérience acquise durant une disette de deux années, pendant laquelle on avait suspendu ce qu'on appelait l'*échelle mobile*, procédé destiné à régler le prix des céréales,

décidèrent le gouvernement à faire passer la France du régime de la protection de l'industrie par des droits de douane exagérés à celui de la liberté commerciale. Mais il procéda avec prudence. L'échelle mobile, qui n'était qu'une gêne pour le commerce du blé, fut abolie. Des réductions de tarifs furent successivement décrétées. Enfin, en 1861, un traité de commerce fut signé avec l'Angleterre, et bientôt suivi de conventions semblables avec la Belgique, l'Italie, la Turquie et d'autres puissances. Aux termes du traité fait avec l'Angleterre et modèle de tous les autres, le gouvernement anglais admettait au bout de deux ans en franchise de tous droits nos objets manufacturés, et diminuait considérablement ses droits sur nos importations de vins, d'alcools, et nos produits de papier. En revanche, le gouvernement français levait ses prohibitions sur un grand nombre d'objets d'origine ou de manufacture britannique, et diminuait progressivement les droits sur l'importation de la houille, du coke, des fers, fontes, aciers et ouvrages en métaux.

Pour stimuler l'activité industrielle, l'Empereur avait repris, en 1855, l'idée d'origine française, mais réalisée pour la première fois par les Anglais, d'une exposition universelle où les industries des différents peuples sont comparées, et où les vainqueurs, dans ces luttes pacifiques reçoivent des récompenses qui excitent l'émulation des vaincus. Grâce à la facilité de relations établies par les chemins de fer, la navigation à vapeur et le télégraphe électrique, les peuples mêlaient de plus en plus leurs intérêts

et leurs idées, ce qui doit finir par rendre leurs destinées solidaires. Napoléon III seconda ce mouvement en faisant établir de nouvelles lignes de paquebots de nos ports de l'Océan à l'Amérique, et de ceux de la Méditerranée aux côtes de l'Asie, pour multiplier nos échanges avec les contrées les plus lointaines. En 1862, on pouvait déjà mesurer les effets prodigieux produits sur notre commerce par tant de mesures habilement calculées; il s'élevait, en cette année, à près de six milliards.

Le paupérisme, attaqué par tant de mesures de bienfaisance comme par l'activité donnée partout au travail, livrait beaucoup moins de gens sans défense aux tentations de la misère et des utopies dangereuses. La paix rentrait dans les esprits, et la diminution progressive de la criminalité, constatée d'année en année par la statistique, témoignait des progrès généraux de la moralité publique. De 1848 à 1861 le nombre des accusés a diminué de près de moitié.

Instruction publique, hautes études. — Les progrès de l'instruction publique sont pour beaucoup dans cette grande amélioration. A mesure, en effet, que se remplissaient nos écoles, les prisons se vidaient. En quinze ans le nombre des enfants qui reçoivent l'enseignement primaire est accru d'un million, tant le gouvernement impérial mit de sollicitude à multiplier les écoles et à améliorer la situation des maîtres.

En même temps le sort du peuple, celui des instituteurs et institutrices fut amélioré. Le nombre des lycées tendit à atteindre celui des dé-

partements; la condition des professeurs y devint meilleure. Enfin les hautes études recevaient de précieux encouragements par la fondation de prix considérables dans les cinq sections de l'Institut, par l'impulsion donnée aux sociétés savantes et par les nombreuses missions scientifiques envoyées en Grèce, en Égypte, en Asie Mineure, aux sources du Nil, etc.

Politique extérieure. — Guerres. — Napoléon III, avant d'être couronné, avait dit : « L'Empire, c'est la paix ; » mais il ne s'était pas engagé à conserver cette paix à tout prix, à abandonner nos vieilles traditions de gloire et de générosité ; un homme dont le seul nom était une protestation contre nos revers de 1815 ne pouvait laisser la nation dans la situation où il l'avait trouvée en 1848, sans influence au dehors. Il s'occupa d'abord de tenir nos soldats en haleine et d'affermir notre domination d'Algérie par la conquête, que le maréchal Randon conduisit habilement, de la Kabylie et du Sahara algérien. Lorsque des complications politiques, qu'il n'avait pas cherchées, jetèrent, après tant d'années, les armées de la France à travers l'Europe, et ses vaisseaux à travers l'Océan, l'armée se trouva prête à reprendre le chemin de sa vieille gloire.

Guerre de Crimée.—Traité de Paris (1854-56). — Depuis les traités de 1815, la Russie exerçait sur l'Europe une prépondérance menaçante. Le tzar Nicolas était devenu la personnification d'un système redoutable de compression et de conquête. Il n'avait jamais pardonné à la royauté de Juillet d'être sortie d'une émeute;

en Allemagne, il avait appuyé les souverains dans leur résistance aux vœux des peuples. Il avait tout fait pour dénationaliser la Pologne, dont les traités de 1815 lui avaient reconnu la possession, à la condition qu'il lui assurerait un gouvernement constitutionnel. Un instant étonné par la révolution de 1848, le tzar avait bientôt repris son ambition. Après avoir sauvé l'Autriche en écrasant les Hongrois révoltés contre elle, il avait pensé que la présence d'un Napoléon sur le trône de France lui garantissait l'alliance de l'Angleterre, et il avait cru le moment venu de saisir l'éternel objet de la convoitise moscovite : Constantinople. En toute occasion, il affectait un protectorat hautain sur les sujets chrétiens de l'empire turc, et finit par essayer de s'entendre sous main avec l'Angleterre pour le partage des dépouilles de l'*homme malade* (le Sultan). En 1853, il fit occuper les Principautés danubiennes et arma à Sébastopol une flotte qui semblait formidable. L'empereur Napoléon donna le premier signe de la résistance en envoyant hardiment la flotte française de la Méditerranée à Salamine pour la tenir à portée de Constantinople et de la mer Noire.

Il entraîna l'Angleterre, d'abord hésitante, dans son alliance, et s'assura la neutralité de l'Autriche et de la Prusse. L'attaque peu loyale et la destruction par les Russes d'une flottille turque à Sinope commencèrent les hostilités. La flotte anglo-française entra dans la mer Noire, tandis qu'une armée expédiée des ports de la Grande-Bretagne et des nôtres se rassembla sous

les murs de Constantinople. Le 14 septembre 1854, l'armée des alliés, forte de 70000 hommes, débarqua sur les côtes de la Crimée, et la victoire de l'Alma lui permit de commencer le siége de Sébastopol, qu'il fallait anéantir avec ses ports, ses arsenaux et ses flottes, pour mettre désormais Constantinople à l'abri d'un coup de main.

Ce siége, le plus long qu'on ait vu dans les annales de l'histoire moderne, dura près d'un an. Deux généraux en chef y périrent de fatigues, le maréchal de Saint-Arnaud et lord Raglan. Les généraux Canrobert et Pélissier se succédèrent dans le commandement des forces françaises. L'armée des alliés, obligée de creuser les tranchées dans le roc, et de se défendre contre les sorties de la place et contre une armée de secours, remporta les deux victoires d'Inkerman et de Traktir. Elle montra encore plus de courage contre le climat et la maladie, le froid, la neige, le choléra, le scorbut. Enfin, le 8 septembre 1855, après des miracles de constance, la furie française et la solidité anglaise eurent leur récompense : la tour Malakoff fut emportée et la ville prise. Quelques mois auparavant, l'empereur Nicolas était mort, en prévoyant la ruine de ses vastes desseins.

La flotte anglo-française, dans la Baltique, avait détruit Bomarsund, le boulevard avancé de la Russie contre la Suède, et dans la mer Noire nos canonnières cuirassées, servant pour la première fois, avaient obligé la forteresse de Kinburn à se rendre, ce qui nous ouvrait la Russie méridionale ; une escadre alliée avait

même pris Pétropaulosk, sur l'océan Pacifique. Enfin, la diplomatie française avait fait entrer dans la ligue contre la Russie le roi de Suède et le roi de Sardaigne, et allait entraîner peut-être l'empereur d'Autriche. Le czar Alexandre II, successeur de Nicolas, demanda la paix ; elle fut conclue à Paris, sous les yeux du souverain dont le pays avait eu la part la plus glorieuse et la plus décisive à la guerre. Cette paix (30 mars 1856) neutralisait la mer Noire, interdisait par conséquent à la Russie d'y avoir une flotte de guerre ; lui enlevait une province, la Bessarabie, et rendait libre jusqu'à ses embouchures la navigation du Danube ; elle proclamait dans le sens de la liberté les droits des neutres pendant la guerre maritime. Ainsi la Russie reculait, le droit des gens faisait un pas, la France recouvrait la plénitude de son action internationale et toute l'influence morale qu'elle a le droit d'exercer dans les affaires de l'Europe. Les visites de la reine d'Angleterre, du roi de Portugal, du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel, d'autres souverains encore, à l'empereur Napoléon III, furent un éclatant témoignage de cette grandeur retrouvée par la France en son glorieux chef.

Guerre d'Italie, paix de Villafranca et traité de Zurich (1858-1859). — Après la Russie, c'était l'Autriche qui avait été le plus en opposition avec les idées modernes ; comme la première pesait sur la Turquie, la seconde pesait sur l'Italie. L'Autriche avait joué pendant la guerre de Crimée un rôle équivoque, tandis que le royaume de Sardaigne, seul État

indépendant et constitutionnel en Italie, n'avait pas craint de joindre sa jeune armée aux troupes anglo-françaises. Cette circonstance avait fait de la France la protectrice naturelle du Piémont, et par conséquent de l'Italie, dont ce petit royaume était comme la dernière citadelle. Le mariage du prince Napoléon, cousin de l'Empereur, avec la princesse Clotilde, fille du roi Victor-Emmanuel, les rapprocha encore. Aussi, lorsque l'empereur d'Autriche, François-Joseph, en dépit des efforts de la diplomatie européenne, passa le Tessin comme l'empereur Nicolas avait passé le Pruth, la France se trouva encore en face de ce nouvel agresseur et aux côtés de l'opprimé.

L'empereur Napoléon reprenait par cette guerre la politique séculaire de la France, qui consiste à ne point souffrir la prépotence de l'Autriche en Italie, c'est-à-dire sur notre frontière du sud-est. S'il avait, comme président de la République, contribué au retour du pape dans la ville de Rome, ce n'était pas pour perpétuer dans la Péninsule l'oppression autrichienne et la servitude générale. L'apparition de l'empereur Napoléon III en personne, à la tête d'une armée française, divisée en cinq corps, commandée par ses meilleurs généraux, sur cette terre consacrée par de si glorieux souvenirs, annonça comme une nouvelle ère dans la politique européenne. L'Italie voyant venir le moment de revendiquer son indépendance, se leva derrière l'Empereur. L'Europe attentive et émue, l'Angleterre bienveillante, la Russie et la Prusse étonnées, observèrent. L'Autriche et la

France restaient seules en présence. La guerre dura à peine deux mois.

Après la brillante affaire de Montebello, qui déjoua une surprise tentée par les Autrichiens, l'Empereur concentra l'armée franco-piémontaise autour d'Alexandrie; puis, par un mouvement hardi et habile, il tourna la droite des Autrichiens, qui avaient déjà franchi le Tessin, les obligea à repasser cette rivière, les prit entre le corps d'armée du général Mac-Mahon et la garde à Magenta, leur tua 7000 hommes, fit 8000 prisonniers (4 juin), et, deux jours après, entra à Milan.

L'ennemi, étonné de ce choc si rude, nous abandonna sa première ligne de défense, où il avait cependant accumulé de longue main de puissants moyens d'action et de résistance. Il se retira sur l'Adda, après avoir vainement tenu un moment au lieu déjà fameux de Marignan, et ne s'arrêta qu'au Mincio, adossé aux forteresses de Peschiera et de Mantoue, ayant derrière soi, comme point d'appui inexpugnable, la grande place de Vérone, mais en avant les plaines illustres de Castiglione. L'empereur d'Autriche en personne, avec un nouveau général et des renforts considérables, était venu y attendre l'armée française. Les Autrichiens avaient depuis vingt ans étudié ce champ de bataille; ils étaient 160 000 échelonnés sur des hauteurs, appuyés au village et à la tour de Solférino, et pouvant nous déborder dans la plaine. Napoléon III avait à peine 140 000 hommes sous la main et était obligé de combattre sur une ligne de cinq lieues d'étendue. Tandis que son aile droite

lutte contre l'ennemi dans la plaine pour n'être point débordée, et que le roi Victor-Emmanuel l'appuie à gauche, il dirige l'attaque au centre, et, malgré une pluie de projectiles qui atteignent les cent-gardes autour de lui, emporte successivement le mont Fenile, le mont des Cyprès, et enfin le village de Solférino. Le centre de l'ennemi est enfoncé; ses réserves sont atteintes, avant d'avoir pu s'engager, par les boulets de nos nouveaux canons rayés. Tout fuit dans un affreux pêle-mêle; mais un orage épouvantable, accompagné de grêle et d'une pluie torrentielle, arrête les vainqueurs et permet aux Autrichiens de repasser le Mincio; ils laissaient 25 000 hommes hors de combat. L'empereur Napoléon prenait, le soir, son quartier général dans la chambre même qu'avait occupée le matin François-Joseph (24 juin).

Deux fois vainqueur, l'Empereur offrit subitement la paix à son ennemi. L'Italie était délivrée, quoiqu'une portion du territoire italien, la Vénétie, restât encore aux mains de l'Autriche. L'Europe, étourdie de ces rapides victoires, laissait voir que sa jalousie se réveillait. L'Empereur crut avoir assez fait pour la France et pour l'Italie en rejetant derrière le Mincio l'Autriche établie naguère au bord du Tessin, et il signa avec François-Joseph, à Villafranca, une paix dont les conditions praticables furent confirmées à la fin de l'année par le traité de Zurich. Par cette paix, l'Autriche abandonnait la Lombardie, dont la France agrandissait le Piémont pour se faire un allié fidèle au delà des Alpes. Le Mincio devenait la limite de l'Autriche

dans la Péninsule, dont les divers États devaient former une grande confédération sous la présidence du pape. Mais tous les interessés rejetèrent ce plan, et le mouvement révolutionnaire continua. L'Empereur se borna à empêcher l'Autriche d'intervenir. Alors on vit successivement s'écrouler ces gouvernements de Parme, de Modène, des Légations romaines, de Toscane et de Naples, qui, depuis 1814, n'avaient été que des lieutenances de l'Autriche, et l'Italie n'allait plus former qu'un seul royaume, moins Venise et Rome, lorsque l'Empereur crut devoir prendre une précaution nécessaire pour notre sécurité : il réclama le prix de l'assistance qu'il avait donnée, et se fit céder, par le traité de Turin, 24 mars 1860, la Savoie et le comté de Nice, qui augmentèrent la France de trois départements, et portèrent notre frontière méridionale jusqu'aux Alpes. Pour la première fois depuis 1815 la France franchissait, non par force et par surprise, mais à la suite d'un grand service rendu à une nation amie, par de pacifiques accords et après le vote solennel des populations, les limites tracées autour d'elle à l'époque de ses revers. L'Europe n'osa point réclamer. La France et presque toutes les puissances ont maintenant reconnu le nouveau royaume d'Italie.

Expéditions et guerres hors d'Europe en Syrie, en Chine, en Cochinchine, au Mexique. — L'Europe ne peut plus s'isoler des autres continents; avec les progrès de la civilisation, du commerce, et des relations générales des peuples, c'est un devoir pour la France, la seconde des nations maritimes, de porter ses

yeux ou sa main au delà des mers, partout où son honneur et ses intérêts peuvent être engagés. C'est la première fois que, avec ou sans l'appui de l'Angleterre, souvent sous sa surveillance jalouse, elle l'a fait avec autant d'indépendance et de fermeté.

En 1860, le massacre des Maronites chrétiens par les Druses de Syrie démontrait de nouveau l'impuissance de l'empire ottoman à protéger ses sujets, et excitait les plaintes intéressées de la Russie. La France, qui s'émut la première, eut l'honneur d'être chargée par les grandes puissances d'envoyer et d'entretenir un corps de troupes en Syrie, pour aider le gouvernement turc à punir les coupables, et à réorganiser le Liban. 6000 Français relevèrent, en le mettant au service d'une question d'humanité, le nom français redevenu populaire dans ces contrées; et l'année suivante une conférence diplomatique, réunie à Constantinople, régla le gouvernement du Liban de manière à éviter le retour de ces déplorables catastrophes.

Cette apparition du drapeau francais en Orient n'était pas inutile à la poursuite d'une grande entreprise commencée par M. de Lesseps sous les auspices du gouvernement français, l'établissement à l'isthme de Suez d'un canal qui réunit la Méditerranée à la mer des Indes, et mît directement l'Europe en communication avec l'extrême Orient.

La même année, à l'autre extrémité de l'Asie, la France et l'Angleterre avaient été obligées de diriger une expédition contre la Chine, qui avait violé les conditions d'un traité précédemment

fait avec elle. Ce n'était pas une petite entreprise que de venger, à six mille lieues de distance, l'honneur des deux nations. En moins de six mois, les flottes alliées transportèrent 15000 hommes et tout un immense appareil de guerre sur les rivages du Peï-Ho. L'empereur de Chine envoya 70 000 hommes avec son meilleur général au-devant de ceux qu'il appelait les barbares. Cette armée et les forts accumulés sur la route de Péking ne tinrent pas devant la petite troupe européenne que commandait le général Cousin-Montauban. Les bouches du fleuve furent forcées, les forts qui les défendaient enlevés par une vive et brillante attaque, après quoi les alliés marchèrent résolûment sur Péking. La cour chinoise essaya de tromper ses ennemis par de fausses négociations, dont quelques-uns de nos envoyés furent victimes, et essaya de nous surprendre. Elle perdit la bataille de Palikiao. La ville de Péking, découverte, allait être bombardée; déjà le palais d'été avait été pris et livré au pillage. Le prince Kong, frère de l'empereur, se décida à traiter sérieusement (25 octobre 1860). Les armées alliées entrèrent dans Péking, pour recevoir les ratifications du traité, en vertu duquel le gouvernement chinois s'engagea à admettre des ambassadeurs anglais et français dans la capitale, paya une indemnité de 120 millions, ouvrit le port de Tsien-Tsin, garantit d'avantageuses conditions commerciales aux vainqueurs, et restitua à la France les églises et cimetières appartenant aux chrétiens. Le Céleste-Empire était ouvert; et, par voie de conséquence, l'em-

pire du Japon, qui avait deux années auparavant fait des traités de commerce avec les principaux États européens, était disposé, par crainte d'une leçon pareille, à les mieux respecter.

Le gouvernement français profita de sa force dans ces parages pour achever contre l'empire d'Annam, en Cochinchine, une expédition commencée deux années auparavant, de concert avec les Espagnols. Il était impossible d'obtenir de ce gouvernement la sécurité de nos missionnaires et de nos relations commerciales. La France avait résolu de former un établissement aux embouchures du grand fleuve Cambodge, et s'était emparée de Saïgon, pour en faire la capitale. Mais nous y vivions au milieu de continuelles inquiétudes. Le vice-amiral Charner, revenu de Chine avec des troupes, défit les Annamites dans les plaines de Ki-Hoa et s'empara de Mytho. L'amiral Bonnard prit à son tour Bien-Hoa et imposa à l'empereur Tu-Duc une paix signée en 1863, qui stipula le respect des missionnaires, un traité de commerce avantageux, et la possession de trois provinces vers les bouches du Cambodge, dans un pays admirablement fertile, entre les Indes et la Chine, à portée des Philippines et des Moluques. « L'établissement de Saïgon, disait naguère un voyageur anglais, pourrait changer la direction du commerce, et devenir le principe d'un empire égal peut-être un jour à celui de l'Inde. »

Ainsi la France, qu'on s'habituait trop à regarder comme une puissance surtout continentale, portait son activité sur tous les rivages de l'Océan. Elle fut dans le même temps appelée

à un autre bout du monde. Depuis longtemps la France, l'Angleterre et l'Espagne avaient des injures à venger et des réclamations à exercer contre le gouvernement anarchique du Mexique. Au commencement de l'année 1862, les trois puissances s'entendirent pour agir en commun. L'expédition était déjà en cours d'exécution, lorsque les gouvernements de Londres et de Madrid, à la suite de malentendus, renoncèrent à l'entreprise. La France, restée seule, persista à venger les communes injures. Un échec ayant engagé l'honneur du drapeau, il fallut envoyer, au lieu des 6000 hommes partis d'abord, jusqu'à 35 000 soldats. Puebla fut un nouveau Sébastopol. Mais les clefs de Mexico y étaient, et le général Forey les y prit (18 mai 1863). Quelques jours après (10 juin), il entrait à Mexico, et la population proclamait empereur, sur les indications de la France, un prince autrichien, l'archiduc Maximilien qui, toutefois, après le départ de nos troupes en 1867 a succombé, malgré son courage, de la manière la plus tragique.

Résumé. — Au dehors, Napoléon III avait rendu à l'empire turc l'indépendance et la sécurité, aux provinces roumaines l'union qui fait la force, aux chrétiens de Syrie des garanties d'existence, au christianisme, à notre commerce et à notre influence l'entrée de la Chine et de la Cochinchine.

Au dedans, il avait rétabli l'ordre, transformé les villes, couvert le pays d'un immense réseau de chemins de fer, développé l'agriculture qui changeait la face de plusieurs provinces, l'industrie qui tenait tête à celle de l'Angleterre, le

commerce qui transporte pour 6 milliards de produits. Il avait accru le bien-être des classes laborieuses en leur donnant du travail, soulagé leurs misères par des institutions de bienfaisance, et rendu aux classes bourgeoises des libertés qu'elles aimaient et qu'elles avaient perdues à la suite des discordes civiles. Ce fut l'œuvre, en 1861 et 1862, de deux sénatus-consultes, dont l'un rendit aux deux Chambres, avec la publicité des séances, le droit de s'exprimer, dans une adresse annuelle, sur les grandes questions de politique intérieure et extérieure, et dont l'autre garantit au Corps législatif un contrôle plus efficace sur l'emploi des finances nationales.

C'était la réalisation progressive d'une promesse que l'Empereur avait faite le jour où il avait annoncé, dès le commencement de son règne, qu'il profiterait des premiers moments d'apaisement pour couronner l'édifice de 1852.

Faits divers : 1864. — Éclat de la session parlementaire 1863-64. Vote d'une loi libérale sur les coalitions ouvrières. — 10 avril. Traité avec l'empereur du Mexique Maximilien. — Insurrection des tribus algériennes du sud (juin) ; Lettre de l'Empereur prescrivant la reconstruction de l'Hôtel-Dieu. — 16 août. Visite du roi d'Espagne à l'empereur Napoléon. — Convention du 15 septembre avec le roi d'Italie. Victor-Emmanuel s'engage à ne pas attaquer Rome que nos troupes ont évacué en décembre 1866. La capitale de l'Italie fut transportée à Florence. — 28, 29 octobre. Entrevue de l'empereur Napoléon et de l'empereur Alexandre de Russie à Nice.

1865. Mort du duc de Morny, qui présidait

avec une rare distinction le Corps législatif. — Lois sur la mise en liberté provisoire, sur les préfectures, sur l'enseignement secondaire spécial. — Succès des conférences publiques libres à Paris et dans les départements. — Long voyage de l'Empereur en Algérie (mai); régence de l'Impératrice; sénatus-consulte sur l'Algérie. — Visite de l'Impératrice aux jeunes détenus; décret du 15 août qui met sous son patronage les institutions de bienfaisance. — Renouvellement des conseils municipaux dans toute la France. — Grèves nombreuses d'ouvriers, mais sans désordres. — Entrevue de la reine d'Espagne et de Napoléon III à Biarritz (sept.). — Épidémie cholérique à Marseille, à Toulon, à Paris (sept.-oct.). — Visite de l'Empereur à l'Hôtel-Dieu, de l'Impératrice (Eugénie) aux autres hôpitaux (24 octobre). Comme elle interrogeait un malade, celui-ci ne la reconnaissant pas répondit : *Oui, ma sœur*. La sœur de charité se hâta de dire que ce n'était pas elle qui avait parlé. « *Ne le reprenez pas*, interrompit l'Impératrice, c'est le plus beau nom qu'il puisse me donner. »

1866. Lois importantes pour la marine marchande, les conseils généraux, les crimes et délits commis à l'étranger par des Français; pour la propriété littéraire, etc. — Sénatus-consulte du 14 juillet interdisant toute discussion de la Constitution, ailleurs qu'au Sénat.

Le choléra à Amiens. Visite de l'Impératrice (4 juillet). — Fêtes de Nancy (14-18 juillet) pour célébrer le centième anniversaire de la réunion de la Lorraine à la France.

Lettre de l'Empereur (28 juillet) annonçant

la fondation d'une caisse des invalides du travail. — Développement des sociétés coopératives et de l'instruction primaire. — École Normale de Cluny.

Guerre en Europe, entre la Prusse et l'Italie d'une part et l'Autriche de l'autre (juin). Bataille de Sadowa(3 juillet). Désastre de l'armée autrichienne. L'Empereur d'Autriche invoque la médiation de la France et cède à l'empereur Napoléon la Vénétie qui fait retour à l'Italie. Paix de Prague (23 août), agrandissement considérable de la Prusse.

1867. Réformes, dites du 19 janvier. Le Sénat et le Corps Législatif ne voteront plus une *adresse*, mais obtiennent le droit d'*interpeller* le gouvernement sur les questions intérieures et extérieures. Promesse d'une loi sur la presse et sur le droit de réunion.

(14 mars), Le Sénat pourra discuter à nouveau les lois. Au Corps Législatif vote des lois sur l'instruction primaire, sur les conseils municipaux, sur les sociétés industrielles, contre la contrainte par corps, etc.

(11 mai). Traité entre les puissances européennes au sujet du grand-duché de Luxembourg; évacuation de la forteresse par les Prussiens; neutralisation du grand-duché.

Grand succès de l'Exposition Universelle, ouverte le 1er avril. Visites des souverains à Paris : le roi des Belges, l'empereur de Russie, le roi de Prusse, le vice-roi d'Egypte, le sultan, les rois de Portugal. de Wurtemberg, etc.

FIN.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, à 9. Paris.